

Programme PréCrimAdo

L'ÉPREUVE DES FAITS
PROJET NO. 6350-U6

RAPPORT FINAL

Présenté au Centre national de prévention du crime,
Fonds d'action en prévention du crime

Chercheurs responsables

Sylvie DRAPEAU, Ph.D. Université Laval

Geneviève LESSARD, Ph.D. Université Laval

Daniel TURCOTTE, Ph.D. Université Laval

Professionnels et assistant de recherche

Hans IVERS, Ph.D. Professionnel de recherche – Université Laval

Rachel LÉPINE, M.Sc. Professionnelle de recherche – Université Laval

Julie TREMBLAY, M.A. Professionnelle de recherche –
Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

Magalie VÉZINA, B.Ps. Assistante de recherche – Université Laval

Aude VILLATTE, Ph.D. Professionnelle de recherche – Université Laval

Centre de recherche sur
l'adaptation des jeunes et des
familles à risque (JEFAR)

Université Laval

30 septembre 2013



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales

Programme PréCrimAdo

L'ÉPREUVE DES FAITS

PROJET NO. 6350-U6

Rapport final présenté au Centre national de prévention du crime

Fonds d'action en prévention du crime

Chercheurs responsables

Sylvie DRAPEAU, Ph.D. – Université Laval

Geneviève LESSARD, Ph.D. – Université Laval

Daniel TURCOTTE, Ph.D. – Université Laval

Professionnels et assistant de recherche

Hans IVERS, Ph.D., professionnel de recherche – Université Laval

Rachel LÉPINE, M.Sc., professionnelle de recherche – Université Laval

Julie TREMBLAY, M.A., professionnelle de recherche – CJ Québec – Institut universitaire

Magalie VÉZINA, B.Ps., assistante de recherche – Université Laval

Aude VILLATTE, Ph.D., professionnelle de recherche – Université Laval

Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR)

Université Laval

30 septembre 2013



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales

Programme PréCrimAdo

L'épreuve des faits

Note : Dans le présent texte, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Production : Université Laval
Centre de recherche JEFAR
Pavillon Charles-de Koninck – Local 2458
1030, avenue des Sciences-Humaines
QUÉBEC (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418.656.2131 poste 4512
Télécopieur : 418.656.7787

Site Internet : rachel.lepine@jefar.ulaval.ca

Dépôt légal : 3^e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-89497-099-7

Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	xi
Liste des acronymes utilisés.....	xiii
Remerciements	xv
Sommaire d'évaluation	xvii
Section 1 — Introduction	1
Section 2 — Problématique	5
2.1. Criminalité chez les jeunes.....	7
2.2. Déviance, délinquance et criminalité	7
2.2.1. Troubles du comportement et protection de la jeunesse	8
2.3. Facteurs de risque de la délinquance et de la criminalité.....	10
2.4. Trajectoires et modèles explicatifs d'émergence de la délinquance et de la criminalité.....	14
2.5. Rôle de la protection de la jeunesse dans la prévention.....	15
Section 3 — Prévention de la délinquance : Médiation et méthodes alternatives de résolution de conflit	17
3.1. Pratique de la médiation en protection de la jeunesse.....	19
3.1.1. Principes de l'approche de médiation en protection de la jeunesse	19
3.1.2. L'intervention de médiation proposée aux jeunes pris en charge pour troubles sévères du comportement	22
3.2. État des connaissances sur l'efficacité de la médiation en protection de la jeunesse	23
3.2.1. Les résultats des études évaluatives des programmes de médiation en protection de la jeunesse	23
3.2.2. Quels effets dans le cadre d'une problématique de troubles du comportement?	25
3.2.3. Que nous apprennent les études relatives aux approches de médiation ou de programmes apparentés proposés aux jeunes délinquants avérés?	26
3.3. Synthèse et hypothèses sous-jacentes au modèle de changement.....	27

3.4. Aperçu du programme <i>PréCrimAdo</i>	28
Section 4 — Questions de recherche évaluative	31
Section 5 — Méthodologie de la recherche	35
5.1. Devis d'évaluation.....	37
5.2. Population à l'étude.....	37
5.3. Recrutement	39
5.4. Échantillon	40
5.5. Procédures et collecte des données	40
5.6. Stratégie d'analyse des données.....	42
Section 6 — Caractéristiques des participants	45
6.1. Classification des groupes selon la formation des intervenants.....	47
6.2. Profil des participants au projet d'évaluation.....	49
Section 7 — Application de l'approche de médiation	53
7.1. Dans quelle mesure l'intervention mise en place respecte-t-elle les principes et les étapes du processus prévu?	55
7.1.1. Étapes franchies et présence des acteurs familiaux.....	55
7.1.2. Inscriptions relatives à l'approche dans le rapport d'orientation et le plan d'intervention	57
7.1.3. Présence du tableau des besoins.....	59
7.2. Quel est le taux d'exposition générale des participants à l'approche de médiation aux services É/O et aux services AM?	59
7.3. Que pensent les intervenants de l'application de l'approche?	60
7.3.1. L'applicabilité de l'approche auprès de la clientèle des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux	60
7.3.2. Avantages perçus.....	61
Section 8 — Effets de l'approche de médiation sur la clientèle	65
8.1. Objectifs de la stratégie d'analyse.....	67
8.2. Effet de la médiation sur les indicateurs mesurés auprès des jeunes et des parents	69
8.2.1. Mesures T1-T2	69
8.2.2. Mesures au T2	88
8.3. Effet de la médiation sur les trajectoires de services	89
8.4. Validation du modèle logique	100

Section 9 — Coûts/bénéfices associés aux retombées de l'application de l'approche de médiation	103
Section 10 — Synthèse des résultats obtenus.....	109
Section 11 — Conclusion	119
Références	127
Annexe I — Le modèle logique du programme <i>PréCrimAdo</i>	139
Annexe II — Description du programme <i>PréCrimAdo</i>	143
Annexe III — Formulaire d'assentiment et de consentement, instruments, questionnaires et guide d'entrevue.....	147
Annexe IV — Données descriptives des jeunes, des parents et des intervenants	213
Annexe V — Tableaux sur les mesures administrées au T2 visant à évaluer les points de vue du parent et du jeune suite à l'intervention	219

Liste des tableaux

	<i>Page</i>
Tableau 1 Synthèse des facteurs de risque de conduites antisociales chez les jeunes ...	13
Tableau 2 Objectifs généraux et spécifiques du programme <i>PréCrimAdo</i>	30
Tableau 3 Bilan du recrutement dans les trois centres jeunesse	39
Tableau 4 Caractéristiques des jeunes selon la formation des intervenants aux deux étapes (<i>N</i> = 253).....	49
Tableau 5 Caractéristiques des parents* selon la formation des intervenants (<i>N</i> = 253)	51
Tableau 6 Exposition à l'approche de médiation aux services É/O et AM	55
Tableau 7 Fonctionnement familial selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	70
Tableau 8 Conflits selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	72
Tableau 9 Supervision parentale selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	74
Tableau 10 Problèmes intériorisés chez les jeunes selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	75
Tableau 11 Problèmes extériorisés selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	76
Tableau 12 Sentiment de compétence des parents (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	78
Tableau 13 Satisfaction parentale (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	80
Tableau 14 Conflits perçus selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	82
Tableau 15 Qualité de la relation avec la mère (perception du jeune) (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	84
Tableau 16 Qualité de la relation avec le père (perception du jeune) (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	85
Tableau 17 Autonomie décisionnelle selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement	85
Tableau 18 Supervision parentale selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	86

Tableau 19	Sentiment de compétence selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	87
Tableau 20	Comportements délinquants selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement.....	87
Tableau 21	Perception du parent au T2 sur l'amélioration de la relation parent-jeune à la suite de l'intervention reçue selon le type de trajectoire et de regroupement.....	88
Tableau 22	Analyses de la durée d'évaluation* (en jours) selon le type de trajectoire à l'É/O.....	89
Tableau 23	Analyses de la durée d'orientation* (en jours) selon le type de trajectoire à l'É/O.....	90
Tableau 24	Analyses de la prévalence des mesures d'intervention minimale terminale* (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O.....	90
Tableau 25	Analyses de la prévalence des ententes provisoires* (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O.....	91
Tableau 26	Analyses de la prévalence des mesures volontaires* (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O.....	91
Tableau 27	Analyses de la prévalence des mesures judiciaires* (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O.....	92
Tableau 28	Analyses de la prévalence et du type de milieu de placement* (en %) selon le type de trajectoire.....	93
Tableau 29	Analyses de la prévalence et du type de placement provisoire* (en %) selon le type de trajectoire.....	94
Tableau 30	Analyses de la prévalence et du type de milieu de placement final* (en %) selon le type de trajectoire.....	95
Tableau 31	Analyses de la durée de l'application des mesures* (en jours) selon le type de trajectoire.....	96
Tableau 32	Analyses de la durée des mesures volontaires* (en jours) selon le type de trajectoire.....	96
Tableau 33	Analyses de la durée des mesures judiciaires* (en jours) selon le type de trajectoire.....	97
Tableau 34	Analyses de la prévalence d'un nouveau signalement retenu* (en %) selon le type de trajectoire.....	97
Tableau 35	Analyses de l'accord avec le plan d'intervention* (accord moyen en %) selon l'acteur et le type de trajectoire.....	98
Tableau 36	Analyses pour l'atteinte des objectifs du plan d'intervention* (accord moyen en %) selon l'acteur et le type de trajectoire.....	99
Tableau 37	Fréquence des différents délits associés à la première demande LSJPA – postérieure à l'entrée dans l'étude.....	99

Tableau 38	Analyses de la prévalence d'un contact en LSJPA * (en %) selon la présence ou non d'un contact antérieur/actuel et le type de trajectoire	100
Tableau 39	Caractéristiques des jeunes – articles principal, secondaire et ventilation selon la formation des intervenants (N = 253).....	215
Tableau 40	Description des intervenants au secteur E/O	216
Tableau 41	Description des intervenants au secteur AM.....	217
Tableau 42	Point de vue des parents suite à l'intervention (compréhension/participation/satisfaction)* selon le type de trajectoire	221
Tableau 43	Perception du parent au T2 sur les changements perçus dans la relation parent-enfant selon le type de trajectoire	221
Tableau 44	Perception du parent au T2 sur l'impact perçu de l'intervention (meilleure influence dans les décisions qui se prennent dans la famille) * selon le type de trajectoire	222
Tableau 45	Point de vue des jeunes suite à l'intervention (compréhension/participation/satisfaction) *selon le type de trajectoire	222
Tableau 46	Perception du jeune au T2 sur les changements perçus dans la relation parent-enfant selon le type de trajectoire	223
Tableau 47	Perception du jeune au T2 sur l'amélioration de la relation jeune-parent * selon le type de trajectoire.....	223
Tableau 48	Perception du jeune au T2 sur le niveau de son influence dans les décisions qui se prennent dans la famille * (T2) selon le type de trajectoire.....	223

Liste des figures

	<i>Page</i>
Figure 1	Cadre conceptuel du programme <i>PréCrimAdo</i> 28
Figure 2	Répartition des groupes selon la formation des intervenants dans les services É/O et AM 48
Figure 3	Nombre de rencontres réunissant tous les acteurs selon les intervenants aux services É/O et AM (en %)..... 56
Figure 4	Étapes franchies et activités réalisées selon les intervenants aux services É/O et AM (en %) 56
Figure 5	Classification des participants selon la convergence 68
Figure 6	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure du fonctionnement familial selon la convergence de la formation et de l'exposition 70
Figure 7	Changement dans la mesure du fonctionnement familial selon la convergence de la formation et de l'exposition 71
Figure 8	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure des conflits parent-enfant selon la convergence de la formation et de l'exposition 72
Figure 9	Changement dans la mesure de conflits parent-enfant selon la convergence de la formation et de l'exposition 73
Figure 10	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure de la supervision parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition 74
Figure 11	Changement dans la mesure de supervision parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition 75
Figure 12	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure des problèmes de comportement extériorisés selon la convergence de la formation et de l'exposition 77
Figure 13	Changement dans la mesure des problèmes de comportement extériorisés selon la convergence de la formation et de l'exposition 77
Figure 14	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure du sentiment de compétence des parents selon la convergence de la formation et de l'exposition..... 79
Figure 15	Changement dans la mesure du sentiment de compétence des parents selon la convergence de la formation et de l'exposition 79

Figure 16	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure de la satisfaction parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition	81
Figure 17	Changement dans la mesure de la satisfaction parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition	81
Figure 18	Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées pour la mesure des conflits perçus jeune-parent selon la convergence de la formation et de l'exposition	83
Figure 19	Changement dans la mesure des conflits perçus jeune-parent selon la convergence de la formation et de l'exposition	83
Figure 20	Validation empirique par corrélations multiples (R) du modèle logique – projet PCA (N = 253 jeunes)	102
Figure 21	Processus d'intervention LPJ	146

Liste des acronymes utilisés

AM	Application des mesures de protection
ARH	Agent de relations humaines
CBCL	Child Behavior Checklist
CJ	Centre jeunesse
CNPC	Centre national de prévention du crime
CTL	Contrôle
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
ÉIQ	Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalés à la direction de la protection de la jeunesse au Québec
É/O	Évaluation/orientation
EXP	Expérimental
FAPC	Fonds d'action en prévention du crime
FES	Family Environment Scale
FGC	Family Group Conference
FGDM	Family Group Decision-Making
IC	Intervalle de confiance
IMT	Intervention minimale terminale
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
PI	Plan d'intervention
PIJ	Projet Intégration Jeunesse
PJ	Protection de la jeunesse
PNF	Programme national de formation
SCJ	Système clientèle jeunesse
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TC	Troubles de comportement sérieux

Remerciements

L'équipe de recherche tient à remercier particulièrement tous les parents et les adolescents ainsi que tous les intervenants qui ont généreusement accepté de participer aux différentes étapes de collecte de données dans le cadre de cette étude. Merci aux interviewers et aux étudiants qui ont collaboré à un moment ou l'autre à ce projet.

De plus, nous tenons à souligner l'important travail des coordonnateurs de site de chaque centre jeunesse participant (Mme Diane Chouinard, M. André Doucet et M. Jacques Olivier), et leur contribution au recrutement des participants à ce projet. Nous les remercions pour leur patience et leur engagement.

Nous souhaitons remercier également les gestionnaires des centres jeunesse qui ont cru en ce projet et qui ont facilité sa réalisation. Ces remerciements s'adressent aussi aux membres du Comité de gestion du projet d'implantation de l'approche de médiation en protection de la jeunesse pour leur soutien tout au long de cette expérimentation.

Membres du Comité de gestion (2008-2013):

- Centre jeunesse de la Montérégie
Marcel Bonneau
Roxane Gobeil
Richard Plante
- Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Nancy Bédard
Hélène Bernier
Caroline Brown
Nancy Croteau
Anik Lachance
Michel K. Laflamme
Diane Lafleur
François Larose
Jacques Olivier
Isabelle Paré
- Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire
Lucie Camiré
Daniel Côté
Diane Genest
Gilles Mireault
Peggy Rouleau
Dominique Jobin
Monique Weaner

Ce projet a été financé par la Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada.

Sommaire d'évaluation

Au cours des dernières années, trois centres jeunesse (Québec, Chaudière–Appalaches et Montérégie) et une équipe de chercheurs de l'Université Laval se sont associés pour soumettre à l'épreuve des faits le programme *PréCrimAdo* (prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque). Ce programme vise à prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'implantation d'une intervention basée sur l'approche de médiation auprès d'une catégorie de jeunes particulièrement à risque d'emprunter une trajectoire criminelle, soit les jeunes de 12 à 15 ans signalés en vertu de l'article 38 f (troubles de comportement) de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. L'approche expérimentée s'appuie sur un processus de négociation basé sur les « intérêts » des participants. Elle repose sur l'identification des besoins des acteurs et le choix d'options menant à un projet d'entente équitable et satisfaisant pour toutes les parties. Ce processus de *négociation sur intérêts* s'inscrit à l'intérieur du courant des approches alternatives de résolution de conflit, plus spécifiquement celui des approches de médiation.

La recherche évaluative vise une meilleure connaissance des processus et des effets de ce programme d'intervention en examinant, d'une part, l'implantation de ce programme dans le contexte particulier de la protection de la jeunesse et, d'autre part, en mesurant le degré d'atteinte des effets du programme. Cette recherche comprend aussi une évaluation coûts/bénéfices du programme.

Ce projet a été financé par la Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle du Gouvernement du Canada.

Description du programme

Le programme *PréCrimAdo* vise à prévenir la criminalisation des jeunes âgés de 12 à 15 ans ayant fait l'objet d'un signalement retenu en vertu de l'article 38 f (troubles de comportement) de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Ce programme centre ses efforts d'intervention autour de deux grands ordres de facteurs de risque, soit les conflits parent-adolescent et les éléments de compromission qui ont mené au signalement du jeune (ex. agirs délinquants, toxicomanie, violence, absence scolaire, etc.).

Les objectifs généraux sont : 1) d'améliorer le fonctionnement familial, 2) d'augmenter le sentiment de compétence des acteurs familiaux, 3) de diminuer les problèmes de comportement du jeune et 4) de mobiliser les acteurs dans les mesures de protection. À moyen terme, le programme vise l'amélioration de la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse et à long terme, l'amélioration de la trajectoire de criminalité des jeunes.

Le programme *PréCrimAdo* s'inscrit dans le cadre des services dispensés par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), plus particulièrement le Service de l'évaluation/orientation et celui de l'application des mesures. Les activités du programme se traduisent par des rencontres

familiales qui peuvent varier selon les difficultés vécues par la famille. L'application de l'approche de médiation implique un processus clinique en trois étapes, soit 1) l'accueil (présentation du programme), 2) la *négociation sur intérêts*, qui se divise en deux sous-étapes : a) étape des besoins (décodage, validation des besoins de chacune des parties impliquées et établissement des besoins communs); b) étape des options (recherche et sélection des options les plus susceptibles de pouvoir répondre aux besoins communs jugés prioritaires) et 3) le projet d'entente entre les parties. Il est recommandé de consigner le contenu de ces échanges dans un tableau à l'intérieur duquel l'intervenant inscrit les besoins exprimés par chacun des acteurs concernés et les moyens choisis pour assurer la protection de l'enfant signalé.

Objectifs de l'évaluation

La présente recherche a pour objectif d'évaluer l'efficacité du programme *PréCrimAdo* auprès d'adolescents recrutés dans trois centres jeunesse. Elle comporte trois volets : un premier centré sur le processus d'intervention préconisé dans le programme, un deuxième centré sur les résultats de son application sur la clientèle et un troisième sur le rapport coûts-bénéfices relié à son application dans les établissements.

Plus précisément, les résultats de l'évaluation devront répondre aux questions suivantes :

❖ Processus d'intervention

1. Dans quelle mesure le profil des participants correspond-t-il à la clientèle cible du programme?
2. Dans quelle mesure l'intervention respecte-t-elle les principes et les étapes sous-jacents au programme?
3. Que pensent les intervenants de l'application de l'approche de médiation?

❖ Résultats de l'intervention (effets)

1. Quels sont les effets de l'intervention sur les jeunes et les parents?
2. Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse?
3. Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque?

❖ Rapport coûts-bénéfices

1. Quel est le rapport entre les effets observés chez la clientèle et les coûts liés à l'application du programme?

Méthode d'évaluation

Un devis quasi-expérimental avec groupe de comparaison non équivalent a été privilégié en raison (a) du souci d'observation en milieu naturel et (b) de l'impossibilité de répartir aléatoirement les participants entre les conditions. Le devis d'évaluation comporte trois temps de mesure. Les deux premiers temps de mesure (prétest/post-test) ont été réalisés auprès des parents et des jeunes. Le prétest a eu lieu à la fin de l'étape « évaluation/orientation » du processus de protection de la jeunesse (PJ). Le post-test a été réalisé en moyenne 6 mois et demi après le prétest. Le troisième temps de mesure (T3) a été réalisé directement à partir de la banque de données informatisées des centres jeunesse, sans faire appel aux parents ou aux adolescents. La période de suivi est d'un peu plus de 3 ans (variant de 23 à 50 mois, $M = 38,1$ mois) selon la date d'entrée dans l'étude de chaque jeune. Il est basé sur les indicateurs de trajectoires de services extraits du système clientèle jeunesse.

Pour être éligibles, les situations de jeunes devaient respecter les **critères d'inclusion** suivants :

1. Le jeune devait être âgé entre 12 et 15 ans au moment du signalement;
2. Le jeune devait faire l'objet d'un nouveau signalement (dossier non actif dans le système informatisé de la PJ au moment de la collecte de données);
3. Le signalement devait avoir été retenu et la sécurité et le développement du jeune évalués comme étant compromis.

Trois **critères d'exclusion** étaient prévus au protocole :

1. Les situations requérant un traitement au moyen d'une entente multisectorielle¹ (en lien avec les services de police, les centres hospitaliers ou les écoles);
2. Les situations où le jeune avait un suivi actif en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale des adolescents* (LSJPA) au moment de l'orientation²;
3. Les situations où les parents ou le jeune présentaient une incapacité à participer à la recherche ou à l'expérimentation (problèmes de santé mentale graves, absence de collaboration du ou des parents, impossibilité de les rejoindre).

L'échantillon final est constitué de 253 familles suivies au T1, dont 93 % ont été rejointes au T2. Les jeunes de l'échantillon sont en majorité des garçons (55 %) et l'âge moyen est de 14,3 ans. Outre les troubles de comportement (problématique rencontrée par l'ensemble des participants),

¹ L'entente multisectorielle consiste en l'engagement d'agir en concertation dans des situations mettant en cause des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de ces enfants est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit. Cette entente est de juridiction provinciale.

² Parmi les jeunes de l'échantillon total, 20,2 % ont eu des contacts avec la LSJPA antérieurs et/ou concurrents avec l'entrée dans l'étude. Ce critère n'a donc été rencontré pour la totalité de l'échantillon.

la négligence (45,9 % de l'échantillon) et les mauvais traitements psychologiques (12,7 %) sont les problématiques les plus fréquentes.

Outils de mesure et collecte des données

❖ Jeunes et parents

La collecte des données (T1 et T2) auprès des jeunes et des parents a été réalisée à l'aide d'un questionnaire comprenant une série de questions fermées et quelques questions ouvertes. Cet instrument a été administré à domicile par un interviewer et sa passation nécessitait environ 30 minutes pour le jeune et 45 minutes pour le parent. Les principaux indicateurs mesurés avaient trait au fonctionnement familial, à la relation parent-enfant, aux pratiques éducatives, aux comportements du jeune, au sentiment de compétence, à la satisfaction parentale, à l'engagement dans l'intervention (compréhension et confiance/participation/satisfaction) ainsi qu'aux changements dans la relation parent-enfant.

Les mêmes instruments utilisés au T1 ont été administrés à nouveau au T2 selon la même procédure. Au T2, des questions sur l'intervention reçue et sur les changements perçus dans la relation parent-enfant ont été ajoutées.

❖ Intervenants

– Questionnaires « en ligne » sur l'application de l'approche

Les données sur l'application des principes et des étapes du processus de *négociation sur intérêts* sont issues de questionnaires « en ligne » auto-administrés remplis par les intervenants des trois centres jeunesse. Ces questionnaires ont permis de colliger des informations sur l'application de l'approche de médiation et sur les caractéristiques socioprofessionnelles des intervenants participants. Des questionnaires similaires ont été acheminés aux intervenants non formés à l'approche de médiation afin de colliger des informations et comparer leurs caractéristiques socioprofessionnelles et l'utilisation d'autres approches.

– Groupes de discussion

Les informations sur la perception des intervenants vis-à-vis de l'application et des effets de l'approche de médiation sur la clientèle ont été colligées lors de quatre groupes de discussion organisés dans les trois centres jeunesse participants. Les principaux sujets abordés touchaient l'appropriation de l'approche par les intervenants, les effets perçus sur la clientèle, les avantages et les inconvénients de même que le rôle de l'intervenant dans le processus de médiation.

❖ Système clientèle jeunesse

Les données dénominalisées permettant d'étudier les effets à moyen terme de l'intervention sur les trajectoires des jeunes dans les services de protection et sur les trajectoires de criminalité des

jeunes ont été extraites des entrepôts de données du système clientèle jeunesse (SCJ), à la suite de requêtes réalisées auprès des services informatiques de chaque CJ.

❖ **Rapports financiers et statistiques**

Les données sur les coûts reliés aux différentes activités des CJ proviennent des rapports AS-471. Le rapport AS-480 a été utilisé pour obtenir le bilan des activités clinico-administratives par CJ.

Classification des groupes

Pour faire partie du groupe expérimental, l'évaluation du signalement devait avoir été réalisée par un intervenant formé à l'approche de médiation dans le cadre du Programme National de Formation (PNF) dans chacun des trois centres jeunesse participants. Le dossier devait ensuite être transféré aux services d'application des mesures (sauf lorsqu'une intervention minimale terminale était justifiée) et traité par un intervenant formé à l'approche de médiation. Les autres dossiers traités selon les méthodes d'interventions habituelles lors des deux étapes étaient considérés comme faisant partie du groupe de comparaison. En cours de collecte, il s'est avéré qu'une partie des dossiers traités par l'approche de médiation à l'évaluation/orientation a été transférée à un intervenant appliquant une approche habituelle. L'inverse s'est aussi produit : des dossiers évalués par un intervenant non formé ont ensuite été transférés à un intervenant formé à l'approche de médiation. Cette discontinuité a créé deux groupes supplémentaires n'ayant reçu que partiellement l'approche de médiation.

Par conséquent, les participants ont été classés en quatre groupes répartis selon la formation des intervenants à l'approche de médiation aux services d'évaluation/orientation (É/O) et aux services d'application des mesures (AM) :

1. **Groupe Médiation** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant formé à l'approche de médiation aux étapes É/O et AM ($n = 70$));
2. **Groupe mixte Médiation et Habituel** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant formé à l'approche à l'É/O et par un intervenant non formé à l'AM ($n = 61$));
3. **Groupe mixte Habituel et Médiation** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant non formé à l'É/O et par un intervenant formé à l'approche de médiation à l'AM ($n = 37$));
4. **Groupe Habituel** (dossiers de jeunes suivis par un intervenant non formé à l'approche de médiation à l'étape É/O et l'AM ($n = 85$)).

Ces quatre groupes ont été comparés afin de vérifier les effets du programme. Au-delà de la formation des intervenants, l'exposition des familles à l'approche de médiation a aussi été considérée.

Limites de l'évaluation

La présente étude comporte des limites dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats. Ces limites concernent des biais de sélection possibles lors du recrutement des parents, des jeunes et des intervenants, le devis qui ne permet pas d'établir la causalité et les subdivisions des groupes qui ont diminué la puissance des analyses. De plus, l'application de l'approche de médiation était en processus d'implantation au moment de la collecte. Finalement, la collecte de données auprès des jeunes et des parents a été réalisée à l'étape d'orientation des dossiers, au moment où les familles étaient déjà en contact avec la protection de la jeunesse depuis quelques semaines, plutôt qu'au tout début de la trajectoire de services.

Résultats

❖ Application de l'approche de médiation

Respect des principes et des étapes du processus de négociation sur intérêts

- Les intervenants des services É/O et AM rapportent majoritairement (96 % et 92 %) au moins une rencontre réunissant l'ensemble des acteurs concernés;
- La présence d'activités propres à l'approche de médiation est rapportée dans la majorité des situations; la fréquence des activités étant toutefois plus élevée à l'É/O qu'à l'AM.

Inscriptions relatives à l'approche dans les rapports d'orientation et les plans d'intervention

- Dans les rapports d'orientation examinés, des inscriptions relatives à l'approche de médiation ont été constatées dans 42,5 % des cas et dans 42,6 % des plans d'intervention (PI);
- La présence du « tableau des besoins » a été constatée dans 26,4 % des dossiers à l'É/O et dans 12,5 % des dossiers à l'AM.

Taux d'exposition des participants par secteur de services à l'É/O et à l'AM

- 80,9 % des intervenants formés à l'É/O ont appliqué l'approche de médiation auprès du jeune et de sa famille, et 59,2 % des intervenants formés à l'AM l'ont appliquée;
- Dans les services É/O, les intervenants formés ont davantage appliqué l'approche auprès de jeunes démontrant des comportements agressifs selon le *Child Behavior Checklist* (CBCL) ($M = 20.1$ vs 17.0 , $p = .05$). Aucune autre différence significative ne distinguait les jeunes exposés et non-exposés tant à l'É/O qu'à l'AM.

Perception des intervenants sur l'application de l'approche

Les intervenants rencontrés lors des groupes de discussion sont unanimes à l'effet que l'approche de médiation s'applique bien avec des adolescents suivis pour troubles de comportement sérieux. Selon eux, l'utilisation de l'approche de médiation est bénéfique pour la relation entre parents et adolescent. Les rencontres familiales ressortent comme des moments clés où les parents et l'adolescent sont amenés à vivre un moment positif ensemble. En outre, chacun se sentirait davantage respecté et compris, ce qui peut amener le jeune et ses parents à voir la situation différemment.

Les intervenants expriment aussi des opinions positives à l'égard de l'approche de médiation. Ils ont l'impression que cette façon de travailler facilite les contacts avec les parents et les jeunes tout en entraînant une collaboration plus étroite avec les partenaires, une crédibilité accrue au Tribunal ainsi qu'une meilleure identification des objectifs d'intervention.

❖ Effet de la médiation sur les indicateurs mesurés auprès des jeunes et des parents

Mesures T1-T2 auprès des parents

Les analyses effectuées sur les indicateurs mesurés auprès des **parents** démontrent que, globalement, tous les groupes s'améliorent à la suite de l'intervention, notamment sur les plans du fonctionnement général de la famille, du conflit perçu avec l'enfant, des problèmes de comportement (extériorisés, agressifs et délinquants) du jeune, du sentiment de compétence et de la satisfaction parentale.

Toutefois, comparés aux autres groupes, les parents du **groupe Médiation** rapportent une amélioration significativement plus importante du fonctionnement général de leur famille (amélioration de 18% vs. 7 à 11% pour les autres groupes). Ces parents rapportent aussi une réduction significativement plus importante des conflits avec leur enfant (réduction de 18% vs 7 à 13% pour les autres groupes) et ils s'améliorent également davantage sur le plan de leur sentiment de compétence (amélioration de 13% vs. 3 à 9% pour les autres groupes).

Mesures T1-T2 auprès des jeunes

Du côté des **jeunes**, les résultats démontrent également que la majorité des groupes s'améliorent à la suite de l'intervention. Comparés aux autres groupes, les jeunes exposés à la médiation à l'étape de l'application des mesures rapportent une diminution significativement plus importante de leur niveau de conflit avec leur parent (réduction de 12 à 14% vs. 8 à 9% pour les autres groupes).

Mesures T2 jeunes et parents

Enfin, pour ce qui est des mesures prises au T2 seulement, aucune différence significative n'est observée entre les groupes auprès des jeunes et des parents sur l'ensemble des indicateurs mesurés à l'exception des parents exposés à la médiation à l'étape ÉO qui rapportent une

amélioration significativement plus importante de leur relation avec leur jeune (88 à 91%) comparativement aux autres groupes (71 à 78%).

❖ Effet de l'intervention sur les trajectoires des services

Dans les services d'évaluation/orientation, l'approche de médiation est associée à une probabilité moindre pour un jeune de faire l'objet d'un placement final dans une ressource de type familiale (10 % c. 36 %).

Cependant, le nombre de jeunes placés en milieu institutionnel n'est ni plus grand ni plus petit, selon l'approche de médiation ou une approche plus conventionnelle. Aucune autre différence n'a été observée entre les groupes sur le plan des durées d'intervention, de la prévalence des mesures volontaires ou judiciaires, de la prévalence d'un nouveau signalement ou de l'accord avec les objectifs du plan d'intervention et leur degré d'atteinte.

❖ Effet de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque

Les analyses montrent que l'approche de médiation n'affecte pas directement la trajectoire des jeunes suivis dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Plus particulièrement, l'approche de médiation n'est pas associée à la prévalence d'un service reçu en vertu de la LSJPA ni à aucun autre indicateur vérifié (nombre de demandes en LSJPA suivant la décision en orientation en LPJ, délai de commission du délit associé à la première demande LSJPA, nombre de délits associé à cette première demande).

❖ Analyses exploratoires de modération

Des analyses complémentaires de modération ont été réalisées afin d'étudier si la délinquance initiale des jeunes pouvait affecter l'ampleur des changements observés suite à la médiation. Ces dernières n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon la gravité de la délinquance auto-rapportée et la présence de contacts antérieurs à l'étude du jeune avec la LSJPA.

❖ Validation du modèle logique

Une série de corrélations multiples a été réalisée sur les données disponibles des 253 dossiers (jeunes et parents) afin d'explorer empiriquement le modèle logique expliquant les impacts attendus de l'intervention de médiation sur les précurseurs et les manifestations de l'agir délinquant.

De façon générale, les analyses révèlent que la médiation a favorisé, de façon marginale, une amélioration du fonctionnement familial ($R = 0,25$, $p = ,12$) et réduit significativement l'adoption de mesures de placement en milieu familial ($R = 0,21$, $p < ,05$). Ces mesures sont, quant à elles, associées à une réduction des comportements agressifs et délinquants ($R = 0,38$, $p < ,001$) qui, pour sa part, réduit à son tour le risque futur de nouveaux contacts avec la LSJPA ($R = 0,27$, $p < ,05$).

Analyse coûts-bénéfices

L'estimation des économies potentielles reliées à l'application de l'approche de médiation provient du calcul des coûts d'intervention associés au seul bénéfice monnayable pour lesquels des effets significatifs ont été observés, soit la réduction des placements en milieu familial. Les données indiquent que l'introduction des pratiques de médiation aurait été associée à une réduction d'environ 521 438 \$ dans les coûts annuels des services aux jeunes suivis en troubles de comportement pour un CJ moyen durant la période 2011-2012.

Cet estimé ne s'applique qu'à la période de suivi et aux indicateurs mesurés dans la présente étude. Il s'agit d'extrapolations faites à partir des résultats obtenus dans notre échantillon. La question de la généralisation des résultats à l'ensemble de la population reste entière.

Outre le placement, plusieurs indicateurs de relations et de fonctionnement familial sont liés à l'application du programme. Ces bénéfices non monnayables peuvent être associés à une amélioration de la trajectoire de services du jeune et éventuellement entraîner une diminution des coûts reliés à l'intervention. Bien qu'ils ne puissent être intégrés à notre analyse coûts/bénéfices, ces aspects doivent néanmoins être considérés dans l'équation.

Conclusion

Les résultats obtenus sont suffisamment prometteurs pour recommander que se poursuivent les efforts d'implantation du programme *PréCrimAdo* dans les centres jeunesse de la province et, éventuellement, dans les autres établissements impliqués dans le programme « Jeunes en difficulté ». Cela dit, il faut demeurer prudent, car la présente étude comporte des limites dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats.

Section 1 - Introduction

1. Introduction

Au cours des dernières années, trois centres jeunesse (Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie) et une équipe de chercheurs de l'Université Laval, se sont associés pour soumettre à l'épreuve des faits le programme *PréCrimAdo* (*Prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque*). Ce programme vise à prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'implantation d'une intervention basée sur l'approche de médiation, auprès d'une catégorie de jeunes particulièrement à risque d'emprunter une trajectoire criminelle, soit les jeunes de 10 à 15 ans signalés en vertu de l'article 38 f (troubles de comportement) de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ).

L'approche expérimentée s'appuie sur un processus de négociation basé sur les « intérêts » des participants. Elle repose sur l'identification des besoins des acteurs et le choix d'options menant à un projet d'entente équitable et satisfaisant pour toutes les parties, par opposition à la *négociation sur positions* fondée sur l'établissement d'un compromis ou la recherche d'une solution dictée par l'une ou l'autre des parties. Ce processus de *négociation sur intérêts* s'inscrit à l'intérieur du courant des approches alternatives de résolution de conflit, plus spécifiquement celui des approches de médiation.

La recherche qui découle de cette évaluation vise une meilleure connaissance des processus et des effets de ce programme d'intervention en examinant, d'une part, l'implantation de ce programme dans le contexte particulier de la protection de la jeunesse et, d'autre part, en mesurant le degré d'atteinte des effets du programme et une évaluation de ses avantages et de ses coûts. Cette évaluation est d'autant plus pertinente que les modifications apportées à la LPJ mettent maintenant de l'avant que les intervenants concourent à un plus grand engagement des parents et de l'enfant dans la résolution de leurs difficultés en plus de promouvoir leur participation active aux décisions quant au choix des mesures de protection. Le présent projet est porteur de données probantes en soutien direct au renouvellement des pratiques misant sur les méthodes alternatives de résolution des différents familiaux dans les services de protection.

Conformément à l'entente de contribution intervenue entre l'Université Laval et le ministre de la Sécurité publique, un comité consultatif d'évaluation a été constitué et s'est réuni à trois occasions au cours de ce projet. En outre, trois rapports préliminaires d'évaluation du programme *PréCrimAdo* ont été déposés au Centre national de prévention du crime (CNPC) dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC). Le premier rapport d'évaluation, déposé en décembre 2009, a fourni une analyse préliminaire des processus d'intervention du programme. Déposé en octobre 2011, le deuxième rapport a, quant à lui, servi à évaluer la correspondance entre le profil des participants et celui de la clientèle cible du programme. Enfin, l'analyse des effets à court terme du programme a été présentée dans le troisième rapport préliminaire au mois d'octobre 2012.

Ce document présente le rapport final de l'implantation et des effets du programme *PréCrimAdo* incluant l'analyse des coûts. Il comporte 11 sections. Dans un premier temps, la problématique sous-jacente au programme est décrite et les facteurs de risque et les modèles explicatifs de la délinquance et de la criminalité sont examinés. Le modèle d'intervention dans lequel s'inscrit le

programme *PréCrimAdo*, soit l'approche de médiation, est ensuite présenté ainsi que les principaux résultats des études évaluatives réalisées à ce jour à partir de cette approche. Les troisième et quatrième sections précisent respectivement les questions de recherche et la méthodologie privilégiée pour répondre à ces questions. La cinquième section est consacrée aux caractéristiques des participants. Viens ensuite les résultats de l'évaluation, soit l'application de l'approche de médiation et ses effets sur la clientèle, la trajectoire de services en protection de la jeunesse et la trajectoire de criminalité. Enfin, la dernière section évalue les coûts et les bénéfices associés aux retombées de l'application du programme *PréCrimAdo*. Une synthèse des résultats obtenus suivie d'une discussion des principaux résultats en lien avec la littérature termine ce rapport.

Ce projet a été financé par la Stratégie nationale pour la prévention du crime de Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle du Gouvernement du Canada.

Section 2 – Problématique

2. Problématique

2.1 Criminalité chez les jeunes

Au cours des 10 dernières années, le taux de criminalité chez les jeunes Canadiens a suivi une tendance générale à la baisse. Cette diminution ne touche toutefois pas la gravité des crimes violents, considérant qu'en 2010, l'Indice de gravité des crimes violents chez les jeunes était supérieur de 5 % à celui de 2000 et se situait à 93,7 (Brennan et Dauvergne, 2011). De plus, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), en 2003, le taux de jeunes détournés du système de justice officiel au moyen d'autres mesures (58 %) est supérieur au taux de jeunes inculpés officiellement (42 %) (Statistique Canada, 2012). Malgré tout, au Québec, c'est une augmentation de 3 % des jeunes identifiés comme auteurs d'infractions au Code criminel qui a été constatée entre 2007 et 2008, passant de 4 684 en 2007 à 4 823 par 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans. Parmi ces jeunes, plus de la moitié ont commis un crime contre la propriété (55 %) et plus du tiers ont été identifiés comme auteurs d'une infraction violente. Ces adolescents sont également surreprésentés au sein des services judiciaires puisqu'ils représentent près de 20 % des auteurs d'infractions même s'ils ne constituent que 7 % de la population québécoise (Direction de la prévention et de l'organisation policière, 2011). La criminalité juvénile concerne donc une proportion importante de jeunes, en plus de regrouper des crimes plus violents et plus sévères qu'avant. Cette problématique interpelle l'ensemble de la collectivité de par ses répercussions multiples sur l'individu, la famille et la société et de par les coûts importants qu'elle engendre. D'ailleurs, elle est prise en compte par la société dans l'évaluation du bien-être de l'enfance (Trocmé, Nutter, MacLaurin et Fallon, 1999).

2.2 Déviance, délinquance et criminalité

La criminalisation des jeunes n'est certainement pas une affaire de « tout ou rien » et l'évolution des jeunes vers cette réalité répond à un processus complexe relié à de multiples facteurs. Dans l'ensemble de la population adolescente, certains jeunes sont beaucoup plus à risque d'évoluer vers la criminalisation accomplie et les jeunes affichant des troubles de comportement sérieux sont de ceux-là.

En fait, les problèmes de comportement et la délinquance constituent deux catégories conceptuelles voisines, souvent utilisées pour désigner les grands axes de l'univers de la déviance à l'adolescence : les jeunes affichant des problèmes de comportement et les jeunes contrevenants (Leblanc, 2003; Leblanc et Bouthillier, 2003; Marcotte et Cloutier, 2002; Pauzé, Toupin, Déry et Mercier, 2000). Certains individus font simultanément partie des deux catégories. La première renvoie à l'ensemble des conduites problématiques (extériorisées ou intériorisées) des jeunes, tandis que la deuxième renvoie principalement au caractère délictueux de l'agir juvénile. Malgré l'importance reconnue du chevauchement de ces deux grands axes comportementaux, puisque les deux partagent le caractère indésirable et antisocial de la conduite (Bergeron, Valla et Breton, 1992; Fortin et Bigras, 1997; Saint-Jacques, McKinnon et Potvin, 2000), plusieurs auteurs ont

observé l'existence d'une spécificité fondée empiriquement (Kazdin, 1995; Marcotte, Marcotte et Bouffard, 2002; Pauzé *et al.*, 2000). Dans leur comparaison d'adolescents en troubles de comportement et de jeunes contrevenants, Marcotte et Cloutier (2002) ont observé que les jeunes contrevenants sont plus vieux que les jeunes en troubles de comportement, que ces derniers ont une gamme plus large de difficultés à la fois intériorisées et extériorisées (anxiété, problème d'attention, impulsivité, comportements agressifs, opposition), qu'ils proviennent de familles moins fonctionnelles comparativement aux jeunes contrevenants dont les difficultés atteignent moins souvent le seuil clinique et qu'ils affichent un caractère plus ponctuel d'échec dans l'accomplissement des tâches développementales. Du côté familial, les auteurs de cette étude notent plus de dysfonctionnement du côté des jeunes en troubles de comportement, à l'instar des travaux de Lacharité (1999) et de Vitaro et Gagnon (2000). Donc, sur le plan clinique, les troubles du comportement ne constituent pas une problématique moins lourde que la déviance, même si, dans la trajectoire du jeune, ils se présentent généralement plus tôt.

2.2.1 Troubles du comportement et protection de la jeunesse

Les adolescents représentent près de la moitié (45,17 %) des jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse et près d'un de ces adolescents sur trois (31,65 %) reçoit des services en raison de troubles de comportement sérieux, les autres suivis étant justifiés par l'une ou l'autre des formes de maltraitance : négligence, abandon, abus physique ou sexuel et mauvais traitements psychologiques (Association des centres jeunesse du Québec, 2011).

Qu'est-ce que les troubles du comportement des adolescents ont à voir avec la protection de la jeunesse? Au Québec, le système de protection de la jeunesse se particularise parce qu'en plus des problématiques de maltraitance, il accueille des cas de troubles de comportement sérieux (TC) des jeunes. La protection de la jeunesse peut intervenir lorsqu'un jeune a des comportements qui peuvent nuire à lui-même ou à autrui. À cet effet, le paragraphe *f* du deuxième alinéa de l'article 38 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) définit les troubles de comportement comme étant :

« Lorsque l'enfant, de façon grave ou continue, se comporte de manière à porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique ou à celle d'autrui et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus s'y oppose » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010).

Les autres provinces du Canada n'ont pas d'alinéa destiné spécifiquement à protéger le jeune sur la base de ses comportements inadéquats. Cette particularité du système québécois repose sur la reconnaissance de la pertinence d'intervenir auprès de jeunes dont les écarts comportementaux mettent en danger leur développement ou leur sécurité et dont la famille ne contrôle pas la situation. Plusieurs observateurs estiment qu'il s'agit là d'une force incontestable du système québécois de protection témoignant d'une volonté d'agir concrètement pour prévenir l'aggravation de l'inadaptation chez ces jeunes. À la différence des délinquants juvéniles pris en

charge parce qu'ils ont commis un délit, les jeunes TC reçoivent des services destinés à contrôler leur agir, à les protéger contre eux-mêmes.

Une analyse effectuée sur la base de données informationnelle du système PIJ (Projet Intégration Jeunesse) du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire auprès de quatre centres jeunesse (Québec, Montérégie, Estrie, Montréal) indique qu'environ 25 % des adolescents pris en charge pour troubles du comportement par les centres jeunesse ont aussi, en même temps, un dossier ouvert en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA)³. De plus, 38 % des jeunes qui avaient fait l'objet d'une prise en charge pour « troubles de comportement sérieux » entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 mars 2001 sans avoir d'antécédent en LSJPA à ce moment, ont fait l'objet d'une intervention ultérieure en LSJPA, la plupart d'entre eux dans les trois années qui ont suivi (95 %)⁴. Dans une étude de Hélie et Laurier (2012), visant à estimer le risque de récurrence LPJ et LSJPA après une première intervention en protection de la jeunesse, 12,1 % des jeunes dont le motif principal du suivi était les troubles de comportement ont eu un signalement LSJPA après leur intervention en LPJ. Il est à noter que cette proportion a pu être influencée par le retrait de 445 jeunes des analyses puisqu'ils avaient commis un délit alors qu'ils étaient encore pris en charge par la protection de la jeunesse, réduisant ainsi le nombre de jeunes auteurs d'infractions. En moyenne, la première incidence en LSJPA se déroulait 1,3 année (461 jours) après la fermeture de l'intervention initiale en LPJ ou après l'atteinte de la 12^e année de naissance. Les adolescents signalés pour troubles de comportement sérieux sont manifestement à très haut risque de criminalisation et il est impératif d'améliorer notre capacité de les mobiliser dans une trajectoire adaptée.

Une proportion significative des adolescents signalés en raison de troubles de comportement sérieux (TC) est aux prises avec des problèmes multiples et lourds. De fait, ils sont aux prises avec de nombreuses problématiques comme des diagnostics de trouble de santé mentale, de la consommation de drogues et des idéations suicidaires (LeCorff, Toupin et Pauzé, 2005). Ce constat ressort également de la recherche qualitative de Gagné, Desbiens et Blouin (2004) dans laquelle la majorité des jeunes en troubles de comportement vivaient de l'hyperactivité, de l'impulsivité, de l'inattention ou un manque de contrôle de soi. Des troubles ouverts de la conduite tels que l'agressivité, l'hostilité, le taxage, l'intimidation et l'agression sexuelle étaient présents chez la majorité d'entre eux alors que tous les jeunes s'engageaient dans des troubles couverts de la conduite comme le vol, les mensonges, l'opposition, les problèmes scolaires et les fugues. Ces jeunes proviennent également de milieux familiaux plus dysfonctionnels, marqués par des mauvais traitements (Gagné *et al.*, 2004) et des pratiques parentales déficitaires (LeCorff *et al.*, 2005). De fait, les données recueillies dans quatre centres jeunesse du Québec (Montréal, Québec, Estrie et Côte-Nord) par Toupin, Déry et Pauzé (2005), révèlent que les parents des jeunes signalés en raison de troubles de comportement sérieux ont des pratiques éducatives moins

³ Lacerte (2007). Données extraites du système PIJ de quatre centres jeunesse (Québec, Montérégie, Estrie, Montréal) (janvier 2007) – Québec : Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

⁴ Lacerte (2005). Données extraites du système PIJ de quatre centres jeunesse (Québec, Montérégie, Estrie, Montréal) (janvier 2007) – Québec : Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

positives, sont moins engagées envers leurs enfants, offrent moins de supervision parentale et pratiquent une discipline plus incohérente que les parents du groupe normatif qui avait été recruté dans une école secondaire. Dans la méta-analyse du Centre national de prévention du crime (Leschied, Chiodo, Nowicki et Rodger, 2006), plusieurs de ces caractéristiques ont d'ailleurs été identifiées comme étant des prédicteurs de délinquance. Ces facteurs de risque seront discutés dans la prochaine section.

2.3 Facteurs de risque de la délinquance et de la criminalité

Pour qu'une société soit en mesure de prévenir efficacement la criminalité, il faut d'abord qu'elle identifie les facteurs qui en favorisent le développement. Depuis les années 50, plusieurs recherches menées dans différents domaines se sont attardées à identifier les facteurs associés à l'agir délinquant. Un des principaux constats émanant de ces recherches est la reconnaissance que ces facteurs ont souvent des effets additifs ou interactifs, tels qu'expliqués par l'hypothèse du cumul des facteurs de risque de Rutter (1979; 1985). Cette hypothèse, acceptée et confirmée par plusieurs chercheurs (Greenberg, Speltz, DeKlyen et Jones, 2001; Sameroff, Seifer et McDonough, 2004), indique que le nombre de facteurs de risque est déterminant dans le développement de problèmes de comportement, indépendamment de la présence ou de l'absence d'un facteur de risque en particulier. Les jeunes qui subissent l'effet de facteurs multiples sont par conséquent plus à risque de délinquance. Par ailleurs, il a été démontré que l'impact additif de ces facteurs pouvait être contré par des facteurs de protection, diminuant ainsi le risque que des problèmes se développent (Appleyard, Egeland, Van Dulmen et Sroufe, 2005).

Facteur de risque et facteur de protection sont des concepts clés pour comprendre l'étiologie d'un problème comme la délinquance et la criminalité. Si la notion de risque traduit la probabilité plus ou moins grande que survienne un événement regrettable ou dangereux et non désiré (Williams, Ayers, Van Dorn et Arthur, 1997), les facteurs de risque correspondent aux caractéristiques individuelles ou environnementales qui augmentent la probabilité d'un tel événement (Cloutier et Drapeau, 2008, Jessor, 1992). En contrepartie, les facteurs de protection correspondent aux caractéristiques individuelles ou environnementales qui agissent en interaction avec les facteurs de risque pour atténuer la probabilité d'apparition des événements indésirables (Williams *et al.*, 1997).

L'intérêt de recenser les facteurs de risque et les facteurs de protection propres à une problématique réside dans le fait que cette stratégie permet d'identifier plus clairement les éléments sur lesquels il est possible d'agir par le biais de programmes de prévention ou de traitement (Ward, Day, Bevc, Sun, Rosenthal et Duchesne, 2010). Il s'avère donc important de distinguer les facteurs modifiables par une intervention directe (les facteurs dynamiques) des facteurs réfractaires aux interventions (les facteurs statiques) (Latimer, Kleinknecht, Hung et Gabor, 2003) et de cibler les actions à la fois sur l'élimination ou la diminution des risques, et sur l'augmentation des compétences des individus (Vitaro, Brendgen, Ladouceur et Tremblay, 2001). Ces facteurs sont transformés en points d'intervention et de prévention. Il est donc essentiel de

s'appuyer sur les connaissances disponibles à propos de ces facteurs pour bien concevoir les mesures préventives qui seront mises en place.

Plusieurs études longitudinales portant sur les processus qui mènent à la criminalisation des jeunes ont été réalisées dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord : Angleterre, Finlande, Nouvelle-Zélande, Suisse, États-Unis, de même qu'au Québec. À ce jour, plusieurs facteurs de risque ont été identifiés pour expliquer les comportements délinquants des jeunes; ils sont d'ordre personnel, familial, scolaire et contextuel (Ouimet, 2009). Parmi ces facteurs, il est reconnu que les comportements perturbateurs des jeunes sont des prédicteurs puissants de la criminalité à l'âge adulte (Granic et Patterson, 2006; Morizot et Leblanc, 2003; Nagin et Tremblay, 1999). D'ailleurs, dans une méta-analyse récente publiée par le Centre national de prévention du crime (Leschied *et al.*, 2006), les troubles du comportement étaient les prédicteurs les plus fiables de la criminalité à l'âge adulte, tant parmi les échantillons représentatifs de la collectivité que parmi les échantillons de convenance. C'est la composante antisociale des comportements perturbateurs qui est considérée comme structurante dans la trajectoire vers la délinquance lourde. En tant que principal facteur de risque du développement de la délinquance et de la criminalité à l'adolescence et à l'âge adulte, les troubles de comportement peuvent servir d'indice de dépistage pour cibler les jeunes à risque.

Par exemple, dans leur étude auprès d'un large échantillon de jeunes, Nagin et Tremblay (1999) observent que les garçons manifestant un niveau élevé d'hyperactivité de l'âge préscolaire à la fin de l'adolescence, sont beaucoup moins à risque de délinquance juvénile que ceux ayant démontré un niveau élevé d'agression et d'opposition au cours de la même période. L'impact de tels facteurs est impressionnant, mais ces caractéristiques individuelles, à elles seules, n'expliquent pas pourquoi certains délinquants abandonnent leur trajectoire alors que d'autres s'y enfoncent. L'étude des relations avec l'environnement et de la réaction de cet environnement face aux caractéristiques individuelles s'avère nécessaire pour mieux comprendre la dynamique (cooccurrence, fréquence, la stabilité, etc.) des comportements perturbateurs (Landsheer et Dijkum, 2005; Tremblay, 2000).

À ce sujet, Granic et Patterson (2006), au terme d'un examen approfondi des connaissances disponibles, proposent un modèle intégré du développement antisocial basé sur la théorie de la coercition. Depuis longtemps, la recherche avait montré que les comportements antisociaux, comme ceux pro-sociaux, résultent d'apprentissages et de consolidations dans le milieu naturel des enfants. Sur ce plan, l'influence de la famille et des microsystèmes n'est plus à démontrer :

Les individus vivent dans l'ici et le maintenant et ce sont les interactions de situation en situation, répétées à plusieurs occasions, qui font éclore les résultats comportementaux durables (p. 124). La théorie de la coercition, développée depuis les années 1960 à l'Oregon Social Learning Center, est un modèle des contingences qui expliquent comment les parents et les enfants s'entraînent mutuellement et font en sorte que la probabilité que l'enfant développe des conduites agressives et que le contrôle des parents sur ces comportements aversifs diminue. Ces échanges se caractérisent par des demandes parentales pour l'obéissance, le refus de l'enfant d'obéir et son

escalade dans des plaintes diverses et, finalement, par la capitulation des parents (p.101). Patterson, Littman et Bricker (1967) avant même que la théorie de la coercition soit formulée, avaient observé que les environnements de l'enfant renforcent souvent ses comportements agressifs. Lorsque les victimes de comportements agressifs pleurent, qu'elles abandonnent leur jouet ou laissent libre l'espace convoité, l'enfant agressif gagne et il est encore plus susceptible de reproduire les mêmes comportements agressifs plus tard (Granic et Patterson, 2006, p. 105).

Selon ces auteurs, les interactions entre le jeune et ses parents, et aussi avec ses pairs, constituent le matériel de base pour le développement social. Les habitudes coercitives renforcées dans « le pas-à-pas » des interactions provoquent en retour, de la part du milieu social environnant, des attitudes, des réactions et des processus qui stabilisent ces habitudes coercitives et renforcent leur probabilité d'occurrence chez le jeune. Le contexte dans lequel vit ce dernier, les rétroactions qu'il expérimente, les processus micro-systémiques et macro-systémiques dans lesquels il s'inscrit au fil de son développement, façonnent sa trajectoire antisociale (Snyder, Cramer, Afrank et Patterson, 2005; Vitaro, Brendgen, Larose et Tremblay, 2005).

Il est de plus en plus reconnu qu'il n'existe pas une, mais plusieurs trajectoires amenant les jeunes à commettre des actes délinquants. En effet, la délinquance s'explique par le cumul et la synergie des facteurs de risque dans la vie d'un jeune (ex. violence physique, pauvreté, abus physiques, manque d'encadrement parental), mais aussi par les interactions entre ces facteurs qui augmentent les possibilités qu'un jeune s'oriente vers la voie de la criminalité (ex. difficultés académiques et parents antisociaux; pratiques parentales coercitives et insuccès sur le plan scolaire) (Hill, 2002 ; Liu, 2004; Loeber et Farrington, 2001). Aucun facteur, pris isolément, n'explique complètement la délinquance, la présence de troubles de comportement ne prédisposant pas nécessairement à l'agir délinquant.). Tel que le traduit le tableau 1, les facteurs de risque sont tantôt d'ordre individuel, tantôt d'ordre familial, scolaire ou communautaire. Les mêmes facteurs n'ont pas le même effet à tout âge ou chez tous les individus et plusieurs dysfonctions différentes peuvent émaner des mêmes facteurs de risque. Les facteurs de risque de la criminalisation à l'adolescence ont fait l'objet d'une grande quantité de travaux de recherche et leur recension déborde nettement le cadre du présent document. Cependant, sans aucunement prétendre à l'exhaustivité, il est pertinent de faire mention de certains travaux d'envergure sur les origines de la délinquance qui ont conduit à l'identification de caractéristiques individuelles, de processus et de conditions familiales et environnementales associés à l'apparition de comportements délinquants chez les jeunes. Le tableau 1 fournit une synthèse de ces facteurs. Ceux indiqués en caractères gras sont particulièrement ciblés dans le cadre du programme d'intervention qui est évalué dans le présent projet.

Tableau 1
Synthèse des facteurs de risque de conduites antisociales chez les jeunes

Type	Facteurs de risque	Facteurs de protection
Facteurs individuels	- Conduites agressives et impulsives précoces - Comportements antisociaux - Consommation d'alcool ou de drogue - Violence physique - Attitudes antisociales - Passer beaucoup de temps avec des pairs sans surveillance et choix d'amis délinquants - Problèmes de santé mentale	- Attitude négative face à la déviance - Pro-socialité élevée - Respect de l'autorité
Facteurs familiaux	- Relations parent-adolescent difficiles - Conflits familiaux, violence - Sévérité et faibles compétences parentales - Parents antisociaux - Manque de supervision parentale - Pauvreté, isolement - Criminalité d'un membre de la famille - Séparation, divorce	- Relations chaleureuses et soutenantes avec les parents ou autres adultes - Supervision parentale active
École	- Faible motivation - Échecs, exclusion - Résultats faibles - Absentéisme - Problèmes de comportement - Manque d'engagement	- Mobilisé dans son projet scolaire - Reconnu pour son engagement dans les activités
Influence des pairs	- Liens sociaux faibles - Pairs délinquants et antisociaux - Appartenance à une bande	- Amis qui sont mobilisés dans des activités conventionnelles
Communauté	- Voisinage criminalisé et modèles déviants, - Communauté désorganisée	- Présence de services destinés aux jeunes - Modèles pro-sociaux

Sources : Loeber, R. et Farrington, D.P. (2001). **Child Delinquents : Development, intervention, and service needs**. Thousand Oaks, California, Sage Publications; McCord, J. Widom, C.S. & Crowell, N.A. (2001). **Juvenile Crime, Juvenile Justice**. Committee on Law and Justice and Board on Children, Youth, and Families Commission on Behavioral and Social Sciences and Education National Research Council and Institute of Medicine, National Academy Press; Shaw, M. (2001). **Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation**. Centre national de prévention du crime. Ministère de la Justice du Canada.; Leschied, A.W., Chiodo, D., Nowicki, E. et Rodger, S. (2006). **Mieux vaut éduquer que corriger un adulte : Un rapport sur les prédicteurs, chez les jeunes, de comportements criminels à l'âge adulte et sur les programmes qui permettent d'en réduire les risques**. Centre national de prévention du crime. Ottawa , Ontario.

Aucun des facteurs présentés dans ce tableau, pris isolément, n'explique complètement l'agir délinquant. En outre, ils ne permettent pas de comprendre les différences entre les trajectoires délinquantes des garçons et des filles, ni comment certains jeunes à risque ne s'inscrivent pas dans une trajectoire de délinquance (Landsheer et Dijkum, 2005). Par conséquent, l'étude des relations avec l'environnement et de l'interaction entre l'environnement et les caractéristiques individuelles s'avère nécessaire pour la compréhension des comportements perturbateurs (Tremblay, 2000). En effet, un facteur de risque indique uniquement une probabilité et il doit, conséquemment, être considéré en relation avec les autres facteurs de risque et de protection potentiels.

À cet égard, dans son rapport sur la violence chez les jeunes, fondé sur un examen approfondi des données scientifiques disponibles, le rapport du *Surgeon General* des États-Unis (2001) conclut que les interventions qui visent des changements dans le contexte et la dynamique sociale des jeunes ont plus d'efficacité, en moyenne, que celles qui visent à changer les personnes comme telles. Et la famille en tant que premier milieu de vie est un partenaire central dans la dynamique sociale du jeune. La même analyse américaine conclut aussi que la mise en place des programmes s'avère aussi importante pour les résultats que la stratégie d'intervention qu'ils portent.

Si le mandat et les moyens des centres jeunesse ne leur permettent pas de s'attaquer à la réduction de certaines sources de risque comme les caractéristiques biologiques des acteurs (certains problèmes vécus à la naissance ou pendant la grossesse), la pauvreté de la famille, le tissu social défavorable de la communauté, la faible employabilité des parents, etc., certains processus familiaux et sociaux tels que les habiletés parentales déficientes, la communication parent-enfant inefficace et l'encadrement inadéquat du jeune sont davantage à la portée de leur action. Il s'agit précisément de l'angle de prise adopté par le programme *PréCrimAdo* puisqu'il mise sur la mobilisation des acteurs familiaux, incluant le jeune lui-même, dans la recherche d'une solution acceptable pour tous.

2.4 Trajectoires et modèles explicatifs d'émergence de la délinquance et de la criminalité

L'adolescence est caractérisée par l'augmentation des probabilités de développer des problèmes psychosociaux comparativement à l'enfance et à l'âge adulte (Cloutier et Drapeau, 2008; Saint-Jacques *et al.*, 2000). C'est une période charnière dans le développement et la cristallisation des comportements déviants en raison, notamment, de l'initiation et de l'expérimentation des conduites à risque qui se déroulent souvent lors de cette période et qui peuvent amener les jeunes à commettre des délits (Jessor, Turbin, Costa, Dong, Zhang et Wang, 2003).

Quelques explications ont été proposées concernant le mécanisme causal sous-jacent à la conduite délinquante. La première serait que les habiletés parentales déficientes engendrent chez l'enfant des caractéristiques antisociales, lesquelles conduiraient à une implication dans des activités criminelles. La seconde avance que des habiletés parentales pauvres favoriseraient l'affiliation du jeune à des pairs déviants ce qui l'amènerait à adopter une conduite délinquante. Leblanc et Morizot (2003) mentionnent que « les études empiriques confirment un amalgame de ces deux positions (Patterson, Capaldi et Bank, 1989; Patterson, Reid et Dishion, 1992; Simons, Wu, Conger et Lorenz, 1994) ».

Au cours des dernières années, il a aussi été avancé que les conduites déviantes des jeunes résultaient d'une association réciproque entre les conduites parentales et les comportements problématiques du jeune (Sheehan et Watson, 2008), l'interaction parent-enfant étant un processus renforcé négativement lorsque les jeunes démontrent des comportements déviants et que les parents interviennent de manière inadéquate.

Par ailleurs, la trajectoire des jeunes suivis en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* est souvent marquée dès l'enfance par la coercition ou par les comportements hostiles des parents. Ces comportements hostiles réfèrent au fait d'attribuer à l'enfant de mauvaises intentions, d'avoir une discipline parentale inefficace, de tenir des propos aversifs, menaçants ou marqués par la sarcasme, d'effectuer des contraintes physiques ou de la violence psychologique (Snyder *et al.*, 2005). Ces parents auraient alors de la difficulté à assurer un attachement de qualité à leur enfant ce qui contribuerait à l'apparition de sentiments d'aliénation sociale et de comportements d'affiliation aux pairs déviants de leurs jeunes (Swayze et Buskovich, 2009).

Les programmes de renforcement des liens parent-enfant abondent dans ce sens, en ciblant les facteurs de risque familial comme la capacité de supervision des parents, l'application d'une discipline cohérente et l'attachement de leurs enfants (Farrington et Welsh, 2003; Savignac, 2009). Ainsi, ces programmes s'attaquent aux causes les plus importantes de l'éclosion des comportements déviants, soit le manque d'encadrement, les conflits familiaux sérieux et l'isolement intrafamilial (Kumpfer et Alvarado, 1995).

Le passage du statut d'adolescent en besoin de protection en raison de ses troubles de comportement à celui de délinquant en vertu de la LSJPA constitue un processus conditionné par une foule de facteurs. Intervenir pour réorienter la trajectoire déviante du jeune constitue la cible principale du programme *PréCrimAdo*. Pour atteindre cette cible, les établissements partenaires ont choisi l'intervention basée sur l'approche de médiation qui mise sur la mobilisation du jeune et le soutien aux parents dans leur rôle dans une recherche de solutions visant à faire cesser les problèmes de comportement du jeune.

2.5 Rôle de la protection de la jeunesse dans la prévention

Lorsque le signalement d'un jeune est retenu par les services de protection de la jeunesse, des actions préventives de divers types ont souvent déjà été tentées auprès des jeunes et se sont avérées impuissantes à renverser l'aggravation. Les troubles de comportement se sont amplifiés et ce sont les parents (père, mère ou tuteur) qui souvent (27,5 % des cas retenus en TC)⁵ signalent leur enfant, ce qui démontre leur impuissance face à la situation. D'ailleurs, selon les données de l'ÉIQ (Tourigny *et al.*, 2002), les problèmes de relations parent-enfant ou avec l'autorité représentent 40 % des problèmes définis comme principaux problèmes dans les signalements pour troubles de comportement qui se sont avérés fondés. Plusieurs jeunes ont alors déjà fait un pas dans la voie de la déviance sans encore porter l'étiquette de délinquants (activités délictuelles cachées telles des vols intrafamiliaux, vente ou trafic de stupéfiants pour lesquels les jeunes n'ont jamais été arrêtés ou sanctionnés, association à des groupes criminalisés, prostitution, actes délinquants ayant fait l'objet de plaintes ou d'enquêtes policières sans que des accusations n'aient été portées). La persistance et la récurrence de ces activités délictuelles doivent être interrompues afin d'empêcher une cristallisation des comportements déviants. Les interventions qui sont

⁵ Lacerte (2007). Données extraites du système PIJ de quatre centres jeunesse (Québec, Montérégie, Estrie, Montréal) (janvier 2007) – Québec : Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

destinées aux jeunes signalés en protection (LPJ) doivent donc contrer les facteurs de risque sur lesquels il est possible d'agir (exemples : manque d'encadrement, discipline inconsistante ou coercitive, habiletés parentales déficientes) qui ont pu contribuer à l'adoption et au maintien de conduites antisociales.

Dans le domaine de la protection de la jeunesse, on reconnaît aussi de plus en plus que l'aide efficace passe par un travail étroit de collaboration avec les parents (Saint-Jacques *et al.*, 2000; Morris et Maxwell, 2003), notamment en rétablissant le lien parent-enfant détérioré par l'escalade de comportements agressifs (ou à risque) qui ont mené au signalement du jeune et en les impliquant dans les prises de décision concernant leur enfant.

En dépit des problèmes amenés par les différentes parties en cause dans ces situations qui sont signalées en protection de la jeunesse, il est postulé qu'une intervention basée sur la médiation, dans un moment de grande désorganisation familiale, peut, par son impact symbolique élevé (menace de recours au tribunal) et sa fonction mobilisatrice et re-socialisante (opportunité offerte au jeune et à sa famille d'expérimenter une nouvelle façon de communiquer et de résoudre les conflits), redonner du pouvoir aux acteurs familiaux, leur faire vivre une réussite relationnelle et empêcher que les comportements d'un certain nombre de jeunes ne se cristallisent dans la voie de la marginalité.

À cet égard, le signalement en protection de la jeunesse constitue un moment privilégié (déclenchement d'une crise) pour évaluer la situation familiale et enclencher une démarche de réappropriation des rôles et responsabilités de chacun des acteurs familiaux. Une telle démarche implique cependant une adhésion volontaire du jeune et des parents à un projet de changement, adhésion très difficile à obtenir dans un contexte d'autorité. À la différence des approches traditionnelles plus inquisitrices, l'intervention basée sur la médiation prend en compte les besoins des parents et des jeunes et leur accorde une place centrale en leur permettant de trouver eux-mêmes les meilleures façons de régler leurs différends. Chacun peut aussi réaliser des gains pour son propre bien-être. Le climat créé est alors plus favorable à l'établissement d'ententes entre les parties et à l'adhésion du jeune à des mesures volontaires.

Section 3 - Prévention de la délinquance : Médiation et méthodes alternatives de résolution de conflit

3. Prévention de la délinquance : Médiation et méthodes alternatives de résolution de conflit

Une des préoccupations majeures des services de protection de la jeunesse porte sur la nécessité de développer des moyens pour éviter que les jeunes qui adoptent des comportements pré-délinquants au début de leur adolescence ne deviennent contrevenants au fil du temps et soient finalement pris en charge par le système judiciaire. Pour contrer la trajectoire déviante, la médiation, un processus d'intervention qui s'inscrit à l'intérieur même du courant des méthodes non judiciaires de résolution de conflits, apparaît prometteuse, notamment en raison de son potentiel de mobilisation des acteurs sur la base de gains pour chacun, et en raison du focus qui est mis sur la réponse aux besoins plutôt que sur la démonstration de la faute.

La médiation s'inscrit dans le courant des approches alternatives de résolution de conflit et de justice réparatrice. Les programmes s'inscrivant dans ce courant peuvent s'appliquer à différentes problématiques, dont celles impliquant la protection de l'enfance, l'absentéisme scolaire, les litiges civils et l'abus de droits humains (Roche, 2006). De façon générale, ces approches misent sur la rencontre et sur le dialogue pour rapprocher les individus et les aider à trouver des solutions lors de conflits, de litiges ou de situations demandant une réparation. Les procédures suivies dans ces divers programmes varient beaucoup, notamment sur le plan de la durée, du nombre de personnes impliquées, de la nature du litige ou du crime, de la relation avec le système de justice criminel (Bradshaw et Roseborough, 2005 ; Walgrave, 1999). Toutefois, certains éléments de base les caractérisent (Bradshaw et Roseborough, 2005 ; Latimer, Dowden et Muise, 2005 ; Shapland *et al.*, 2006) :

- La participation volontaire
- La rencontre face à face des parties
- La prise de conscience de la part du contrevenant et, le cas échéant, des autres personnes impliquées, de leurs responsabilités et de l'impact de leurs comportements sur les personnes de leur entourage et sur la communauté
- La prise en compte des besoins des parties
- La participation active dans le processus décisionnel et dans l'élaboration des solutions
- L'équilibre du pouvoir entre les parties impliquées

3.1 Pratique de la médiation en protection de la jeunesse

3.1.1 Principes de l'approche de médiation en protection de la jeunesse

L'intervention basée sur la médiation, ou sur d'autres méthodes alternatives de résolution de conflit, est de plus en plus adoptée dans le domaine de la protection de la jeunesse (McHale, Robertson et Clarke, 2009 ; Cosner Berzin, 2006; Eaton, Whalen et Anderson, 2007; Gatowski, Dobbin Litchfield et Oetjen, 2005). L'intervention familiale de groupe représentée, entre autres,

par la *Family Group Conference* (FGC) (Litchfield, Oetjen, Maxwell, Gatowski et Dobbin, 2003; Mandell, Sullivan et Meredith, 2001; Sieppert, Hudson et Unrau, 2000; Shore, Wirth, Cahn, Yancey et Gunderson, 2002; Sundell et Vinnerljung, 2004) et la *Family Group Decision-Making* (FGDM) (Cosner Berzin, 2006; Cosner Berzin, Cohen, Thomas et Dawson, 2008; Dobbin, Gatowski et Litchfield, 2001; Texas Department of Family and Protective Services, 2006; Titcomb, 2003; Weigensberg, Barth et Guo, 2009) font partie de ce courant d'intervention. Il s'agit d'approches qui peuvent tenir compte de la complexité des situations et qui s'intègrent bien à divers contextes. Elles permettent ainsi de traiter aussi bien des cas d'abus et de négligence (Hudson, Morris, Maxwell et Galaway, 1996) que des offenses juvéniles (Burford et Hudson, 2000).

Aux États-Unis, en 2003, Olson recensait 30 États utilisant une forme ou une autre de méthodes alternatives de résolution de conflit dans le cadre des services de protection de la jeunesse. Plus près de nous, au Canada, quatre provinces s'avèrent, à notre connaissance, des chefs de file dans la pratique de la médiation, soit la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse (Carruthers, 1997; Cunningham et Van Leeuwen, 2005; Marcotte, Brisson, Olivier et Laflamme, 1997; Marcotte et Cyr, 2002; Maresca, 1995). Au Québec, la *Loi sur la protection de la jeunesse*, modifiée en 2007, insiste d'ailleurs explicitement sur le fait que les parents doivent participer et s'impliquer activement dans les décisions à prendre pour assurer la sécurité et le développement de l'enfant, ainsi que sur le fait que les intervenants doivent recourir à une approche consensuelle (articles 2.3 et 51 de la LPJ).

De façon générale, la médiation est définie comme un processus volontaire de négociation auquel participe un tiers neutre et impartial⁶ qui ne détient pas l'autorité d'imposer des solutions, mais qui a le mandat d'aider les parties à résoudre leur conflit de façon consensuelle (Wall, Stark et Standifer, 2001; Marcotte *et al.*, 1997; McNeilly, 2005; Savoury et Bearls, 1995; Maresca, 1995). Ainsi, les interventions basées sur une approche de médiation semblent particulièrement bien adaptées aux affaires relevant du droit des mineurs et de la famille dans lesquelles il est nécessaire de parvenir à un accord tout en préservant des relations suivies, comme celle entre le parent et l'enfant (McConnell, 1996; Summers, Wood et Russell, 2011).

Globalement, les valeurs et les principes à la base de l'intervention basée sur la médiation en protection de la jeunesse sont similaires à ceux retrouvés dans le domaine de la justice réparatrice (encadré précédent). Cette approche prend aussi ses sources dans la pratique de la médiation familiale qui est souvent présentée comme un processus systémique de gestion des conflits et qui offre l'occasion d'une redéfinition des rapports familiaux (Brisson-Amyot, 1992; Noreau et Amor, 2004; Olson, 2003).

⁶ La neutralité implique une intervention exempte de parti pris en faveur de l'une ou l'autre partie tandis que l'impartialité suppose l'absence de positions préétablies ou d'a priori concernant l'issue de la négociation (Noreau et Amor, 2004). La question de la neutralité et de l'impartialité du médiateur fait l'objet de débats dans les écrits. On reconnaît de plus en plus que ni l'une ni l'autre ne peuvent être absolues.

Le modèle de médiation centré sur la résolution de problèmes est celui généralement adopté dans le contexte de la protection de la jeunesse. Il s'appuie sur un processus de négociation basé sur les intérêts (Moore, 1986; Firestone et Weinstein, 2004). Une des prémisses de cette approche est que le conflit peut être constructif. En effet dans ce modèle, le conflit est considéré comme la manifestation d'un manque dans la satisfaction des besoins des parties impliquées. Les difficultés proviennent de ces besoins non répondus et apparemment incompatibles. Si ces besoins sont clairement reconnus et répondus, les personnes impliquées peuvent en arriver à une entente satisfaisante pour tous. Les parties définissant elles-mêmes leurs besoins et leurs solutions, elles sont plus susceptibles d'en arriver à des ententes qui tiendront la route. Cette approche donne donc une place centrale aux acteurs dans les orientations à prendre et favorise l'élaboration d'un projet de changement mieux adapté à leur réalité.

Le déroulement d'une intervention de médiation axée sur la résolution de problèmes s'appuie généralement sur un certain nombre d'étapes dont l'ordre est prescrit. Toutefois, les expérimentations de ce modèle montrent qu'une flexibilité et une souplesse sont nécessaires dans leur application (Marcotte et Cyr, 2002). Ces étapes suivent un processus de résolution de problèmes classique, soit l'évaluation de la situation afin d'en clarifier les enjeux, l'identification des besoins et des priorités, la génération d'options diverses et l'évaluation de leur pertinence et de leur faisabilité, et enfin, la rédaction d'une entente (Fischer et Ury, 1982).

Ce processus mise sur la *résolution* du conflit plutôt que sur son *règlement*, car il vise un changement dans les comportements et attitudes des parties impliquées. En effet, dans un « règlement », les attitudes d'opposition entre les parties peuvent rester relativement inchangées (Berstein, 1998). En approche de médiation, c'est par le biais d'un processus favorisant l'auto-détermination des participants que cet objectif est atteint (Barsky, 1996; Marcotte *et al.*, 1997). Dans cette perspective, le but de la médiation n'est pas seulement d'obtenir une entente satisfaisante, mais bien de favoriser un processus d'*empowerment* chez les participants. Autrement dit, l'approche de médiation vise à impliquer l'ensemble des participants dans les prises de décisions qui les concernent en misant sur les forces et les ressources de chacun d'eux ainsi qu'à faire émerger les solutions des participants eux-mêmes afin de favoriser le respect de leurs engagements (Firestone et Weinstein, 2004). Très rapidement, l'intervenant cherchera la contribution de ces derniers et les invitera à se « mouiller » : les acteurs sont ainsi amenés à faire part à l'intervenant de leur vision du problème, de leurs insatisfactions, de leurs besoins et à travailler avec l'intervenant à la résolution de leurs difficultés. Qu'il y ait ou non reconnaissance des facteurs de compromission, l'intervention mobilise immédiatement les parents et le jeune autour d'actions concrètes à entreprendre et d'objectifs à réaliser à court terme pour éviter que la situation ne s'aggrave et ne conduise à une escalade des problèmes familiaux et comportementaux du jeune.

Olson (2003, p. 483) propose une courte définition de la médiation en protection de la jeunesse qui recouvre bien ces différentes composantes :

« Child protection mediation is a facilitated discussion led by a mediator that empowers participants to create individualized integrated solutions through non adversarial means ».

Au Québec, le modèle d'intervention développé présente deux caractéristiques particulières, comparativement aux modèles d'intervention présents ailleurs au Canada ou aux États-Unis par exemple. Premièrement, certains ingrédients de base de la médiation (constat partagé du problème, identification et partage des besoins individuels, identification des priorités, identification des options, choix des solutions) sont intégrés dans l'intervention dans le cadre du processus habituel d'intervention auprès des jeunes et de leur famille. Si les parties refusent d'y adhérer, ils devront se soumettre à un autre type de processus appliqué d'autorité. Par ailleurs, les techniques et les principes de médiation sont appliqués par un intervenant de la protection de la jeunesse qui n'agit pas comme un tiers impartial, mais comme un acteur qui détient un certain pouvoir décisionnel. Dans les faits, les intervenants sociaux formés aux techniques de la médiation n'agissent pas comme des médiateurs accrédités : ils demeurent des professionnels dont le mandat est d'assurer la sécurité et le développement des enfants qui sont sous leur protection. À ce titre, ils continuent d'exercer un rôle d'aide, de contrôle et de surveillance et restent responsables du bien-être et de la sécurité de l'enfant. La question de la neutralité de l'intervenant se pose cependant et les formateurs québécois de la médiation en contexte d'autorité se sont positionnés à cet égard : l'intervenant est responsable du processus. Si toutefois, les droits de l'enfant n'étaient pas protégés, l'intervenant exercerait un contrôle plus direct sur le contenu des mesures adoptées. Il prend aussi position pour éclairer les parties sur ce plan. Cela dit, le processus appliqué au Québec est soumis aux mêmes règles que celles utilisées dans un cadre de médiation avec un tiers impartial, soit l'instauration d'un climat de bonne entente et de respect mutuel ainsi que la recherche de solutions équitables pour les parties en cause.

3.1.2 L'intervention de médiation proposée aux jeunes pris en charge pour troubles sévères du comportement

En lien avec le champ d'application qui nous intéresse, des programmes de médiation spécifiquement appliqués dans les cas d'offenses juvéniles ont été développés aux États-Unis. Notons par exemple le « Family Solutions Program » dans l'État de New-York, le « Twin Falls County Status Offender Program » et le « Truancy Prevention Through Mediation Program » mis en place dans l'Ohio (Krauss, 2008). Chacun de ces programmes s'adresse à des jeunes « à besoin de supervision »; jeunes n'ayant pas commis d'actes délinquants, tout au moins officiellement, mais présentant des troubles du comportement importants. Par exemple, le Family Solutions Program est proposé aux jeunes qui consomment abusivement des substances, présentent des comportements violents vis-à-vis d'eux-mêmes ou vis-à-vis d'autrui, sont affiliés à des gangs, transgressent les règles et présentent des comportements perturbateurs à la maison ou à l'école.

Ces programmes visent principalement à aider les familles à développer des habiletés de communication plus efficaces, à mieux comprendre leur situation et à prendre des décisions au

sujet de la ligne de conduite à adopter. De par la nature soutenant le médiateur, les membres de la famille vont pouvoir reconstruire leur sentiment de confiance et de compréhension mutuelle, diminuer leur conflit et améliorer leurs relations. Le but est de réussir à mobiliser les ressources de la famille pour qu'elle arrive à résoudre ses problèmes et éviter que les jeunes ne soient pris en charge par le système judiciaire (Baruch Bush, Hershman, Thaler et Vitkovich, 2009).

Des approches de médiation ou programmes apparentés sont également proposés aux jeunes délinquants pris en charge par le système judiciaire pénal et à leur famille, afin de prévenir la récidive et d'améliorer les relations familiales, identifiées comme l'un des principaux facteurs de risque des activités délinquantes (Siegel et Welsh, 2011). Les approches de médiation auprès des jeunes délinquants, particulièrement les FGC et la médiation victime-délinquant⁷ (Bazemore et Umbreit, 2001 ; Bradt, 2009 ; Choi, Green et Kapp, 2010 ; Shapland *et al.*, 2006), constituent d'ailleurs l'une des applications les mieux connues et documentées de ce courant.

3.2 État des connaissances sur l'efficacité de la médiation en protection de la jeunesse

L'intérêt grandissant pour les méthodes alternatives de résolution de conflit permet de recenser un certain nombre d'évaluations d'expériences de médiation en protection de la jeunesse, et également des programmes qui en partagent les principes de base. Nous présentons donc tout d'abord les évaluations relatives aux projets mis en place en protection de la jeunesse, sans égard aux problématiques « troubles du comportement » ou « délinquance », avant de nous centrer plus particulièrement sur ceux qui ont été proposés spécifiquement aux adolescents présentant ce type de difficultés et à leur famille.

3.2.1 Les résultats des études évaluatives des programmes de médiation en protection de la jeunesse

La satisfaction de la clientèle à l'égard de la médiation ou d'autres méthodes alternatives de résolution de conflit est un des principaux résultats mis en lumière par les chercheurs du domaine. Dans l'ensemble, les parents suivis par la protection de la jeunesse et ayant bénéficié de ces approches se disent satisfaits, voire très satisfaits, de leur expérience (Bryan, Collins-Camargo, Anderson et Kantar, 2011 ; Gatowski, Dobbin et Litchfield, 2001 ; Litchfield *et al.*, 2003 ; Titcomb, 2003 ; Trosch, Sanders et Kugelmass, 2002 ; Getz, 2012). Ces familles sont plus satisfaites que celles impliquées dans le processus d'intervention habituel en protection de l'enfant (McHale *et al.*, 2009 ; Schraufnagel et Li, 2012 ; Trotter, Sheehan, Liddell, Strong, et Laragy, 1999). Différents éléments sont associés à la satisfaction de la clientèle, notamment la possibilité de s'exprimer ouvertement, de considérer de nouvelles options et de développer une relation de travail basée sur l'équité (Bryan *et al.*, 2011 ; Barsky et Trocmé, 1998). La neutralité du médiateur ressort comme étant l'élément central favorisant cette ouverture et ce partage du

⁷ Les programmes de médiation victime-délinquant misent tout particulièrement sur la capacité de la victime à informer le délinquant du préjudice causé par l'infraction (Umbreit, Coates et Vos, 2002).

pouvoir (Barsky et Trocmé, 1998), ce qui amène à penser que les centres jeunesse québécois ont un défi supplémentaire sur ce plan.

La majorité des parents ayant participé à une démarche de médiation estiment, plus précisément, avoir été soutenus dans leur pouvoir d'agir (Colman et Ruppel, 2007; Cunningham et Van Leeuwen, 2005; Dobbin *et al.*, 2001; Gatowski *et al.*, 2005; Landsman et Thompson, 2000; Litchfield *et al.*, 2003; Pringle, 2003; Pryor, 2005; Sieppert *et al.*, 2000; Sundelle et Vinnerljung, 2004; Thoennes, 1997), ont senti qu'ils détenaient un statut égal à celui des autres participants (Cunningham et Van Leeuwen, 2005; Titcomb, 2003), se sont sentis partie prenante tant dans le processus de prise de décision que dans la réponse aux difficultés soulevées par l'organisme de protection de l'enfance (Dobbin *et al.*, 2001; Gatowski *et al.*, 2001; McHale *et al.*, 2009; Sieppert *et al.*, 2000) et considèrent que la médiation les a aidés à mieux comprendre ce qui était attendu d'eux (Colman et Ruppel, 2007; Eaton *et al.*, 2007; Titcomb, 2003). Ces résultats sont d'autant plus intéressants qu'il est par ailleurs documenté que les relations entre les parents et les services de protection de la jeunesse sont souvent empreintes d'adversité, ce qui peut freiner la mobilisation et créer un climat peu propice à la collaboration (Boushel et Lebacqz, 1992; Hegar et Hunzeker, 1988; McCannell-Saulnier et Rowland, 1985).

Les études montrent aussi que les plans de services développés dans le cadre de la médiation sont plus personnalisés (i.e. mieux adaptés aux besoins spécifiques de chacune des familles) et plus créatifs (i.e. qu'ils font ressortir des propositions qui n'étaient pas envisagées auparavant) que ceux adoptés dans le cadre des services traditionnels (Thoennes, 1997, 2001; Weigensberg *et al.*, 2009; Gatowski *et al.*, 2005). Cette réponse plus adaptée aux besoins des familles pourrait favoriser l'engagement des participants dans le processus d'intervention.

Finalement, selon plusieurs auteurs, rares sont les situations traitées en médiation qui ne parviendraient pas à une entente, au moins partielle, entre les parties (Lessard et Marcotte, 2003; Thoennes, 2009; Kathol, 2009), qui plus est de façon rapide (Gatowski *et al.*, 2005; McHale *et al.*, 2009; Pringle, 2003; Thoennes, 2009; Trosch *et al.*, 2002). Quelques études montrent aussi que les ententes développées dans le cadre d'un processus alternatif de résolution de conflit sont davantage respectées que celles survenues à la suite d'une intervention plus traditionnelle (Lessard et Marcotte, 2003; Thoennes, 2001; Titcomb, 2003). À titre d'exemple, les résultats de l'étude de Thoennes (2001) montrent que 500 jours après l'audience en cour, 62 % des familles dont l'entente a été développée en médiation se conforment toujours à celle-ci, tandis que 41 % des familles du groupe de comparaison suivent les mesures ordonnées. Cette plus grande conformité pourrait s'expliquer par le fait que les ententes prises dans le cadre d'un processus alternatif de résolution de conflit tendent à respecter davantage la situation familiale des clients que les ordonnances (McHale *et al.*, 2009; Thoennes, 1998). Il importe cependant de souligner que des études, telles que celle de Schraufnagel et Li (2012), n'ont trouvé aucune association significative entre le fait d'avoir participé à un processus de médiation et celui de se conformer à l'entente.

La plupart des études consultées montrent enfin que le dossier des familles suivies avec une méthode de résolution de conflit basée sur la médiation a tendance à se fermer plus rapidement et à être moins signalé de nouveau que celui des familles suivies de façon plus traditionnelle (Cosner Berzin, 2006; Cosner Berzin *et al.*, 2008; Cunningham et Van Leeuwen, 2005; Gatowski *et al.*, 2005; Thoennes, 1997, 2001).

3.2.2 Quels effets dans le cadre d'une problématique de troubles du comportement?

La littérature relative à l'approche de médiation auprès de jeunes présentant des troubles du comportement sévères est principalement de nature descriptive (McCold, 1998) et présente davantage les principes et les caractéristiques de ces programmes que l'évaluation de leurs impacts (Cahn et Lupton, 2000 ; Beck et Turk, 1998).

Les premières études s'étant attachées à évaluer l'efficacité de ces programmes (Shaw, 1984; Lam, 1989; Varin *et al.*, 1998) ont principalement observé la participation des parents aux séances, l'obtention ou non d'un accord et le taux de récurrence des troubles du comportement suite à la participation au programme. Varin *et al.* (1998) ont ainsi évalué l'intérêt du « Twin Falls County Status Offender Program » qui prend en charge les parents et le jeune dans un processus de médiation dans le cas de fugues, de troubles sévères du comportement et de délits mineurs. Les auteurs rapportent un pourcentage de réussite de 73 %, calculé sur la base d'une entente obtenue et de l'absence de récurrence des troubles du comportement trois mois après la participation au programme (Simmons, 2006). Plus récemment, Shubik et Khashu (2005) ont recueilli des données administratives à partir du système d'information de la Protection de la Jeunesse dans quatre arrondissements de New York dans lesquels avait été implanté le « Family Solutions Program ». Le rapport d'évaluation de cette étude indique qu'en l'espace de 2 ans, le nombre de cas adressés à un tribunal de la famille a chuté de 55 %. Le nombre d'ordonnances de placement hors du domicile suite à une prise en charge a également chuté de 21 %.

Des indicateurs davantage liés à la dynamique familiale ont également été relevés. Dans ce sens, Shaw (1984, 1985) a réalisé des entrevues téléphoniques pour connaître le point de vue des parents sur le « Family Solutions Program » et les changements familiaux éventuels survenus à la suite de celui-ci. Sur la base de ces critères, ces études indiquent que les parents ayant participé au programme sont majoritairement satisfaits de l'intervention et qu'ils soulignent que la communication familiale s'est effectivement améliorée suite à leur participation au programme. Van Slyck, Newland et Stern (1992) ont pour leur part évalué l'effet du « Parent-Child Mediation Program » sur le fonctionnement familial à l'aide de l'échelle Family Environment Scale (FES) qui permet d'appréhender le fonctionnement psychosocial de la famille sur trois dimensions : les relations familiales (cohésion, expression, conflits), le développement personnel au sein de la famille (e.g., indépendance, accomplissement) et l'organisation du système familial (e.g., planification structurée des activités et des responsabilités). Des comparaisons pré-post tests indiquent un impact positif sur les participants avec une amélioration des dimensions relationnelles et personnelles pour les parents ainsi qu'une amélioration de la dimension

personnelle pour les adolescents. Les parents et les adolescents rapportent qu'ils ont été très satisfaits de la médiation, perçue comme un bon moyen de résoudre leurs problèmes.

La majorité de ces études présentent toutefois des lacunes méthodologiques importantes, notamment l'absence de groupe contrôle composé de jeunes n'ayant pas bénéficié d'une prise en charge reposant sur les principes de la médiation, le fait de ne prendre en compte que le point de vue des parents (et non celui des adolescents) et l'absence d'outils d'évaluation standardisés dans la grande majorité d'entre elles.

3.2.3 Que nous apprennent les études relatives aux approches de médiation ou de programmes apparentés proposés aux jeunes délinquants avérés?

Lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès de jeunes délinquants, plusieurs auteurs avancent que les méthodes alternatives de résolution de conflit sont plus avantageuses et efficaces que les méthodes s'inscrivant dans un modèle traditionnel axé sur la punition et la judiciarisation (Bazemore et Umbreit, 2001 ; Bradshaw et Roseborough, 2005 ; Firestone et Weinstein, 2004 ; Latimer *et al.*, 2005 ; Rodriguez, 2007). À titre d'exemple, dans le cadre d'une méta-analyse examinant l'efficacité de deux programmes de justice réparatrice sur le plan de la réduction de la récidive, Lipsey (1995) a rapporté que la médiation victime-délinquant et les conférences familiales contribuaient à une réduction de 26 % du taux de récidive, ce qui est supérieur à l'efficacité des programmes de justice traditionnels. Levine (2000) tient des propos similaires concernant la diminution importante de la délinquance juvénile suite à l'implantation des conférences familiales en Nouvelle-Zélande. À partir d'une recension des travaux existants sur la question, Kogan (2001) relève que seuls 48 % des jeunes pris en charge par les FGC répètent un méfait durant les 6 prochains mois. Baffour (2006) souligne, quant à lui, un taux de récidive de moins de 30 %.

Par ailleurs, Kogan (2001) relève que dans la majorité des cas, les FGC débouchent sur une entente. Les prises en charge par le système judiciaire sont allégées : 90 % des délinquants sont détournés de la cour, seulement 5 % font l'objet d'ordonnances de la cour et seulement 2 % sont soumis à un placement résidentiel ou de garde. Dans l'ensemble, il y a eu une réduction de 75 % à 80 % des cas traités par le tribunal pour mineurs. Les résultats montrent enfin que ce type de dispositif semble avoir un impact sur le sentiment de responsabilisation du jeune puisque les demandes de réparation sont acceptées par 85 % des mineurs impliqués dans les FGC. Par la suite, la grande majorité des mesures négociées sont en fait remplies soit pleinement (59 %) soit en partie (28 %) pendant la période spécifiée.

Cependant, comme pour les études relatives aux impacts de la médiation auprès de jeunes pris en charge en protection de la jeunesse pour troubles de comportement, celles qui concernent les approches de médiation auprès de jeunes délinquants avérés présentent d'importantes lacunes (Baffour, 2006).

Les études relatives à la validité des approches de médiation et de résolution de conflit en contexte de protection de la jeunesse tendent à souligner des effets bénéfiques, aussi bien d'un point de vue institutionnel qu'en termes familiaux et individuels. Cependant, ces effets restent relativement peu explorés lorsque l'on s'intéresse spécifiquement aux jeunes présentant des troubles du comportement sévères, ou à risque de devenir délinquants. Les limites méthodologiques afférentes à ces études en réduisent également la portée. Notons enfin que les rares études réalisées auprès de cette population font référence à une approche de médiation à laquelle les membres de la famille participent de façon volontaire, auprès d'un médiateur accrédité et impartial, comme c'est le cas aux États-Unis ou dans les autres provinces canadiennes, contrairement à ce qui se passe au Québec.

3.3. Synthèse et hypothèses sous-jacentes au modèle de changement

En somme, en contexte de protection de la jeunesse, il serait ambitieux de postuler qu'une intervention basée sur l'approche de médiation puisse engendrer des changements au profil psychologique des participants (Pearson, Thoennes, Mayer et Golten, 1986). Par contre, la médiation serait propice à une modification de la perception de soi en tant qu'agent de changement dans sa propre trajectoire et c'est ce changement, associé à des modifications dans le milieu de vie immédiat du jeune, qui serait la clé de la prévention de l'aggravation de la situation problématique.

De plus, on peut croire, sur la base des connaissances actuelles, qu'un programme d'intervention basée sur l'approche de la médiation a le potentiel de modifier certaines dimensions familiales comme les pratiques parentales de supervision et d'encadrement et la relation parent-enfant. En effet, des études indiquent que l'un des intérêts de cette approche, appliquée en protection de la jeunesse, réside dans le fait qu'elle fournit des moyens aux parents et aux jeunes pour régler leurs problèmes (Baruch Bush *et al.*, 2009; Siegel et Welsh, 2011). L'intervention basée sur la médiation en protection de la jeunesse s'avère un outil de travail efficace quant à la responsabilisation des familles et à l'élaboration d'un contexte favorisant le renforcement des compétences de ses membres (Marcotte *et al.*, 1997). Il faut noter toutefois, à l'instar de Pearson *et al.* (1986), que l'intervention basée sur l'approche de médiation est un commencement ou un mouvement vers le changement; elle n'entraîne pas une résolution finale des problèmes du jeune et de sa famille.

L'état des connaissances sur la délinquance et les processus de criminalisation ainsi que sur la médiation avait permis de postuler, qu'à court terme, la mise en place d'un programme d'intervention basée sur une approche de médiation :

H1 : se traduirait par une approche moins conflictuelle entre les parties impliquées dans l'intervention et, en conséquence, une amélioration du fonctionnement de la famille

H2 : renforcerait le sentiment de compétences des participants

H3 : diminuerait les problèmes de comportement du jeune

H4 : mobiliserait les parties dans le processus de changement

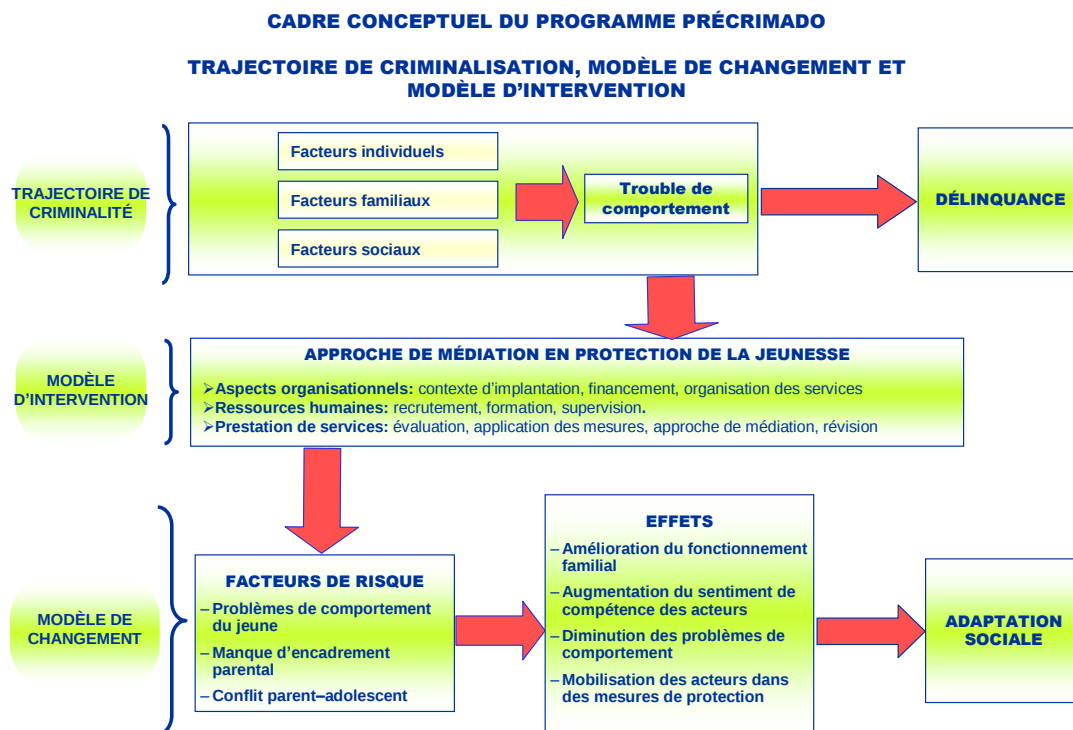
À moyen et long terme,

H5 : ces acquis se maintiendraient après la fin de l'intervention, permettant ainsi d'éviter une détérioration de la situation

H6 : ce qui éventuellement contribuerait à prévenir, à moyen terme, la délinquance et à plus long terme la criminalité.

La figure 1 ci-dessous présente la logique sous-jacente au modèle de changement proposé dans le programme *PréCrimAdo*.

Figure 1



Source : PréCrimAdo — Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire
Novembre 2007

3.4. Aperçu du programme *PréCrimAdo*

Le projet *PréCrimAdo* s'inscrit dans le cadre de mesures dites « indiquées » telles que définies par l'*Institute of Medicine* (Mzarek et Haggerty, 1994) dans son modèle sur les interventions préventives. Selon ces auteurs, une mesure indiquée s'adresse à des individus qui présentent des

signes minimaux, mais détectables de problèmes ultérieurs, sans toutefois présenter le problème dans son entièreté. En ce sens, une mesure indiquée peut contribuer de trois manières à la prévention : 1) empêcher l'apparition de nouveaux cas dans la population, 2) diminuer les facteurs de risque et augmenter les facteurs de protection et 3) retarder l'éclosion du problème visé. À un moment où le jeune présente des risques sérieux de criminalisation, le programme *PréCrimAdo* offre au jeune et à ses parents une alternative susceptible d'empêcher l'aggravation des troubles de comportement (trajectoire de délinquance) en suscitant leur mobilisation dans un processus de changement.

Le projet vise à prévenir la criminalisation des jeunes qui sont signalés au service de protection des trois centres jeunesse participants en raison de troubles de comportement sérieux. Lorsque les jeunes et leur famille aboutissent au service de protection de la jeunesse, on peut penser que les efforts de prévention ont échoué et que ces jeunes sont à haut risque de développer des comportements antisociaux si aucune intervention n'est entreprise pour contrer leur progression. Le signalement en vertu de l'alinéa 38 f de la LPJ (troubles de comportement sérieux) marque donc un moment critique de la trajectoire de criminalisation du jeune.

PréCrimAdo campe ses efforts d'intervention autour de facteurs de risque sur lesquels les services de protection peuvent agir compte tenu de leurs ressources et de leur mandat socio-légal. Les deux grands ordres de facteurs de risque identifiés par les promoteurs du programme *PréCrimAdo* sur lesquels les services d'évaluation-orientation et d'application des mesures des centres jeunesse peuvent agir rapidement et efficacement sont les conflits parent-adolescent et les éléments de compromission qui ont mené au signalement du jeune (ex. agirs délinquants, toxicomanie, violence, absence scolaire, etc.).

Les éléments actifs de l'intervention sont le renforcement des liens familiaux et une résorption des comportements problématiques du jeune. La prise en considération des besoins de chacun des acteurs familiaux permet de centrer les efforts d'intervention sur des enjeux personnels et familiaux dont la valence est très élevée. Cette approche donne l'occasion aux acteurs (les parents comme les jeunes) de se faire entendre, d'occuper une place centrale dans le processus, de reprendre le contrôle de leur situation et de s'investir dans des mesures correctrices qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs capacités. La motivation et l'engagement des acteurs familiaux se trouvent ainsi renforcés par l'importance qu'on accorde à la satisfaction de leurs besoins respectifs et par le fait que les discussions soient orientées vers des solutions satisfaisantes pour tous (*négociation sur intérêts/recherche de consensus*). Cette dynamique d'*empowerment* et de renforcement des liens familiaux à travers un processus médiation devrait infléchir le processus de criminalisation et mener à une adaptation sociale des jeunes.

Les **buts** du programme sont :

- a) Amener les parents et leur jeune à gérer plus efficacement leurs conflits relativement aux comportements jugés inacceptables;

- b) Mobiliser le jeune et ses parents dans un processus de changement visant à éliminer les éléments de compromission présents lors du signalement.

Les objectifs généraux et spécifiques du projet *PréCrimAdo* sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2
Objectifs généraux et spécifiques du programme PréCrimAdo

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
1-Améliorer le fonctionnement familial	- S'écouter et prendre en compte les besoins de l'autre - Utiliser des techniques de communication efficaces lors des conflits - Pour le jeune, respecter l'autorité parentale - Pour le parent, exercer une supervision parentale
2-Augmenter le sentiment de compétence des acteurs familiaux	- Reconnaître leurs forces respectives - Pour le jeune, augmenter son sentiment de compétence personnelle - Pour le parent, augmenter son sentiment de compétence parentale
3-Diminuer les problèmes de comportement du jeune	- Prendre conscience de l'impact de ses comportements sur autrui - Adopter des conduites pro-sociales - Diminuer les comportements problématiques
4- Mobiliser les acteurs dans les mesures de protection	- Formuler en termes de besoins les difficultés mises en évidence lors du signalement - Déterminer ensemble les moyens à prendre pour répondre aux besoins identifiés par les parents et le jeune - Collaborer à l'atteinte des objectifs inscrits dans le plan d'intervention - Respecter les mesures mises en place afin d'éliminer les éléments de compromission

Le modèle logique du programme *PréCrimAdo* présenté à l'annexe I résume la population ciblée par l'évaluation, les activités réalisées et les ressources (financières, humaines, biens et services) investies par les établissements pour leur mise en place ainsi que les changements visés par le programme (effets à court, moyen et long terme). Pour une description plus détaillée du programme, vous pouvez également consulter l'annexe II du présent rapport.

Section 4 - Questions de recherche évaluative

4. Questions de recherche évaluative

La présente évaluation visait à documenter les aspects liés au processus d'intervention préconisé dans le programme, aux résultats de l'application du programme ainsi qu'aux coûts liés à la réalisation du programme. Plus précisément, elle avait pour but de répondre aux questions suivantes :

❖ Processus d'intervention

1. Dans quelle mesure le profil des participants correspond-t-il à la clientèle cible du programme?

Indicateurs :

- Caractéristiques des jeunes et des parents
- Motif de signalement

2. Dans quelle mesure l'intervention respecte-t-elle les principes et les étapes sous-jacents au programme?

Indicateurs :

- Étapes parcourues et activités réalisées
- Nombre de rencontres familiales
- Inscriptions relatives à l'approche dans les rapports d'orientation et les plans d'intervention
- Rédaction du tableau des besoins
- Taux d'exposition générale des participants à l'approche de médiation

3. Que pensent les intervenants de l'application de l'approche? (effets positifs ou négatifs non prévus)

Indicateur :

- Points de vue des intervenants

❖ Résultats de l'intervention

1. Quels sont les effets de l'intervention sur les jeunes et les parents?

Indicateurs

- Fonctionnement familial
- Relation parent-enfant
- Pratiques éducatives
- Comportement du jeune
- Sentiment de compétence

- Satisfaction parentale
- Engagement dans l'intervention (compréhension et confiance/participation/satisfaction)
- Changements dans la relation parent-enfant

2. Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse?

a. Étape Évaluation/Orientation

Indicateurs :

- Durée de l'intervention
- Prévalence des interventions minimales terminales
- Prévalence des ententes provisoires
- Prévalence des mesures volontaires et judiciaires
- Prévalence de mesures de placement

b. Étape Application des mesures

Indicateurs :

- Durée de l'intervention à l'application des mesures
- Durée des mesures volontaires et judiciaires
- Prévalence d'un nouveau signalement
- Accord et atteinte des objectifs du plan d'intervention

3. Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque?

Indicateur :

- Prévalence d'un contact en LSJPA durant la période de suivi

❖ Rapport coûts-bénéfices

1. Quel est le rapport entre les effets observés chez la clientèle et les coûts liés à l'application de l'approche, le cas échéant?

Section 5 - Méthodologie de la recherche

5. Méthodologie de la recherche

5.1. Devis d'évaluation

L'élaboration du devis d'évaluation s'est faite dans un mode participatif, c'est-à-dire en s'appuyant sur une dynamique de collaboration de tous les acteurs impliqués. Concrètement, cela signifie que l'opinion de l'équipe d'expérimentation, celle des gestionnaires, celle des intervenants et celle des conseillers cliniques des trois centres jeunesse ont été sollicitées lors de l'élaboration du devis. Cela signifie également que le protocole d'évaluation a été appliqué en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, et ce, tout au long de l'évaluation.

Un devis quasi-expérimental avec groupe de comparaison non-équivalent a été privilégié. Ce type de devis implique diverses mesures étalées dans le temps auprès d'un groupe composé de participants au programme d'intervention, de même qu'auprès d'un groupe de comparaison composé de personnes possédant des caractéristiques semblables, mais non exposées au programme. Compte tenu des impératifs de l'intervention et des modalités de fonctionnement des établissements, une répartition au hasard des participants dans chacun des groupes n'était pas réaliste. Lors de la constitution du groupe de comparaison, nous avons dû tenir compte du fait que la formation des intervenants à l'approche de médiation⁸ avait déjà été donnée assez largement dans au moins deux des trois centres jeunesse (CJ) participant à cette étude. Nous avons donc opté pour la formation d'un groupe de comparaison composé d'usagers signalés dans des points de service où la formation à l'approche de médiation n'avait pas encore été donnée et où les situations de protection étaient encore traitées par des approches conventionnelles.

Le devis d'évaluation comporte trois temps de mesure. Le temps 1 (prétest) a été réalisé à la fin de l'étape « évaluation » du processus PJ, puisque c'est à ce moment que l'intervenant statue sur la compromission du jeune, lequel a été suivi du temps 2 (post-test) environ six mois plus tard. Un troisième temps de mesure (temps 3) a été réalisé afin de documenter les effets de l'intervention sur les trajectoires des jeunes dans les services de protection et sur les trajectoires de criminalité des jeunes. Lors des temps 1 et 2, nous avons recueilli directement des informations auprès des parents et des jeunes en plus d'analyser le dossier PJ des enfants. Au temps 3, seules les informations disponibles dans les dossiers PJ ont été traitées.

5.2. Population à l'étude

La population à l'étude est composée de jeunes de 12 à 15 ans ayant fait l'objet d'un signalement en vertu de l'article 38f (troubles de comportement sérieux) de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) dans le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire, celui de Chaudière-Appalaches ou celui de la Montérégie. Les situations devaient avoir été déclarées compromises entre le 5 janvier 2009 et le 18 mars 2011.

⁸ Formation du Programme national de formation (PNF) à l'approche de médiation (module générique en protection de la jeunesse, numéro 3).

❖ Critères d'inclusion

Pour être éligibles, les situations de jeunes devaient respecter les critères suivants :

4. Le jeune devait être âgé entre 12 et 15 ans au moment du signalement;
5. Le jeune devait faire l'objet d'un nouveau signalement (dossier non actif dans le système informatisé de la PJ au moment de la collecte de données);
6. Le signalement devait avoir été retenu et la sécurité et le développement du jeune évalués comme étant compromis.

La famille (le jeune et/ou un de ses parents) devait accepter de participer à la recherche.

❖ Critères d'exclusion

Trois critères d'exclusion étaient prévus au protocole :

4. Les situations requérant un traitement au moyen d'une entente multisectorielle (en lien avec les services de police, les centres hospitaliers ou les écoles)⁹;
5. Les situations où le jeune avait un suivi actif en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale des adolescents* (LSJPA) au moment de l'orientation¹⁰;
6. Les situations où les parents ou le jeune présentaient une incapacité à participer à la recherche ou à l'expérimentation (problèmes de santé mentale graves, absence de collaboration du ou des parents, impossibilité de les rejoindre).

Se sont ajoutées les situations où les membres de la famille ne parlaient pas le français. De plus, lorsque plusieurs membres d'une même fratrie étaient signalés pour troubles de comportement, un seul enfant par famille a été retenu¹¹.

⁹ L'entente multisectorielle consiste en l'engagement d'agir en concertation dans des situations mettant en cause des enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de ces enfants est compromis et qu'un crime a été commis à leur endroit ». Les situations visées par l'entente sont couvertes par l'article 38 de la LPJ et touchent les enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Source : Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation, ministère de la Famille et de l'Enfance, gouvernement du Québec, 2001. Par conséquent, l'échantillon retenu exclu les situations d'abus physiques les plus graves nécessitant une enquête policière.

¹⁰ Parmi les jeunes de l'échantillon total, 20,2 % ont eu des contacts avec la LSJPA antérieurs et/ou concurrents avec l'entrée dans l'étude. Ce critère n'a donc été rencontré pour la totalité de l'échantillon.

¹¹ La date de l'acceptation et celle où la sécurité et le développement du jeune étaient déclarés comme étant compromis ont présidé au choix du membre de la fratrie. La première date était retenue. Au total, 14 situations de jeunes ont été exclues en raison de la présence d'une fratrie.

❖ Procédure de sollicitation des jeunes et des parents

La sollicitation des jeunes et des parents a été effectuée par l'intervenant à l'étape de l'évaluation/orientation (É/O). Ce dernier informait les parents et le jeune de l'existence du projet et leur demandait une autorisation pour transmettre leurs coordonnées téléphoniques à l'équipe de recherche. À cette occasion, les parents pouvaient refuser toute autre sollicitation (refus initial). Si l'autorisation était donnée, l'intervenant remettait aux parents une lettre expliquant les objectifs de la recherche et les prévenait qu'ils seraient rejoints par téléphone par un membre de l'équipe de recherche. Lors de ce deuxième contact, le parent ou le jeune avait de nouveau le loisir de refuser de participer à la recherche.

❖ Sollicitation des intervenants

De leur côté, les intervenants responsables des dossiers des jeunes ont été invités, à chacune des étapes, à répondre à un questionnaire « en ligne », soit au terme de l'évaluation/orientation, soit trois mois après la prise en charge des usagers participant à l'étude.

5.3. Recrutement

Afin de faciliter l'identification de tous les nouveaux dossiers de jeunes correspondant aux critères de la recherche (âge, problématiques, cas non-actifs dans le système), des requêtes périodiques ont été générées à partir des systèmes informatiques de chacun des trois centres jeunesse. Ces requêtes produisaient des rapports permettant de dresser une liste complète de tous les participants potentiels à l'étude. Ces rapports ont permis d'établir le taux de non-sollicitation (les cas où les intervenants n'ont tout simplement pas sollicité les parents) ainsi que le taux de refus initial.

Entre le 5 janvier 2009 et le 18 mars 2011, pour l'ensemble des trois centres jeunesse, le nombre total de familles correspondant aux critères de la recherche est de 486 (tableau 3). Cent sept (107) d'entre elles n'ont pas été sollicitées par les intervenants pour participer à la recherche. Le taux de sollicitation des parents et des jeunes dans les trois centres jeunesse est donc de 78 %. Parmi les 379 familles sollicitées, 89 ont refusé d'être contactées par l'équipe de recherche (refus initial) et 290 ont accepté d'être rejointes (76,5 %) à cette étape.

Tableau 3
Bilan du recrutement dans les trois centres jeunesse

Description	N = 486
Nombre de familles non sollicitées	107
Nombre de familles ayant refusé à cette étape (refus initial)	89
Nombre de familles ayant accepté à cette étape	290

Parmi les refus initiaux ($n = 89$), dans près d'une situation sur deux (41,6 %), aucune raison n'a été communiquée à l'équipe de recherche pour justifier la décision du parent ou du jeune. Pour le reste des situations, les raisons de refus mentionnées sont majoritairement le manque d'intérêt par rapport à la recherche (28,1 %), le manque de temps (18 %) ou simplement qu'ils ne veulent pas participer (7,9 %).

5.4. Échantillon

Au total, 290 familles ont été rejointes par l'équipe de recherche pour participer à l'étude. Le taux de participation est de 87 %.

L'échantillon final est constitué de 253 familles suivies au T1 et de 236 familles suivies au T2. Le taux d'attrition au deuxième temps de mesure est de 6,7 %. Au T3, les données informatisées du système PIJ ont été utilisées pour les 253 familles; il n'y a donc pas de taux d'attrition au troisième temps de mesure.

Au moment de la première entrevue (T1), les parents ont été rejoints, en moyenne, 1,9 mois après la date de début de l'orientation. Au T2, les parents ont été rejoints, en moyenne, 6,6 mois après la décision en orientation (date de fin de l'orientation). Pour leur part, les jeunes ont été rejoints, en moyenne, 2,1 mois après la date de début de l'orientation et au T2, 6,7 mois après la date de fin de l'orientation. Le délai moyen entre les deux mesures est de 6,3 mois, pour les jeunes et pour les parents. Les services cliniques reçus par chaque jeune (T3) sont documentés pour une période variant de 23 à 50 mois ($M = 38,1$ mois) après la décision en orientation.

Afin de vérifier la représentativité des participants, certaines caractéristiques sociodémographiques des usagers, dont les familles ont accepté, refusé ou n'ayant tout simplement pas été sollicitées par les intervenants pour participer à l'étude, ont été extraites de PIJ et comparées. Les analyses ne révèlent aucune différence significative entre les familles participantes, celles ayant refusé ou celles n'ayant pas été sollicitées pour participer à l'étude selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de vie des jeunes au moment où leur situation a été déclarée compromise par le centre jeunesse.

5.5. Procédures et collecte des données

❖ Jeunes et parents

La collecte des données (T1 et T2) auprès des jeunes et des parents a été réalisée à l'aide d'un questionnaire comprenant une série de questions fermées et quelques questions ouvertes. Cet instrument a été administré à domicile par un interviewer. Le jeune était invité à remplir son questionnaire en présence de l'interviewer dans un espace à l'écart des autres membres de la famille afin d'assurer la confidentialité de ses propos. Pendant ce temps, le parent était convié à remplir seul la première partie de son questionnaire (partie sur les caractéristiques sociodémographiques de la famille). Lorsque l'entrevue avec le jeune était terminée, l'interviewer

poursuivait, sans la présence de l'enfant, l'administration du questionnaire avec le parent et s'assurait que ce dernier avait répondu à toutes les questions le concernant. La passation de l'instrument avec les jeunes nécessitait de 30 et 40 minutes. Pour leur part, les parents avaient besoin d'environ 45 et 60 minutes pour remplir leur questionnaire.

Six mois après la première collecte des données, le jeune et son parent ont été contactés à nouveau. Les mêmes instruments, à l'exception de l'ajout de questions sur l'intervention reçue et sur les changements perçus dans la relation avec leur enfant, leur ont été alors administrés selon la même procédure. Afin de dédommager le jeune et le parent pour le temps consacré à la réalisation des entrevues, un montant de 25 \$ était offert au prétest et au post-test à chacun des participants (jeune et parent). Les instruments ayant servi à la collecte de données (T1-T2) auprès des jeunes et des parents sont présentés dans un document distinct en annexe à ce rapport (annexe III).

❖ Intervenants

– Questionnaires « en ligne » sur l'application de l'approche

Les données sur l'application des principes et des étapes du processus de *négociation sur intérêts* sont issues de questionnaires « en ligne » auto-administrés remplis par les intervenants des trois centres jeunesse entre le 5 janvier 2009 et le 1^{er} septembre 2011. Au total, les intervenants ont répondu au questionnaire en ligne dans 88,1 % des dossiers à l'É/O et 80,1 % des dossiers à l'AM, qu'ils aient été formés à l'approche de médiation ou non. Ces questionnaires ont été développés dans le cadre d'une autre recherche portant sur l'implantation de l'application de l'approche de médiation en centre jeunesse et menée simultanément à la présente étude¹². Le temps estimé pour répondre au questionnaire en ligne était de 10 minutes.

Ces questionnaires ont permis de colliger des informations sur l'application de l'approche de médiation et sur les caractéristiques socioprofessionnelles des intervenants participants. Des questionnaires similaires ont été acheminés aux intervenants non formés à l'approche de médiation afin de colliger des informations sur leurs caractéristiques socioprofessionnelles et sur l'utilisation d'autres approches (annexe III).

– Groupes de discussion

Les informations sur la perception des intervenants vis-à-vis de l'application et des effets de l'approche de médiation sur la clientèle ont été colligées lors de quatre groupes de discussion organisés dans les trois centres jeunesse à l'hiver et au printemps 2011. Les principaux sujets abordés lors des groupes de discussion touchaient l'appropriation de l'approche par les intervenants, les effets perçus sur la clientèle, les avantages et les inconvénients de même que le

¹² Gilles Mireault, Lucie Camiré, Diane Chouinard. Le programme *PréCrimAdo*. Prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'application de l'approche de médiation en centre jeunesse. Volet implantation. Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Rapport final, avril 2012.

rôle de l'intervenant dans le processus de médiation (annexe III). Les personnes intéressées à participer devaient répondre à trois critères de sélection :

1. Occuper un poste d'ARH (agent de relations humaines) aux services É/O ou à l'AM dans le cadre de la LPJ;
2. Avoir reçu la formation PNF de trois jours sur l'approche de médiation depuis au moins deux mois;
3. Avoir déjà appliqué l'approche dans au moins un dossier.

Seuls les intervenants qui correspondaient à ces critères ont été approchés pour participer aux groupes de discussion¹³. Au total, 33 intervenants ont pris part à un groupe de discussion. La majorité des intervenants-participants étaient des femmes ($n=25$) âgées de 25-34 ans. Douze (12) intervenants travaillaient à l'É/O et 21 à l'AM. Les intervenants travaillaient dans un centre jeunesse depuis 11 ans en moyenne et ils étaient formés à l'approche de médiation depuis environ 30 mois.

❖ **Système clientèle jeunesse**

Les données permettant d'étudier les effets à moyen terme de l'intervention sur les trajectoires des jeunes dans les services de protection et sur les trajectoires de criminalité des jeunes ont été extraites du système clientèle jeunesse (SCJ), à la suite des requêtes réalisées auprès des services informatiques de chaque CJ.

❖ **Rapports financiers et statistiques**

Les données sur les coûts reliés aux différentes activités des CJ pouvant être affectées par l'approche de médiation proviennent des rapports AS-471 (coûts annuels globaux et par usager pour une trentaine d'activités par CJ), alors que le rapport AS-480 a été utilisé pour obtenir le bilan des activités clinico-administratives (volume et durée des services d'évaluation, d'orientation et d'application des mesures, hébergements, etc.) par CJ.

5.6. Stratégie d'analyse des données

Des analyses statistiques descriptives (distributions de fréquences, indices de tendance centrale, indices de dispersion) ont été réalisées afin de décrire les caractéristiques des répondants (jeunes, parents et intervenants). Des analyses bivariées (chi-carré, test t de Student ou ANOVA à un facteur) ont été utilisées pour comparer la situation des jeunes, des parents et des intervenants

¹³ Tous les intervenants du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire et du Centre jeunesse de la Montérégie qui correspondaient aux critères de sélection ont été approchés pour participer au groupe de discussion. Seule la moitié des intervenants qui correspondaient au critère de sélection au Centre jeunesse de Chaudière-Appalaches ont été contactés, de façon aléatoire, en raison d'un plus haut taux de participation.

selon les groupes de formation à la médiation (pour les jeunes et les parents) ainsi que selon les groupes de formation à chaque étape (pour les intervenants).

Pour étudier les effets de l'approche de médiation sur les jeunes et les familles participantes, des analyses multi-variées ont été utilisées, permettant de comparer les mesures auprès des jeunes, de leurs parents et certains indicateurs initiaux de trajectoire tout en contrôlant pour certaines variables confondantes. Plus spécifiquement, des analyses de covariance (ANCOVAs) ont été réalisées lorsque la variable dépendante était continue et distribuée normalement alors que des modèles linéaires généralisés ont été retenus pour les variables dépendantes dichotomiques (p.ex., présence vs absence d'une mesure). Pour les variables mesurées à deux reprises (la majorité des mesures complétées par les jeunes et leurs parents), une série d'ANCOVAs selon un plan factoriel groupe (4) x temps (2) ont permis d'estimer le changement temporel (T1-T2) selon les groupes¹⁴. Pour les variables mesurées à une seule reprise (quelques mesures complétées par les jeunes et leurs parents et les indicateurs résumant la trajectoire de services), une série d'ANCOVAs et de modèles généralisés selon un plan simple (4 groupes) a permis de comparer les groupes.

L'accent a été placé sur les comparaisons *a priori* pairées (par paires de groupes) en vérifiant si les intervalles de confiance à 95 % autour des changements moyens n'incluent pas la valeur nulle (révélant un changement non significatif) ou ne se chevauchent pas (révélant ainsi des différences temporelles significatives associées à la trajectoire de médiation). Cette stratégie, l'estimation et la comparaison des changements temporels par intervalle de confiance, est recommandée en psychologie (Wilkinson, 1999) et en biostatistique (voir par exemple les instructions aux auteurs du périodique *Journal of the American Medical Association*) car (a) elle permet au lecteur d'apprécier l'ampleur du changement pour chaque groupe, qu'il soit significatif ou non, et (b) elle produit davantage d'informations que le simple test d'hypothèse sur l'interaction, c.-à-d., qu'elle permet de savoir si un groupe change par rapport à lui-même et également s'il change par rapport aux autres groupes.

Suite à des résultats significatifs (i.e., le changement temporel varie le groupe), des analyses exploratoires de *modération* sont réalisées afin d'étudier si la délinquance initiale des jeunes pouvait affecter l'ampleur des changements observés suite à la médiation. Deux indicateurs ont été retenus, soit (a) la gravité de la délinquance auto-rapportée, et (b) la présence de contacts antérieurs à l'étude du jeune avec la LSJPA. Ces analyses de modération ont été complétées en introduisant dans les modèles décrits au paragraphe précédent une variable indépendante additionnelle et son interaction avec toutes les autres variables indépendantes du modèle. Une interaction significative est interprétée comme une indication de la présence de modération et décomposée, le cas échéant, à l'aide d'effets simples pour voir la direction de l'effet de modération.

¹⁴ Les échelles de mesure des indicateurs évalués à deux reprises (mesures jeune et parent) ont été standardisées sur une échelle de 0 à 100 afin de rendre comparable les scores de changement entre les mesures et donc de faciliter l'interprétation des résultats et d'identifier les indicateurs les plus affectés par la médiation.

L'âge et le sexe du jeune, le revenu familial, la présence de multiples articles et l'année d'entrée dans l'étude ont été étudiés comme variables confondantes potentielles. Pour les analyses de trajectoires, des covariables supplémentaires ont été étudiées, dont le niveau de délinquance rapportée selon le jeune et selon le parent. Selon les critères de Frigon et Laurencelle (1993), seules les variables présentant une association modérée ($r > .30$) avec la majorité des variables dépendantes doivent être incluses comme covariables. Le CJ d'origine a été systématiquement inclus dans les analyses afin de retirer la possible influence des particularités clinico-administratives de chaque CJ participant et d'obtenir des conclusions généralisables à tous les CJ.

Les données des questionnaires ont été soumises à une double saisie sous SPSS 13 puis inspectées pour les données manquantes, extrêmes et aberrantes. Les analyses inférentielles ont été réalisées à l'aide du logiciel SAS 9.3 (SAS Institute Inc., 2010) selon un niveau alpha standard de 5 %.

Section 6 - Caractéristiques des participants

6. Caractéristiques des participants

6.1. Classification des groupes selon la formation des intervenants

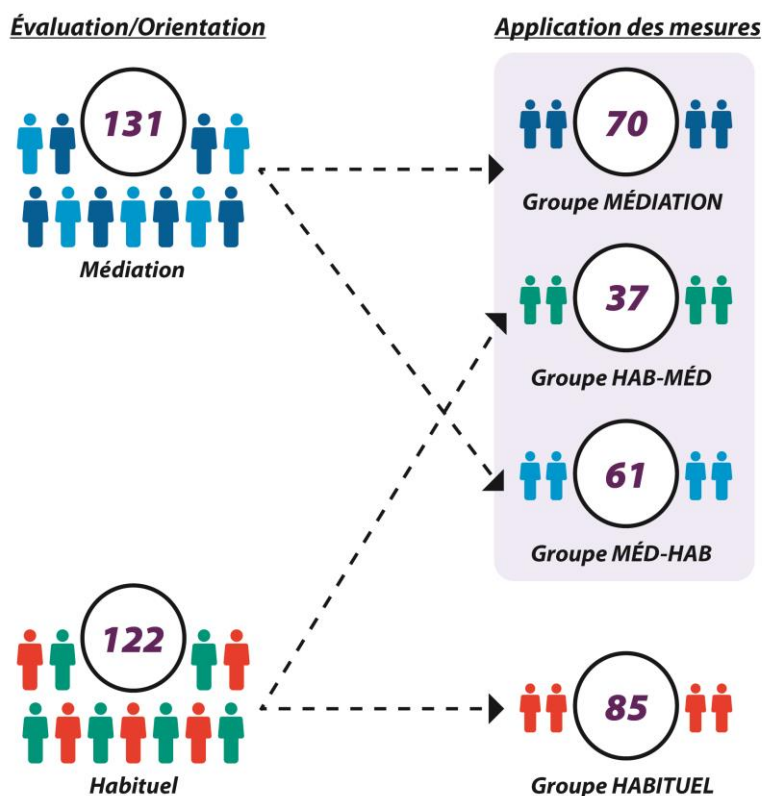
Pour faire partie du groupe expérimental, l'évaluation du signalement devait avoir été réalisée par un intervenant formé à l'approche de médiation dans le cadre du Programme national de formation (PNF). Le dossier devait ensuite être transféré aux services d'application des mesures (sauf lorsqu'une intervention minimale terminale était justifiée) et traité par un intervenant formé à l'approche de médiation. Les autres dossiers traités selon les méthodes d'interventions habituelles lors des deux étapes étaient considérés comme faisant partie du groupe de comparaison¹⁵. En cours de collecte, il s'est avéré qu'une partie des dossiers traitée par l'approche de médiation à l'évaluation/orientation a été transférée à un intervenant appliquant une approche habituelle. L'inverse s'est aussi produit : des dossiers évalués par un intervenant non formé ont ensuite été transférés à un intervenant formé à l'approche de médiation. Cette discontinuité a créé deux groupes supplémentaires n'ayant reçu que partiellement l'approche de médiation.

Les participants ($N = 253$) ont donc été classés en quatre groupes répartis selon la formation des intervenants à l'approche de médiation aux services d'évaluation/orientation (É/O) et aux services d'application des mesures (AM) (voir Figure 2).

1. **Groupe Médiation** (GROUPE MED_PURE) ($n = 70$)
Dossiers de jeunes suivis par un intervenant formé à l'approche de médiation aux deux étapes (É/O et AM).
2. **Groupe mixte Médiation et Habituel** (GROUPE MED_HAB) ($n = 61$)
Dossiers de jeunes suivis par un intervenant formé à l'approche à l'É/O et par un intervenant non formé à l'AM.
3. **Groupe mixte Habituel et Médiation** (GROUPE HAB_MED) ($n = 37$)
Dossiers de jeunes suivis par un intervenant non formé à l'É/O et par un intervenant formé à l'approche de médiation à l'AM.
4. **Groupe Habituel** (GROUPE HAB_PURE) ($n = 85$)
Dossiers de jeunes suivis par un intervenant non formé à l'approche de médiation aux deux étapes (É/O et AM).

¹⁵ Les dossiers se terminant à l'étape orientation par une intervention minimale terminale (IMT) étaient conservés dans l'un ou l'autre groupe.

Figure 2
Répartition des groupes selon la formation des intervenants dans les services É/O et AM



Les personnages bleus et verts de cette figure (à droite) illustrent les groupes qui ont reçu une « dose » de médiation complète ou partielle. Les personnages rouges illustrent le groupe qui n'en a pas reçu.

Le bloc de gauche représente le service ÉO. On peut voir qu'à cette étape, le groupe Médiation et le groupe mixte Médiation/Habituel se confondent. Tous ces participants ont été évalués par un intervenant formé à l'approche à ÉO.

Le bloc de droite représente le service AM. On peut voir qu'à cette étape le groupe Habituel et le groupe mixte Habituel/Médiation se confondent. Tous ces participants ont été suivis par un intervenant non formé à l'approche.

6.2. Profil des participants au projet d'évaluation

❖ Caractéristiques des jeunes et des familles

Cinquante-cinq pourcent des jeunes suivis dans l'étude sont des garçons. Il existe une différence significative selon les groupes; le groupe Habituel comprenant davantage de garçons (66 %) que les autres groupes. L'âge moyen des jeunes est de 14,3 ans. Plus de 89 % des jeunes fréquentent l'école (Tableau 4).

Tableau 4
Caractéristiques des jeunes selon la formation des intervenants aux deux étapes (N = 253)

	MED PUR (n = 70)	MED-HAB (n = 61)	HAB-MED (n = 37)	HAB PUR (n = 85)	Total (N = 253)	Comparaison (ANOVA ou χ^2)
Sexe (%)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	
Fille	45,7 (32) a	52,5 (32) a	59,5 (22) a	34,1 (29) a	45,4 (115)	8,54, p=,04
Garçon	54,3 (38) a	47,5 (29) a	40,5 (15) a	65,9 (56) b	54,6 (138)	
Age moyen (ET)	14,3 (1,2)	14,4 (1,1)	14,2 (1,0)	14,3 (1,1)	14,3 (1,1)	0,21, p=,89
Age - % (n)						13,52, p=,56
11 ans	1,4 (1)	0,0 (0)	2,7 (1)	2,4 (2)	1,6 (4)	
12 ans	10,0 (7)	4,9 (3)	0,0 (0)	2,4 (2)	4,7 (12)	
13 ans	10,0 (7)	16,4 (10)	18,9 (7)	14,1 (12)	14,2 (36)	
14 ans	28,6 (20)	24,6 (15)	32,4 (12)	36,5 (31)	30,8 (78)	
15 ans	38,6 (27)	42,6 (26)	40,5 (15)	35,3 (30)	38,7 (98)	
16 ans	11,4 (8)	11,5 (7)	5,4 (2)	9,4 (8)	9,9 (25)	
Fréquentation scolaire (n = 251)						2,11, p=,55
Oui	91,3 (63)	91,8 (56)	91,9 (34)	85,7 (72)	89,6 (225)	
Non	8,7 (6)	8,2 (5)	8,1 (3)	14,3 (12)	10,4 (26)	
Niveau scolaire (n = 251)						6,41, p=,38
Primaire	31,9 (22)	16,4 (10)	24,3 (9)	25,0 (21)	24,7 (62)	
Secondaire	66,7 (46)	80,3 (49)	73,0 (27)	69,1 (58)	71,7 (180)	
Cheminement particulier	1,5 (1)	3,3 (2)	2,7 (1)	6,0 (5)	3,6 (9)	
CBCL (n = 253)						
Comportement délinquant (0-34)	16,1 (70)	17,4 (61)	13,8 (37)	16,1 (85)	16,1 (253)	2,39, p=,07
Comportement agressif (0-36)	19,5 (70)	19,5 (61)	16,9 (37)	19,6 (85)	19,1 (253)	1,33, p=,27

Note. Les chiffres sur une même ligne avec des lettres différentes sont statistiquement différents selon un test post-hoc de comparaisons multiples (American Psychological Association, 2009).

Les quatre groupes sont similaires sur le plan de l'âge, de la fréquentation scolaire, du niveau scolaire et des contacts antérieurs et actuels avec la LSJPA. Selon les échelles du *Child Behavior Checklist* complétées par le parent, les jeunes ayant rencontré un intervenant formé à l'approche

de médiation à l'étape AM tendent à présenter moins de comportements délinquants comparativement aux trois autres groupes. Aucune différence significative n'est cependant observée entre les groupes (Tableau 4).

Les troubles de comportement sont présents en tant qu'article principal chez 80 % des usagers. Aucune différence significative n'est notée entre les quatre groupes sur ce plan, alors que 56 % des usagers présentent également un article secondaire. Un examen plus détaillé des articles principal et secondaire les plus fréquents révèle qu'après les troubles de comportement (critère d'inclusion dans l'étude), la négligence (45,9 % de l'échantillon) et les mauvais traitements psychologiques (12,7 %) sont les problématiques secondaires les plus fréquentes. Aucune différence n'est notée entre les groupes, à l'exception de la non-fréquentation scolaire, qui est plus importante chez les usagers de la condition mixte (GROUPE HAB_MED) (13,5 %) et du groupe contrôle (15,4 %) (Annexe IV, Tableau 39).

Les principales manifestations des troubles de comportement dans l'échantillon à l'étude sont la violence verbale/physique (63,3 %), la toxicomanie (47,6 %) et les fréquentations à risque (35,1 %). Aucune différence n'est notée entre les groupes sur la nature des troubles de comportement. Nous observons cependant que les usagers de la condition mixte (GROUPE MED_HAB) tendent à présenter des fugues dans une plus grande proportion (24,6 %) comparativement aux autres conditions (Annexe IV, Tableau 39).

Du côté des parents, 76 % des participants sont des femmes. Elles sont âgées, en moyenne, de 42 ans et proviennent principalement de familles monoparentales (46 %). La majorité des répondants rapportent avoir terminé leurs études au secondaire, études complétées ou non (60 %). La taille des familles varie principalement entre 1 et 2 enfants (40 % de l'échantillon dans les deux cas).

Les répondants des jeunes de ces quatre groupes ne diffèrent pas significativement selon le sexe, l'âge moyen, le lien du parent répondant avec l'enfant, la situation familiale, le revenu familial et le nombre d'enfants dans la famille. Une différence significative selon les groupes est observée et concerne la scolarité; les parents du groupe expérimental (30,3 %) et de la condition mixte (GROUPE MED_HAB) (39,7 %) atteignent davantage un niveau de scolarité collégial que les parents des deux autres groupes (Tableau 5).

Tableau 5
Caractéristiques des parents* selon la formation des intervenants (N = 253)

	Expérimental (n = 70)	Mixte (exp → ctl) (n = 61)	Mixte (ctl → exp) (n = 37)	Contrôle (n = 85)	Total (N = 253)	Comparaison n (ANOVA ou χ^2)
	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	
Sexe - % (n)						1,65, p=,66
Homme	28,4 (19)	19,0 (11)	27,0 (10)	23,8 (20)	24,4 (60)	
Femme	71,6 (48)	81,0 (47)	73,0 (27)	76,2 (64)	75,6 (186)	
Âge moyen (ET)	42,7 (6,1)	42,5 (5,6)	42,5 (6,0)	42,5 (6,2)	41,8 (6,6)	0,02, p=,99
Étendue	29-57	31-54	32-52	25-63	25-63	
Lien du parent						2,83, p=,83
Mère biologique	71,6 (48)	77,6 (45)	73,0 (27)	76,2 (64)	74,8 (184)	
Père biologique	28,4 (19)	22,4 (13)	27,0 (10)	22,6 (19)	24,8 (61)	
Autre	0,0 (0)	0,0 (0)	0,0 (0)	1,2 (1)	0,4 (3)	
Situation familiale						4,01, p=,68
Biparentale	25,4 (17)	24,1 (14)	10,8 (4)	18,1 (15)	20,4 (50)	
Recomposée	31,3 (21)	31,0 (18)	35,1 (13)	34,9 (29)	33,1 (81)	
Monoparentale	43,3 (29)	44,8 (26)	54,1 (20)	47,0 (39)	46,5 (114)	
Scolarité						18,24, p=,03
Primaire	1,5 (1)	0,0 (0)	5,4 (2)	1,2 (1)	1,6 (4)	
Secondaire	51,5 (34)	53,5 (31)	70,3 (26)	65,5 (55)	59,6 (146)	
Collégiale	30,3 (20) a	39,7 (23) a	21,6 (8) b	19,1 (16) b	27,4 (67)	
Universitaire	16,7 (11)	6,9 (4)	2,7 (1)	14,3 (12)	11,4 (28)	
Revenu familial						4,06, p=,91
0 à 20 000 \$	24,2 (16)	26,3 (15)	25,0 (9)	28,9 (24)	26,5 (64)	
20 001 à 40 000 \$	27,3 (18)	28,1 (16)	33,3 (12)	25,3 (21)	27,7 (67)	
40 001 à 60 000 \$	16,7 (11)	17,5 (10)	25,0 (9)	16,9 (14)	18,2 (44)	
Plus de 60 000 \$	31,8 (21)	28,1 (16)	16,7 (6)	28,9 (24)	27,7 (67)	
Nombre d'enfants**						2,19, p=,90
1	38,1 (24)	46,3 (25)	40,0 (14)	37,7 (29)	40,2 (92)	
2	41,3 (26)	33,3 (18)	34,3 (12)	42,9 (33)	39,9 (89)	
3 et plus	20,6 (13)	20,4 (11)	25,7 (9)	19,5 (15)	21,0 (48)	

Note. Les chiffres sur une même ligne avec des lettres différentes sont statistiquement différents selon un test post-hoc de comparaisons multiples (American Psychological Association, 2009).

* Basé sur 246 répondants (97,2 % des parents).

** Basé sur 229 répondants (90,5 % des parents).

❖ Caractéristiques des intervenants

Du côté des intervenants des services É/O, la majorité des participants au projet sont des femmes (80 %) et elles se situent surtout dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans (49 %). Soixante-huit pourcent affirment compter une expérience de travail de 5 ans et plus dans les centres jeunesse. Dans le groupe des intervenants formés à l'approche de médiation, aucun ne se retrouve dans la tranche d'âge des 18-24 ans (alors qu'on en compte 15,7 % chez les intervenants non formés) et

aucun n'a moins qu'une année d'expérience (ce qui est le cas de 13 % des intervenants non formés). On observe également que les intervenants formés sont plus nombreux à se retrouver dans la catégorie des 35 à 44 ans (39,5 % c. 18,5 %) et à avoir entre 5 et 10 années d'expérience de travail (50,9 % c. 16,7 %). Ces différences ne sont toutefois pas significatives. La majorité des intervenants (67 %) rapportent une formation en travail social. Il n'y a pas de différence entre les groupes sur ce plan (Annexe IV, Tableau 40).

À l'application des mesures, la grande majorité des participants (81 %) sont aussi des femmes et elles se situent surtout dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans (45 %). Soixante-douze pourcent des intervenants rapportent une expérience de travail de 5 ans et plus dans les centres jeunesse. La majorité (64 %) mentionne également détenir une formation en travail social. Aucune différence significative n'est observée entre les groupes, que ce soit sur le plan du sexe, de l'âge, de l'expérience de travail et de la formation (Annexe IV, Tableau 41).

Section 7 - Application de l'approche de médiation

7. Application de l'approche de médiation

7.1. Dans quelle mesure l'intervention mise en place respecte-t-elle les principes et les étapes du processus prévu?

7.1.1. Étapes franchies et présence des acteurs familiaux

Afin de vérifier si les activités du programme ont été réalisées tel que prévu, les réponses transmises par les intervenants ont été analysées. Les questions posées avaient trait au nombre de rencontres réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le signalement, aux étapes franchies ainsi qu'à la rédaction du projet d'entente. Les résultats sont présentés pour les services à l'É/O et les services à l'AM (Tableau 6 et Figures 3 et 4). Aux fins de présentation des résultats, les sous-étapes *inventaire et identification* des besoins et les sous-étapes *liste, discussion et choix des options* ont été regroupées en une seule catégorie combinant les besoins et les options.

Tableau 6
Exposition à l'approche de médiation aux services É/O et AM

Indicateurs	Étape É/O (N = 114) % (n)	Étape AM (N = 78) % (n)
Nombre de rencontres réunissant tous les acteurs, selon les intervenants		
0	3,5 (4)	7,7 (6)
1	15,8 (18)	14,1 (11)
2	22,8 (26)	21,8 (17)
3	26,3 (30)	29,5 (23)
4 ou plus	31,6 (36)	26,9 (21)
Étapes franchies et activités réalisées, selon les intervenants formés		
Accueil	84,4 (92)	57,8 (41)
Expression des besoins	86,2 (94)	64,8 (46)
Discussion des options	75,2 (82)	52,1 (37)
Révision de l'entente (PI)	71,6 (78)	35,2 (25)

Figure 3
Nombre de rencontres réunissant tous les acteurs selon les intervenants aux services É/O et AM (en %)

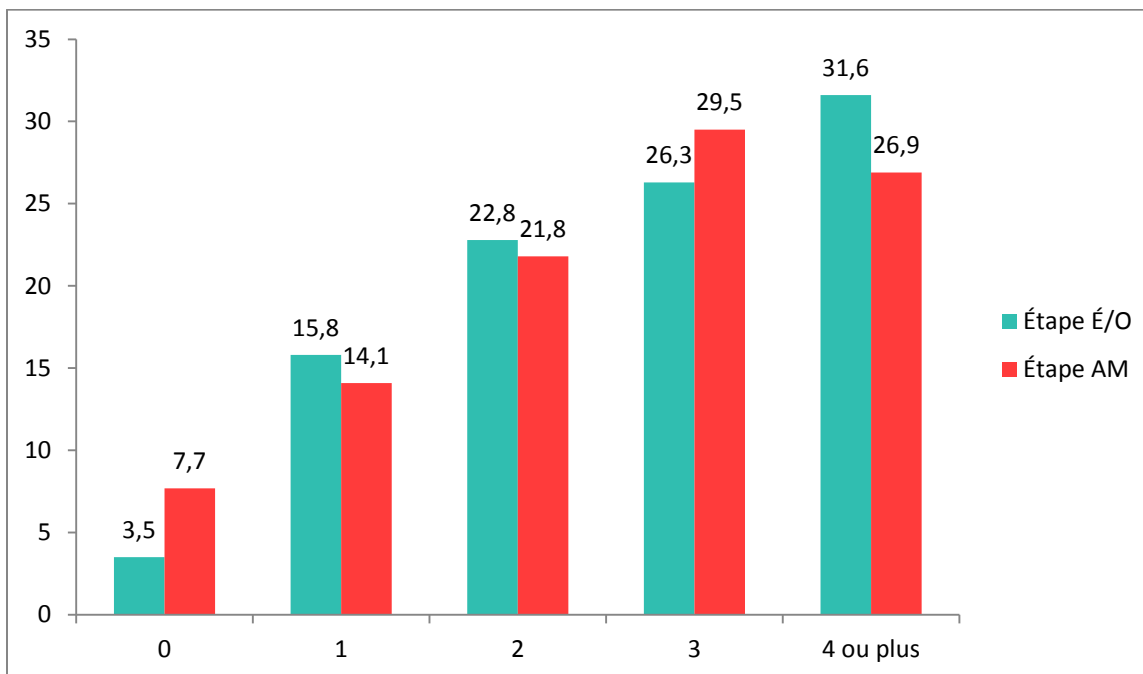
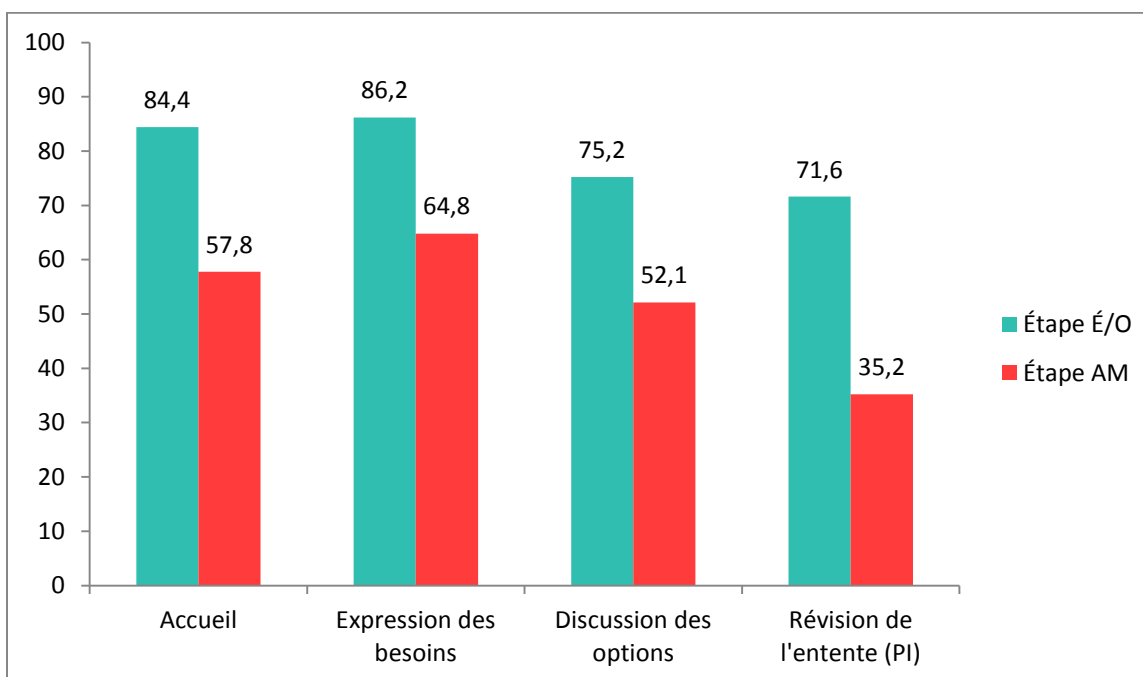


Figure 4
Étapes franchies et activités réalisées selon les intervenants aux services É/O et AM (en %)



Dans plus de 96 % des situations, les intervenants des services É/O rapportent au moins une rencontre familiale réunissant en même temps l'ensemble des acteurs concernés au dossier. Du côté de l'application des mesures, dans la grande majorité des situations (92 %), les intervenants rapportent avoir réalisé au moins une rencontre familiale. Les données du tableau 6 indiquent également que la majorité des familles ont été rencontrées trois fois ou plus en É/O (57,9 %) et en AM (56,4 %).

La présence d'activités propres à l'approche de médiation est rapportée dans la majorité des situations étudiées au service É/O. Les données du tableau 6 indiquent que l'accueil (84,4 %), l'expression des besoins (86,2 %), la discussion des options (75,2 %) et la révision du projet d'entente de médiation entre les parties (PI) (71,6) sont des étapes fréquemment réalisées par les intervenants.

À l'application des mesures, la présence d'activités propres à l'approche de médiation est rapportée dans la majorité des situations en ce qui a trait à l'accueil (57,8 %), à l'expression des besoins (64,8 %) et à la discussion des options (52,1 %). La révision du projet d'entente de médiation entre les parties (PI) est, quant à elle, signalée dans 35,2 % des cas.

7.1.2. Inscriptions relatives à l'approche dans le rapport d'orientation et le plan d'intervention

Aux fins de l'évaluation, une vérification du contenu des documents rédigés par les intervenants formés (rapport d'orientation et plan d'intervention) a été effectuée afin de pouvoir constater s'ils correspondent ou non aux paramètres du processus de *négociation sur intérêts*¹⁶.

Dans un premier temps, des dossiers d'usagers suivis dans l'étude ont fait l'objet d'une lecture attentive par deux membres de l'équipe de recherche afin de vérifier la présence d'éléments permettant de discriminer les rapports d'orientation et les plans d'intervention qui laissent transparaître des traces de l'application de l'approche de médiation de ceux qui n'en ont pas. Cette première vérification a servi à élaborer la grille d'analyse des documents. Par la suite, tous les rapports d'orientation et les plans d'intervention des situations de jeunes suivis dans l'étude dont l'intervenant a été formé et a appliqué l'approche de médiation (106 rapports d'orientation et 54 plans d'intervention¹⁷) ont fait l'objet d'une analyse. Deux membres de l'équipe ont procédé à la lecture de ces documents (accord inter - juges de 91 % calculé sur 10 % du matériel).

¹⁶ Dans chacun des centres jeunesse, aucune exigence formelle n'a été donnée aux intervenants concernant la rédaction des rapports d'orientation et des plans d'intervention pour qu'ils soient conformes à l'approche. Toutefois, des recommandations ont été formulées par les formateurs lors des activités de formation et par les personnes ressources lors d'ateliers de soutien ou de supervision.

¹⁷ À l'étape de l'application des mesures, 59 familles étaient suivies par un intervenant formé et ayant appliqué l'approche de médiation auprès d'elles. Sur ce nombre, cinq plans d'intervention n'ont pu être analysés par l'équipe de recherche, car ils n'étaient pas disponibles au moment où les documents ont été recueillis.

Les rapports d'orientation et les plans d'intervention qui laissent transparaître des inscriptions relatives à l'approche de médiation comprennent au moins un des éléments suivants :

- Les besoins d'au moins un acteur concerné par la situation de compromission sont identifiés dans le rapport d'orientation;
- Le rapport d'orientation décrit la situation de compromission en indiquant la présence d'au moins une rencontre de médiation;
- Le rapport d'orientation décrit la situation de compromission en rapportant que des besoins ont été identifiés par les acteurs concernés;
- Dans le plan d'intervention, la synthèse, l'opinion clinique ou la situation souhaitée fait état de besoins à satisfaire pour au moins un des acteurs concernés par la situation de compromission;
- Dans le plan d'intervention, les objectifs sont formulés sous la forme de besoins à satisfaire afin d'éliminer la situation de compromission.

Par contre, lorsque les besoins étaient formulés de façon « générale » (ex. : les parents sont en mesure de répondre aux besoins de l'enfant) ou faisaient référence à une aide globale fournie par les centres jeunesse (ex. : l'enfant a besoin de protection), nous ne considérons pas que ces dossiers contenaient des inscriptions relatives à l'approche de médiation.

Rapports d'orientation : 42,5 % contiennent des inscriptions

- *Le jeune a besoin d'être rassuré et de savoir qu'il a encore sa place, et ce, même si sa mère a refait sa vie avec un homme. De plus, le jeune a besoin de rehausser son estime de lui-même.*
- *La mère nomme avoir besoin de support et d'accompagnement afin de maintenir des limites claires, constantes et cohérentes. Pour ce faire, la jeune et la mère ont retenu l'option d'un suivi offert par l'éducatrice.*

Plans d'intervention : 42,6 % contiennent des inscriptions

- *La jeune a besoin d'avoir des contacts réguliers avec ses amis et d'avoir la confiance de sa mère. La mère a besoin d'être respectée par sa fille. Elle a aussi besoin d'être rassurée par rapport aux fréquentations non recommandables de sa fille.*
- *Les intervenants ont besoin que la jeune s'exprime autrement que par la violence.*
- *Le jeune a besoin de reprendre le contrôle sur sa consommation afin que cette dernière ne nuise pas à son potentiel et à ses projets. Il a aussi besoin d'être supporté par ses parents dans son changement de mode de vie.*

7.1.3. Présence du tableau des besoins

Enfin, une dernière vérification consistait à chercher la présence du tableau des besoins¹⁸ dans les dossiers des usagers dont l'intervenant a été formé. Pour réaliser cette vérification, une fiche a été envoyée aux intervenants responsables du dossier des usagers aux services É/O et AM. Ces derniers nous retournaient la fiche remplie en y joignant le tableau lorsque celui-ci était disponible.

**26,4 % des dossiers É/O contiennent un tableau des besoins.
12,5 % des dossiers AM contiennent un tableau des besoins.**

7.2. Quel est le taux d'exposition générale des participants à l'approche de médiation aux services É/O et aux services AM?

Afin de déterminer le taux d'exposition générale des participants à l'approche de médiation par secteur de service, deux sources principales d'information ont été utilisées :

1. Les réponses des intervenants aux questionnaires en ligne;
2. La présence de traces de l'approche de médiation dans le dossier des participants (rapport d'orientation, plan d'intervention ou présence du tableau des besoins).

Lorsqu'aucune de ces informations n'était disponible, des appels téléphoniques nous ont permis de compléter les données manquantes.

Aux fins de l'évaluation, des activités dans au moins une des deux étapes centrales de l'approche de médiation, soit l'identification des besoins ou la discussion sur les options, devaient avoir été réalisées pour statuer que les familles avaient bel et bien été exposées à l'approche de médiation à l'évaluation/orientation ou à l'application des mesures.

80,9 % (106/131) des intervenants formés dans les services É/O ont appliqué l'approche de médiation auprès du jeune et de sa famille.

59,2 % (58/98) des intervenants formés dans les services AM l'ont appliquée lors des contacts avec les participants.

Une série d'analyses a été effectuée afin de vérifier si les intervenants formés ont eu tendance à appliquer l'approche auprès de certaines clientèles plutôt que d'autres.

À l'É/O, parmi les intervenants formés, il apparaît que les jeunes exposés à l'approche étaient significativement plus agressifs selon le *Child Behavior Checklist* (CBCL) ($M = 20.1$ vs 17.0 , $p = .05$).

¹⁸ Des exigences concernant l'obligation de produire ou non un tableau des besoins ont pu varier selon les établissements.

Aucune autre différence sur les caractéristiques du jeune et du parent n'a été observée. À l'application des mesures, aucune différence n'a été observée sur ces mêmes caractéristiques.

Ces données suggèrent que les intervenants formés suivis dans l'étude ont eu globalement tendance à appliquer l'approche indépendamment des caractéristiques des jeunes et des parents.

7.3. Que pensent les intervenants de l'application de l'approche?

Cette section documente l'application de l'approche de médiation telle que perçue par les intervenants¹⁹. Deux grands thèmes sont abordés, soit :

1. L'applicabilité de l'approche auprès de la clientèle des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux;
2. Les avantages perçus;

7.3.1. L'applicabilité de l'approche auprès de la clientèle des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux

De façon générale, les intervenants sont d'avis que l'applicabilité de l'approche varie selon les clients : « *Ce n'est pas associé à un article de loi, cela dépend vraiment des gens qui sont en face de toi* » (#1)²⁰. L'importance de tenir compte du contexte et du « timing » est également soulignée par plusieurs intervenants soucieux de s'adapter à la réalité de leurs clients : « *C'est vraiment à la pièce, dans le contexte, avec les personnes* » (#1).

Les intervenants s'entendent toutefois sur le fait que l'approche s'applique bien avec des adolescents suivis pour troubles de comportement sérieux : « *Je trouve qu'avec des troubles de la conduite, c'est beaucoup plus facile à appliquer* » (#4). La présence de deux parties capables de nommer et d'exprimer leurs besoins facilite le travail des intervenants. En effet, l'adolescent a acquis une maturité qui lui permet de s'affirmer devant son parent : « *Ce n'est pas un enfant, on n'a pas à le préserver, c'est un adolescent* » (#1). L'intervenant n'a donc pas besoin d'exprimer ses besoins en tant que représentant du DPJ en plus de ceux de l'enfant puisque ce dernier est en mesure de les nommer lui-même.

En outre, aux dires des intervenants, leur point de vue rejoint souvent celui des parents de jeunes suivis pour troubles de comportement, ce qui les amène à identifier plus de besoins communs.

« C'est sûr que la protection n'est pas la même avec un ado, on ne se casse pas la tête comme avec un bébé. On a moins de besoins. On est plus sur la même »

¹⁹ Bien qu'une attention particulière soit portée aux adolescents suivis pour trouble de comportement sérieux, il est important de rappeler que les participants aux groupes de discussion avaient appliqué l'approche de médiation auprès de différentes clientèles.

²⁰ Le signe « # » fait référence au numéro d'entrevue de groupe réalisée dans les centres jeunesse participants.

longueur d'onde. C'est bien rare les parents qui veulent laisser aller leur enfant. [...] Alors on se retrouve souvent à vouloir qu'ils ne consomment pas, qu'ils aillent bien, qu'ils aient un rôle social. Là-dessus, c'est plus facile de se rejoindre. On a peut-être moins besoin de se faire le défenseur des besoins de l'enfant comme on va le faire avec les plus jeunes » (#1).

Une des difficultés qui a été rapportée concernant la participation des adolescents à un processus de médiation, est qu'ils sont conscients et parfois même confrontés aux propos tenus par leurs parents en leur présence. En plus d'être blessants pour le jeune, ce dernier peut perdre tout espoir de changement à sa situation.

« Je pense que pour les adolescents, quand ça ne fonctionne pas du tout, que leurs parents ne comprennent rien et qu'ils en sont témoins, c'est comme s'ils perdaient un peu l'espoir, que même quelqu'un de l'extérieur n'était pas capable de rien faire et qu'ils allaient rester pris là-dedans » (#2).

Cette difficulté peut toutefois être reliée à la façon de travailler des intervenants, certains étant plus habitués de gérer des processus de groupe où plusieurs membres de la famille sont présents aux rencontres.

Certaines caractéristiques de la clientèle ressortent aussi comme étant plus propices à l'application de l'approche. Entre autres, le fait que les parties soient volontaires ou reconnaissent minimalement le problème facilite l'utilisation de l'approche : *« On n'en viendra jamais à faire un processus de médiation avec un gun sur la tempe. Ça prend des gens qui ont un minimum de vouloir et de reconnaissance » (#2).* Aux dires de certains intervenants, les parents doivent aussi reconnaître les besoins de leur enfant, et ce, comme étant des besoins distincts des leurs.

« J'ai déjà eu une situation où le père ne reconnaissait aucun besoin à son adolescente. Je trouvais que la situation était pire parce que je les avais assis ensemble et le père était figé, narcissique et ne reconnaissait rien. Tout ce que ça a fait c'est que la jeune fille est sortie en pleurant » (#2).

7.3.2. Avantages perçus

Dans l'ensemble, les intervenants sont satisfaits de l'application de l'approche de médiation dans leur pratique. Ils y associent des mots tels que consensus, écoute, mobilisation, respect et responsabilisation auxquels ils attribuent une valeur positive. Au fil des discussions, quatre avantages semblent se dégager : (1) des relations plus harmonieuses avec les membres de la famille, (2) une collaboration plus étroite avec les partenaires, (3) une crédibilité accrue au Tribunal et (4) une meilleure identification des objectifs d'intervention.

❖ Relation avec les membres de la famille

Le premier, celui qui fait davantage consensus, concerne l'amélioration des relations avec les membres de la famille. En effet, aux dires des répondants, l'approche de médiation crée un climat de travail positif en améliorant la collaboration et la communication. Elle favorise aussi la création plus rapide d'un lien de confiance entre les parties. La diminution des conflits et des situations antagonistes facilite le travail des intervenants en leur évitant d'être confrontés à la colère et à l'agressivité de certains parents.

« Les gens disent que, quand tu travailles en centre jeunesse, tu dois être habilité à travailler avec la violence. Et bien ce n'est pas toujours ce qui est désiré. [...] Donc pour moi, l'approche de médiation, ça m'évite de faire face à de l'agressivité » (#4).

D'experts ou d'enquêteurs, les intervenants passent à un rôle de conciliateur, ce qui leur enlève un poids sur les épaules. L'approche de médiation permettrait aux intervenants de faire leur travail « de façon moins menaçante » (#1) et d'être moins axés sur le contrôle et la surveillance.

« Je trouve que c'est sain pour nous l'approche de médiation parce que ça nous permet de lâcher prise » (#2).

« En termes d'énergie, c'est beaucoup moins demandant d'être un associé de la réussite que d'être un dirigeant de ce qui est le problème » (#4).

Parler de « besoins » plutôt que de problèmes serait la clé pour apaiser les antagonismes et favoriser une communication plus ouverte entre les parties.

Selon les intervenants, l'approche de médiation est moins menaçante pour les clients, ce qui permet d'atténuer le sentiment de résistance ou de culpabilité présent chez certains d'entre eux et de favoriser leur adhésion à une démarche de changement. Dans des situations de troubles de comportement, se centrer sur les besoins du jeune permet aussi de responsabiliser les parents envers les actions de leur enfant, ce qui contribue au succès de l'intervention.

« Quand on arrive avec des ados, les parents ont tendance à nous donner le « baquet » comme on dit. « Arrange mon fils! ». Puis là on les responsabilise sur ce qu'ils doivent faire. [...] Si l'enfant ne rentre pas, ce n'est plus : « Pourquoi l'enfant ne rentre pas? » mais plutôt : « Quel est le besoin non répondu que je n'ai pas pu donner à mon fils? ». Alors ils se responsabilisent » (#3).

Tous ces changements apparaissent avoir une influence positive sur la participation des clients au processus d'intervention de même que sur leur motivation à changer la situation de compromission.

« Souvent c'est une clientèle qui n'a presque pas de pouvoir sur leur vie. La DPJ est comme un marteau qui arrive. L'approche donne une chance à la personne d'avoir le pouvoir et de trouver des solutions, peut-être pour la première fois dans sa vie » (#3).

Pour les adolescents, l'intérêt porté à ses besoins, plutôt qu'à ses écarts de conduite ou ses difficultés, apparaît faire une grande différence sur sa participation au processus d'intervention, selon les intervenants.

« En général, c'est assez gagnant. Parce qu'on parle de leurs besoins au départ alors ils ont le goût de les dire » (#2).

« Puis c'est sûr que la médiation, avec les ados en troubles de la conduite, on s'entend qu'ils sont super contents que l'on fasse ça parce qu'on arrête de leur taper sur la tête et on regarde les choses qui sont positives... » (#4).

Ces derniers feraient d'ailleurs preuve d'une plus grande ouverture ainsi que d'une grande expression de soi.

« Ça amène plus d'ouverture et d'implication de la part des ados qui se sentent tout le temps tapés sur la tête. Ce sont souvent eux qui ont des problèmes de comportement. [...] Ils vont moins se croiser les bras et regarder le plafond en attendant de partir » (#1).

Enfin, l'approche de médiation serait bénéfique pour la relation entre parents et adolescent. Aux dires de plusieurs intervenants, son utilisation crée un climat plus propice à l'échange et à la communication entre les parents et leur adolescent, ce qui n'est plus nécessairement présent avant l'intervention : *« Souvent ils ne sont pas en mesure de communiquer adéquatement. En formulant leurs propos en termes de besoins, c'est souvent facilitant en bout de ligne » (#2).* Les rencontres familiales sont des moments clés où les parents et l'adolescent sont amenés à vivre un moment positif ensemble : *« C'est peut-être la première fois qu'ils font une rencontre avec leurs parents que ça finit pas en chicane » (#2).* Chacun se sent alors davantage respecté et compris, ce qui peut amener le jeune et ses parents à voir la situation différemment : *« L'adolescent finit par oublier que son parent veut juste le faire chier et il comprend qu'il veut dans le fond le protéger. Il pense qu'il n'est pas important pour son père ou sa mère, mais dans le fond il se rend compte que son parent il fait ça parce qu'il est inquiet, parce qu'il l'aime. C'est vraiment aidant » (#2).*

❖ Collaboration avec les partenaires

Un deuxième avantage concerne la collaboration avec les partenaires qui interviennent dans le dossier de la famille. À ce propos, des répondants soulignent que l'application de l'approche de médiation, et plus précisément le fait de se centrer sur les besoins de l'enfant, favorise la collaboration intersectorielle en évitant les positions rigides reliées à la mission des établissements. La réalité des familles et la complexité de leurs besoins sont alors au cœur des

discussions entre partenaires, ce qui amène à chercher collectivement des solutions afin de soutenir les parents.

« Souvent, je vais ramener les besoins des parents auprès du milieu scolaire pour les sensibiliser au fait qu'ils n'ont pas des parents qui comprennent nécessairement comme tous les autres parents et qu'il y a peut-être des choses à faire de leur côté pour éviter que les enfants soient signalés à répétition et que les parents se sentent toujours inférieurs, pas bons et jugés » (#2).

❖ Relation avec le tribunal

Des répondants soulignent aussi que leur passage au Tribunal est facilité quand ils centrent leurs propos sur les besoins des jeunes, plutôt que sur la démonstration de l'incapacité des parents. Ils ont l'impression que leur témoignage est moins contesté et qu'il est plus naturel pour eux de s'exprimer de cette façon. Leur crédibilité s'en trouve accrue.

« On sent une plus grande écoute de la part des juges et des avocats parce qu'on est centré sur les besoins, et on est beaucoup moins contesté » (#3).

❖ Identification des objectifs d'intervention

Enfin, certains répondants affirment que l'approche de médiation les aide à identifier plus clairement et rapidement les objectifs qui seront visés dans l'intervention. Le climat d'ouverture établi avec les membres de la famille permet de recueillir de nombreuses informations qui sont mises à profit lors de la rédaction du plan d'intervention ou du rapport d'orientation.

Section 8 - Effets de l'approche de médiation sur la clientèle

8. Effets de l'approche de médiation sur la clientèle

8.1 Objectifs de la stratégie d'analyse

Les démarches de classification des participants ont permis de constater la complexité des trajectoires réelles d'exposition à l'approche de médiation. D'une part, lors du transfert entre l'évaluation/orientation et l'application des mesures, sont apparus deux groupes qui ont été qualifiés de « mixte ». Sur la base de la formation de l'intervenant, quatre groupes se sont ainsi formés (section 6.1 – Figure 2 p.48).

D'autre part, la section précédente a révélé qu'un intervenant formé n'applique pas automatiquement l'approche de médiation lors des rencontres avec le jeune et ses parents. En clair, un jeune n'était pas nécessairement *exposé* à l'approche lorsqu'il rencontrait un intervenant formé.

À l'inverse, lors de nos vérifications, nous nous sommes aperçus que des traces partielles d'exposition à l'approche (ex. l'intervenant dit avoir réalisé l'une des étapes de celle-ci) pouvaient être observées chez des intervenants non formés²¹.

Nous avons donc vérifié la convergence entre la formation de l'intervenant et l'exposition à l'approche pour chacun des dossiers. Un dossier est considéré **convergent** lorsqu'un intervenant :

- a. formé applique l'approche,
- b. non formé n'applique pas l'approche.

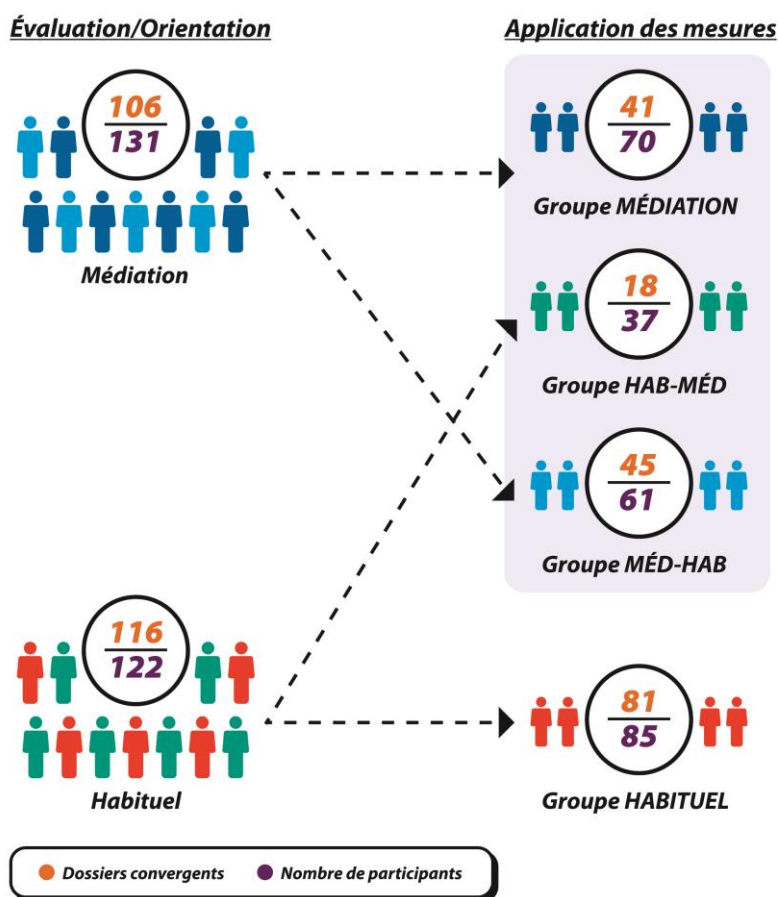
Un dossier est considéré non convergent lorsqu'un intervenant :

- a. formé n'applique pas l'approche,
- b. non formé applique l'approche.

La figure 5 illustre cette vérification.

²¹ Un certain nombre d'intervenants non formés aux deux secteurs de services (É/O et AM) affirment avoir utilisé l'approche de médiation dans le cadre de leur intervention auprès du jeune et de sa famille. Selon nos informations, dans la majorité des cas, il s'agit d'intervenants ayant bénéficié d'une demi-journée ou une journée de sensibilisation à cette approche au cours d'activités organisées sur ce thème par les centres jeunesse. Cela explique que des intervenants non formés aient pu affirmer avoir utilisé l'approche de médiation auprès de la clientèle. Dans d'autres cas, des intervenants ont pu être formés durant le processus d'intervention et ont pu appliquer certaines étapes en cours de route.

Figure 5
Classification des participants selon la convergence



Ainsi, par exemple, il est possible de constater que 41 familles ont été en contact avec des intervenants formés ayant appliqué l'approche de médiation aux deux étapes du processus d'intervention (É/O et AM), alors que 81 familles ont été en contact avec des intervenants non formés et n'ayant pas utilisé l'approche de médiation à l'une ou l'autre de ces étapes.

La stratégie d'analyse vise donc à répondre à deux objectifs distincts et complémentaires :

- L'impact des trajectoires (« pures » et mixtes) de services à l'ÉO et à l'AM, établies selon la **formation** des intervenants. Compte tenu que les données sur la formation des intervenants sont disponibles pour l'ensemble des jeunes, cet objectif permet de maximiser le nombre de participants inclus dans les analyses et donc la puissance statistique (i.e. la capacité à détecter des différences) ainsi que la validité externe (i. e. la capacité à généraliser les conclusions de la recherche).

- L'impact des trajectoires (« pures » et mixtes) de services à l'ÉO et à l'AM, établies selon la **convergence de la formation des intervenants ET l'exposition** à l'approche de médiation, sur le jeune et ses parents. Cet objectif nous permet de quantifier plus précisément les bénéfices pouvant être obtenus à la suite d'une exposition réelle à l'approche, augmentant ainsi la validité interne (expérimentale) des conclusions.

Toutes les analyses présentées ci-dessous permettent de comparer :

- Les quatre groupes définis sur la base de la formation des intervenants;
- Les quatre sous-groupes définis sur la base de la convergence de la formation et de l'exposition.

À noter que seules les différences significatives sont illustrées par des figures et les résultats portant sur la convergence de la formation et de l'exposition ont été privilégiés.

8.2 Effet de la médiation sur les indicateurs mesurés auprès des jeunes et des parents

Les effets à court terme de l'intervention auprès du jeune et du parent ont été mesurés aux T1 et au T2 à l'aide de différents indicateurs.

8.2.1 Mesures T1-T2

❖ Perception du parent

- *Fonctionnement familial*

Le Tableau 7 présente la perception des parents à propos du fonctionnement familial au T1 et au T2. Il présente aussi le changement temporel (delta) selon les deux classifications : formation et convergence formation/exposition. Les analyses révèlent deux constats. Premièrement, le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe selon les deux classifications de groupes, suggérant ainsi une amélioration significative du fonctionnement familial pour l'ensemble des groupes. Ce changement est illustré dans les tableaux à l'aide d'un astérisque lorsqu'il est significatif (voir Tableau 7). Cette échelle indiquant un niveau de dysfonctionnement familial, le lecteur notera qu'une réduction du score correspond dans ce tableau à une amélioration du fonctionnement familial.

Tableau 7
Fonctionnement familial selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

Regroupement	Type de trajectoire continue			
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>
Trajectoire selon formation				
T1	51,1 (67)	45,3 (58)	47,1 (37)	48,7 (84)
T2	34,9 (62)	38,3 (54)	33,9 (36)	37,0 (71)
Delta	-16,2* a	-7,0* b	-13,2* a, c	-11,7* c
Trajectoire selon formation/exposition				
T1	53,8 (40)	46,8 (42)	46,3 (18)	49,1 (80)
T2	35,8 (37)	39,5 (40)	38,8 (18)	37,8 (68)
Delta	-17,9* a	-7,3* b	-7,6* b	-11,3* b

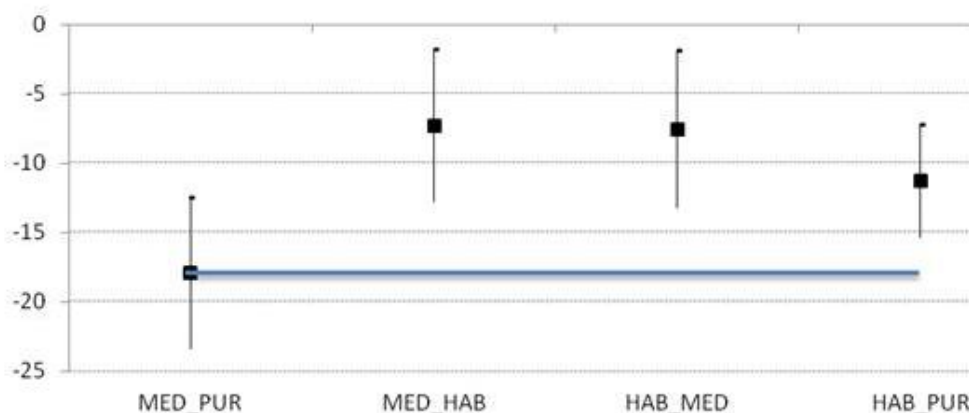
M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec un indice différent sont statistiquement différentes (American Psychological Association, 2009).

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score négatif indique une amélioration du fonctionnement familial.*

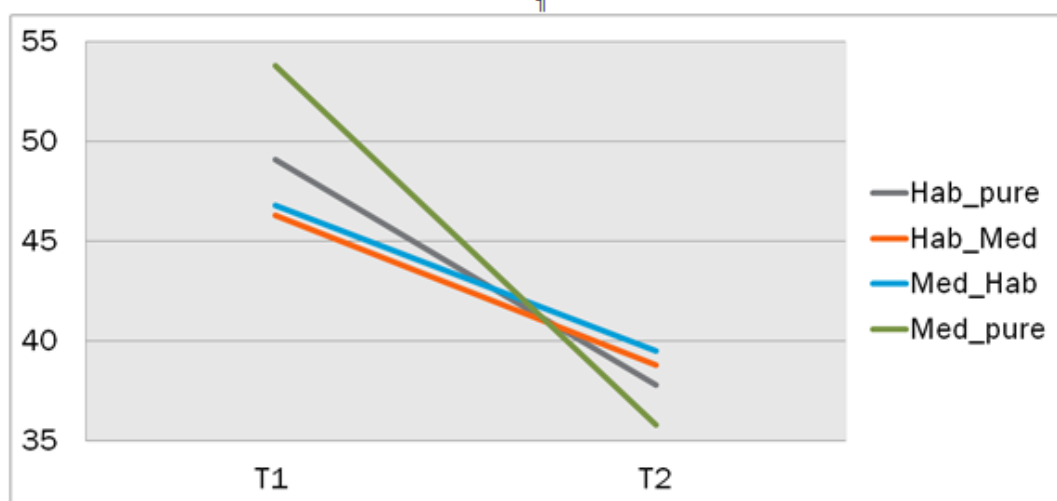
Deuxièmement, on constate que les parents du groupe médiation (MED_PURE) rapportent de façon plus importante une amélioration de leur fonctionnement familial comparativement aux trois autres groupes. La figure 6 illustre cette différence. La valeur du delta de chaque groupe est représentée par un carré, tandis que les lignes verticales représentent les intervalles de confiance. La ligne bleue horizontale montre que le delta du groupe MED_PURE est à l'extérieur des intervalles de confiance des trois autres groupes. Donc, dans cette figure, on peut voir que l'amélioration observée dans le groupe médiation est significativement différente de celle observée dans les trois autres groupes.

Figure 6
Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure du fonctionnement familial selon la convergence de la formation et de l'exposition



La figure 7 illustre ces mêmes résultats à l'aide de pentes représentant le changement dans la mesure de dysfonctionnement familial entre les deux temps de mesure. Il est possible de constater une amélioration pour tous les groupes, celle-ci étant significativement plus importante au sein du groupe médiation. Les analyses complémentaires de modération n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon le niveau de la délinquance objective ou auto-rapportée en début d'étude.

Figure 7
Changement dans la mesure du fonctionnement familial selon la convergence de la formation et de l'exposition



- Conflits parent-jeune

Le Tableau 8 présente la perception des parents sur les conflits parent-jeune au T1 et au T2, alors que la figure 8 illustre les deltas et les intervalles de confiance de chaque groupe pour cet indicateur. Dans un premier temps, on constate que le changement temporel (T1-T2) est significatif pour trois des quatre groupes, suggérant une réduction significative des conflits parent-enfant pour la majorité des participants entre les deux temps de mesure (voir Tableau 8). Seul le groupe HAB_MED ne présente pas de différence entre les deux temps selon la convergence de la formation et de l'exposition.

Tableau 8
Conflits selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>
<i>Trajectoire selon formation</i>					
	T1	60,6 (67)	60,8 (58)	58,1 (37)	58,9 (84)
	T2	45,3 (62)	48,0 (54)	44,1 (36)	47,4 (70)
	Delta	-15,3*	-12,8*	-14,0*	-11,5*
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>					
	T1	62,0 (40)	61,8 (42)	53,9 (18)	58,5 (80)
	T2	44,3 (37)	48,4 (40)	47,2 (18)	47,4 (67)
	Delta	-17,7* a	-13,4* a, b	-6,7 b	-11,1* b

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

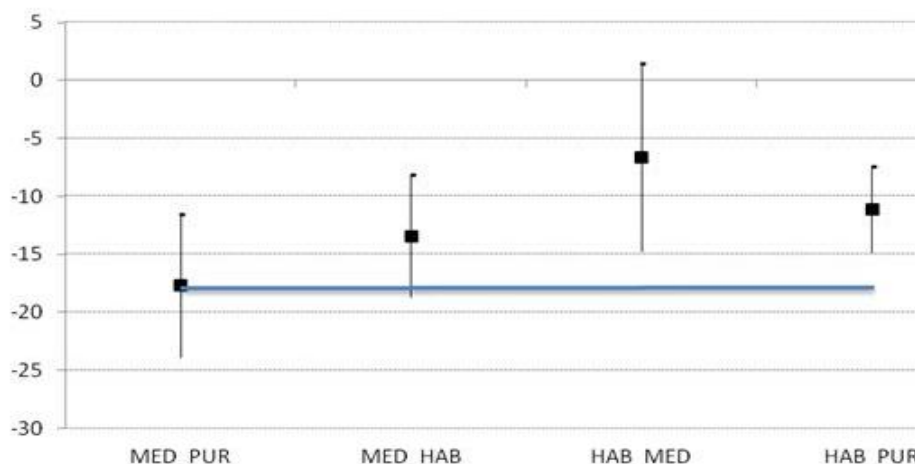
n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < .05$). Un score négatif indique une réduction des conflits parent-enfant.*

Deuxièmement, à partir des comparaisons paires portant sur les deltas et les intervalles de confiance (voir figure 8), on constate des différences entre les groupes. Ainsi, les parents du groupe médiation rapportent une réduction significativement plus importante de leur conflit avec leur enfant que les parents des groupes HAB_MED et HAB_PURE (diminution de -17,7 c. -6,7 et -11,1 respectivement).

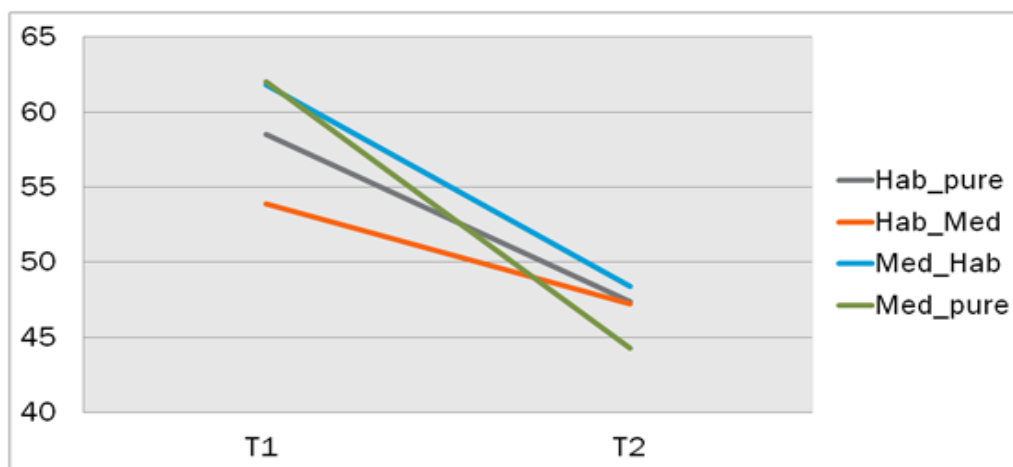
La ligne horizontale bleue montre que le delta du groupe MED_PURE est à l'extérieur des intervalles de confiance des groupes HAB_MED et HAB_PURE, mais pas du groupe MED-HAB puisque son intervalle de confiance (IC) inclut la valeur moyenne de l'IC du groupe médiation (MED_PURE).

Figure 8
Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure des conflits parent-enfant selon la convergence de la formation et de l'exposition



Ces mêmes résultats sont illustrés à la figure 9, montrant à nouveau que la réduction des conflits rapportée par les parents est significativement plus importante au sein du groupe médiation que dans les groupes HAB_MED et HAB_PURE. Les analyses complémentaires de modération n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon le niveau de la délinquance objective ou auto-rapportée en début d'étude.

Figure 9
Changement dans la mesure de conflits parent-enfant selon la convergence de la formation et de l'exposition



- Supervision parentale

Le Tableau 9 rapporte les résultats des analyses sur la perception des parents à propos de la supervision parentale au T1 et au T2. Les résultats obtenus selon les groupes définis sur la base de la formation et de la convergence formation/exposition sont quelque peu différents. Lorsque l'analyse est basée sur la formation, on note un changement temporel significatif pour trois groupes sur quatre (sauf MED_HAB), ce qui suggère une amélioration significative de la supervision parentale pour ces trois groupes. Lorsque l'analyse est basée sur la convergence, seul le groupe HAB_PURE présente un changement temporel significatif. L'examen des deltas montre que c'est dans ce groupe que l'ampleur du changement est la plus grande.

Tableau 9
Supervision parentale selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

Regroupement	Type de trajectoire continue			
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>
Trajectoire selon formation				
T1	68,6 (67)	73,7 (58)	79,4 (37)	68,5 (84)
T2	74,6 (62)	73,2 (53)	85,2 (36)	77,8 (71)
Delta	6,0* a	-0,5 b	5,8* a	9,3* a
Trajectoire selon formation/exposition				
T1	69,2 (40)	72,7 (42)	82,6 (18)	68,2 (80)
T2	73,2 (37)	71,4 (39)	85,0 (17)	77,4 (68)
Delta	4,1 a, b	-1,3 b	2,4 b	9,2* a

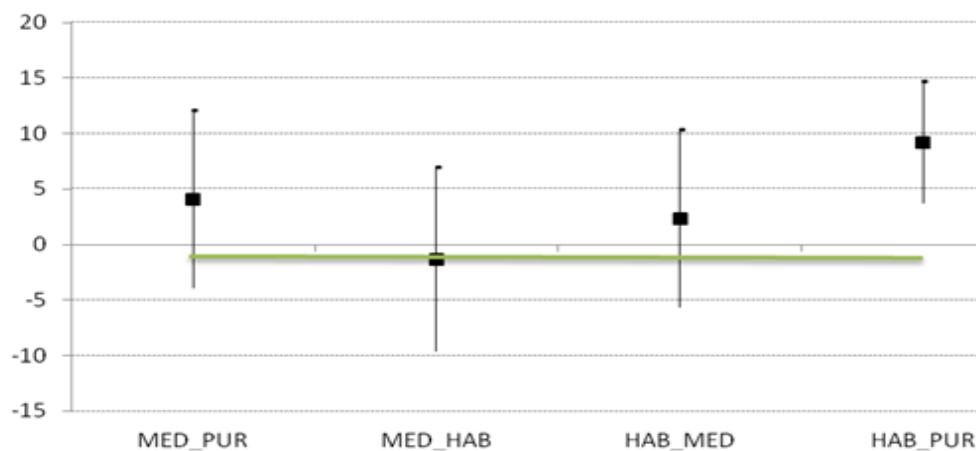
M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un changement positif indique une augmentation de la supervision parentale.*

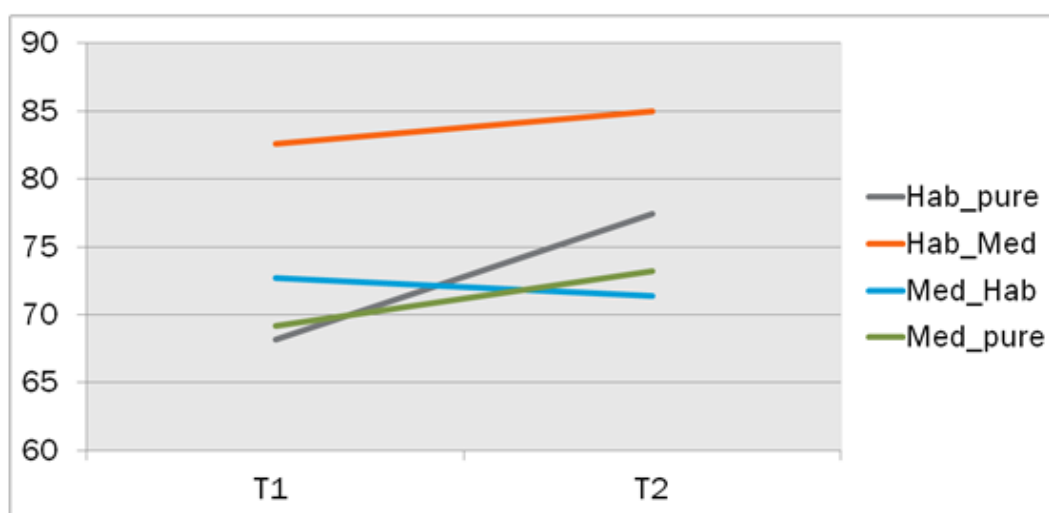
Les comparaisons entre les groupes selon les intervalles de confiance (voir figure 10) montrent qu'il n'y a pas de différence significative entre la perception des parents du groupe MED_PURE et les autres groupes. Les différences entre les groupes se situent plutôt entre les groupes MED_HAB et HAB_PURE.

Figure 10
Intervalles de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure de la supervision parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition



Des pentes ont également été utilisées à la figure 11 pour représenter ces mêmes changements à la mesure de supervision parentale perçue par les parents.

Figure 11
Changement dans la mesure de supervision parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition



- Problèmes intériorisés du jeune

Le Tableau 10 présente la perception des parents sur les problèmes intériorisés du jeune au T1 et au T2. Dans un premier temps, on constate que le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe, ce qui indique une diminution significative des problèmes intériorisés chez les jeunes pour l'ensemble des groupes selon l'évaluation des parents. Les comparaisons entre les groupes ne révèlent cependant aucune différence significative.

Tableau 10
Problèmes intériorisés chez les jeunes selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

Regroupement		Type de trajectoire continue			
		MED_PURE M (n)	MED_HAB M (n)	HAB_MED M (n)	HAB_PURE M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	65,9 (67)	66,8 (58)	65,8 (37)	66,7 (84)
	T2	59,5 (62)	60,3 (55)	60,6 (37)	60,3 (72)
	Delta	-6,4 *	-6,5 *	-5,2 *	-6,5 *
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	66,2 (40)	67,4 (42)	63,3 (18)	66,5 (80)
	T2	59,1 (37)	60,9 (41)	59,9 (18)	59,9 (69)
	Delta	-7,1 *	-6,5 *	-3,3 *	-6,6 *

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine.

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* = changement temporel est significatif ($p < .05$). Un score négatif indique une diminution des problèmes de comportement intériorisés.

- Problèmes extériorisés du jeune

Le Tableau 11 présente la perception des parents sur les problèmes extériorisés du jeune aux T1 et T2. Les analyses révèlent deux constats. Premièrement, le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe, ce qui indique une diminution significative des problèmes extériorisés chez les jeunes pour l'ensemble des groupes selon l'évaluation des parents.

Tableau 11
Problèmes extériorisés selon le parent (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	74,6 (67)	75,4 (58)	71,2 (37)	73,7 (84)
	T2	66,7 (62)	68,0 (55)	66,0 (37)	65,8 (72)
	Delta	-7,9* a	-7,4* a, b	-5,2* b	-7,9* a
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	74,3 (40)	75,7 (42)	70,5 (18)	73,8 (80)
	T2	66,3 (37)	68,1 (41)	67,1 (18)	65,8 (69)
	Delta	-8,0* a	-7,6* a	-3,4* b	-8,0* a

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

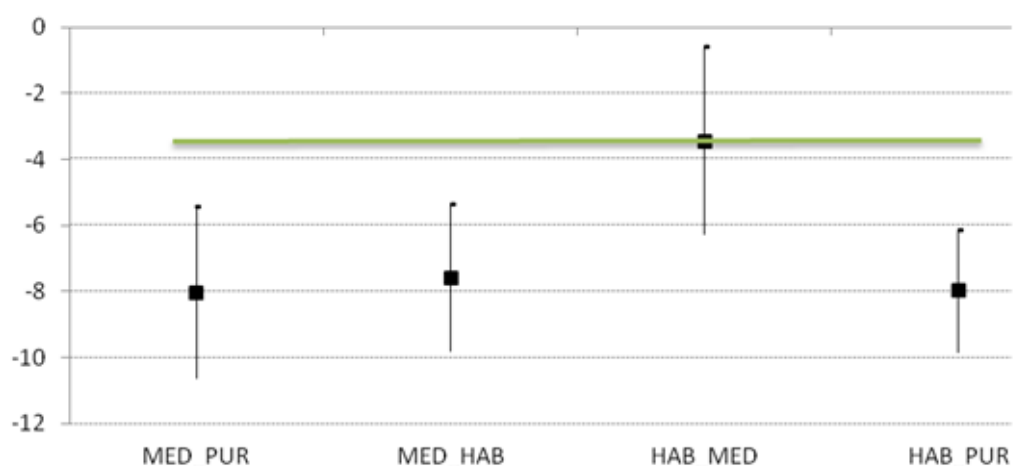
n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score négatif indique une diminution des problèmes de comportement extériorisés.

Deuxièmement, les parents de trois groupes rapportent une réduction significativement plus importante des problèmes extériorisés que ceux du groupe HAB_MED (figure 12). Un examen des moyennes au T1 suggère que ce dernier groupe présentait un niveau de problèmes extériorisés moindre au T1, ce qui réduit possiblement l'ampleur du changement observé.

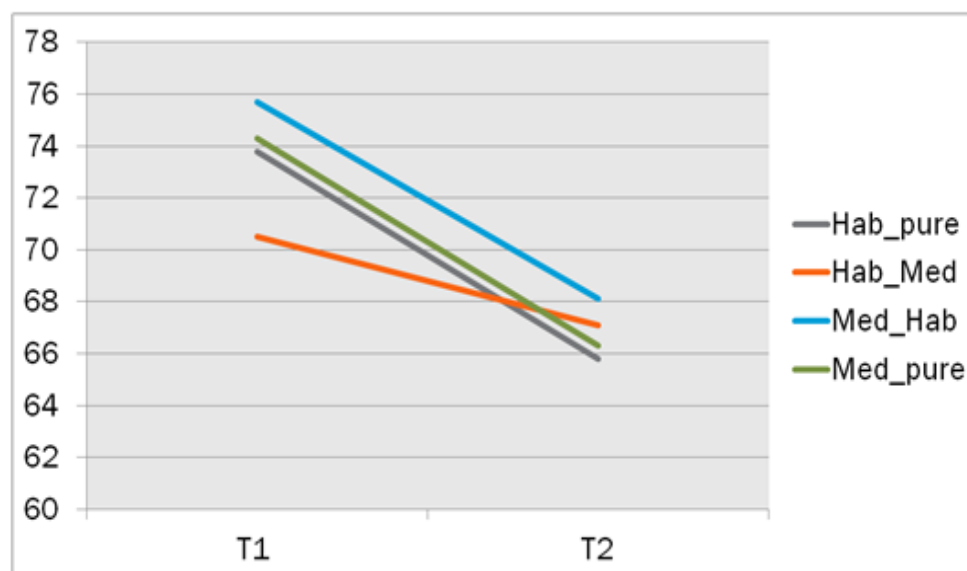
La figure 12 illustre ces différences entre les groupes autour des réductions moyennes observées sur les problèmes de comportement extériorisés.

Figure 12
Intervalle de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure des problèmes de comportement extériorisés selon la convergence de la formation et de l'exposition



Les problèmes de comportement extériorisés rapportés par les parents sont aussi présentés à la figure 13 à l'aide de pente représentant le changement.

Figure 13
Changement dans la mesure des problèmes de comportement extériorisés selon la convergence de la formation et de l'exposition



- Sentiment de compétence

Le Tableau 12 présente la perception des parents à propos de leur sentiment de compétence au T1 et au T2. Les analyses révèlent deux constats. Tout d'abord, on note que le changement temporel (T1-T2) est significatif pour tous les groupes selon la formation et pour trois des quatre groupes selon la convergence. Les parents rapportent donc globalement une augmentation significative de leur sentiment de compétence à la suite de l'intervention reçue entre les deux temps, sauf pour le groupe HAB_MED.

Tableau 12
Sentiment de compétence des parents (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	62,6 (67)	62,8 (58)	64,5 (37)	62,9 (84)
	T2	73,6 (62)	69,2 (55)	72,5 (37)	71,8 (72)
	Delta	11,0* a	6,4* b	8,0* a	8,9* a
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	59,9 (40)	60,3 (42)	67,0 (18)	63,1 (80)
	T2	73,0 (37)	69,1 (41)	70,0 (18)	71,6 (69)
	Delta	13,1* a	8,8 * a	2,8 c	8,5 * b

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

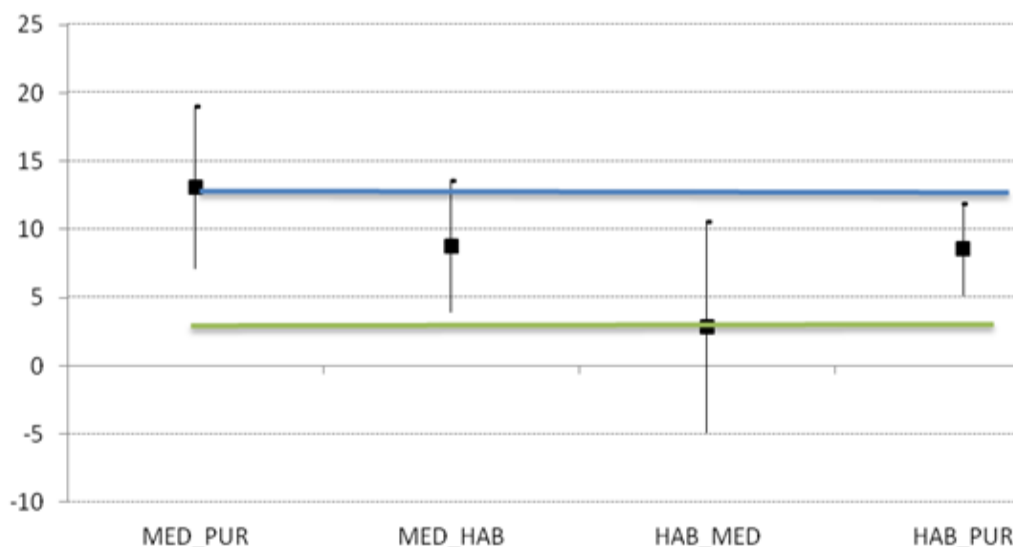
n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score positif indique une augmentation du sentiment de compétence des parents.*

Deuxièmement, les comparaisons entre les groupes, illustrées dans la figure 14, montrent que les parents du groupe MED_PURE présentent une amélioration significativement plus élevée de leur sentiment de compétence comparativement aux parents des groupes HAB_MED et HAB_PURE (ligne bleue). La figure 14 permet également de constater que les parents du groupe HAB-MED présentent une amélioration significativement moindre que les trois autres groupes sur cet indicateur (ligne verte). L'examen des moyennes au Tableau 12 montre cependant que les parents de ce groupe présentent un niveau plus élevé de leur sentiment de compétence au T1, réduisant de ce fait l'écart dans le changement observé.

Figure 14

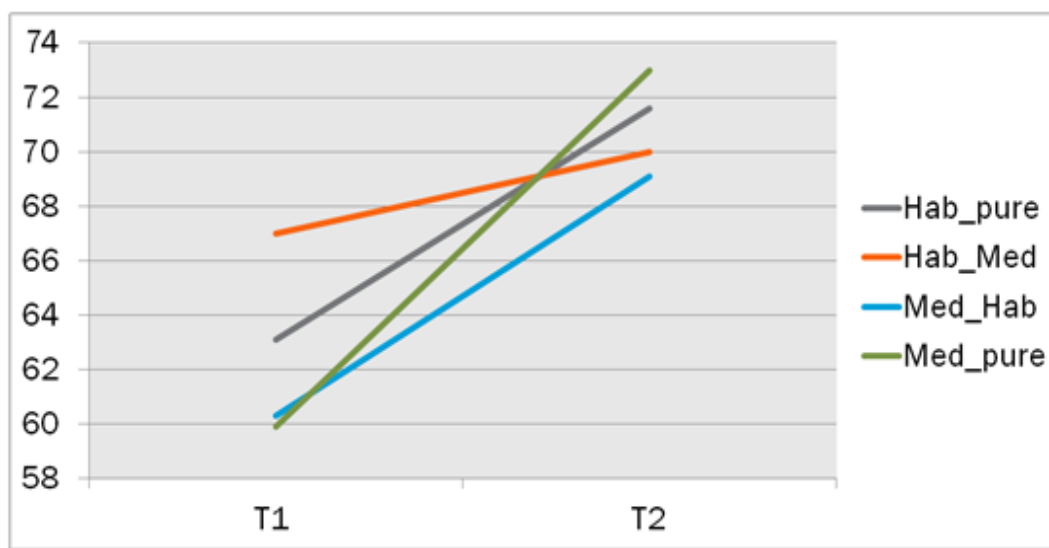
Intervalle de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes pour la mesure du sentiment de compétence des parents selon la convergence de la formation et de l'exposition



Il est aussi possible de constater l'amélioration significativement plus importante du sentiment de compétence des parents du groupe médiation par rapport à ceux des groupes HAB_MED et HAB_PURE à la figure 15. Les analyses complémentaires de modération n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon le niveau de la délinquance objective ou auto-rapportée en début d'étude.

Figure 15

Changement dans la mesure du sentiment de compétence des parents selon la convergence de la formation et de l'exposition



- Satisfaction parentale

Le tableau 13 présente les résultats relatifs à la satisfaction parentale au T1 et au T2. Les analyses révèlent plusieurs constats. Premièrement, le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe (sauf pour le groupe HAB_MED selon la convergence) suggérant une amélioration significative de la satisfaction parentale entre les deux temps de mesure pour l'ensemble des participants. Deuxièmement, seuls les changements selon les groupes convergents présentent des indices différents, suggérant une amélioration plus importante pour tous les groupes à l'exception du groupe convergent HAB_MED. Toutefois, un examen des moyennes au T1 montre que ce groupe présente un niveau de satisfaction parentale plus élevé au T1, réduisant par le fait même le changement observé.

Tableau 13
Satisfaction parentale (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	37,2 (67)	35,6 (58)	41,0 (37)	36,2 (84)
	T2	60,6 (62)	59,1 (55)	59,0 (36)	62,2 (72)
	Delta	23,4*	23,5*	18,0*	26,0*
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	35,5 (40)	35,5 (42)	45,2 (18)	36,9 (80)
	T2	58,3 (37)	59,6 (41)	54,3 (18)	62,0 (69)
	Delta	22,8* a	24,1* a	9,1 b	25,1* a

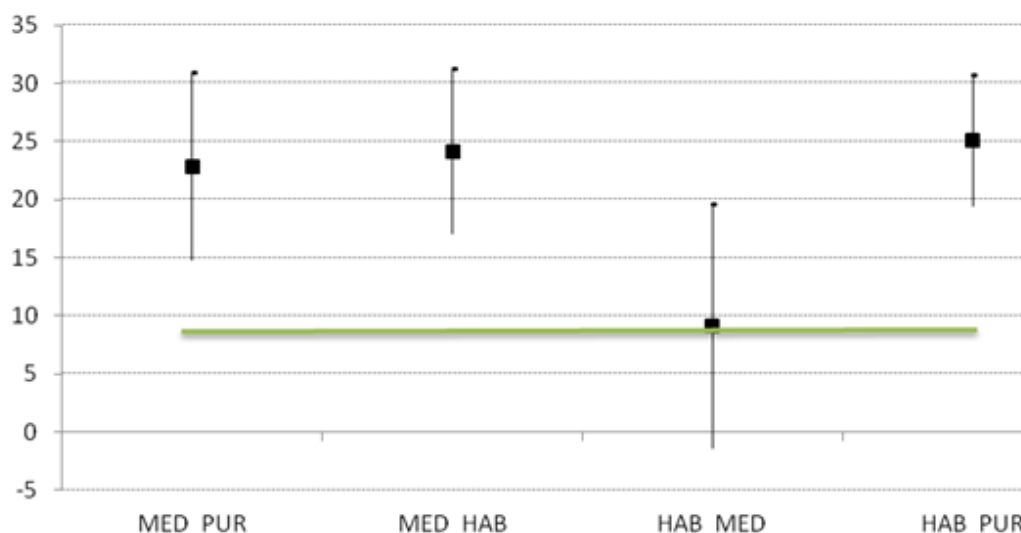
M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$).*

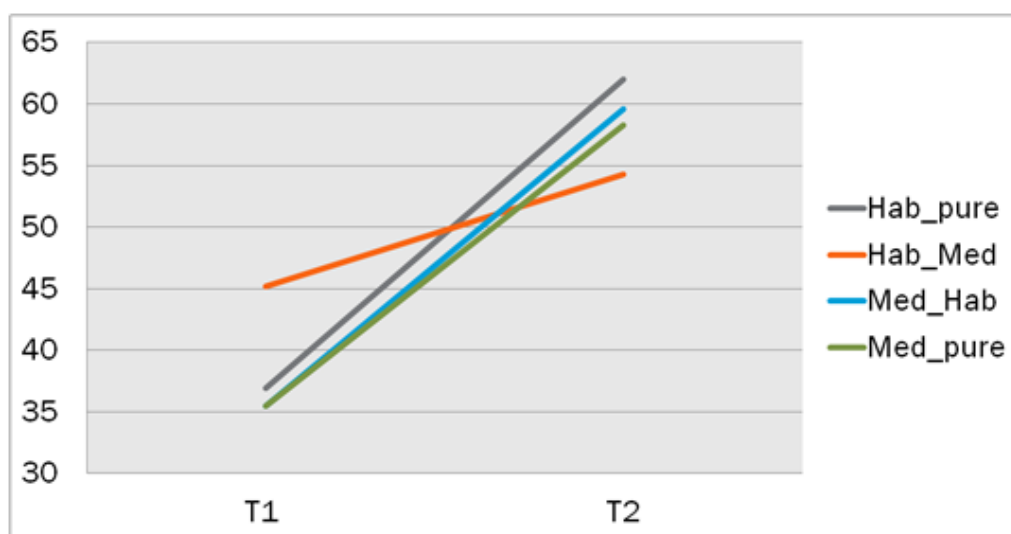
La figure 16 illustre les différences entre les groupes autour des réductions moyennes observées sur la satisfaction parentale.

Figure 16
Intervalle de confiance autour des réductions moyennes observées entre les groupes sur la mesure de la satisfaction parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition



Des pentes ont également été utilisées pour illustrer les changements dans la mesure de satisfaction parentale entre les deux temps de mesure (Figure 17).

Figure 17
Changement dans la mesure de la satisfaction parentale selon la convergence de la formation et de l'exposition



❖ Perception du jeune

- Conflits perçus entre le jeune et son parent

Le Tableau 14 présente la perception du jeune sur les conflits jeune-parent au T1 et au T2 ainsi que le changement temporel (delta) selon les deux classifications de groupes. Les analyses révèlent plusieurs constats. Premièrement, le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe selon les deux classifications de groupes, ce qui indique une diminution significative du niveau de conflit perçu par les jeunes avec leur parent pour l'ensemble des groupes.

Tableau 14
Conflits perçus selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	47,8 (69)	46,6 (61)	47,3 (37)	44,9 (84)
	T2	35,0 (64)	38,6 (57)	33,1 (36)	35,8 (72)
	Delta	-12,8* a	-7,9* b	-14,2* a	-9,1* b
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	47,8 (41)	48,4 (45)	48,3 (18)	45,9 (81)
	T2	33,7 (36)	40,5 (43)	36,0 (18)	36,7 (69)
	Delta	-14,1* a	-7,9* b	-12,3* a	-9,2* b

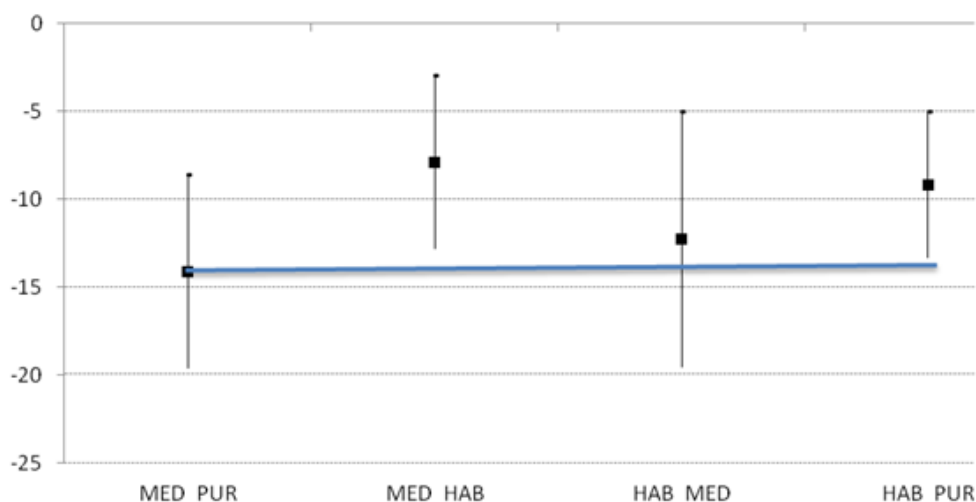
M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < .05$). Un score négatif indique une réduction de la perception du conflit selon le jeune.*

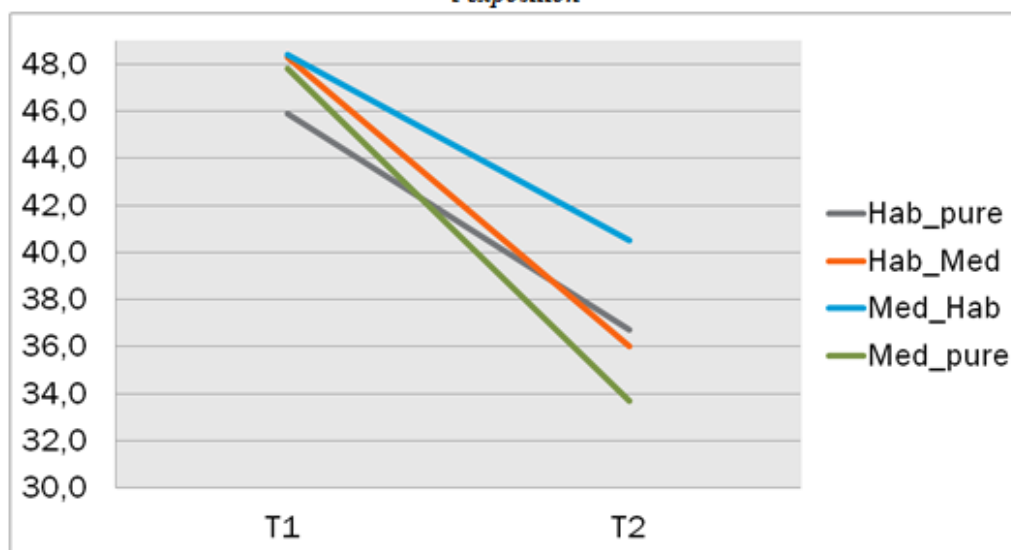
Deuxièmement, l'examen des comparaisons entre les groupes montre que les jeunes du groupe MED_PURE se distinguent de deux autres groupes (MED_HAB et HAB_PURE). On constate aussi que les jeunes des groupes MED_PURE et HAB_MED rapportent une diminution plus importante de leur niveau de conflit avec leur parent (-14,1 et -12,3 respectivement) comparativement aux jeunes des deux autres groupes (-7,9 et -9,2). La figure 18 permet de voir ces différences.

Figure 18
*Intervalle de confiance autour des réductions moyennes observées pour la mesure des conflits perçus
jeune-parent selon la convergence de la formation et de l'exposition.*



Ces résultats sont illustrés à l'aide de pentes à la figure 19. Il est possible de constater une réduction du nombre de conflits perçus par les jeunes pour tous les groupes, cette réduction étant significativement plus importante au sein du groupe médiation et du groupe HAB_MED. Les analyses complémentaires de modération n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon le niveau de la délinquance objective ou auto-rapportée en début d'étude.

Figure 19
Changement dans la mesure des conflits perçus jeune-parent selon la convergence de la formation et de l'exposition



- Qualité de la relation avec la mère et qualité de la relation avec le père

Le Tableau 15 présente la perception du jeune sur la qualité de la relation avec la mère au T1 et au T2 selon les deux classifications de groupe. Dans un premier temps, les résultats révèlent que le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe pour les deux classifications de groupes. Les jeunes présentent donc globalement une diminution significative des problèmes relationnels avec leur figure maternelle dans l'ensemble des groupes. Les analyses ne révèlent cependant aucune différence significative entre les groupes sur ce plan.

Tableau 15
Qualité de la relation avec la mère (perception du jeune) (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	37,2 (67)	38,9 (61)	39,1 (37)	38,1 (82)
	T2	25,6 (63)	27,7 (56)	25,3 (36)	27,3 (71)
	Delta	-11,6 *	-11,2 *	-13,7 *	-10,7 *
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	39,4 (40)	39,0 (45)	43,7 (18)	39,3 (79)
	T2	24,7 (36)	28,7 (43)	29,1 (18)	28,5 (68)
	Delta	-14,7 *	-10,3 *	-14,6 *	-10,8*

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine. Un changement négatif indique une diminution des problèmes relationnels avec les parents.

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$).*

En ce qui a trait à la perception des jeunes relativement à la qualité de la relation avec leur figure paternelle au T1 et au T2, on constate une diminution significative (changement temporel T1-T2) des problèmes relationnels avec le père particulièrement pour trois groupes, sauf le groupe MED_HAB. Les analyses ne révèlent aucune différence significative entre les groupes (Tableau 16).

Tableau 16
Qualité de la relation avec le père (perception du jeune) (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	36,4 (60)	35,0 (52)	36,6 (32)	38,7 (70)
	T2	26,4 (55)	31,5 (47)	30,6 (27)	30,3 (65)
	Delta	-10,0 *	-3,5	-6,0 *	-8,4 *
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	38,5 (35)	37,4 (39)	39,3 (17)	39,7 (69)
	T2	30,2 (30)	34,2 (36)	27,6 (13)	31,5 (62)
	Delta	-8,3 *	-3,2	-11,7 *	-8,2 *

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine.

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score négatif indique une diminution des problèmes relationnels avec les parents.*

- Prise de décisions dans la famille (autonomie décisionnelle selon le jeune)

Le Tableau 17 présente la perception du jeune sur la prise de décisions dans la famille au T1 et au T2 ainsi que le changement temporel (delta) selon les deux classifications de groupes. Les analyses révèlent deux constats. Premièrement, le changement temporel est significatif seulement pour les groupes MED_PURE et HAB_MED (selon la formation) et MED_PURE (selon la convergence), suggérant une amélioration de l'autonomie décisionnelle du jeune entre les deux temps de mesure pour ces groupes uniquement. Cependant, les comparaisons des deltas et des intervalles de confiance de chaque groupe ne révèlent aucune différence significative (Tableau 17).

Tableau 17
Autonomie décisionnelle selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	74,8 (68)	77,9 (61)	75,0 (37)	76,5 (84)
	T2	78,5 (64)	79,6 (57)	81,9 (36)	79,6 (72)
	Delta	3,6*	1,5 a	6,9* b	3,1
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	72,1 (40)	77,6 (45)	73,8 (18)	77,2 (81)
	T2	76,6 (36)	80,2 (43)	78,9 (18)	80,2 (69)
	Delta	4,5*	2,7	5,1	3,0

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine et l'âge du jeune. Les moyennes avec des indices distincts sont significativement différentes selon les intervalles de confiance (American Psychological Association, 2009).

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un changement positif indique une augmentation de l'autonomie décisionnelle du jeune dans la famille.*

- Supervision parentale

Le Tableau 18 présente la perception du jeune à propos de la supervision parentale au T1 et au T2 ainsi que le changement temporel (delta) selon les deux classifications de groupes. Tout d'abord, on observe que le changement temporel est significatif seulement pour les groupes MED_PURE et HAB_PURE (selon la formation) et uniquement le groupe HAB_PURE (selon la convergence). Cela indique que seuls ces groupes présentent une amélioration significative de la supervision parentale entre les deux temps. Les analyses ne révèlent cependant aucune différence significative entre les groupes sur ce plan.

Tableau 18
Supervision parentale selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	66,9 (68)	67,4 (61)	75,9 (37)	65,3 (84)
	T2	74,0 (64)	72,7 (57)	78,0 (36)	74,3 (72)
	Delta	7,1 *	5,3	2,1	9,0 *
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	67,1 (40)	65,5 (45)	75,4 (18)	64,2 (81)
	T2	72,7 (36)	70,6 (43)	73,3 (18)	72,9 (69)
	Delta	5,5	5,1	-2,1	8,7 *

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine et l'âge du jeune. Un changement positif indique une augmentation de la supervision parentale entre les deux temps.

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score positif indique une augmentation de la supervision parentale auprès du jeune.*

- Sentiment de compétence du jeune

Le Tableau 19 présente le sentiment de compétence du jeune au T1 et au T2 ainsi que le changement temporel (delta) selon les deux classifications de groupes. On note que le changement temporel (T1-T2) est significatif dans chaque groupe indiquant une amélioration significative du sentiment de compétence du jeune entre les deux temps pour l'ensemble des groupes. Par contre, aucune différence significative entre les groupes n'est notée sur cet indicateur (Tableau 19).

Tableau 19
Sentiment de compétence selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	68,6 (67)	73,7 (58)	79,4 (37)	68,5 (84)
	T2	74,6 (62)	73,2 (53)	85,2 (36)	77,8 (71)
	Delta	6,0*	-0,5*	5,8*	9,3*
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	69,2 (40)	72,7 (42)	82,6 (18)	68,2 (80)
	T2	73,2 (37)	71,4 (39)	85,0 (17)	77,4 (68)
	Delta	4,1*	-1,3*	2,4*	9,2*

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine et l'âge du jeune.

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score positif indique une augmentation de la supervision parentale auprès du jeune.*

- Gravité des comportements délinquants

Finalement, à la mesure de la gravité des comportements délinquants chez les jeunes au T1 et au T2, on constate une réduction significative pour trois groupes (sauf HAB_MED). Une seule différence significative est notée entre la réduction du groupe MED_PURE (-21,9) et HAB_MED (-11,7), mais cette différence semble explicable par le niveau plus faible de comportements délinquants au premier temps de mesure pour le groupe HAB_MED (Tableau 20).

Tableau 20
Comportements délinquants selon le jeune (T1-T2) selon le type de trajectoire et de regroupement

		Type de trajectoire continue			
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE
		M (n)	M (n)	M (n)	M (n)
Trajectoire selon formation					
	T1	51,2 (68)	50,5 (61)	40,1 (37)	47,9 (84)
	T2	29,3 (64)	31,7 (57)	28,4 (36)	33,1 (72)
	Delta	-21,9 * a	-18,7 * ab	-11,7 b	-14,7 * ab
Trajectoire selon formation/exposition					
	T1	51,2 (40)	49,5 (45)	42,6 (18)	48,8 (81)
	T2	27,1 (36)	31,9 (43)	34,3 (18)	34,4 (69)
	Delta	-24,0 * a	-17,6 * ab	-8,3 b	-14,4 * ab

M = moyennes variant de 0 à 100 et ajustées pour le CJ d'origine.

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

** = changement temporel est significatif ($p < ,05$). Un score négatif indique une diminution de la gravité des comportements délinquants entre les deux temps.*

8.2.2 Mesures au T2

Une série d'analyses de covariance contrôlant pour l'établissement ont permis de comparer les mesures prises au T2 seulement auprès des jeunes et des parents selon les deux classifications de groupes (formation et groupes convergents). Ces mesures visaient à évaluer les points de vue du parent et du jeune sur l'intervention reçue (compréhension, participation au processus, satisfaction), les changements perçus dans la relation parent-enfant (ex. amélioration de la communication, meilleure écoute), les impacts perçus de l'intervention sur le plan de la relation entre le parent et le jeune et le niveau d'influence du jeune ou du parent dans les décisions qui se prennent dans la famille.

Les résultats ne mettent en lumière qu'une seule différence entre les groupes. Elle concerne l'impact perçu de l'intervention sur le plan de la relation entre le parent et le jeune et n'est significative que pour la perception des parents. Les résultats indiquent que les parents du groupe médiation (MED_PURE) sont significativement plus nombreux à rapporter une amélioration de la relation avec le jeune comparativement aux parents des groupes HAB_MED et HAB_PURE (voir Tableau 21).

Tous les autres indicateurs mesurés au T2 auprès des parents et des jeunes ne révèlent pas de différence significative entre les groupes. Dans l'ensemble, deux parents sur trois rapportent des perceptions plutôt positives de leur expérience. De même, les jeunes rapportent des perceptions généralement positives, mais leur point de vue à la suite de l'intervention est un peu plus nuancé ainsi que sur le niveau de leur influence dans les décisions qui se prennent dans la famille. Le lecteur peut consulter les tableaux présentant cette série d'analyses dans l'annexe V.

Tableau 21
Perception du parent au T2 sur l'amélioration de la relation parent-jeune à la suite de l'intervention reçue selon le type de trajectoire et de regroupement

Regroupement	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
<i>Trajectoire selon formation</i>	88,8 (62)	89,2 (54)	80,0 (37)	78,9 (71)	1,91, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	90,7 (37) a	88,1(40) a b	71,2 (18) c	77,8 (68) b c	2,59, p=,05

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

8.3 Effet de la médiation sur les trajectoires de services

❖ Étape Évaluation/Orientation

Les analyses effectuées sur les indicateurs recueillis à l'étape É/O portent sur deux groupes et non sur quatre. En effet, pour ces analyses, les groupes sont définis en se basant seulement sur l'intervention reçue à l'étape É/O, car la formation ou l'exposition en AM n'a pu avoir d'impact sur ces indicateurs qui leur sont antérieurs. Ainsi, tous les participants ayant été suivis par un intervenant formé à l'approche de médiation aux services É/O ont été regroupés en un seul groupe ($n = 131$ selon la formation et $n = 106$ selon la formation/exposition) (groupe MED), tandis que tous les participants n'ayant pas été suivis par un intervenant formé à l'approche à l'étape É/O ont été regroupés en un seul groupe ($n = 122$ selon la formation et $n = 116$ selon la formation/exposition) (voir figure 5).

- Durée de l'évaluation et de l'orientation (nb moyen en jours)

Le Tableau 22 présente la durée moyenne (en jours) des évaluations selon les groupes. La première ligne représente les analyses réalisées sur les groupes définis par la formation des intervenants, alors que la seconde représente les analyses portant sur les groupes définis par la convergence de la formation et de l'exposition (tous les tableaux de cette section sont construits de cette façon). Ces analyses ne révèlent aucune différence significative sur la durée des évaluations entre les groupes.

Tableau 22
Analyses de la durée d'évaluation (en jours) selon le type de trajectoire à l'É/O*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
<i>Trajectoire selon formation</i>	45,6 (131)	50,9 (122)	1,33, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	44,2 (106)	48,9 (116)	0,89, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

**Moyenne ajustée pour le CJ d'origine et l'année d'entrée dans l'étude.*

Note – Les durées sont calculées en jours de calendrier selon les dates de début et les dates de fin du service.

Le Tableau 23 présente la durée moyenne (en jours) des orientations réalisées par les intervenants. Globalement, ces analyses ne mettent en lumière aucune différence significative entre les groupes.

Tableau 23
Analyses de la durée d'orientation (en jours) selon le type de trajectoire à l'É/O*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
<i>Trajectoire selon formation</i>	50,5 (131)	50,8 (122)	0,00, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	50,2 (106)	51,9 (116)	0,10, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

*Moyenne ajustée pour le CJ d'origine et l'année d'entrée dans l'étude.

Note – Les durées sont calculées en jours de calendrier selon les dates de début et les dates de fin du service.

Cette analyse a été refaite en excluant les IMT puisque ces interventions pourraient allonger la durée des orientations. Ces analyses donnent des résultats similaires aux précédents, mais montrent que l'orientation est globalement allongée de quelques jours pour tous les groupes lorsqu'il y a une IMT.

- Prévalence des IMT

Le Tableau 24 présente le taux de prévalence des interventions minimales terminales. Le résultat des analyses montre qu'il n'y a pas de différence significative entre les groupes.

Tableau 24
Analyses de la prévalence des mesures d'intervention minimale terminale (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
<i>Trajectoire selon formation</i>	6,5 (131)	4,3 (122)	0,58, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	5,5 (106)	6,8 (116)	0,16, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

*% ajusté pour le CJ d'origine.

- Prévalence des ententes provisoires

Des ententes provisoires²² ont été conclues durant l'évaluation chez 49 jeunes (19,4 %) et durant l'orientation chez 25 jeunes (9,9 %). Un total de 58 jeunes ont fait l'objet d'au moins une entente provisoire (22,9 %) à l'étape É/O prise dans son ensemble. Le Tableau 25 présente le taux de prévalence des mesures provisoires. Les résultats indiquent qu'aucune différence significative ne distingue les groupes sur cet indicateur.

Tableau 25
Analyses de la prévalence des ententes provisoires (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
<i>Trajectoire selon formation</i>	24,9 (131)	20,8 (122)	0,52, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	28,1 (106)	21,6 (116)	1,07, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

*% ajusté pour le CJ d'origine et le niveau d'agressivité (CBCL) au temps 1.

- Prévalence des mesures volontaires et judiciaires

Le Tableau 26 présente le taux de prévalence des mesures volontaires. Les résultats indiquent qu'aucune différence significative ne distingue les groupes sur cet indicateur.

Tableau 26
Analyses de la prévalence des mesures volontaires (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
<i>Trajectoire selon formation</i>	56,3 (131)	54,3 (122)	0,09, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	53,7 (106)	52,9 (116)	0,01, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

*% ajusté pour le CJ d'origine et le niveau de délinquance (CBCL) au temps 1.

Des analyses ont également été effectuées afin de comparer la prévalence de mesures judiciaires et les résultats indiquent qu'aucune différence significative n'est observée entre les groupes sur cet indicateur (Tableau 27).

²² L'entente provisoire est une entente volontaire entre les parties avant le passage à l'application des mesures. Celle-ci est d'une durée limitée.

Tableau 27
Analyses de la prévalence des mesures judiciaires* (en %) selon le type de trajectoire à l'É/O

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
Trajectoire selon formation	38,9 (131)	38,5 (122)	0,01, ns
Trajectoire selon formation/exposition	40,1 (106)	39,7 (116)	0,01, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* % ajusté pour le CJ d'origine et le niveau de délinquance (CBCL) au temps 1.

- Mesures de placement

Un total de 148 jeunes (58,5 % des trajectoires) ont vécu au moins une mesure de placement dans le cadre de mesure provisoires²³ (*n* = 111, 43,9 %) ou finales (volontaires ou judiciaires, *n* = 123, 48,6 %) durant l'étude (étapes É/O ou AM)²⁴.

Aussi, compte tenu des faibles fréquences de placements dans chacun des divers milieux non institutionnels (famille d'accueil, confiés à un tiers ou à un proche/maintien dans le milieu), ceux-ci ont été regroupés pour former les placements de type milieu familial. Les dossiers ont également été examinés afin de les classer dans un seul type de milieu (institutionnel ou familial) selon la date de survenue du premier placement.

Ainsi, dans le cadre des mesures provisoires, 95 jeunes (85,6 %) ont été placés dans un milieu institutionnel et 16 (14,4 %) ont été confiés à un milieu familial. Parmi ces jeunes, 69 placements (62,1 %) ont eu lieu à l'évaluation, 41 (37,0 %) à l'orientation et 24 (21,6 %) à l'application des mesures. Précisons que le total est supérieur à 100 % puisque certains jeunes ont fait l'objet de plus d'un placement, et ce, à différentes étapes. Le délai avant le premier placement est de 6,4 semaines après le début de l'évaluation (compte tenu que la majorité des placements débutent à cette étape), tous types confondus. Il est à noter qu'il n'y a aucune différence significative entre les groupes sur cet indicateur de délai avant le placement.

Pour ce qui est des mesures finales, le placement institutionnel concerne 87 jeunes (70,7 %) alors que le placement en milieu familial concerne 36 jeunes (29,3 %). Un total de 110 (89,4 %) placements a eu lieu à l'orientation, 21 (17,1) à l'application des mesures et aucun à l'évaluation. Le total des placements s'élève à nouveau à plus de 100 % en raison de la récurrence de placements de certains jeunes aux différentes étapes. Le premier placement survient en moyenne 5,8 semaines après le début de l'orientation, tous types confondus. Le résultat des analyses

²³ Une mesure d'hébergement provisoire est une mesure qui s'applique temporairement dans le cadre du processus judiciaire. Les mesures provisoires peuvent s'appliquer pour des durées plus longues que les mesures de protection immédiate.

²⁴ Les mesures de protection immédiate ont été exclues des analyses.

montre qu'il n'y a pas de différence significative entre les groupes sur l'indicateur de délai avant le placement.

Compte tenu que la majorité des placements s'effectue aux étapes d'évaluation et d'orientation, tant pour les mesures provisoires que finales, le placement a été traité selon les groupes à l'étape É/O (deux groupes).

Des analyses de covariance ont d'abord été effectuées auprès des jeunes suivis sous mesures provisoires ou finales, tout en contrôlant pour l'établissement, la présence de fugue et le niveau de délinquance (CBCL) au premier temps de mesure, afin de comparer la prévalence et le type de placement entre les groupes.

Les résultats des analyses montrent que les jeunes ayant rencontré des intervenants formés à l'approche de médiation sont moins à risque (15,8 %) de faire l'objet d'un placement (provisoire ou final) en milieu familial comparativement aux jeunes recevant les services habituels à l'étape d'évaluation et d'orientation (28,4 %). Toutefois, cette différence n'est pas significative selon le seuil retenu ($p=0,10$) (Tableau 28).

Tableau 28
Analyses de la prévalence et du type de milieu de placement (en %) selon le type de trajectoire*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
Trajectoire selon formation			
Milieu institutionnel	50,9 (119)	53,5 (104)	0,12, ns
Milieu familial	15,8 (69)	28,4 (66)	2,72, $p = ,10$
Total	56,0 (131)	63,1 (122)	1,12, ns
Trajectoire selon formation/exposition			
Milieu institutionnel	50,1 (96)	52,3 (100)	0,08, ns
Milieu familial	15,9 (56)	27,6 (61)	1,92, ns
Total	55,8 (106)	61,8 (116)	0,70, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* % ajusté pour le CJ d'origine, la présence de fugue et le niveau de délinquance (CBCL) au temps 1.

Note. Les % avec des indices distincts sont significativement différents (American Psychological Association, 2009).

Des analyses de covariance ont ensuite été réalisées auprès des jeunes suivis sous mesures provisoires, tout en contrôlant pour l'établissement, l'âge, la présence de fugue et le niveau de délinquance (CBCL) au premier temps de mesure, afin de comparer la prévalence et le type de placement entre les groupes.

Les résultats des analyses montrent qu'il n'y a pas de différence significative entre les groupes quant à la prévalence et le type de placement provisoire (Tableau 29).

Tableau 29
Analyses de la prévalence et du type de placement provisoire (en %) selon le type de trajectoire*

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
Trajectoire selon formation			
Milieu institutionnel	32,2 (124)	35,3 (113)	0,21, ns
Milieu familial	6,5 (84)	9,3 (74)	0,46, ns
Total	38,0 (131)	43,3 (122)	0,59, ns
Trajectoire selon formation/exposition			
Milieu institutionnel	33,0 (100)	37,3 (108)	0,35, ns
Milieu familial	6,1 (67)	9,2 (68)	0,48, ns
Total	39,3 (106)	45,5 (116)	0,71, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* % ajusté pour le CJ d'origine, l'âge, la présence de fugue et le niveau de délinquance (CBCL) au temps 1.

Note. Les % avec des indices distincts sont significativement différents (American Psychological Association, 2009).

Enfin, des analyses de covariance ont été effectuées auprès des jeunes suivis sous mesures finales (volontaires et judiciaires), tout en contrôlant pour l'établissement, le niveau de délinquance (CBCL) ainsi que le niveau d'agressivité (CBCL) au premier temps de mesure, afin de comparer la prévalence et le type de placement.

Les résultats des analyses montrent que les jeunes ayant rencontré des intervenants formés à l'approche sont moins à risque (9,6 %) de faire l'objet d'un placement en milieu familial comparativement aux jeunes recevant les services habituels à l'étape d'évaluation et d'orientation (35,5 %) (Tableau 30). Les analyses complémentaires de modération n'ont pas démontré que les bénéfices observés suite à la médiation variaient selon le niveau de la délinquance objective ou auto-rapportée en début d'étude.

Tableau 30
Analyses de la prévalence et du type de milieu de placement final* (en %) selon le type de trajectoire

Regroupement	Type de trajectoire à l'É/O		
	MED M (n)	HAB M (n)	Comparaison F
Trajectoire selon formation			
Milieu institutionnel	38,3 (122)	35,6 (95)	0,14, ns
Milieu familial	9,6 (81)	35,5 (85)	12,24, p < ,001
Total	43,6 (131)	53,5 (122)	2,15, ns
Trajectoire selon formation/exposition			
Milieu institutionnel	39,1 (98)	34,6 (91)	0,36, ns
Milieu familial	10,8 (64)	34,7 (80)	8,38, p = ,004
Total	45,3 (106)	51,9 (116)	0,82, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* % ajusté pour le CJ d'origine, le niveau de délinquance (CBCL) et le niveau d'agressivité (CBCL) au temps 1.

Note. Les % avec des indices distincts sont significativement différents (American Psychological Association, 2009).

❖ Étape Application des mesures

Les analyses portant sur les indicateurs relatifs aux services à l'application des mesures incluent les quatre groupes.

- Durée de l'intervention à l'application des mesures (nb moyen en jours)

La durée de l'intervention à l'application des mesures a été calculée en jours de calendrier selon les dates de début et les dates de fin de l'application des mesures pour chaque jeune. Toutefois, précisons que 17 % (*n* = 43) des jeunes de l'étude n'ont pu être inclus dans les analyses en raison de l'exclusion des dossiers sans date de fin (*n* = 28) et des dossiers conclus par une intervention minimale terminale (IMT, *n* = 15). Afin de vérifier si certains groupes présentaient davantage d'application de mesures encore ouvertes, les groupes ont été comparés sur la proportion de dossiers à l'AM sans date de fin et aucune différence significative n'a été observée sur ce plan.

Le Tableau 31 présente la durée moyenne (en jours) des interventions réalisées à l'application des mesures selon les groupes. Les analyses révèlent que la durée de l'intervention à l'application des mesures ne se distingue pas entre les groupes.

Tableau 31
Analyses de la durée de l'application des mesures (en jours) selon le type de trajectoire*

Regroupement	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	591,8 (62)	608,5 (55)	492,1 (29)	537,0 (64)	1,64, ns
Trajectoire selon formation/exposition	623,6 (33)	645,6 (42)	598,5 (13)	536,3 (60)	1,46, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine et la durée de suivi, les durées sont calculées en jours de calendrier selon les dates de début et les dates de fin du service, IMT exclus.

- Durée des mesures volontaires et judiciaires (nb moyen en jours)

Le Tableau 32 présente la durée moyenne (en jours) des mesures volontaires. Les résultats indiquent qu'aucune différence significative ne distingue les groupes sur cet indicateur.

Tableau 32
Analyses de la durée des mesures volontaires (en jours) selon le type de trajectoire*

Regroupement	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	263,4 (40)	260,9 (31)	265,6 (21)	260,8 (41)	0,02, ns
Trajectoire selon formation/exposition	273,1 (22)	265,2 (21)	271,0 (10)	257,1 (38)	0,16, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine et la durée de suivi. Les durées sont calculées en jours de calendrier selon les dates de début et les dates de fin du service.

Les analyses présentées au Tableau 33 ne révèlent aucune différence significative sur la durée des mesures judiciaires entre les groupes.

Tableau 33
Analyses de la durée des mesures judiciaires (en jours) selon le type de trajectoire*

Regroupement	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	283,1 (24)	308,0 (30)	298,4 (16)	277,7 (35)	0,63, ns
Trajectoire selon formation/exposition	286,3 (13)	341,0 (24)	299,2 (8)	288,7 (34)	1,76, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine et l'année de début. Les durées sont calculées en jours de calendrier selon les dates de début et les dates de fin du service.

- Nouveau signalement

Des analyses de covariance, contrôlant pour l'établissement, l'âge du jeune (les plus vieux étant moins à risque de faire l'objet d'un nouveau signalement, $r = -0,16$, $p = ,01$) et la durée individuelle de la période de suivi, selon le cas, ont été réalisées afin de comparer les groupes sur l'occurrence d'un nouveau signalement retenu à la suite de la trajectoire initiale de services. Un nouveau signalement est constaté lorsqu'il survient après que l'application des mesures en lien avec le signalement initial soit complétée.

Les résultats ne montrent aucune différence entre les groupes sur la probabilité d'un nouveau signalement retenu dans les 20 mois (en moyenne) suivants la fin de la trajectoire initiale (Tableau 34).

Tableau 34
Analyses de la prévalence d'un nouveau signalement retenu (en %) selon le type de trajectoire*

Regroupement	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	8,1 (64)	7,4 (61)	7,3 (37)	6,1 (85)	0,10, ns
Trajectoire selon formation/exposition	7,3 (41)	6,7 (45)	5,6 (18)	6,2 (81)	0,21, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* % ajusté pour le CJ d'origine, l'âge du jeune et la durée du suivi.

- Accord et atteinte des objectifs du plan d'intervention

Des analyses de covariance, contrôlant pour l'établissement et excluant les jeunes dont les dossiers se sont conclus par une IMT, ont porté sur le degré d'accord des participants envers les objectifs du plan d'intervention (PI) et l'atteinte de ces objectifs. Ces analyses ont été réalisées selon l'acteur concerné par chaque objectif : uniquement le jeune, uniquement les parents (mère et/ou père), ou la famille (le jeune et le(s) parent(s)). Lorsqu'un objectif concernait plusieurs acteurs, l'accord et l'atteinte étaient comptabilisés pour chaque acteur indépendamment. Le pourcentage rapporté correspond à la moyenne d'accord (en %) pour l'ensemble des objectifs du plan selon chaque acteur.

D'abord, le Tableau 35 présente les résultats de ces analyses concernant la moyenne d'accord pour l'ensemble des objectifs du plan d'intervention, selon l'acteur. Ces analyses ne révèlent aucune différence significative entre les groupes.

Tableau 35
Analyses de l'accord avec le plan d'intervention (accord moyen en %) selon l'acteur et le type de trajectoire*

Type de trajectoire continue					
Regroupement	MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE	Comparaison
	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>F</i>
<i>Trajectoire selon formation</i>					
Jeune	22,0 (42)	19,7 (47)	37,1 (29)	23,9 (57)	1,12, ns
Mère et/ou père	14,4 (33)	13,1 (37)	32,6 (21)	28,7 (34)	1,70, ns
Famille	39,5 (30)	25,7 (27)	41,2 (18)	25,9 (29)	0,79, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>					
Jeune	22,3 (22)	17,2 (37)	24,0 (16)	26,8 (54)	0,39, ns
Mère et/ou père	11,8 (17)	14,0 (29)	9,5 (11)	29,7 (32)	1,26, ns
Famille	38,4 (20)	23,2 (22)	20,5 (11)	29,2 (28)	0,48, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, IMT exclus.

Enfin, au Tableau 36, le pourcentage rapporté correspond à la moyenne d'atteinte des objectifs (totalement atteint = 100 %, partiellement atteint = 50 %, non-atteint = 0 %) pour l'ensemble des objectifs du plan d'intervention selon chaque acteur. Aucune différence significative n'est observée entre les groupes sur l'atteinte des objectifs du PI.

Tableau 36
Analyses pour l'atteinte des objectifs du plan d'intervention* (accord moyen en %) selon l'acteur et le type de trajectoire

		Type de trajectoire continue				
Regroupement		MED_PURE	MED_HAB	HAB_MED	HAB_PURE	Comparaison
		<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>M (n)</i>	<i>F</i>
<i>Trajectoire selon formation</i>						
	Jeune	51,0 (39)	53,5 (43)	41,8 (28)	50,2 (53)	1,39, ns
	Mère et/ou père	48,3 (32)	44,1 (35)	43,4 (19)	50,6 (31)	0,66, ns
	Famille	46,1 (29)	42,8 (26)	33,8 (17)	42,4 (28)	0,78, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>						
	Jeune	56,0 (21)	57,3 (34)	45,0 (15)	50,7 (51)	1,13, ns
	Mère et/ou père	48,9 (17)	42,8 (27)	37,0 (9)	49,8 (29)	1,09, ns
	Famille	46,6 (20)	44,5 (21)	28,4 (10)	42,5 (27)	1,00, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine et le niveau d'agressivité du jeune (CBCL) au temps 1, IMT exclus.

❖ Effet de la médiation sur les contacts en LSJPA durant la période de suivi

Une série d'analyses a été réalisée afin de documenter les contacts en LSJPA. Le contact en LSJPA a été défini comme étant le fait de recevoir tout type de service dans le cadre de la LSJPA. Parmi l'échantillon de 253 jeunes, 128 (50,6 %) ont eu des contacts à un moment dans leur vie avec la LSJPA (selon les données disponibles de PIJ). De ces 128 jeunes, 51 (20,2 % de l'échantillon total) ont eu des contacts antérieurs et/ou concurrents avec l'entrée dans l'étude (contacts antérieurs/concurrents) et 77 (30,4 % de l'échantillon total) ont eu uniquement un ou plusieurs contacts à la suite de la décision en orientation LPJ (contacts postérieurs). Un examen descriptif des délits associés à la première demande LSJPA postérieure à l'entrée dans l'étude révèle le portrait suivant (voir Tableau 37).

Tableau 37
Fréquence des différents délits associés à la première demande LSJPA – postérieure à l'entrée dans l'étude

Délit	Fréquence - % (n)
Agressions sexuelles	4,2 (4)
Voies de fait	37,5 (36)
Infractions violentes	29,2 (28)
Crimes contre les biens	35,4 (34)
Armes	3,1 (3)
Manquements publics	18,8 (18)
Manquements au tribunal	4,2 (4)
Atteintes à la personne	8,3 (8)
Atteintes aux biens	2,1 (2)
Possession de drogues	25,0 (24)
Trafic de drogues	5,2 (5)
Autre	3,1 (3)

* *N* = 96 jeunes avec données disponibles sur le(s) délit(s). Les pourcentages ne sont pas cumulatifs, car plus d'un délit peut être associé au dossier LSJPA d'un jeune.

Note. Cette analyse porte uniquement sur les jeunes qui ont un contact LSJPA postérieur à l'entrée dans l'étude.

Des analyses de covariance, contrôlant pour l'établissement et le sexe du jeune (les garçons étant plus à risque d'un contact postérieur avec la LSJPA, $r = -0,32$, $p < ,001$), ont été effectuées afin de comparer les groupes sur l'occurrence d'un contact en LSJPA. Ces analyses ont été réalisées en deux étapes : l'échantillon complet et un sous-échantillon de jeunes qui n'ont jamais eu de contacts antérieur et/ou actuel, afin de contrôler pour un important facteur du risque futur de (re)contact avec la LSJPA lorsqu'un premier événement en LSJPA est déjà survenu (contacts antérieurs/concurrents).

Les résultats ne révèlent aucune différence entre les groupes sur la prévalence d'un contact en LSJPA dans les 38 mois (en moyenne) suivants la décision en orientation LPJ (Tableau 38).

Tableau 38
*Analyses de la prévalence d'un contact en LSJPA * (en %)*
selon la présence ou non d'un contact antérieur/actuel et le type de trajectoire

	Type de trajectoire continue				
Regroupement	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	Comparaison <i>F</i>
<i>Trajectoire selon formation</i>					
Échantillon complet	39,9 (70)	42,9 (61)	54,3 (37)	34,2 (85)	1,19, ns
Sans contact	39,5 (56)	36,5 (49)	51,2 (31)	28,8 (66)	1,30, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>					
Échantillon complet	30,3 (41)	45,0 (45)	59,4 (18)	33,3 (81)	1,62, ns
Sans contact	34,5 (34)	40,9 (37)	53,4 (14)	28,2 (62)	1,07, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* % ajusté pour le CJ d'origine et le sexe du jeune.

Des analyses de covariance ont été effectuées afin d'explorer si d'autres indicateurs pouvaient être plus sensibles à l'intervention. Ces indicateurs sont le nombre de demandes en LSJPA suivant la décision en orientation en LPJ, le délai de commission du délit associé à la première demande LSJPA ainsi que le nombre de délits associé à cette première demande. Ces analyses ont aussi été réalisées en deux étapes, soit l'échantillon complet et un sous-échantillon de jeunes qui n'ont jamais eu de contacts antérieur et/ou actuel. Les résultats n'ont révélé aucune différence entre les groupes sur ces indicateurs.

8.4 Validation du modèle logique

Afin d'explorer empiriquement le modèle logique expliquant les impacts attendus de l'intervention de médiation sur les précurseurs et les manifestations de l'agir délinquant, une série de corrélations multiples (corrélation multivariée canonique) a été réalisée sur les données disponibles des 253 dossiers (jeunes et parents). La figure 20 représente globalement les résultats de ces analyses. Les boîtes intitulées Jeune et Médiation représentent les différents ensembles de variables indépendantes (i.e. les caractéristiques du jeune et les éléments de l'intervention en médiation). Les autres boîtes représentent les variables dépendantes (i.e., les changements T1-T2

dans le fonctionnement familial selon le jeune et le parent, les mesures de placement selon le système d'information client du CJ, différents aspects du comportement délinquant selon le jeune et le parent, et les contacts en LSJPA selon le système d'information client du CJ). Les flèches dans le bas de la figure permettent de visualiser les temps auxquels ont été mesurés les indicateurs et illustrent les effets à court, moyen et long terme associés à l'intervention.

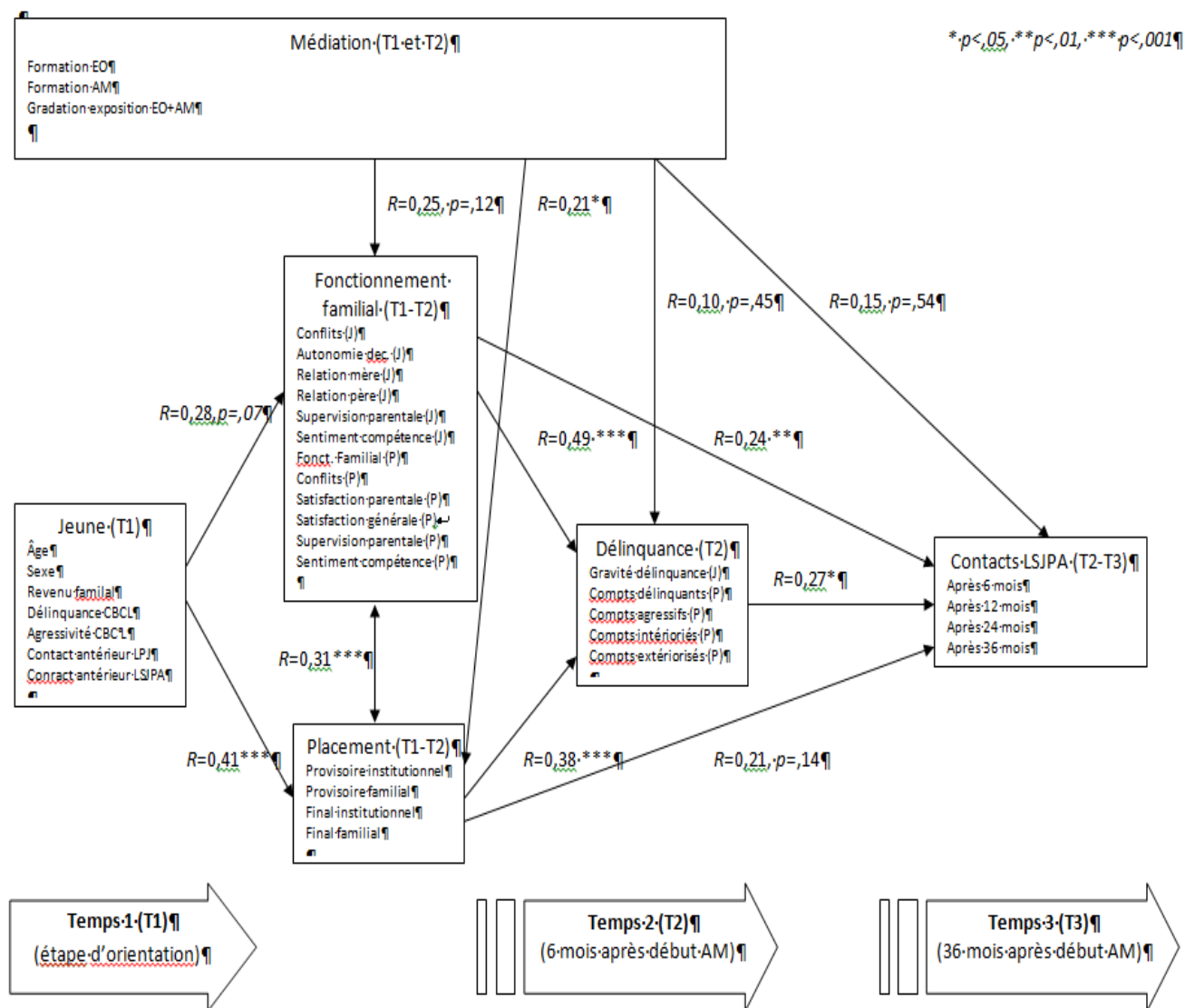
Les analyses ont été réalisées par paire de « boîtes » et les variables non-contributives à l'intérieur de chaque boîte ont été retirées de l'analyse jusqu'à la rétention de variables présentant un coefficient de corrélation supérieur ou égal à 0.30 avec la variable canonique correspondante à chaque ensemble. Ainsi, la corrélation multiple représente l'association la plus forte entre ces deux ensembles, en excluant les variables de chaque ensemble qui ne contribuent pas à cette association. (Pour les fins de représentation dans la figure, toutes les variables testées apparaissent dans chaque boîte, bien que leur inclusion finale ait variée selon les résultats obtenus lors des analyses sur chaque paire de boîtes). Il est important de noter qu'une corrélation multivariée est toujours positive. Toutefois, les corrélations individuelles entre chaque variable et leur variable canonique ont été examinées lors de chaque analyse afin de s'assurer que la direction de la relation était dans le sens attendu (p.ex., une augmentation du conflit familial était associée positivement à un score de délinquance plus élevé).

Les analyses révèlent plusieurs résultats significatifs :

- Les caractéristiques des jeunes constituent un prédicteur marginalement significatif ($R = 0,28$, $p = ,07$) des changements observés dans le fonctionnement familial mais un excellent prédicteur ($R = 0,41$, $p < ,001$) de l'adoption de mesures de placement provisoire et final;
- Les changements dans le fonctionnement familial et l'adoption de mesures de placement présentent chacun une relation forte et significative ($R = 0,49$ et $0,38$, $p < ,001$, respectivement) avec la délinquance au T2 (6 mois après le début de l'application des mesures);
- Les divers aspects du comportement délinquant au T2 constituent des prédicteurs significatifs ($R = 0,27$, $p < ,05$) des contacts futurs (entre 6 et 36 mois) du jeune avec la LSJPA;
- La médiation (selon la formation des intervenants et l'exposition des jeunes à l'approche) est marginalement associée ($R = 0,25$, $p = ,12$) à un changement dans le fonctionnement familial, mais significativement associée au placement ($R = 0,21$, $p < ,05$), et plus spécifiquement avec une baisse du placement en milieu familial, telle que démontrée dans le rapport. Toutefois, aucune association significative n'a été révélée avec la délinquance au T2 et les contacts futurs en LSJPA entre T2 et T3 (R de $0,10$ et $0,15$, NS , respectivement).

Un examen de l'ensemble de ces résultats supporte certaines conclusions préliminaires à propos du mécanisme d'action de l'approche de médiation pour prévenir ou réduire la probabilité de l'agir délinquant. Il semblerait que, dans l'échantillon des 253 jeunes suivis dans le projet, la médiation a favorisé, de façon marginale, une amélioration du fonctionnement familial et réduit significativement l'adoption de mesures de placement en milieu familial, mesures qui sont associées avec une réduction des comportements agressifs et délinquants et une réduction future du risque de nouveaux contacts avec la LSJPA.

Figure 20
Validation empirique par corrélations multiples (R) du modèle logique – projet PCA (N = 253 jeunes)



***Section 9 - Coûts/bénéfices associés aux retombées de l'application de l'approche
de médiation***

9. Coûts/bénéfices associés aux retombées de l'application de l'approche de médiation

Dans le cadre du présent projet, les coûts associés à la formation des intervenants et à l'introduction de diverses stratégies d'accompagnement visant à faciliter l'appropriation de l'approche n'ont pas été comptabilisés. Ces coûts étant transitoires, ils ne devaient pas être ajoutés aux coûts d'application de l'approche, une fois cette dernière intégrée aux services courants. Cela dit, un établissement qui désirerait introduire cette nouvelle approche devra investir des sommes en vue de former et d'accompagner son personnel. Le lecteur intéressé par cette question est invité à consulter le rapport déposé au Centre national de prévention du crime (CNPC) par Mireault, Camiré, Chouinard (2012) qui fait état des dépenses encourues lors d'un processus d'implantation de l'approche de médiation.

Le devis du présent projet est basé sur la comparaison de deux interventions utilisant toutes les deux la même infrastructure globale, soit celle du centre jeunesse. Cela simplifie le calcul des coûts, car on peut penser que les coûts reliés au fonctionnement global du système sont identiques; ils s'annulent tout simplement. Au moment de réaliser cette étude, aucun matériel spécifique ne devait être acquis par les utilisateurs pour appliquer l'approche. Il n'y avait donc pas de coûts imputables au matériel d'intervention proprement dit. De plus, comme les durées d'intervention à l'étape É/O et à l'étape AM sont similaires peu importe les groupes (voir section précédente), il n'est ni plus, ni moins long d'intervenir par le biais de l'approche de médiation que par les approches habituelles. En somme, aucun coût n'est attribuable spécifiquement à l'application de l'approche de médiation dans le cadre de ce projet.

Par contre, des résultats significatifs que l'on peut qualifier de bénéfices ont été observés. Une valeur monétaire peut être attribuée à certains de ces bénéfices, soit ceux relatifs à la trajectoire de services LPJ. Les résultats ont montré que la probabilité d'application d'une mesure de placement est moindre lorsque les jeunes et leur famille ont participé au programme *PréCrimAdo*. Ce résultat s'applique particulièrement à la mesure de placement en milieu familial.

Les données sur les coûts reliés à cette mesure proviennent des rapports AS-471 (coûts annuels globaux et par usager, par CJ), alors que le rapport AS-480 a été utilisé pour obtenir le bilan des activités clinico-administratives (volume et durée des services d'évaluation, d'orientation et d'application des mesures, hébergements, etc.) par CJ. Les rapports AS-480 ont été transmis par les CJ participants alors que les données de coûts extraites des rapports AS-471 ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS).

Les sous-sections suivantes présentent le calcul des coûts d'intervention reliés à la mesure de placement, seul bénéfice monnayable pour lequel des effets significatifs ont été observés. **Les coûts présentés sont des estimés qui représentent un coût moyen pour les trois CJ participants. Ils ne s'appliquent donc pas individuellement à chacun de ces CJ puisqu'ils varient sur plusieurs plans. La généralisation des résultats à l'ensemble des CJ de la province reste aussi à démontrer.**

L'encadré précise:

1. L'écart entre la pratique de la médiation et la pratique habituelle sur l'indicateur.
2. L'estimation des coûts moyens reliés à l'activité clinique concernée.
3. L'estimation des coûts épargnés.

RÉDUCTION DES PLACEMENTS EN MILIEU FAMILIAL

1) Écart entre la pratique de la médiation et la pratique habituelle sur l'indicateur

Dans notre échantillon de 253 jeunes en troubles de comportement, nous avons observé que les jeunes suivis par un intervenant formé et exposés à la médiation en É/O présentent une probabilité moindre (10,8 %) d'être placé en milieu familial comparativement à ceux suivis avec l'approche habituelle (34,7 %). On parle ici d'une réduction de $(34,7 - 10,8) / 34,7 \times 100 = 68,9 \%$ de la probabilité de placement.

L'information sur le nombre de placements en ressources familiales pour les jeunes en troubles de comportement n'est pas directement disponible dans les rapports AS-480. L'équipe a donc contacté les directions informatiques de chaque CJ pour obtenir le nombre de jeunes rencontrant les conditions suivantes : (a) être âgé de 12 à 15 ans, (b) présenter une problématique (principale ou secondaire) de trouble de comportement en LPJ et (c) faire l'objet d'un placement de type non-institutionnel (famille d'accueil et/ou confiés à un parent/tiers) qui est actif durant la période 2011-2012 et qui n'est pas le résultat d'une mesure provisoire.

Les chiffres obtenus suggèrent qu'en moyenne, 64 jeunes en troubles de comportement (LPJ) sont placés dans des ressources familiales en 2011-12 dans un CJ moyen de notre étude.

2) L'estimation des coûts moyens reliés à l'activité clinique concernée

Le coût d'un placement en milieu familial ne peut être établi avec certitude, car les données de l'AS-471 présentent les coûts par usager pour les RNI de type famille d'accueil, mais l'information sur les placements familiaux de type « confiés à un tiers » ou « confiés à un proche » n'est pas disponible. Il est tout de même possible d'établir qu'un usager placé en famille d'accueil est associé à un coût annuel de 11 824 \$ (coût par usager, moyenne pour 3 CJ pour 2010-2011; source AS471, Manuel de gestion financières, sous-centre 5521).

3) L'estimation des coûts épargnés

Les analyses ont révélé que la médiation est associée à une réduction de 68,9 % du nombre de placements en milieu familial. Sur 64 placements annuels dans un CJ pour les jeunes en troubles de comportement, on parle donc d'une réduction de $64 \times 68,9 \% = 44,1$ placements. En clair, 44,1 placements en milieu familial par CJ seront évités annuellement.

Donc, on évite 44,1 placements en milieu familial x 11 824 \$ par placement = 521 438 \$ d'économies par année par CJ pour les jeunes suivis en troubles de comportement.

Outre cet indicateur, le programme est aussi associé à des bénéfices auxquels il n'est pas possible d'attribuer une valeur monétaire. Nous avons vu, dans la section 8.2 du rapport, que plusieurs indicateurs de relations et de fonctionnement familial sont liés à l'application du programme. En plus de leur valeur clinique propre, ces bénéfices non monnayables peuvent être associés à une amélioration de la trajectoire de services du jeune (voir section 8.3) et éventuellement entraîner une diminution des coûts reliés à l'intervention. Bien qu'ils ne puissent être intégrés à notre analyse coûts/bénéfices, ces aspects doivent néanmoins être considérés dans l'équation.

Section 10 - Synthèse des résultats obtenus

10. Synthèse des résultats obtenus

1) Dans quelle mesure le profil des participants correspond-t-il à la clientèle cible du programme?

Sur la base de la classification des participants selon les deux critères retenus (formation et exposition), on peut conclure que le profil des jeunes et de leurs parents correspond en grande partie à la clientèle cible du programme *PréCrimAdo*. En premier lieu, les familles ayant accepté de participer à l'étude possèdent les mêmes caractéristiques sociales et démographiques que celles qui ont refusé ou celles qui n'ont pas été sollicitées par les intervenants pour participer à cette étude. Il ne semble donc pas y avoir eu un biais de sélection attribuable aux intervenants ou aux caractéristiques des parents ou des adolescents motivés à participer à la recherche.

En deuxième lieu, tel que prévu, la totalité des jeunes sont suivis sous le motif « troubles de comportement sérieux ». Le *Child Behavior Checklist* montre aussi que la majorité des participants ont des scores élevés à l'échelle « comportements extériorisés ». En outre, 20,2 % de l'échantillon total des jeunes ont eu des contacts avec la LSJPA antérieurs et/ou concurrents avec l'entrée dans l'étude. Nous sommes donc en présence d'un groupe de jeunes présentant des risques élevés.

Des différences entre les groupes montrent également que la clientèle de notre échantillon semble plus lourde que prévu sur le plan de la délinquance. À l'É/O, les jeunes qui ont rencontré un intervenant formé à l'approche de médiation étaient significativement plus agressifs et avaient tendance à présenter plus de fugues que les jeunes ayant reçu des services habituels. Des différences entre les groupes ont donc dû être considérées dans les analyses.

Enfin, les parents des jeunes rencontrés ne se distinguent pas selon les groupes, sauf en ce qui a trait à la scolarité; les parents des groupes Médiation et Médiation-Habituelle atteignent davantage un niveau de scolarité collégial que les parents des deux autres groupes.

2) Dans quelle mesure l'intervention respecte-t-elle les principes et les étapes sous-jacents au programme?

Les données sur l'application de l'approche de médiation nous permettent de conclure que, dans l'ensemble, l'intervention respecte les principes et les étapes sous-jacents au programme.

Rappelons que 81 % des intervenants formés à l'É/O et 59 % des intervenants formés à l'AM ont appliqué l'approche de médiation. De plus, des rencontres réunissant l'ensemble des acteurs concernés ont eu lieu dans la grande majorité des familles tant au service É/O qu'à l'AM. Bien que la fréquence soit plus élevée à l'É/O qu'à l'AM, la présence d'activités propres à l'approche de médiation a aussi été rapportée par les intervenants dans la majorité des situations.

L'analyse des rapports d'orientation et des plans d'intervention a permis de constater que des inscriptions relatives à l'approche de médiation y sont présentes dans un peu moins de 50 % des cas. La rédaction du « tableau des besoins », constatée dans 26 % des dossiers à l'É/O et dans 13 % des dossiers à l'AM, apparaît, quant à elle, être l'activité la moins réalisée par les intervenants.

3) Que pensent les intervenants de l'application de l'approche? (effets positifs ou négatifs non prévus)

Les intervenants rencontrés lors des groupes de discussion sont unanimes à l'effet que l'approche de médiation s'applique bien avec des adolescents suivis pour troubles de comportement sérieux. Selon eux, l'utilisation de l'approche de médiation est bénéfique pour la relation entre parents et adolescent. Les rencontres familiales ressortent comme des moments clés où les parents et l'adolescent sont amenés à vivre un moment positif ensemble. En outre, chacun se sentirait davantage respecté et compris, ce qui peut amener le jeune et ses parents à voir la situation différemment.

Les intervenants expriment aussi des opinions positives à l'égard de l'approche de médiation. Ils ont l'impression que cette façon de travailler facilite les contacts avec les parents et les jeunes tout en entraînant une collaboration plus étroite avec les partenaires, une crédibilité accrue au Tribunal ainsi qu'une meilleure identification des objectifs d'intervention.

4) Quels sont les effets de l'intervention sur les jeunes et les parents?

Les analyses effectuées sur les indicateurs mesurés auprès des **parents** démontrent que, globalement, tous les groupes s'améliorent à la suite de l'intervention, notamment sur les plans du fonctionnement général de la famille, du conflit perçu avec l'enfant, des problèmes de comportement (extériorisés, agressifs et délinquants) du jeune, du sentiment de compétence et de la satisfaction parentale.

Toutefois, comparés aux autres groupes, les parents du **groupe Médiation** rapportent une amélioration significativement plus importante du fonctionnement général de leur famille. Ces parents rapportent aussi une réduction significativement plus importante des conflits avec leur enfant et ils s'améliorent également davantage sur le plan de leur sentiment de compétence.

Du côté des **jeunes**, les résultats démontrent également que la majorité des groupes s'améliorent à la suite de l'intervention. Comparés aux autres groupes, les jeunes du **groupe Médiation** rapportent une diminution significativement plus importante de leur niveau de conflit avec leur parent.

Enfin, pour ce qui est des mesures prises au T2 seulement, aucune différence significative n'est observée entre les groupes auprès des jeunes et des parents sur l'ensemble des indicateurs mesurés à l'exception des parents du **groupe Médiation** qui sont plus nombreux à rapporter une amélioration de leur relation avec leur jeune comparativement aux autres groupes.

5) Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse?

Globalement, l'approche de médiation affecte peu la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse, sauf en ce qui a trait au placement. En effet, les résultats montrent que les jeunes ayant rencontré des intervenants formés à l'approche de médiation seraient moins à risque de faire l'objet d'un placement dans une ressource de type familiale comparativement aux jeunes recevant les services habituels à l'étape d'évaluation et d'orientation.

Aucune autre différence n'a été observée sur les autres indicateurs retenus.

6) Quels sont les effets de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque?

Les analyses réalisées afin de documenter l'effet de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes montrent que l'approche de médiation n'affecte pas directement la trajectoire des jeunes suivis dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Plus particulièrement, l'approche de médiation n'est pas associée à la prévalence d'un service reçu en vertu de la LSJPA, ni à aucun autre indicateur vérifié (nombre de demandes en LSJPA suivant la décision en orientation en LPJ, délai de commission du délit associé à la première demande LSJPA, nombre de délits associés à cette première demande).

Cependant, les résultats des mesures réalisées auprès des jeunes et des parents et sur la trajectoire de service en protection de la jeunesse montrent que la médiation a favorisé une amélioration du fonctionnement familial et réduit significativement l'adoption de mesures de placement dans une ressource de type familiale. Ces mesures sont, quant à elles, associées à une réduction des comportements agressifs et délinquants et une réduction future du risque de nouveaux contacts avec la LSJPA. Autrement dit, selon notre modèle, à court terme l'approche de médiation est associée à une amélioration du fonctionnement familial et au placement. À moyen terme, ces changements sont liés à la délinquance et, à plus ou moins long terme, à la trajectoire en LSJPA.

7) Quel est le rapport entre les effets observés chez la clientèle et les coûts liés à l'application de l'approche?

Le rapport entre les effets observés chez la clientèle et les coûts liés à l'application de l'approche provient du calcul des coûts d'intervention associés au seul bénéfice monnayable pour lesquels des effets significatifs ont été observés, soit la réduction des placements en milieu familial. Les données indiquent que l'introduction des pratiques de médiation aurait été associée à une réduction d'environ 521 438 \$ dans les coûts annuels des services aux jeunes suivis en troubles de comportement pour un CJ moyen durant la période 2011-2012.

Outre le placement, plusieurs indicateurs de relations et de fonctionnement familial sont liés à l'application du programme. Ces bénéfices non monnayables peuvent être associés à une amélioration de la trajectoire de services du jeune et éventuellement entraîner une diminution des coûts reliés à l'intervention. Bien qu'ils ne puissent être intégrés à notre analyse coûts/bénéfices, ces aspects doivent néanmoins être considérés dans l'équation.

Section 11 – Conclusion

11. Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'évaluer le programme *PréCrimAdo*, un programme visant à prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'implantation d'une intervention basée sur l'approche de médiation auprès de jeunes signalés en vertu de l'article 38 f (troubles de comportement) de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). Les aspects à documenter concernaient 1) le processus d'intervention préconisé dans le programme, 2) les résultats de l'application du programme (effets de l'intervention sur les jeunes et leur famille, sur la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse et sur la trajectoire de criminalité des jeunes) et 3) le rapport coûts-bénéfices relié à la réalisation du programme. Cette étude contribue au développement des connaissances sur plusieurs plans.

En premier lieu, des effets positifs de la médiation ont été observés sur le fonctionnement familial et les relations parent-adolescent, tant du point de vue du jeune que de celui des parents. Ces résultats vont également dans le sens des propos rapportés par les intervenants lors des groupes de discussion. La présente recherche concorde avec d'autres études évaluatives du domaine (Shaw, 1984, 1985; Van Slyck *et al.*, 1992), notamment celle de Van Slyck *et al.* (1992) qui souligne l'impact positif des programmes de médiation pour les jeunes présentant des troubles du comportement sévères sur les relations familiales.

Les facteurs familiaux, comme les relations parent-adolescent difficiles et les conflits familiaux, sont reconnus comme des facteurs de risque de la délinquance et de la criminalité juvénile (Leschied *et al.*, 2006; Loeber et Farrington, 2001; McCord *et al.*, 2001; Shaw, 2001). À ce sujet, le rapport du *Surgeon General* (2001) sur la violence chez les jeunes soutient que les interventions qui visent des changements dans la dynamique sociale des jeunes, la famille étant un partenaire central de cette dynamique, ont plus d'efficacité que celles qui ciblent uniquement les adolescents.

La présente étude montre aussi que le sentiment de compétence du parent peut être amélioré suite à une intervention basée sur la médiation. Ce résultat corrobore ceux des autres recherches du domaine, mais il devient particulièrement intéressant si l'on considère le contexte d'application du programme. En effet, contrairement aux autres expériences tentées au Canada ou aux États-Unis, au Québec, la médiation est appliquée par les intervenants sociaux de la protection jeunesse, lesquels sont souvent perçus comme étant centrés sur les déficits des parents. Le fait que des parents suivis en protection de la jeunesse se sentent plus compétents lorsqu'une approche de médiation est appliquée souligne le changement de paradigme amorcé par les intervenants qui misent sur les forces des acteurs et légitiment leurs besoins. L'amélioration du sentiment de compétence pourrait être un élément clé dans le maintien des acquis sur le plan de la dynamique familiale; un parent qui se sent compétent est plus motivé à rester engagé auprès de son jeune.

Selon les données de l'ÉIQ (Tourigny *et al.*, 2002), les problèmes de relations parent-enfant ou avec l'autorité représentent 40 % de ceux définis comme étant les principaux problèmes rapportés

lors des signalements pour troubles de comportement qui se sont avérés fondés. Le programme *PréCrimAdo* atteint donc directement le cœur des problèmes pour lesquels la protection de la jeunesse est impliquée dans la vie de ces familles.

La présente étude montre également que l'approche de médiation est associée à une diminution des mesures de placement hors du milieu familial. Les jeunes ayant rencontré des intervenants formés à l'approche de médiation seraient moins à risque d'être retirés de leur famille pour être hébergés dans un milieu familial substitut. Ce résultat fait écho à l'amélioration observée sur le plan des dynamiques relationnelles. Ainsi, en ayant moins de conflits avec son enfant, un parent pourrait se sentir plus confiant dans sa capacité à aider son enfant à se développer et à gérer les problèmes qu'ils rencontrent avec ce dernier. Chez les adolescents présentant des troubles de comportement sévères, l'étude de Shubik et Khashu (2005) apporte un soutien à cette évaluation en rapportant une diminution du nombre de placements hors domicile suite à une prise en charge en médiation, sans toutefois préciser le type de placement. La présente étude introduit des nuances dans ce domaine, car le type de placement (familial ou institutionnel) a été considéré. Cette précision permet peut-être d'expliquer les résultats contradictoires observés dans les autres études sur le sujet (Thoennes, 1998, 2001). La capacité à prévenir l'application de mesures de placement constitue un gain majeur pour la famille d'abord, mais aussi pour l'organisation de services puisque ces mesures engendrent des coûts considérables.

Cela dit, l'impact de la médiation sur les problèmes de comportement du jeune n'a pas été soutenu par les résultats de cette étude. En fait, tous les groupes participants à l'étude se sont améliorés sur ce plan et la médiation n'est pas apparue plus efficace que l'intervention habituelle des centres jeunesse à cet égard. La présence d'un groupe de comparaison composé de jeunes recevant aussi une intervention bien rodée a constitué un défi. D'autres recherches seraient nécessaires afin de mieux comprendre l'impact de la médiation sur les problèmes de comportement du jeune suivi en protection de la jeunesse. Avoir recours à des indicateurs de problèmes de comportements plus fins, tenir compte du type de problèmes de comportement présenté au départ par le jeune et prévoir une période de suivi plus longue sont des pistes qui devraient être explorées dans les recherches futures.

Les analyses, permettant de documenter l'effet de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes, montrent que l'approche de médiation n'affecte pas directement les contacts ultérieurs en LSJPA. À la lumière de ces résultats, il est possible de se questionner à savoir si cette cible n'était pas trop éloignée du programme *PréCrimAdo*. En effet, le programme était appliqué au tout début du processus de la protection de la jeunesse et aucune activité de suivi n'était prévue par la suite dans le parcours du jeune. Par exemple, les autres services, telle la réadaptation, n'étaient pas touchés par les activités du programme. De même, aucun lien n'était prévu entre les intervenants appliquant la LPJ et ceux appliquant la LSJPA auprès de ces jeunes.

Néanmoins, les analyses réalisées afin d'explorer empiriquement le modèle logique du programme *PréCrimAdo* permettent d'avancer que les effets observés sur le fonctionnement familial et sur le placement sont associés à une réduction des comportements agressifs et

délinquants ainsi qu'à une réduction future du risque de nouveaux contacts avec la LSJPA. Ces résultats font de nouveau ressortir le rôle prédominant des facteurs familiaux pour prévenir la délinquance et la criminalité (Leschied *et al.*, 2006; Loeber et Farrington, 2001; McCord *et al.*, 2001; Shaw, 2001). En contexte de protection de la jeunesse, les facteurs de risque familiaux peuvent être une cible d'intervention à privilégier; les familles suivies présentant souvent des caractéristiques familiales détériorées où les parents sont dépassés par la situation. Certains processus familiaux et sociaux tels que les habiletés parentales déficientes, la communication parent-enfant inefficace et l'encadrement inadéquat du jeune sont à la portée des actions des intervenants. En agissant sur ces processus, les intervenants travaillent à changer les facteurs de risque en facteurs de protection, diminuant ainsi le risque que des problèmes ne se développent (Appleyard *et al.*, 2005).

En terminant, une des conditions gagnantes de ce projet structurant de grande envergure a été sans contredit la dynamique de collaboration qui s'est installée entre les chercheurs et les représentants des trois centres jeunesse. Le protocole d'évaluation a été appliqué en étroite collaboration avec l'ensemble des collaborateurs, et ce, tout au long de l'évaluation. La communication et la concertation entre les chercheurs, les gestionnaires et les intervenants se sont avérées cruciales, tant en ce qui concerne la faisabilité de l'étude que la validité de ses résultats. Le mode participatif offre aussi de meilleures possibilités de voir les résultats de la recherche évaluative trouver écho sur le terrain de la pratique.

Ce projet suscite présentement beaucoup d'intérêt de la part des autres centres jeunesse, car il s'inscrit directement dans les principes de la nouvelle LPJ. Les résultats obtenus sont suffisamment prometteurs pour recommander que se poursuivent les efforts d'implantation du programme dans les centres jeunesse de la province et, éventuellement, dans les autres établissements impliqués dans le programme « Jeunes en difficulté ».

Cela dit, il faut demeurer prudent, car la présente étude comporte des limites dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats.

Limites de l'étude

- ***Devis non causal***

Le devis quasi-expérimental utilisé dans cette étude ne permet pas d'établir des relations de cause à effet. Autrement dit, il est impossible d'affirmer que les résultats obtenus sont causés par l'approche de médiation. Une distribution aléatoire des participants entre les groupes (devis expérimental) aurait été nécessaire afin d'y parvenir.

- ***Biais de sélection***

Une partie des familles pouvant potentiellement participer à ce projet d'évaluation n'a pas été sollicitée par les intervenants et une autre partie des participants potentiels a été jugée inapte à participer au projet (en raison de problèmes de santé mentale ou de situations instables). Il est

impossible de savoir si un biais de sélection s'est produit lors de ces étapes du recrutement. Par contre, les analyses montrent qu'aucun biais ne s'est introduit entre les familles ayant accepté de participer à la recherche, celles ayant refusé et celles qui n'ont pas été sollicitées par les intervenants pour participer à cette étude. Notons aussi que la taille de l'échantillon est remarquable compte tenu du contexte de la recherche et que les taux de refus et d'attrition sont très faibles. Nous pouvons donc être relativement confiants dans le potentiel de généralisation des résultats obtenus à partir de cet échantillon.

- ***Caractéristiques des jeunes***

Une partie des jeunes avait déjà eu des contacts avec la LSJPA antérieurs et/ou concurrents avec l'entrée dans l'étude, ce qui n'était pas prévu au départ. Cette particularité de l'échantillon a été prise en compte lors des analyses de modération sans révéler de résultats probants. Il faut toutefois demeurer prudent puisque ces résultats ne permettent pas de conclure à propos des effets préventifs du programme.

- ***Caractéristiques des intervenants***

La participation à la formation PNF sur l'approche de médiation n'était pas obligatoire. De même, un intervenant pouvait avoir suivi la formation, mais décider de ne jamais utiliser le programme par la suite. Les intervenants qui ont changé leur pratique pour agir sur un mode plus consensuel avec les familles étaient possiblement déjà différents des autres, plus ouverts au changement ou plus convaincus de la nécessité de travailler en collaboration avec les parents. Il se pourrait donc que les résultats obtenus soient liés à ces caractéristiques.

- ***Discontinuité de la trajectoire de services***

Une contrainte limite la portée des résultats obtenus. Elle concerne la discontinuité de la trajectoire de services entre l'étape Évaluation/Orientation et l'étape Application des mesures. Une partie de l'échantillon s'est retrouvée ainsi dans des trajectoires mixtes ce qui signifie que la « dose » d'intervention s'est trouvée moins importante que prévu. Le groupe « expérimental » s'est scindé en trois sous-groupes et la puissance des analyses s'en est trouvée amoindrie. Par contre, cette distribution reflète la réalité du terrain, notamment lorsqu'une nouvelle intervention est mise en place. En outre, tous les indicateurs de services antérieurs à l'application des mesures ne sont pas affectés par cette discontinuité puisqu'elle s'est produite lors du transfert entre l'É/O et l'AM.

- ***Composition du groupe de comparaison***

Le groupe de comparaison étant composé de clients recevant aussi une intervention, il s'avère plus difficile de montrer des résultats différenciant significativement les groupes, d'autant plus si l'on considère que le programme était en processus d'implantation au moment de la collecte. Cela dit, la présence d'un groupe de comparaison ajoute à la validité des résultats obtenus.

▪ ***Collecte de données auprès des usagers***

Une limite concernant la collecte de données est que le premier temps de mesure auprès des jeunes et des parents a été réalisé à l'étape d'orientation des dossiers, au moment où les familles étaient déjà en contact avec la protection de la jeunesse depuis quelques semaines. Le mode de collecte, caractérisé par des entrevues à domicile, a toutefois permis de colliger un grand nombre d'informations. En outre, la participation du jeune, via ses réponses à un questionnaire, est sans aucun doute une force de cette étude évaluative.

Références

- American Psychological Association. (2009). *Publication manual of the American Psychological Association (6th ed.)*. Washington, DC: Author.
- Appleyard, K., Egeland, B., Van Dulmen, M. H. M. et Sroufe, L. A. (2005). When more is not better: the role of cumulative risk in child behavior outcomes. *Journal of Child Psychology and Psychiatry, and Allied Disciplines*, 46(3), 235–45.
- Association des centres jeunesse du Québec (2011). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2010-2011*. Montréal : Association des centres jeunesse du Québec.
- Baffour, T.D. (2006). Ethnic and gender differences in offending patterns: examining Family Group Conferencing interventions among at-risk adolescents. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 23(5/6), 557–578.
- Barsky, A.E. (1996). Mediation and empowerment in child protection cases. *Mediation Quarterly*, 14(4), 111-134.
- Barsky, A. E. et Trocmé, N. (1998). The essential aspects of mediation in child protection cases. *Children and Youth Services Review*, 20(7), 629-656.
- Baruch Bush, R., Hershman, L., Thaler, R., et Vitkovich, C. (2009). Supporting family strength : the use of transformative mediation in a PINS mediation clinic. *Family Court Review*, 47, 148-166.
- Bazemore, G. et Umbreit, M. (2001). *A Comparison of Four Restorative Conferencing Models*. Washington, DC : Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Beck, R.J. et Turk, M. (1998). Family peacemakers: An extended family mediation and conflict resolution skills-training program for youth offenders during probation. *Conflict Resolution Quarterly*, 16, 51-69.
- Bergeron, L., Valla, J.P. et Breton, J.J. (1992). Pilot study for the Quebec child mental health survey. I: Measurement of prevalence estimates among six to 14 year olds. *Canadian Journal of Psychiatry*, 37(6), 374-380.
- Berstein, M.M. (1998). Child Protection Mediation : Its Time has Arrived. *Canadian Family Law Quarterly*, 16(1), 73–119.
- Boushel, M. et Lebacqz, M. (1992). Towards empowerment in child protection work. *Children and Society*, 6(1), 38-50.
- Bradshaw, W. et Roseborough, D. (2005). An Empirical Review of Family Group Conferencing in Juvenile Offenses. *Juvenile and Family Court Journal*, 21-27.

- Bradt, L. (2009). *Victim-offender mediation as a social work practice. A comparison between mediation for young and adult offenders in Flanders*. Gent: Gent University.
- Brennan, S. et Dauvergne, M. (2011). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010. *Juristat*, 85(2), Ottawa.
- Brisson-Amyot, P. (1992). La spécificité de la médiation en contexte d'autorité. Dans L. Laurent-Boyer (Dir.), *La médiation familiale*. Cowansville : Yvon-Blais.
- Bryan, V., Collins-Camargo, C., Anderson, N. et Kantar, C. (2011). Making the case for evaluation partnerships in Child Protection mediation programs: insights from a Case Study. *Juvenile and Family Court Journal*, 62, 35-52.
- Burford, G. et Hudson, J. (2000). General introduction. Dans G. Burford et J. Hudson (Dir.), *Family group conferencing: New directions in community-centered child & family practice* (pp. 9-17). Hawthorne, NY: Aldine de Gruyter.
- Cahn, K. et Lupton, C. (2000). Connecting policy and research. Dans American Human Association (Dir.), *Proceedings of the Family Group Decision Making Conference: National Roundtable and International Conference Summary of Proceedings*, 1999. Englewood, CO: American Human Association.
- Carruthers, S.E. (1997). Mediation in child protection and the nova scotia experience. *Family Court Review*, 35, 102-126.
- Choi, J.J., Green, D.L. et Kapp, S.A. (2010). Victimization, Victims' Needs, and Empowerment in Victim Offender Mediation. *International Review of Victimology*, 17, 267-290.
- Cloutier, R. et Drapeau, S. (2008). *Psychologie de l'adolescence* (3e éd.). Montréal, Québec : Gaëtan Morin.
- Colman, R. et Ruppel, J. (2007). *Child Permanency Mediation Pilot Project. Multi-Site Process and Outcome Evaluation Study*. New York: State Office of Children and Family Services.
- Cosner Berzin, S. (2006). Using sibling data to understand the impact of family group decision-making on child welfare outcomes. *Children and Youth Services Review*, 28(12), 1449-1458.
- Cosner Berzin, S., Cohen, E., Thomas, K. et Dawson, W.C. (2008). Does family group decision making affect child welfare outcomes? Findings from a randomized control study. *Child Welfare*, 87(4), 35-54.
- Cunningham, A. et Van Leeuwen, J. (2005). *Finding the Third Option: The Experience of the London Child Protection Mediation Project*. Center for children and families in the justice system: London family court clinic.

- Direction de la prévention et de l'organisation policière (2011). *Statistique 2009 sur la criminalité au Québec*. Ministère de la Sécurité publique. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Dobbin, S., Gatowski, S. et Litchfield, M. (2001). *The Essex County Child Welfare Mediation Program : Evaluation Results and Recommendations*. National Council of Juvenile and Family Court Judges.
- Drapeau, S. (2011). *Instruments ayant servis à la collecte des données (T1-T2) auprès des jeunes et des parents et auprès des intervenants des services de l'évaluation/orientation et de l'application des mesures*. Annexe du rapport préliminaire d'évaluation 2 du programme PréCrimAdo sur le portrait des caractéristiques des participants. Centre national de prévention du crime. Ottawa, Ontario.
- Eaton, M., Whalen, P. et Anderson, G. (2007). Permanency Planning Mediation Pilot Program : The Michigan Experience. *The Michigan Child Welfare Law Journal*, 8, 2-10.
- Farrington, D. P. et Welsh, B. C. (2003). Family-based prevention of offending: A meta-analysis. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 36(2), 127-151.
- Firestone, G. et Weinstein, J. (2004). In the best interests of children: A proposal to transform the adversarial system. *Family Court Review*, 42(2), 203-215.
- Fisher, R. et Ury, W. (1982). *Comment réussir une négociation*. Paris : Éditions du Seuil.
- Fortin, L. et Bigras, M. (1997). Risk factors exposing young children to behaviour problems. *Emotional and Behavioural Difficulties*, 2(1), 3-14.
- Frigon, J.-Y. et L. Laurencelle (1993). Analysis of Covariance : a Proposed Algorithm. *Educational and Psychological Measurement*, 53, 1-18.
- Gagné, M. H., Desbiens, N. et Blouin, K. (2004). Trois profils-types de jeunes affichant des problèmes de comportement sérieux. *Éducation et francophonie*, 32(1), 276-311.
- Gatowski, S.I., Dobbin, S.A. et Litchfield, M. (2001). *The Miami Model Court Family Decision-Making Conference Program: Evaluation Results*. Permanency Planning for Children Department of the National Council of Juvenile and Family Court Judges, 89 p.
- Gatowski, S., Dobbin, S., Litchfield, M. et Oetjen, J. (2005). *Mediation in child protection cases : An evaluation of the Washington, D.C. family court child protection mediation program*. Reno, NV : National Council of Juvenile and Family Court Judges.
- Getz, C. (2012). *Child Protection Co-Mediation: Outcome assessment of the child protection co-mediation pilot project*. Ministry of Justice, Victoria, B.C.
- Granic, I. et Patterson, G. R. (2006). Toward a comprehensive model of antisocial development: a dynamic systems approach. *Psychological Review*, 113(1), 101-131.

- Greenberg, M. T., Speltz, M. L., DeKlyen, M. et Jones, K. (2001). Correlates of clinic referral for early conduct problems: Variable-and person-oriented approaches. *Development and Psychopathology*, 13(2), 255-276.
- Hegar, R.L. et Hunzeker, J.M. (1988). Moving toward empowerment-based practice in public child welfare. *Social Work*, 33, 499-503.
- Hélie, S. et Laurier, C. (2012). *Récurrence de la violence, subie ou agie, après une première intervention en protection de la jeunesse. Ampleur du risque et facteurs associés*. Rapport final déposé à la Table des directeurs des services professionnels de l'Association des centres jeunesse du Québec.
- Hill, J. (2002). Biological, psychological and social processes in the conduct disorders. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 43(1), 133-164.
- Hudson, J., Morris, A., Maxwell, G. et Galaway, B. (1996). *Family group conferences: Perspectives on policy and practice*. Monsey, N.Y. : Willow Tree Press.
- Jessor, R (1992). Risk behavior in adolescence: A psychosocial framework for understanding and action. *Developmental Review*, 12(4), 374-390.
- Jessor, R., Turbin, M.S., Costa, F.M., Dong, Q., Zhang, H. et Wang, C. (2003). Adolescent problem behavior in China and the United States: A cross-national study of psychosocial protective factors. *Journal of Research on Adolescence*, 13(3), 329-360.
- Kathol, J. (2009). Trends in child protection mediation: Results of the Think Tank Survey and interviews. *Family Court Review*, 47, 116-128.
- Kazdin, A. E. (1995). *Conduct disorders in childhood and adolescence* (2e éd.). Newbury Park, CA: Sage.
- Kogan, M. (2001). The problems and benefits of adopting family group conferencing for PINS (CHINS) children. *Family Court Review*, 39, 207-222.
- Krauss, E.M. (2008). *Ohio's Truancy Prevention Through Mediation Program*. Second International Summit on Conflict Resolution Education. 28 mai 2008.
- Kumpfer, K. L. et Alvarado, R. (1995). Strengthening families to prevent drug use in multi-ethnic youth. Dans G. J. Botvin, S. Schinke et M. A. Orlandi (dir.), *Drug abuse prevention with multiethnic youth* (pp. 1-22). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Lacharité, C. (1999). Typologie des problèmes comportementaux chez les enfants maltraités: description et implications pour l'intervention. *Revue québécoise de psychologie*, 20(1), 127-139.
- Lam, J. (1989). *The impact of conflict resolution programs on school: A review and synthesis of the evidence* (2nd ed.). Amherst, M.A.: National Association for Mediation in Education.

- Landsheer, J.A. et Dijkum, C. (2005). Male and female delinquency trajectories from though middle adolescence and their continuation in late adolescence. *Adolescence*, 40(160), 729-748.
- Landsman, M.J. et Thompson, K. (2000). *The Iowa Mediation for Permanency Project. Final report*. National Resource Center for Family Centered Practice & Family Resources.
- Latimer, J., Dowden, C. et Muise, D. (2005). The Effectiveness of Restorative Practices : A Meta-Analysis. *The Prison Journal*, 2, 127-144.
- Latimer, J., Kleinknecht, S., Hung, K. et Gabor, T. (2003). *Corrélats de la délinquance auto-déclarée : une analyse de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa (Ontario) : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.
- Leblanc, M. (2003). La conduite délinquante des adolescents: Son développement et son explication. Dans M. Leblanc, M. Ouimet et D. Szabo (dir.), *Traité de criminologie empirique* (3e éd., p. 367-420). Montréal, Canada: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Leblanc, M. et Bouthillier, C. (2003). A developmental test of the general deviance syndrome with adjudicated girls and boys using hierarchical confirmatory factor analysis. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 13(2), 81-105.
- Leblanc, M. et Morizot, J. (2003). Trajectoires délinquantes commune, transitoire et persistante — une stratégie de prévention différentielle. Dans F. Vitaro, et C. Gagnon (dir.), *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents — Les problèmes externalisés* (pp. 291-334). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- LeCorff, Y., Toupin, J. et Pauzé, R. (2005). Les troubles de comportement à l'adolescence: description, adaptation et évolution. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 8(2), 69-78.
- Leschied, A.W., Chiodo, D., Nowicki, E. et Rodger, S. (2006). *Mieux vaut éduquer que corriger un adulte : Un rapport sur les prédicteurs, chez les jeunes, de comportements criminels à l'âge adulte et sur les programmes qui permettent d'en réduire les risques*. Centre national de prévention du crime. Ottawa, Ontario.
- Lessard, H. et Marcotte, R. (2003). *L'allègement du processus judiciaire en matière familiale. Mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux*. Québec : Conseil de la famille et de l'enfance.
- Levine, M. (2000). The family group conference in the New Zealand Children, Young Persons, and Their Families Act of 1989: Review and evaluation. *Behavioral Sciences and the Law*, 18, 517-556.

- Lipsey, M.W. (1995). What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents? Dans J. McGuire (Dir.), *What Works? Reducing Reoffending* (pp. 63-78). New York, NY: John Wiley.
- Litchfield, M., Oetjen, J.A., Maxwell, D.M., Gatowski, S.I. et Dobbin, S.A. (2003). *Empowering Families in Child Protection Cases: An Implementation Evaluation of Hawai's 'Ohana Conferencing Program*. Permanency planning for children department of the National council of juvenile and family courts judges.
- Liu, J. (2004). Childhood externalizing behavior: theory and implications. *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, 17(3), 93-103.
- Loeber, R. et Farrington, D. P. (2001). *Child delinquents: Development, intervention, and service needs*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Mandell, D., Sullivan, N. et Meredith, G. (2001). *Family Group Conferencing*. Final Evaluation Report. Children's Aid Society.
- Marcotte, R., Brisson, P., Olivier, J. et Laflamme, M.K. (1997). *Évaluation du processus de médiation en protection de la jeunesse*. Lévis : Les Centres jeunesse Chaudière–Appalaches.
- Marcotte, J. et Cloutier, R. (2002). Comparaison des adolescents en troubles de comportement et des jeunes contrevenants selon leurs caractéristiques psychosociales et les services obtenus des centres jeunesse. *Revue de psychologie*, 23(2), 47-72.
- Marcotte, R. et Cyr, F. (2002). *Évaluation de la formation approche-médiation*. Volume 1. Rapport final. Sillery.
- Marcotte, G., Marcotte, D. et Bouffard, T. (2002). The influence of familial support and dysfunctional attitudes on depression and delinquency in an adolescent population. *European Journal of Psychology of Education*, 17(4), 363-376.
- Maresca, J. (1995). Mediating child protection cases. *Child Welfare*, 74(3), 731-742.
- McCannell-Saulnier, K. et Rowland, C. (1985). Missing links: An empirical investigation of network variables in high-risk families. *Family Relations*, 34, 557-560.
- McCold, P. (1998). *Restorative Justice Handbook. Alliance of NGOs on Criminal Justice and Crime Prevention*. New York: Working Party on Restorative Justice.
- McConnell, M. (1996). Mediation : An Alternative Approach for the New Jersey Juvenile Justice System? *Seton Hall Legislative Journal*, 20, 433-440.
- McCord, J., Widom, C.S. et Crowell, N.A. (2001). *Juvenile crime, juvenile justice*. Washington, DC: National Academy Press.

- McHale, M.J., Robertson, I. et Clarke, A. (2009). Building a Child Protection Mediation Program in British Columbia. *Family Court Review*, 47(1), 86-97.
- McNeilly, G. (2005). Mediation and Child Protection. *Family Court Review*, 35, 206-222.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Québec : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Mireault, G., Camiré, L. et Chouinard, D. (2012). *Le programme PréCrimAdo. Prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'application de l'approche de médiation en centre jeunesse*. Volet implantation. Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Rapport final, avril 2012.
- Moore, C. W. (1986). *The mediation process : practical strategies for resolving conflict*. San Francisco : Jossey-Bass.
- Morizot, J. et Leblanc, M. (2003). Continuity and change in personality traits from adolescence to midlife: A 25 year longitudinal study comparing representative and adjudicated men. *Journal of Personality*, 71(5), 705-755.
- Morris, A. et Maxwell, G. (2003). Restorative Justice in New Zealand. Dans A. von Hirsch, J. Roberts, A. Bottoms, K. Roach et M. Schiff (dir.), *Restorative Justice and Criminal Justice: Competing or Reconcilable Paradigms?* (p. 257-271). Portland, OR, USA: Hart Publishing.
- Mzarek, P.J. et Haggerty, R.J. (1994). *Reducing risks for mental disorder. Frontiers for preventive intervention research*. Committee on Prevention of Mental Disorders Division of Biobehavioral Sciences and Mental Disorders, Institute of Medicine, Washington, D.C.: National Academy Press.
- Nagin, D.S. et Tremblay, R.E. (1999). Trajectories of boys' physical aggression, opposition, and hyperactivity on the path to physically violent and non-violent juvenile delinquency. *Child development*, 70(5), 1181-1196.
- Noreau, P. et Amor, S. (2004). Médiation familiale : de l'expérience sociale à la pratique judiciaire. Dans JEFAR (Dir.), *Famille en transformation, la vie après la séparation des parents* (pp. 269-297), Presses Universitaires de Laval.
- Olson, K. (2003). Lessons Learned from a Child Protection Mediation Program: If At First You Succeed and Then You Don't. *Family Court Review*, 41(4), 480-496.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Patterson, G.R., Gapaldi, D. et Bank, L. (1989). An early starter model for predicting delinquency. Dans D. Pepler et K. H. Rubin (dir.), *The development and treatment of childhood aggression* (pp. 139-168). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

- Patterson, G. R., Littman, R. A. et Bricker, W. (1967). Assertive behavior in children: A step toward a theory of aggression. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 32(5), iii-43.
- Patterson, G.R., Reid, J. B. et Dishion, T. J. (1992). *Antisocial boys*. Eugene, OR: Castalia.
- Pauzé, R., Toupin, J., Déry, M., Mercier, H., Cyr, M., Cyr, F. et Frappier, J.Y. (2000). *Les soins aux jeunes en difficulté-QC-411-Volet 1. Portrait des jeunes inscrits à la prise en charge des centres jeunesse du Québec et descriptions des services reçus au cours des premiers mois*. Université de Sherbrooke, Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance. 1-8.
- Pearson, J., Thoennes, N., Mayer, B. et Golten, M.M. (1986). Mediation of child-welfare cases. *Family Law Quarterly*, 20(2), 303-322.
- Pringle, J. (2003). *Evaluation of the surrey court project: facilitated planning meeting, final report*. Vancouver: British Columbia Ministry of Attorney General.
- Pryor, D. (2005). *The Center for Dispute Settlement Child Permanency Mediation Program. A survey of stake holders and key program participants*. New York : Center for Government Research.
- Roche, D. (2006). Dimensions of Restorative Justice. *Journal of Social Issues*, 62, 217-238.
- Rodriguez, N. (2007). Restorative justice at work: Examining the impact of restorative justice resolutions on juvenile recidivism. *Crime & Delinquency*, 53(3), 355-79.
- Rutter, M. (1979). Protective factors in children's responses to stress and disadvantage. Dans M.W. Kent et J.E. Rolf (dir.), *Primary prevention of psychopathology*, (Vol. 3, p. 49-74). Hanover, NH: University of New England Press.
- Rutter, M. (1985). Resilience in the face of adversity: Protective factors and resistance to psychiatric disorders. *British Journal of Psychiatry*, 147(1), 598-611.
- Saint-Jacques, M.-C., McKinnon, S. et Potvin, P. (2000). *Les problèmes de comportement chez les jeunes : recension des écrits scientifiques et des programmes d'intervention*. Québec: Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Sameroff, A.J., Seifer, R. et McDonough, S.C. (2004). Contextual contributors to the assessment of infant mental health. Dans R. DelCarmen-Wiggins et A. Carter (dir.), *Handbook of infant, toddler, and preschool mental health assessment* (61-76). New York: Oxford University Press.
- SAS Institute. (2010). *SAS/STAT 9.3 User's Guide, Volumes 1-7*. Cary, NC : SAS Institute.

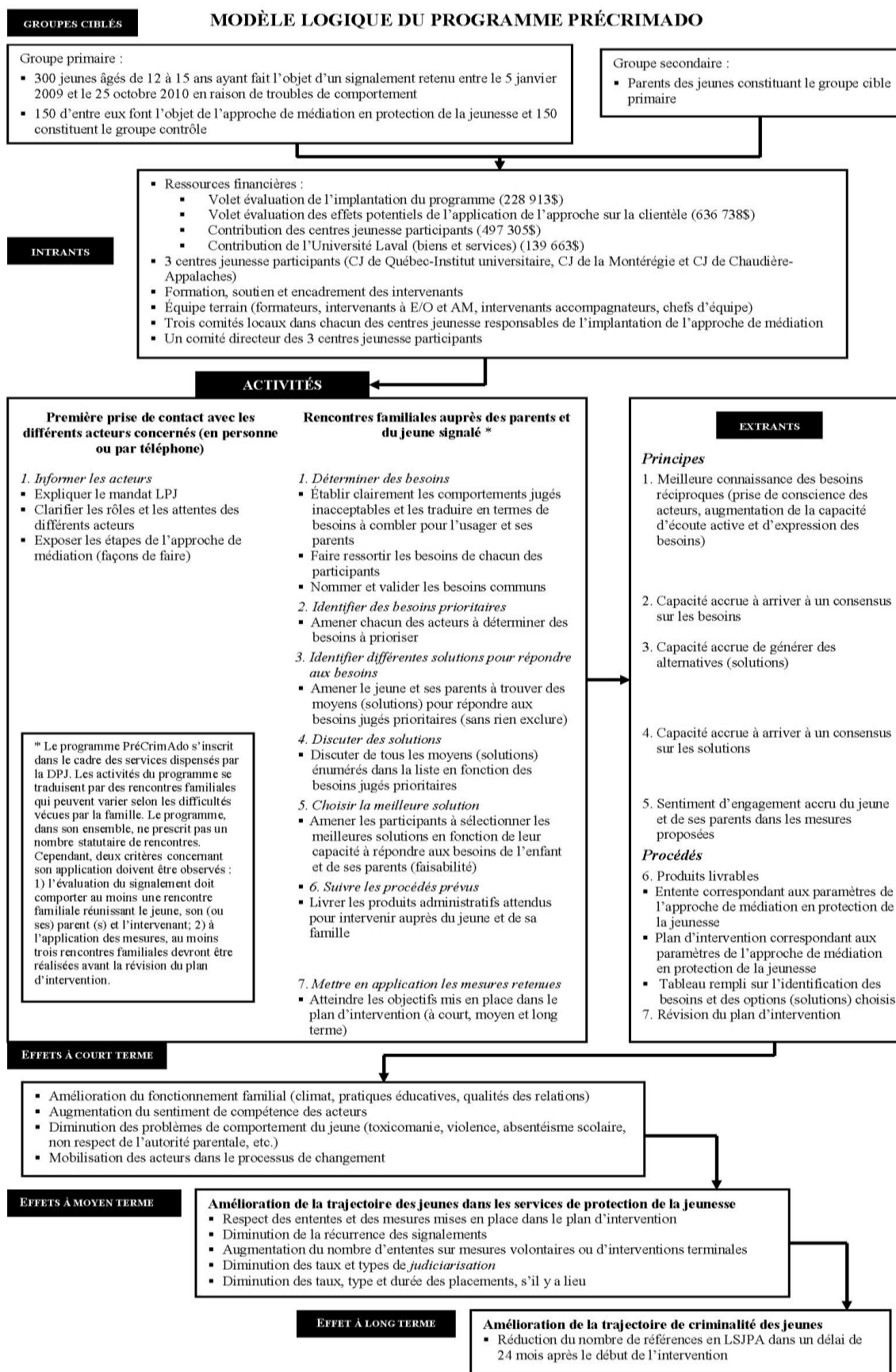
- Savignac, J. (2009). *Familles, jeunes et délinquance : portrait des connaissances et programmes de prévention de la délinquance juvénile en milieu familial*. Ottawa: Sécurité publique Canada, Centre national de prévention du crime.
- Savoury, G. R. et Bearls, H. L. (1995). Mediation in child protection : facilitating the resolution of disputes. *Child Welfare*, 74(3), 743-762.
- Schraufnagel, S. et Li, Q. (2012). Testing the Suitability of Mediation of Child Support Orders in Title IV-D Cases. *Research on Social Work Practice*, 20, 212-22.
- Shapland, J., Atkinson, A., Atkinson, H., Chapman, B., Colledge, E., Dignan, J., Howes, M., Johnstone, J., Robinson, G. et Sorsby, A. (2006). *Restorative justice in practice: findings from the second stage of the evaluation of three schemes*. Home Office Research Findings. London: Home Office.
- Shaw, M.L. (1984). Parent-child mediation. An alternative that works. *Arbitration Journal*, 39(2), 25-29.
- Shaw, M.L. (1985). Parent-child mediation: A challenge and a promess. *Mediation Quarterly*, 7, 23-33.
- Shaw, M. (2001). *Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation*. Centre national de prévention du crime. Ottawa, Ontario.
- Sheehan, M.J. et Watson, M.W. (2008). Reciprocal influences between maternal discipline techniques and aggression in children and adolescents. *Aggressive Behavior*, 34(3), 245-255.
- Shore, N., Wirth, J., Cahn, K., Yancey, B. et Gunderson, K. (2002). *Long Term and Immediate Outcomes of Family Group Conferencing in Washington State. Restorative practices*. E-Forum, September 10.
- Shubik, C. et Khashu, A. (2005). A Study of New York City's Family Assessment Program. The Vera Institute of Justice. December, http://www.vera.org/download?file=51/323_595.pdf.
- Siegel, L.J. et Welsh, B (2011). *Juvenile delinquency: The core*. 4th ed, Belmont, CA.
- Sieppert, J.D., Hudson, J. et Unrau, Y. (2000). Family group conferencing in child welfare : Lessons from a demonstration project. *Families in Society*, 81(4), 382-391.
- Simmons, T. (2006). Mandatory Mediation: A Better Way to Address Status Offenses. *Ohio State Journal on Dispute Resolution*. 21(3), 1043-1052.
- Simons, R.L., Wu, C.I., Conger, R.D. et Lorenz, F.O. (1994). Two routes to dlinquency : Differences between early and late starters in the impact of parenting and deviant peers. *Criminology*, 32(2), 247-276.

- Snyder, J., Cramer, A., Afsak, J. et Patterson, G.R. (2005). The contributions of ineffective discipline and parental hostile attributions of child misbehavior to the development of conduct problems at home and school. *Developmental Psychology*, 41(1), 30-41.
- Statistique Canada (2012). La criminalité chez les jeunes, 2011. *Juristat*, 85(5). Ottawa.
- Summers, A., Wood, S. et Russell, J. (2011). Assessing efficiency and workload implications of the King County mediation pilot. *Journal of Juvenile Justice*, 1, 48-59.
- Sundell, K. et Vinnerljung, B. (2004). Outcomes of family group conferencing in Sweden : A 3-year follow-up. *Child Abuse & Neglect*, 28(3), 267-287.
- Swayze, D. et Buskovich, D. (2009). *Youth in Minnesota Correctional Facilities: Responses to the 2007 Minnesota Student Survey*. Minnesota Department of Public Safety Office of Justice Programs.
- Texas department of family and protective services (2006). *Family Group Decision-Making*. Final Evaluation.
- Thoennes, N. (1997). An Evaluation of Child Protection Mediation in Five California Courts. *Family Court Review*, 35(2), 184-195.
- Thoennes, N. (1998). *Dependency mediation*. Report to the San Francisco Foundation, March 1998. Denver, CO: Center for Policy Research.
- Thoennes, N. (2001). Dependency Mediation in Colorado's Fourth Judicial District. *The Colorado Lawyer*, 30(2), 41.
- Thoennes, N. (2009). What we know now: findings from dependency mediation research. *Family Court Review*, 47, 21-37.
- Titcomb, A.L. (2003). Family Group Decision Making : Annual Evaluation Report, Tucson, AZ : LeCroy & Milligan Associates, Inc.
- Toupin, J., Déry, M. et Pauzé, R. (2005). Les services des Centres jeunesse offerts aux adolescents ayant des troubles de comportement II: Évolution des jeunes et des familles une année plus tard. *Revue de psychoéducation*, 34(2), 215-231.
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., ... Larrivée, M.-C. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*. Montréal: Centre de Liaison sur l'Intervention et la Prévention Psychosociales.
- Tremblay, R.E. (2000). The origins of youth violence. *Revue canadienne de recherche sur les politiques*, 1(2), 19-24.

- Trocmé, N., Nutter, B., MacLaurin, B. et Fallon, B. (1999). *Child welfare outcome indicator matrix*. Toronto, Canada: Bell Canada Child Welfare Research Unit.
- Trosch, L., Sanders, L.T. et Kugelmass, S. (2002). Child Abuse, Neglect and Dependency Mediation Pilot Project. *Juvenile and Family Court Journal*, 53, 67-73.
- Trotter, C.J., Sheehan, R., Liddell, M.J., Strong, D. et Laragy, C., (1999). *Evaluation of the statewide implementation of family group conferencing*. Victorian Government Dept of Human Services, Melbourne Vic Australia.
- U.S. Surgeon General. (2001). Youth violence: A report of the Surgeon General. Washington, D.C.: U.S. Department of Health and Human Services.
- Van Slyck, M., Newland, L. et Stern, M. (1992). Parent Child Mediation: integrating theory, research and practice. *Conflict Resolution Quarterly*, 10, 193-208.
- Varin *et al.*, (1998). Mediation between parents and children: Part of the Twin Falls. County Status Offender Program. *The Advocate*, 41, 10-11.
- Vitaro, F., Brendgen, M., Ladouceur, R. et Tremblay, R.E. (2001). Gambling, delinquency, and drug use during adolescence : mutual influences and common risk factors. *Journal of Gambling Studies*, 17(3), 171-190.
- Vitaro, F., Brendgen, M., Larose, S. et Trembaly, R. E. (2005). Kindergarten disruptive behaviors, protective factors, and educational achievement by early adulthood. *Journal of Educational Psychology*, 97(4), 617-629.
- Vitaro, F. et Gagnon, C. (2000). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents* (Vol. 2). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Walgrave, L. (1999). La justice restaurative : à la recherche d'une théorie et d'un programme. *Criminologie*, 32, 7-29.
- Wall, J.A., Stark, J.B. et R.L. Standifer, R.L. (2001). Mediation: A current review and theory development. *Journal of Conflict Resolution*, 45, 370-91.
- Ward, A.K., Day, D.M., Bevc, I., Sun, Y., Rosenthal, J.S. et Duchesne, T. (2010). Criminal trajectories and risk factors in a Canadian sample of offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37, 1278-1300.
- Weigensberg, E.C., Barth, R.P. et Guo, S. (2009). Family group decision making: A propensity score analysis to evaluate child and family services at baseline and after 36-months. *Children and Youth Services Review*, 31, 383-390.
- Wilkinson, L. (1999). Statistical methods in psychology journals. *American Psychologist*, 54(8), 594-604).

Williams, J.H., Ayers, C.D., Van Dorn, R.A. et Arthur, M.W. (1997). Risk and protective factors in the development of delinquency and conduct disorder. Dans M.W. Fraser (dir.). *Risk and Resilience in childhood: An ecological perspective* (2e éd., pp.140-170). Washington, DC: NASW Press.

Annexe I - Le modèle logique du programme PréCrimAdo



Annexe II - Description du programme PréCrimAdo

L'application de l'approche de médiation implique un *processus clinique en trois étapes* (Module GPJ3, PNF, 2009). La première étape, l'*accueil*, est une étape d'information qui vise à clarifier auprès de l'utilisateur et de sa famille le mandat et le rôle LPJ, le but de la rencontre ainsi que le processus clinique utilisé par l'intervenant. La deuxième étape, la *négociation sur intérêts*, se divise en deux sous-étapes : 1) le décodage, la validation des besoins de chacune des parties impliquées et l'établissement des besoins communs; 2) la recherche et la sélection des options les plus susceptibles de pouvoir répondre aux besoins communs jugés prioritaires. Il est recommandé de consigner le contenu de ces échanges dans un tableau présenté sous forme de grille dans laquelle l'intervenant inscrit les besoins exprimés par chacun des acteurs concernés et les moyens choisis pour assurer la protection de l'enfant signalé. La troisième étape, celle du *projet d'entente*, consiste à amener les acteurs à s'engager dans un processus de changement et à convenir de la forme et du contenu de leur entente.

Dans le cadre du présent projet, deux services du processus d'intervention en protection de la jeunesse ont été ciblés pour appliquer l'approche auprès des familles, soit le service de l'Évaluation/Orientation et celui de l'Application des mesures. La Figure 21 présente la trajectoire empruntée par les usagers dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

L'évaluation de la situation survient lorsqu'un signalement est retenu en vertu de la LPJ. L'intervenant de ce service qui applique l'approche de médiation amène les parties à faire part de leurs besoins respectifs et à identifier ensemble des solutions afin de rétablir l'équilibre familial. Lorsque des éléments de compromission apparaissent, le signalement fait l'objet de mesures volontaires quand les parties s'entendent sur les mesures de protection à mettre en place ou de procédures judiciaires lorsque le jeune et ses parents ne reconnaissent pas la présence d'éléments de compromission et refusent l'intervention de la DPJ. Suite à l'orientation qui aura été prise, les usagers sont dirigés vers le service d'application des mesures où un intervenant social se charge d'apporter une aide au jeune et à sa famille. Les parties sont alors amenées à élaborer ensemble un plan d'intervention selon les principes de la médiation : identification des besoins/recherche et sélection d'options/consensus sur les moyens choisis.

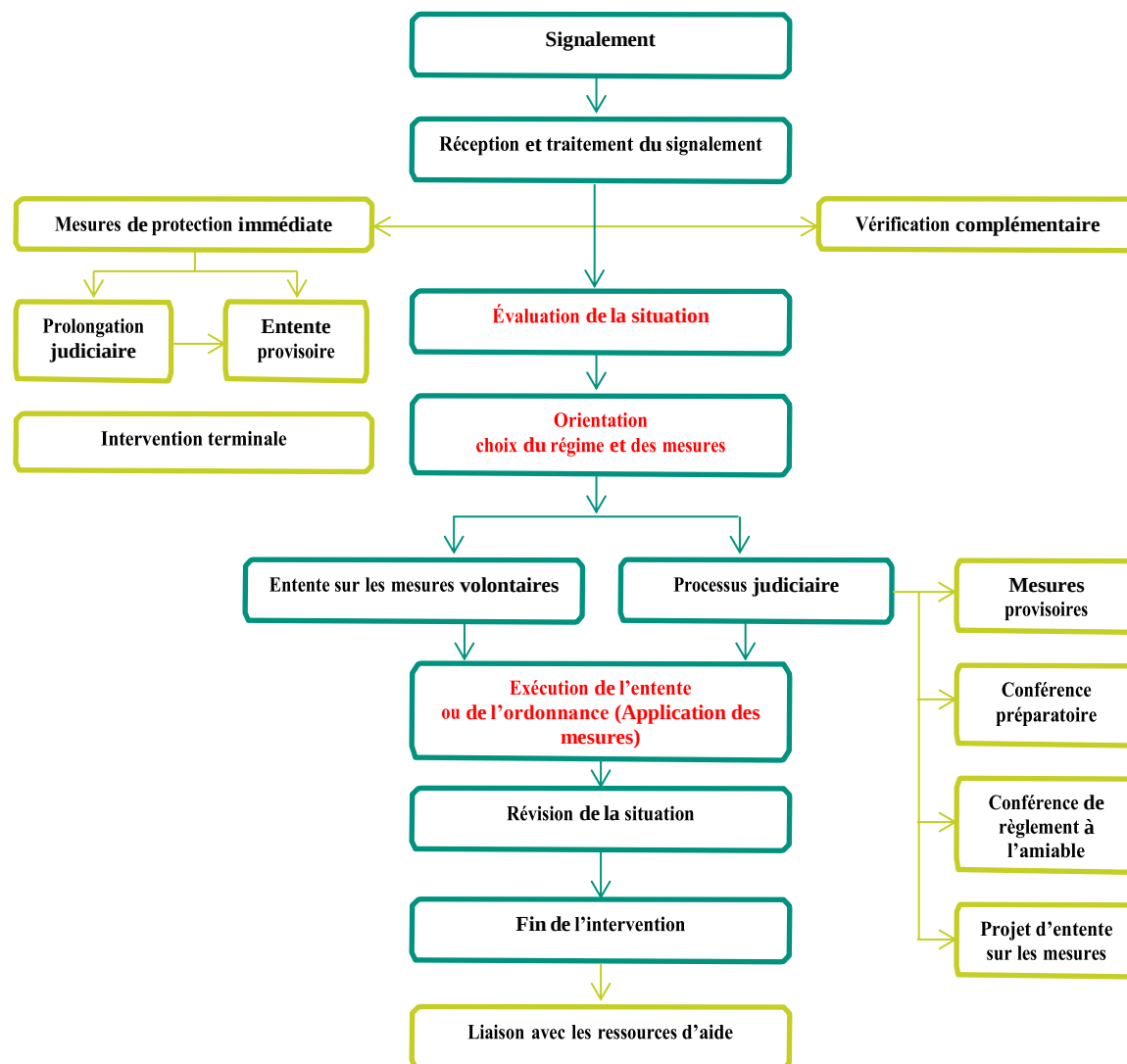
Il importe ici de préciser qu'une flexibilité et une souplesse sont nécessaires pour appliquer cette approche en contexte de protection de la jeunesse (Marcotte et Cyr, 2002). En outre, l'approche de médiation n'est pas toujours appliquée de façon continue entre les services de l'évaluation/orientation et ceux de l'application des mesures. Ainsi, un intervenant à l'évaluation/orientation peut décider d'appliquer l'approche de médiation auprès d'une famille sans que l'intervenant à l'application des mesures ne l'utilise (et vice versa). Cette discontinuité s'explique par le fait que la participation à la formation sur l'approche de médiation et l'application de cette dernière auprès de la clientèle ne soient pas obligatoires.

Enfin, l'approche de médiation est appliquée auprès des acteurs familiaux et des partenaires (école, CLSC, organismes communautaires, etc.) avec lesquels le délégué à la jeunesse doit établir des collaborations. Les membres de la famille peuvent être rencontrés séparément à divers moments au cours de l'intervention. Il est aussi prévu qu'au moins une rencontre regroupant tous

les acteurs familiaux, lors de laquelle le processus de *négociation sur intérêts* est appliqué, ait lieu tant à l'évaluation qu'à l'application des mesures.

Figure 21 : Processus d'intervention LPJ

Les informations en rouge représentent les étapes du processus d'intervention LPJ où l'approche de médiation a été appliquée par les intervenants.



Référence : *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux 2012 - Association des centres jeunesse du Québec*

***Annexe III – Formulaires d'assentiment et de consentement,
instruments, questionnaires et guide d'entrevue***

FORMULAIRE D'ASSENTIMENT POUR LES ADOLESCENTS DE MOINS DE 14 ANS

UNE RECHERCHE...pour les jeunes et avec les jeunes !

Bonjour,

Nous effectuons une recherche auprès de jeunes (garçons ou filles) âgés de 12 à 15 ans qui reçoivent des services en protection de la jeunesse et qui sont suivis pour troubles de comportement sérieux. L'étude est dirigée par madame Sylvie Drapeau, Ph.D., professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval. Elle est financée par le Centre national de prévention du crime du ministère de la Justice du Canada. Elle se déroule en même temps dans trois centres jeunesse au Québec (Québec, Chaudières-Appalaches et Montérégie). Elle est approuvée par le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire (2008-17).

Ce formulaire d'assentiment t'explique le but de ce projet, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Il peut contenir des mots ou des expressions que tu ne comprends pas. Si c'est le cas, n'hésites pas à poser toutes les questions à la personne qui te le présente.

- Cette étude a pour but d'étudier les services offerts par la protection de la jeunesse aux familles dont un enfant présente des troubles de comportement sérieux. Nous souhaitons connaître ta situation et celle de ta famille avant et après avoir reçu les services du Centre jeunesse. Ta participation est très importante car elle permettra de savoir dans quelle mesure ces services sont utiles et permettra éventuellement d'améliorer ces services.
- Ta participation consiste à nous accorder deux entrevues en face à face d'environ 30 minutes chacune. La première entrevue aura lieu au début de l'intervention à laquelle tu participes et la seconde, six mois plus tard. Tu auras à répondre à des questions concernant ta famille, tes comportements et tes relations avec les autres. Tu dois prévoir environ une demi-heure pour répondre aux questions de chaque entrevue.
- Il est entendu que nous ne rencontrerons que des jeunes qui acceptent de participer à l'étude. Tout ce que tu nous diras demeurera strictement **confidentiel**. Personne ne pourra savoir ce que tu as dit, à moins que toi, tu n'aies le goût d'en parler. Tu dois cependant savoir, qu'en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, les membres de l'équipe de recherche sont tenus de faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse s'ils ont un motif de croire que ta sécurité ou ton développement est compromis.
- Toutes les informations que tu nous fourniras seront traitées de manière confidentielle.
 - ✓ Les noms des participant(es) ne paraîtront sur aucun document.
 - ✓ Un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche. Seules la professionnelle de recherche et la chercheure responsable auront accès à ton identité véritable à travers un fichier qui sera protégé par un code d'accès connu seulement d'elles-mêmes.
 - ✓ en aucun cas, les résultats individuels des participant(es) ne seront communiqués à qui que ce soit.
 - ✓ Tout le matériel de recherche sera conservé sous clé et ne sera consulté que par les membres de l'équipe de recherche qui seront tenus à la confidentialité.
 - ✓ Le matériel de recherche (questionnaires) sera détruit lorsque la recherche sera terminée, soit après la diffusion des résultats.

- Tu es entièrement libre de participer à ce projet de recherche et tu peux refuser de répondre à toutes les questions qui te seront posées. Tu es libre de te retirer de cette étude en tout temps sans que cela te cause d'ennuis. Quelque soit ta décision quant à ta participation, celle-ci n'aura aucun effet sur la qualité de services que tu recevras de la part du centre jeunesse. Enfin, si tu décides de mettre fin à ta participation, tu pourras communiquer avec la responsable du projet, au numéro de téléphone indiqué dans ce document. Tous les renseignements personnels te concernant seront alors détruits.
- À notre connaissance, il y a peu de risques ou d'inconvénients connus lié à ta participation à cette recherche, sinon le temps que tu consacreras à répondre au questionnaire au cours de l'entrevue. Si pour quelques raisons que ce soit, tu ressens de la fatigue ou un inconfort au cours de l'entrevue, tu pourras prendre une pause et tu pourras aussi cesser de répondre à nos questions. Si tu te sens mal à l'aise au cours ou suite à l'entrevue, tu peux le dire à la personne qui te posera des questions. Elle pourra alors t'aider, si tu le désires, à en parler à ton intervenant.
- Ta participation contribuera à une meilleure compréhension des services offerts pour les jeunes suivis en protection de la jeunesse. De plus, pour te dédommager du temps que tu nous auras accordé, tu recevras une compensation symbolique de 25 \$ (avec l'accord de ton parent) pour ta participation à chacune des entrevues.

Si tu désires recevoir les résultats de la recherche, indique ton adresse : 			
	N°	RUE	APP
	VILLE		
	CODE POSTAL		



En donnant ton accord verbal à la personne qui fera la première entrevue, tu indiques que tu as pris connaissance de la recherche et que tu es d'accord pour participer. De plus, tu autorises le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec à consulter le dossier de recherche advenant une vérification.

J'accepte de participer à l'étude : OUI ☐ NON ☐

Lu et signé le _____ à _____

SIGNATURE du jeune

SIGNATURE de l'interviewer

DES QUESTIONS?

Si tu as des questions concernant cette recherche, tu peux contacter Madame Rachel Lépine, coordonnatrice du projet au 418-656-2131, poste 4512 ou par courriel (Rachel.Lepine@jefar.ulaval.ca).

Si tu veux effectuer une plainte ou une critique par rapport à ta participation à cette recherche, contacte le Commissaire aux plaintes du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire, Monsieur Michel Bouffard au (418) 661-6951.

TOUTE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE TE REMERCIE POUR TA COLLABORATION !



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES ADOLESCENTS DE PLUS DE 14 ANS

UNE RECHERCHE...pour les jeunes et avec les jeunes !

Bonjour,

Nous effectuons une recherche auprès de jeunes (garçons ou filles) âgés de 12 à 15 ans qui reçoivent des services en protection de la jeunesse et qui sont suivis pour troubles de comportement sérieux. L'étude est dirigée par madame Sylvie Drapeau, Ph.D., professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval. Elle est financée par le Centre national de prévention du crime du ministère de la Justice du Canada. Elle se déroule en même temps dans trois centres jeunesse au Québec (Québec, Chaudières-Appalaches et Montérégie). Elle est approuvée par le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire (2008-17).

Ce formulaire de consentement t'explique le but de ce projet, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Il peut contenir des mots ou des expressions que tu ne comprends pas. Si c'est le cas, n'hésites pas à poser toutes les questions à la personne qui te le présente.

- Cette étude a pour but d'étudier les services offerts par la protection de la jeunesse aux familles dont un enfant présente des troubles de comportement sérieux. Nous souhaitons connaître ta situation et celle de ta famille avant et après avoir reçu les services du Centre jeunesse. Ta participation est très importante car elle permettra de savoir dans quelle mesure ces services sont utiles et permettra éventuellement d'améliorer ces services.
- Ta participation consiste à nous accorder deux entrevues en face à face d'environ 30 minutes chacune. La première entrevue aura lieu au début de l'intervention à laquelle tu participes et la seconde, six mois plus tard. Tu auras à répondre à des questions concernant ta famille, tes comportements et tes relations avec les autres. Tu dois prévoir environ une demi-heure pour répondre aux questions de chaque entrevue.
- Il est entendu que nous ne rencontrerons que des jeunes qui acceptent de participer à l'étude. Tout ce que tu nous diras demeurera strictement **confidentiel**. Personne ne pourra savoir ce que tu as dit, à moins que toi, tu n'aies le goût d'en parler. Tu dois cependant savoir, qu'en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, les membres de l'équipe de recherche sont tenus de faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse s'ils ont un motif de croire que ta sécurité ou ton développement est compromis.
- Toutes les informations que tu nous fourniras seront traitées de manière confidentielle.
 - ✓ Les noms des participant(es) ne paraîtront sur aucun document.
 - ✓ Un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche. Seules la professionnelle de recherche et la chercheuse responsable auront accès à ton identité véritable à travers un fichier qui sera protégé par un code d'accès connu seulement d'elles-mêmes.
 - ✓ en aucun cas, les résultats individuels des participant(es) ne seront communiqués à qui que ce soit.
 - ✓ Tout le matériel de recherche sera conservé sous clé et ne sera consulté que par les membres de l'équipe de recherche qui seront tenus à la confidentialité.
 - ✓ Le matériel de recherche (questionnaires) sera détruit lorsque la recherche sera terminée, soit après la diffusion des résultats.

- Tu es entièrement libre de participer à ce projet de recherche et tu peux refuser de répondre à toutes les questions qui te seront posées. Tu es libre de te retirer de cette étude en tout temps sans que cela te cause d'ennuis. Quelque soit ta décision quant à ta participation, celle-ci n'aura aucun effet sur la qualité de services que tu recevras de la part du centre jeunesse. Si tu décides de mettre fin à ta participation, tu pourras communiquer avec la responsable du projet, au numéro de téléphone indiqué dans ce document. Tous les renseignements personnels te concernant seront alors détruits.
- À notre connaissance, il y a peu de risques ou d'inconvénients connus lié à ta participation à cette recherche, sinon le temps que tu consacreras à répondre au questionnaire au cours de l'entrevue. Par contre, si tu te sens mal à l'aise au cours ou suite à l'entrevue, tu peux le dire à la personne qui te posera des questions. Elle pourra alors t'aider, si tu le désires, à en parler à ton intervenant. Aussi, si pour quelques raisons que ce soit, tu ressens de la fatigue ou un inconfort au cours de l'entrevue, tu pourras prendre une pause et tu pourras aussi cesser de répondre à nos questions.
- Ta participation contribuera à une meilleure compréhension des services offerts pour les jeunes suivis en protection de la jeunesse. De plus, pour te dédommager du temps que tu nous auras accordé, tu recevras une compensation symbolique de 25 \$ (avec l'accord de ton parent) pour ta participation à chacune des entrevues.

Si tu désires recevoir les résultats de la recherche, indique ton adresse : 			
	N°	RUE	APP
	VILLE		
	CODE POSTAL		



En signant ce formulaire, tu indiques que tu en as pris connaissance et que tu es d'accord pour participer. De plus, tu autorises le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec à consulter le dossier de recherche advenant une vérification.

Lu et signé le _____ à _____

SIGNATURE du jeune

SIGNATURE de l'interviewer

DES QUESTIONS?

Si tu as des questions concernant cette recherche, tu peux contacter Madame Rachel Lépine, coordonnatrice du projet au 418-656-2131, poste 4512 ou par courriel (Rachel.Lepine@jefar.ulaval.ca).

Si tu veux effectuer une plainte ou une critique par rapport à ta participation à cette recherche, contacte le Commissaire aux plaintes du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire, Monsieur Michel Bouffard au (418) 661-6951.

TOUTE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE TE REMERCIE POUR TA COLLABORATION !



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES PARENTS

Présentation

Ce projet de recherche porte sur une évaluation des interventions réalisées en protection de la jeunesse auprès des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux. Elle est dirigée par madame Sylvie Drapeau, Ph.D., professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval. Elle est financée par le Centre national de prévention du crime (CNPC) du ministère de la Justice du Canada et est réalisée en partenariat avec trois centres jeunesse (le CJ de Québec –Institut universitaire, le CJ de Chaudières-Appalaches et le CJ de la Montérégie). Cette recherche a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (2008-17).

Ce formulaire de consentement vous explique le but de ce projet, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Il peut contenir des mots ou des expressions que vous ne comprenez pas. Si c'est le cas, nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous le présentera.

Nature de la recherche

- Cette évaluation a pour but d'étudier la nature et les impacts des interventions réalisées en protection de la jeunesse auprès des familles dont un enfant présente des troubles de comportement sérieux. L'objectif de ce projet est de mesurer, au cours des prochains mois, l'impact de ces interventions sur l'évolution de votre situation familiale et des problèmes de comportement de votre jeune.

Déroulement de votre participation

- Votre collaboration consiste à participer à deux entrevues en face à face d'environ 60 minutes chacune où vous serez appelé(e) à répondre à des questions concernant votre enfant et votre situation familiale. La première entrevue aura lieu au début de l'intervention et la seconde, six mois plus tard. La collaboration de votre jeune consiste également à participer, aux mêmes moments, à deux entrevues en face à face d'environ 30 minutes portant sur sa famille, ses comportements et ses relations avec les autres. Afin de vous dédommager pour le temps accordé, nous vous remettrons un montant d'argent symbolique (25 \$ au parent; 25 \$ à l'enfant, avec votre accord) à chacune des entrevues que vous nous aurez accordée.

Avantages, risques et inconvénients liés à votre participation

- À notre connaissance, il y a peu de risques ou d'inconvénients connus liés à votre participation à cette recherche, sinon le temps que vous consacrerez à répondre au questionnaire au cours de l'entrevue. En contrepartie, elle exigera du temps de votre part et pourrait également vous amener à aborder des aspects plus difficiles de votre situation. Dans ce cas, nous vous suggérons d'en parler ouvertement avec l'intervieweur. De plus, si pour quelques raisons que ce soit, vous ressentez de la fatigue ou un inconfort, vous pourrez demander à la personne qui mène l'entrevue de prendre une pause ou de mettre fin à l'entrevue si le besoin s'en fait sentir.
- Cette entrevue vous permettra de donner votre point de vue sur les services que vous recevez de la protection de la jeunesse. Votre participation est très importante car elle permettra de mieux répondre aux besoins des parents et des jeunes suivis en protection de la jeunesse.

Participation volontaire et droit de retrait

- Votre enfant et vous pourrez vous retirer de cette recherche en tout temps, sans avoir à fournir de raison ni à subir quelconque préjudice. En outre, quelque soit votre décision quant à votre participation, celle-ci n'aura aucun effet sur la qualité des services que vous recevrez au centre jeunesse.
- Si vous décidez de mettre fin à votre participation, vous pourrez communiquer avec la responsable du projet, au numéro de téléphone indiqué dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits. De plus, vous êtes libre de ne pas répondre à toutes les questions qui vous seront posées.

Confidentialité et gestion des données

- Toutes les informations que vous nous fournirez seront traitées de manière confidentielle. Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis :
 - ✓ Les noms des participant(es) ne paraîtront sur aucun document. En aucun cas, les résultats individuels des participant(es) ne seront communiqués à qui que ce soit.
 - ✓ Un code sera utilisé pour remplacer les noms des participants et sur les divers documents de la recherche. Seules la professionnelle de recherche et la chercheuse responsable auront accès à l'identité véritable des participants à travers un fichier informatique qui sera protégé par un code d'accès connu seulement d'elles-mêmes.
 - ✓ Tout le matériel de recherche sera conservé sous clé et ne sera consulté que par les membres de l'équipe de recherche qui seront tenus à la confidentialité.
 - ✓ Le matériel de recherche (questionnaires) sera détruit lorsque la recherche sera terminée, soit après la période de diffusion des résultats.
- Nous désirons vous informer qu'en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), les membres de l'équipe sont tenus de faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse s'ils ont un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement de votre jeune est compromis. Dans un tel cas, l'intervieweur discutera de la situation avec l'intervenant en charge du dossier de votre enfant.
- En signant ce formulaire de consentement, vous autorisez également le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec à consulter le dossier de recherche advenant une vérification.
- Un résumé des principaux résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en font la demande en indiquant l'adresse où vous souhaitez recevoir le document.

Désirez-vous obtenir un résumé des résultats de cette recherche? Oui ☐ Non ☐ 	L'adresse à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est : _____ _____ Je préfère recevoir le document par courriel : _____
--	---

Coordonnées de la personne à joindre pour information

Pour tout renseignement additionnel ou commentaire concernant cette étude, n'hésitez pas à contacter Madame Rachel Lépine, coordonnatrice du projet au 418-656-2131, poste 4512 ou par courriel (Rachel.Lepine@jefar.ulaval.ca).

Signatures

Je soussigné _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « *Évaluation des interventions réalisées en protection de la jeunesse auprès des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux* », (# 90122, CNPC). Je consens également à ce que (nom de votre enfant) _____ participe à cette recherche.

Signature du participant

Date : _____

Signature de la personne autorisée

Date : _____

Plaintes et critiques

Toute plainte ou critique concernant ce projet de recherche pourra être adressée :

Au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches, M. Pierre-Maurice Ferland, au numéro de téléphone suivant : 418-387-8414 ou le 1-877-767-2227.

Toute l'équipe de recherche vous remercie pour votre collaboration !



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES INTERVENANTS – GROUPE DE DISCUSSION



Faculté des sciences sociales
Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR)



Application et évaluation d'une approche consensuelle en contexte de protection de la jeunesse

Nature de la recherche

Depuis quatre ans, les centres jeunesse de Québec, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie travaillent à implanter l'approche de médiation en contexte de protection de la jeunesse. Deux projets d'évaluation relatifs à cette nouvelle approche sont présentement en cours. Le premier vise à évaluer l'efficacité de l'approche auprès des jeunes suivis pour troubles de comportement sérieux (art. 38 f); le second poursuit le même objectif auprès des enfants signalés pour négligence, abus physiques ou mauvais traitements psychologiques (art. 38 b, c, e). Ces études permettront à la fois de documenter le processus d'implantation de l'approche et ses effets sur l'ensemble de la clientèle PJ.

Questions de recherche

Les principales interrogations auxquelles ces études tenteront de répondre sont : 1) Quel est le degré de satisfaction des intervenants par rapport à l'application de l'approche de médiation? 2) Quels sont les facteurs facilitant ou faisant obstacle à l'implantation de cette approche? 3) Dans quelle mesure l'entente est-elle respectée par les parties? 4) Quels sont les effets à court et à moyen terme de l'intervention sur la trajectoire des jeunes dans les services de protection de la jeunesse? 5) Quels sont les effets à moyen terme de l'intervention sur la trajectoire de criminalité des jeunes à risque?

Ces projets d'évaluation sont dirigés par Madame Sylvie Drapeau, Ph.D., professeure à l'École de psychologie de l'Université Laval. Elles sont financées par le Centre national de prévention du crime du ministère de la Justice du Canada et le ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. Ces études ont été approuvées par le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (2008-17 et 2008-20).

Déroulement de votre participation

- Votre collaboration consiste à participer à une entrevue de groupe d'environ deux heures où vous serez appelé(e) à répondre à des questions portant sur l'approche de médiation.
- Vous pourrez vous retirer de cette recherche en tout temps, sans avoir à fournir de raison, ni à subir un quelconque préjudice.
- La participation à cette recherche fournira une occasion d'exprimer votre point de vue sur ce programme, son déroulement et sa gestion. En contrepartie, elle exigera du temps de votre part.
- Les discussions seront enregistrées, mais la confidentialité des informations recueillies est assurée par les mesures suivantes :
 - les noms des participants(tes) n'apparaîtront sur aucun document.
 - Un code sera utilisé sur les divers documents de la recherche. Seuls les membres de l'équipe de recherche auront accès à la liste des noms et des codes.

- En aucun cas, les propos individuels des participants ne seront communiqués à qui que ce soit.
 - Les informations recueillies seront utilisées strictement aux fins de la présente recherche.
 - Tout le matériel de recherche sera conservé sous clé et ne sera consulté que par les membres de l'équipe de recherche qui seront tenus à la confidentialité.
 - Le matériel de recherche (enregistrement) sera détruit lorsque la recherche sera terminée, soit après la période de diffusion des résultats.
- Un résumé des principaux résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en font la demande en indiquant l'adresse où vous souhaitez recevoir le document.

Coordonnées de la personne à joindre pour information

Pour tout renseignement additionnel ou commentaire concernant ces évaluations, n'hésitez pas à contacter Madame Rachel Lépine, coordonnatrice du projet au 418-656-2131, poste 4512 ou par courriel (Rachel.Lepine@jefar.ulaval.ca).

Signatures

Lu et signé le _____ à _____

Signature du participant

Date : _____

Signature de la personne autorisée

Date : _____



L'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir un court résumé des résultats de la recherche est :

Je préfère recevoir le document par courriel :

Plaintes et critiques

Toute plainte, critique ou insatisfaction concernant ce projet de recherche pourra être adressée : Mme Monique Gagné, DSP, CJ Montérégie au numéro de téléphone suivant : 450-928-4713.

Toute l'équipe de recherche vous remercie pour votre collaboration !

Mesures complétées par les parents au T1 et au T2

Caractéristiques sociodémographiques

Vingt questions posées au parent portant sur l'âge, le sexe, la structure familiale, la scolarité, l'occupation et le revenu du parent et de son conjoint (s'il y a lieu), etc. ont permis de décrire les caractéristiques sociodémographiques des familles de l'échantillon au T1. Ces informations ont été complétées par le Système Clientèle Jeunesse (SCJ) des centres jeunesse.

Le fonctionnement familial

Il a été mesuré à l'aide de l'échelle de fonctionnement général du *Family Assessment Device* (Epstein, Baldwin et Bishop, 1983). Cette échelle est considérée comme une mesure abrégée du fonctionnement familial. Elle comprend 12 items qui mesurent le niveau global de santé/pathologie de la famille selon les dimensions du *McMaster Model of Family Functioning* (résolution de problèmes, communication, rôles, réponse affective, implication affective et contrôle des comportements). Une échelle de type Likert en quatre points (je suis fortement d'accord, je suis d'accord, je suis en désaccord, je suis fortement en désaccord) permet de répondre aux différentes affirmations (ex. dans notre famille, il est difficile de planifier les activités familiales car nous nous comprenons mal les uns les autres). Un score faible est associé à un fonctionnement familial sain (Miller, Epstein, Bishop et Keitner, 1985). Plus le score est élevé, plus le fonctionnement familial est problématique.

Les relations entre le parent et le jeune

Elles ont été mesurées à l'aide de deux instruments : une version abrégée du *Conflict Behavior Questionnaire* (Prinz, Foster, Kent et O'Leary, 1979) qui évalue la communication et le conflit dans les familles et le *Kansas Parental Satisfaction Scale* qui mesure la satisfaction parentale (James *et al.*, 1985). Le premier instrument comprend 20 items mesurant les conflits et la communication entre le parent et son adolescent. En pensant à ce qui s'était passé au cours des deux dernières semaines, le parent devait évaluer chaque énoncé à partir d'une échelle de type Likert en 5 points allant de « jamais » à « toujours ». Plus le score est élevé, plus les conflits sont importants. Le deuxième instrument comprend trois items mesurant la satisfaction du parent au regard du comportement de son enfant, de sa relation avec son enfant et de lui-même en tant que parent. L'échelle de réponse en sept points varie de « extrêmement insatisfait » à « extrêmement satisfait ». Plus le score est élevé, plus la satisfaction est importante.

Les pratiques éducatives du parent

Elles ont été mesurées à l'aide du *Parental Monitoring Scale* (Silverberg et Small, 1991). Cet instrument, qui mesure la supervision parentale, comporte six items auxquels le parent répond sur une échelle de type Likert en cinq points, allant de « jamais » à « toujours ». Un score d'échelle est créé en faisant la moyenne des réponses des six énoncés. Plus le score est élevé, plus la supervision parentale est importante. Dans le cadre de l'étude, cet instrument a été adapté et administré au jeune et au parent selon la situation.

Le sentiment de compétence du parent (T1-T2)

Il a été évalué à partir d'une adaptation française de la sous-échelle *famille* du « Family Empowerment Scale » (FES) (Koren, DeChillo et Friesen, 1992; traduction Drapeau et Hénault, 2005). Cette sous-échelle, destinée aux parents dont les jeunes présentent des difficultés, comprend 12 énoncés qui sont répondus à partir d'une échelle de type Likert en cinq points allant de « tout à fait faux » (1) à « tout à fait vrai » (5). Cette échelle évalue la gestion du parent des situations immédiates à la maison. Elle inclut les enjeux associés au fait d'être parent d'un jeune qui vit des difficultés, notamment la compréhension des difficultés, la gestion des problèmes avec le jeune et la confiance en ses capacités à aider ce dernier à se développer. Plus le score est élevé, plus le sentiment de compétence du parent est élevé.

Les comportements du jeune

Évalués auprès des parents, les comportements du jeune ont été mesurés à l'aide du *Child Behavior Checklist/6-18 (CBCL)* de Achenbach (2001) Le CBCL comprend 113 items (échelle des problèmes) et permet de mesurer plusieurs dimensions des problèmes de comportement chez le jeune : anxiété/dépression, retrait/dépression, somatisation, problèmes sociaux, problèmes de la pensée, problèmes d'attention, enfreintes aux règlements, comportement agressif, problèmes intériorisés et extériorisés. Le parent doit évaluer, en pensant à la situation actuelle de son jeune ou à celle des derniers six mois, à l'aide d'une échelle de type Likert, jusqu'à quel point chaque énoncé s'avère « faux », « plus ou moins vrai », « toujours vrai ou souvent vrai ». Plus le score est élevé, plus les problèmes de comportement du jeune sont importants.

Dans cette étude, les échelles « problèmes de comportement intériorisés » et « problèmes de comportement extériorisés » ont été retenues pour l'analyse. Les problèmes de comportement intériorisés comprennent la somme des échelles « anxiété/dépression, retrait/dépression et somatisation ». Les problèmes de comportement extériorisés comprennent la somme des échelles « comportement d'enfreinte aux règlements ou comportements délinquants » et « comportement agressif ». Les sous-échelles « comportement d'enfreinte aux règlements ou comportements délinquants » et « comportement agressif » ont aussi fait l'objet d'analyses individuelles.

Le point de vue des parents à la suite de l'intervention

Il a été mesurée au T2 seulement à partir de 15 énoncés provenant d'instruments développés dans diverses études évaluatives portant sur les approches de médiation : le *Client Assessment of Mediation Services* (Kelly et Gigy, 1988), le *Perceptions of the Mediation Process* (Thoennes et Pearson, 1985) et le *Mediation follow-up form* (Jones et Bodtker, 1999).

Une analyse factorielle des énoncés de ces instruments a permis d'identifier trois dimensions (composantes) correspondant à trois sous-échelles qui représentent le point de vue des participants. Chaque énoncé est mesuré à partir d'une échelle de type Likert allant de « fortement d'accord » à « fortement en désaccord » en quatre points.

Une première dimension regroupe sept énoncés relatifs à la compréhension et la confiance des parents vis-à-vis de la situation/problème (ex. suite à l'intervention, je me sens plus confiant en mes habilités à résoudre mes propres problèmes. Participer à cette intervention m'a permis de mieux comprendre le point de vue des autres membres de ma famille).

Une deuxième dimension regroupe quatre énoncés relatifs au sentiment du parent d'avoir participé au processus d'intervention (ex. je crois avoir eu mon mot à dire dans notre entente. L'intervenant a écouté mon point de vue et mes préoccupations).

Une troisième dimension regroupe quatre autres énoncés relatifs à la satisfaction des parents par rapport à l'intervention reçue (ex. en général, je suis satisfait(e) du résultat de l'intervention. En général, je suis satisfait(e) du processus de l'intervention).

Pour chacune des sous-échelles (compréhension/confiance, participation et satisfaction), plus le score est élevé, plus le parent rapporte une meilleure compréhension de ses problèmes et la confiance en ses capacités, se sent davantage participant au processus d'intervention et est satisfait de l'intervention.

Changements perçus dans la relation avec le jeune

Un dernier instrument a servi à évaluer les changements perçus par le parent sur le plan de sa relation avec le jeune. Il s'agit de sept questions à choix multiples qui proviennent du *Adolescent One-Week Follow-Up : Parent-Adolescent Mediation Program* (Lam, Rifkin et Townley, 1989). Cinq questions ont été regroupées de manière à créer un seul score total qui mesure les changements perçus par le parent sur le plan de sa relation avec le jeune (ex. Durant les dernières semaines, est-ce que votre jeune a écouté votre point de vue?). Plus le score est élevé, plus le parent perçoit une amélioration de sa relation avec le jeune.

Mesures complétées par les adolescents au T1 et au T2

Caractéristiques sociodémographiques

Quatre questions posées au jeune portant sur l'âge, le sexe, la fréquentation scolaire et le niveau scolaire complété ont permis de décrire les caractéristiques sociodémographiques des jeunes de l'échantillon au T1. Ces informations ont été complétées par le Système Clientèle Jeunesse (SCJ) des centres jeunesse.

Les caractéristiques de la relation parent-enfant

Ces caractéristiques ont été mesurées chez le jeune à l'aide de trois instruments : la communication et les conflits perçus jeune-parent, la qualité de la relation avec la mère et la qualité de la relation avec le père.

Le premier instrument est une version abrégée du *Conflict Behavior Questionnaire* (Prinz et al., 1979) et a été administré dans l'étude auprès du parent et de l'adolescent. Cet instrument

comprend 20 items mesurant les conflits et la communication entre le jeune et son parent. En pensant à ce qui s'est passé au cours des deux dernières semaines, le jeune devait évaluer chaque énoncé à partir d'une échelle de type Likert en 5 points allant de « jamais » à « toujours ». Plus le score est élevé, plus on note qu'il y a présence de comportements conflictuels entre le jeune et son parent.

Afin d'évaluer la qualité des relations parent/enfant, deux des cinq instruments qui composent le *Clinical Assessment Package* (Hudson, 1982) ont été utilisés. En premier lieu, les jeunes ont évalué la relation qu'ils entretiennent avec leur figure maternelle à l'aide du *Child's Attitudes toward the Mother*. En second lieu, ils ont évalué leurs relations avec leur figure paternelle à l'aide du *Child's Attitudes toward the Father* (Giuli et Hudson, 1978). Chaque instrument comprend 25 items auxquels le jeune doit répondre à l'aide d'une échelle de type Likert en cinq points allant de « rarement ou jamais » à « la plupart du temps ou toujours ». Le score s'obtient en additionnant les réponses à chacun des items puis en soustrayant une constante de 25. Par conséquent, le score global de l'échelle varie entre 0 et 100; plus il est élevé, plus les problèmes relationnels sont importants.

La prise de décisions dans la famille (autonomie décisionnelle du jeune)

Elle a été mesurée à l'aide d'un instrument utilisé dans l'enquête Enquête ado, famille et milieu de vie (AFMV) (Cloutier, Champoux et Jacques, 1994). Cet instrument mesure la façon dont sont prises les décisions au sein de la famille à partir de huit énoncés. Le jeune doit répondre sur une échelle en cinq points (« mes parents décident seuls », « mes parents décident après discussion avec moi », « mes parents et moi décidons ensemble », « je décide après discussion avec mes parents » et « je décide seul »). Plus le score est élevé, plus le jeune décide seul.

Les pratiques éducatives du parent

Elles ont été mesurées à l'aide du même instrument que celui administré auprès du parent (*Parental Monitoring Scale*). La formulation originale des items a été modifiée afin que le jeune puisse y répondre.

Les comportements délinquants

Les comportements délinquants du jeune (délinquance autodéclarée) ont été évalués à partir d'un instrument tiré de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). L'échelle présentée dans le questionnaire comprend 24 énoncés, dont 14 items mesurent les comportements délinquants du jeune qui constituent un délit au Canada. En se reportant aux trois derniers mois, le jeune doit évaluer la fréquence à laquelle il a adopté chacun des comportements (jamais, 1 fois, 2 fois, 3 fois, 4 à 7 fois, 8 fois ou plus). Plus le score est élevé, plus la fréquence des comportements délinquants est importante. Un indice de gravité de l'agir délinquant a été créé selon les méthodes utilisées par Latimer, Kleinknecht, Hung et Gabor (2003) (*Corrélat de la délinquance autodéclarée*) (Série de recherche sur la justice pour les jeunes, ministère de la Justice, Canada).

Le sentiment de compétence du jeune

Il a été évalué à l'aide d'une adaptation d'une des quatre sous-échelles contenues dans la Mesure de l'empowerment intrapersonnel développée par Bolton et Brookings (1998) (*Measure of Intrapersonal Empowerment*). Cette sous-échelle (sentiment de compétence personnelle) compte 24 énoncés, dont 13 sont formulés positivement et 11 négativement (lesquels nécessitent la conversion des réponses pour obtenir un score à cette échelle). En pensant à sa propre situation, le jeune doit évaluer jusqu'à quel point chaque énoncé s'avère « vrai », ou « faux » au sujet de ses propres compétences personnelles. Plus le score est élevé, plus le sentiment de compétence du jeune est élevé.

Le point de vue des jeunes suite à l'intervention et les changements perçus dans la relation avec le parent

Ce questionnaire administré auprès des jeunes suivis pour troubles de comportement est similaire à celui qui a été rempli auprès des parents.

Références des instruments

- Achenbach, T.M. (2001). *The Manual for the ASEBA School-Age Forms & Profiles*. Burlington, VT: University of Vermont Department of Psychiatry.
- Bolton, B. et Brookings, J. (1998). Development of a measure of intrapersonal empowerment. *Rehabilitation Psychology*, 43(2), 131-142.
- Cloutier, R., Champoux, L. et Jacques, C. (1994). *Enquête Ados, familles et milieux de vie*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires, 124p.
- Epstein, N.B., Baldwin, L.M. et Bishop, D.S. (1983). The McMaster Family Assessment Device. *Journal of Marital and Family Therapy*, 9(2), 171-180.
- Giuli, C. et Hudson, W. (1978). Assessing Parent-Child Relationship Disorders in Clinical Practice. *Journal of Social Service Research*, 1(1), 77-92.
- Hudson, W. W. (1982). *The clinical measurement package: A field manual*. Homewood, IL: Dorsey Press.
- James, D.E., Schumm, W.R., Kennedy, C.E., Grigsby, C.C., Shectman, K.L. et Nichols, C.W. (1985). Characteristics of the Kansas Parental Satisfaction Scale among two Samples of Married Parents. *Psychological Reports*, 57(1), 163-169.
- Jones, T.S. et Bodtker, A. (1999). Agreement, Maintenance, Satisfaction and Relitigation in Mediated and Non-Mediated Custody Cases : A Research Note. *Journal of Divorce and Remarriage*, 32(1/2), 17-30.
- Kelly, J.B. et Gigy, L. (1988). Measuring Clients' Perceptions and Satisfaction. *Mediation Quarterly*, 19, 43-52.
- Koren, P.E., DeChillo, N. et Friesen, B.J. (1992). Measuring Empowerment in Families whose Children have Emotional Disabilities: A Brief Questionnaire. *Rehabilitation Psychology*, 37(4), 305-321.
- Lam, J.A., Rifkin, J. et Townley, A. (1989). Reframing Conflict : Implications for Fairness in Parent-Adolescent Mediation. *Mediation Quarterly*, 7(1), 15-31.
- Latimer, J., Kleinknecht, S., Hung, K. et Gabor, T. (2003). *Corrélats de la délinquance auto-déclarée : une analyse de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa (Ontario) : Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.
- Miller, I.W., Epstein, N.B., Bishop, D.S. et Keitner, G. (1985). The McMaster family assessment device: Reliability and validity. *Journal of Marital and Family Therapy*, 11(4), 345-356.

- Prinz, R.J., Foster, S.L., Kent, R.N. et O'Leary, K.D. (1979). Multivariate assessment of conflict in distressed and nondistressed mother-adolescent dyads. *Journal of Applied Behavior Analysis*, 12, 691-700.
- Silverberg, S.B. et Small, S.A. (1991). *Parenting monitoring, family structure and adolescent substance use*. Conférence présentée au congrès de la Society of Research in Child Development, Seattle, WA.
- Statistique Canada (2002). *Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes : Cycle 3, Guide*, Ottawa, Statistique Canada.
- Thoennes, N.A. et Pearson, J. (1985). Predicting Outcomes in Divorce Mediation : The Influence of People and Process. *Journal of Social Issues*, 41(2), 115-126.

PROJET DE RECHERCHE

**EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS RÉALISÉES EN PROTECTION DE LA
JEUNESSE AUPRÈS DES JEUNES SUIVIS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT
SÉRIEUX**

Questionnaire destiné aux jeunes

Deuxième temps de collecte (T2)



Date de l'entrevue : ____/____/____

Jour Mois Année

Numéro d'identification : _____

Je tiens d'abord à te remercier encore une fois d'avoir accepté de participer à la recherche.

Y a-t-il des questions que tu aimerais me poser avant de commencer l'entrevue ? Nous allons te poser le même genre de questions comme la dernière fois.

PARTIE A

1- Est-ce que tu vas encore à l'école?

- ☐ Oui
- ☐ Oui, mais actuellement en congé estival
- ☐ Non, je ne vais plus à l'école

2- Quel est le plus haut niveau scolaire que tu as complété avec succès?

- ☐ 4^e année du primaire
- ☐ 5^e année du primaire
- ☐ 6^e année du primaire
- ☐ 1^{ère} année du secondaire
- ☐ 2^e année du secondaire
- ☐ 3^e année du secondaire
- ☐ 4^e année du secondaire
- ☐ 5^e année du secondaire
- ☐ 1^{ère} année du collégial
- ☐ 2^e année du collégial
- ☐ Cheminement particulier : _____

PARTIE B

3- Les énoncés qui suivent concernent ta relation avec ton parent (PARENT RÉPONDANT père ou mère). En pensant à ce qui s'est passé au cours des deux dernières semaines à la maison, dis-moi dans quelle mesure les énoncés suivants correspondent à ta réalité. Utilise les réponses suivantes : jamais, rarement, quelquefois, souvent, toujours.

Énoncés	Jamais	Rarement	Quelquefois	Souvent	Toujours
1. Je m'entends bien avec mon parent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. Mon parent est ouvert à la critique.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. Mon parent se comporte bien lors des discussions.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. Mon parent aime bien me parler.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. Nous semblons être d'accord.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. Mon parent écoute ce que je lui dis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
7. Nous nous fâchons l'un(e) contre l'autre.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. Mon parent affirme que je ne me préoccupe pas de ses sentiments.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
9. Mon parent et moi en arrivons à des compromis lorsque nous nous disputons.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
10. Il arrive que mon parent ne fasse pas ce que je lui dis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
11. Les discussions entre nous sont frustrantes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
12. Mon parent semble fâché(e) contre moi.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
13. Mon parent se montre impatient(e) lorsque je lui parle.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
14. On ne s'entend pas très bien.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
15. Mon parent ne comprend pas mon point de vue lorsque nous nous disputons.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
16. Mon parent et moi avons d'énormes disputes à propos de choses banales.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
17. Mon parent est sur la défensive lorsque je lui parle.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
18. Mon parent estime que mon opinion ne compte pas.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
19. Nous nous disputons au sujet des règles.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
20. Mon parent me dit qu'il(elle) me trouve injuste.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE C

4- Nous allons parler de sujets sur lesquels les familles doivent souvent prendre des décisions. Pour chacun des sujets suivants, dis-moi ce qui correspond le mieux à la façon dont les décisions se prennent dans ta famille. Utilise les réponses suivantes : mes parents décident seuls, mes parents décident après discussion avec moi, mes parents et moi décidons ensemble, je décide après discussion avec mes parents, je décide seul(e).

Énoncés	<i>Mes parents décident seuls</i>	<i>Mes parents décident après discussion avec moi</i>	<i>Mes parents et moi décidons ensemble</i>	<i>Je décide après discussion avec mes parents</i>	<i>Je décide seul(e)</i>
1. Le choix des vêtements que je porte.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. L'heure à laquelle je peux rentrer le soir.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. Le choix des cours que je prends à l'école.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. Le choix des amis(es) que je peux fréquenter.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. La façon dont je dépense mon argent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. Le temps que je consacre à mes travaux scolaires.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
7. Les endroits où je vais quand je sors.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. Le choix d'accompagner ou non mes parents pour visiter la parenté.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE D

5- Les énoncés qui suivent portent sur ta relation avec ta mère. Pour chacun des énoncés, dis-moi ce qui correspond le mieux à ce que tu vis en utilisant une échelle allant de 0 (rarement ou jamais ne correspond pas du tout à ce que je vis) à 5 (la plupart du temps ou toujours).

Énoncés	<i>Rarement ou jamais</i>	<i>Peu souvent</i>	<i>Quelque- fois</i>	<i>Assez souvent</i>	<i>Toujours</i>
1. Ma mère me tape sur les nerfs.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. Je m'entends très bien avec ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. J'ai l'impression de pouvoir vraiment faire confiance à ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. Je n'aime pas ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. Le comportement de ma mère m'embarrasse ou me gêne.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. Ma mère est trop exigeante.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
7. Je souhaiterais avoir une mère différente.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. J'apprécie vraiment être avec ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
9. Ma mère m'impose trop de restrictions (<i>privations</i>).	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
10. Ma mère me dérange dans mes activités.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
11. Ma mère me déplaît.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
12. Je pense que ma mère est formidable.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
13. Je déteste ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
14. Ma mère est très patiente avec moi.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
15. J'apprécie vraiment ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
16. J'aime être en compagnie de ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
17. J'ai l'impression que je n'aime pas ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
18. Ma mère est irritable (<i>se fâche facilement</i>).	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
19. Je me sens très fâché(e) face à ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
20. Je me sens violent(e) vis-à-vis de ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
21. Je me sens fier(ère) de ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
22. Je souhaiterais que ma mère ressemble plus à d'autres mères que je connais.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
23. Ma mère ne me comprend pas.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
24. Je peux vraiment compter sur ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
25. J'ai honte de ma mère.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

6- Les prochaines questions portent sur la relation avec ton père. Pour chacun des énoncés, dis-moi ce qui correspond le mieux à ce que tu vis en utilisant une échelle allant de 0 (rarement ou jamais ne correspond pas du tout à ce que je vis) à 5 (la plupart du temps ou toujours).

Énoncés	Rarement ou jamais	Peu souvent	Quelque- fois	Assez souvent	Toujours
1. Mon père me tape sur les nerfs.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. Je m'entends très bien avec mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. J'ai l'impression de pouvoir vraiment faire confiance à mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. Je n'aime pas mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. Le comportement de mon père m'embarrasse ou me gêne.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. Mon père est trop exigeant.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
7. Je souhaiterais avoir un père différent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. J'apprécie vraiment être avec mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
9. Mon père m'impose trop de restrictions (<i>privations</i>).	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
10. Mon père me dérange dans mes activités.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
11. Mon père me déplaît.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
12. Je pense que mon père est formidable.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
13. Je déteste mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
14. Mon père est très patient avec moi.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
15. J'apprécie vraiment mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
16. J'aime être en compagnie de mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
17. J'ai l'impression que je n'aime pas mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
18. Mon père est irritable (<i>se fâche facilement</i>).	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
19. Je me sens très fâché(e) face à mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
20. Je me sens violent(e) vis-à-vis de mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
21. Je me sens fier(ère) de mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
22. Je souhaiterais que mon père ressemble plus à d'autres pères que je connais.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
23. Mon père ne me comprend pas.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
24. Je peux vraiment compter sur mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
25. J'ai honte de mon père.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE E

7- Les énoncés qui suivent portent sur la communication parent-enfant et sur la supervision parentale. Dis-moi dans quelle mesure chaque énoncé correspond à ta situation, en utilisant une échelle allant de 1 (jamais) à 5 (toujours).

Énoncés	<i>Jamais</i>				<i>Toujours</i>
1. Mes parents savent où je suis après l'école.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. Mes parents s'attendent à ce que je leur téléphone si je prévois arriver en retard à la maison.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. Je dis à mes parents avec qui je prévois sortir.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. Lorsque je sors le soir, mes parents savent où je suis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. Je parle à mes parents des activités que je planifie avec mes amis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. Lorsque je sors, mes parents me demandent où je vais.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE F

8- Les questions qui suivent portent sur tes comportements. Dis-moi environ combien de fois, au cours des trois derniers mois, tu as adopté ces comportements. Utilise les réponses suivantes : jamais, 1 fois, 2 fois, 3 fois, 4 à 7 fois, 8 fois ou plus.

Combien de fois ...	<i>Jamais</i>	<i>1 fois</i>	<i>2 fois</i>	<i>3 fois</i>	<i>4 à 7 fois</i>	<i>8 fois ou plus</i>
1. Es-tu revenu(e) d'une sortie plus tard qu'à l'heure indiquée par tes parents?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. Es-tu sorti(e) une nuit complète sans permission?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. As-tu été interrogé(e) par la police au sujet de quelque chose qu'elle pensait que tu avais fait?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. As-tu été interrogé(e) par un gardien de sécurité, un professeur ou un directeur d'école au sujet de quelque chose qu'ils pensaient que tu avais fait (vol, vandalisme, autre chose)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

Combien de fois ...	Jamais	1 fois	2 fois	3 fois	4 à 7 fois	8 fois ou plus
5. As-tu fait une fugue?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
6. As-tu volé quelque chose dans une école ou un magasin?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
7. As-tu pris de l'argent à tes parents sans permission?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
8. Es-tu entré(e) par effraction ou t'es-tu faufilé(e) dans une maison ou un édifice avec l'intention de voler un objet?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
9. As-tu utilisé, acheté ou essayé de vendre une chose alors que tu savais qu'elle avait été volée?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
10. As-tu endommagé ou détruit quelque chose qui ne t'appartenait pas (par exemple, une bicyclette, une voiture, du mobilier d'école, brisé une vitre, écrit des graffitis)?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
11. T'es-tu battu(e) avec quelqu'un à un tel point qu'il(elle) a dû recevoir des soins médicaux (par exemple, parce qu'il saignait ou avait une fracture)?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
12. T'es-tu battu(e) en frappant quelqu'un autrement qu'à mains nues (par exemple, avec un bâton, une matraque, un couteau, une pierre)?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
13. As-tu porté un couteau sur toi comme moyen de défense ou pour l'utiliser pour te battre?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
14. As-tu porté sur toi une arme à feu dans un autre but que pour chasser ou pour tirer sur une cible?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
15. As-tu porté sur toi une autre arme tel un bâton ou une matraque?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
16. As-tu menacé quelqu'un dans le but de prendre son argent ou autre chose?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
17. As-tu vendu de la drogue?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
18. As-tu acheté ou obtenu de la drogue pour ta consommation personnelle ou pour celle de quelqu'un d'autre?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
19. As-tu essayé de toucher les parties intimes du corps d'une autre personne (tout en sachant qu'elle s'y opposerait probablement)?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
20. As-tu essayé de forcer quelqu'un à avoir une relation sexuelle avec toi?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
21. As-tu pris, sans permission, une voiture, une moto ou un bateau?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
22. As-tu volontairement mis le feu à un édifice, à une voiture ou à autre chose qui ne t'appartenait pas?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
23. As-tu acheté des billets de loterie?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
24. As-tu joué à des jeux de hasard ou de vidéo-poker?	0 ☐	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐

PARTIE H

9- Les énoncés qui suivent portent sur la perception que tu as de tes compétences personnelles. Dis-moi si ces énoncés correspondent à ta situation en répondant par vrai ou faux.

<i>Énoncés</i>	<i>Vrai</i>	<i>Faux</i>
1. Je peux compter sur moi pour que les choses soient faites.	1 ☐	2 ☐
2. Je ne suis jamais certain d'avoir fait du bon travail	1 ☐	2 ☐
3. J'évite de prendre des engagements à long terme.	1 ☐	2 ☐
4. Je suis capable de me motiver moi-même.	1 ☐	2 ☐
5. Je vis ma vie au jour le jour.	1 ☐	2 ☐
6. Je suis capable d'atteindre les buts que je me suis fixés.	1 ☐	2 ☐
7. Je sais où je veux être dans cinq ans.	1 ☐	2 ☐
8. Mes buts sont généralement atteints à cause des efforts que je fournis.	1 ☐	2 ☐
9. Je me fie à mon instinct pour prendre des décisions.	1 ☐	2 ☐
10. J'abandonne (ou laisse tomber) facilement.	1 ☐	2 ☐
11. J'ai le sentiment d'avoir du contrôle sur ma vie.	1 ☐	2 ☐
12. Je trouve difficile de résoudre les problèmes dans ma vie.	1 ☐	2 ☐
13. La majorité des choses que je fais a un but.	1 ☐	2 ☐
14. Je n'ai pas beaucoup confiance en mes propres capacités.	1 ☐	2 ☐
15. J'ai souvent de la difficulté à respecter les échéances.	1 ☐	2 ☐
16. Je me fixe des échéances pour atteindre mes buts.	1 ☐	2 ☐
17. Je participe souvent à des activités qui représentent un défi pour moi.	1 ☐	2 ☐
18. Je me fixe des buts et je travaille pour les atteindre.	1 ☐	2 ☐
19. Je ne me comprends pas.	1 ☐	2 ☐
20. Je ne peux pas vraiment contrôler ce qui m'arrive.	1 ☐	2 ☐
21. Je n'ai pas vraiment accompli beaucoup de choses dans ma vie.	1 ☐	2 ☐
22. Je ne suis pas assez discipliné pour faire des choses qui exigent beaucoup d'efforts.	1 ☐	2 ☐
23. Je sais exactement ce que je suis capable de faire.	1 ☐	2 ☐
24. Je suis vraiment exigeant envers moi-même.	1 ☐	2 ☐

PARTIE G

10- Ton point de vue sur l'intervention.

Pour chacun des énoncés suivants, indiques-moi ton degré d'accord ou de désaccord.

Énoncés	Fortement d'accord	D'accord	En désaccord	Fortement en désaccord
1. Suite à l'intervention, je me sens plus confiant en mes habilités à résoudre mes propres problèmes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
2. La participation à l'intervention m'a aidé(e) à assumer davantage mes responsabilités pour régler mes affaires personnelles.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
3. Participer à cette intervention m'a permis de mieux comprendre le point de vue des autres membres de ma famille.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
4. L'intervention m'a aidé à voir clair dans nos problèmes et notre situation.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
5. L'intervention m'a aidé à mieux comprendre mes propres sentiments et besoins.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
6. L'intervention m'a permis de mieux comprendre les besoins de mon parent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
7. En général, je suis satisfait du résultat de l'intervention.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
8. En général, je suis satisfait du processus de l'intervention.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
9. En général, je crois que les autres personnes présentes lors des interventions sont satisfaites de son résultat.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
10. L'entente à laquelle nous sommes parvenus est équitable (juste).	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
11. Je ne crois pas que la solution à laquelle nous sommes parvenus va être applicable dans notre situation familiale.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
12. L'entente à laquelle nous sommes parvenus va m'aider à mieux me comporter	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
13. Je crois avoir eu mon mot à dire dans notre entente.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
14. L'intervenant a écouté mon point de vue et mes préoccupations.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
15. L'intervenant a exercé des pressions pour que nous arrivions à une entente.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
16. L'intervenant a bien expliqué le processus d'intervention.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
17. L'intervenant a bien compris notre situation.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○

18. Crois-tu que l'intervention a fait une différence sur le plan de la relation entre toi et tes parents ? Est-ce que cette relation

- a) s'est améliorée?
- b) est restée pareille?
- c) a empiré?

19. Quelle phrase décrit mieux ta relation avec tes parents durant les dernières semaines ?

- a) Nous coopérons facilement.
- b) Notre relation est tendue, mais nous sommes capables de coopérer.
- c) Nous avons trop de problèmes et nous n'arrivons pas à coopérer.
- d) Nous ne nous sommes pas parlés et nous n'avons pas coopéré depuis plusieurs mois.

20. Durant les dernières semaines, est-ce que c'était facile de parler avec tes parents ?

- a) Très facile
- b) Assez facile
- c) Entre les deux
- d) Plutôt difficile
- e) Très difficile
- f) Impossible

21. Durant les dernières semaines, est-ce que tes parents ont écouté ton point de vue ?

- a) Très bien
- b) Assez bien
- c) Entre les deux
- d) Pas très bien
- e) Pas du tout bien

22. Durant les dernières semaines, comment décrirais-tu ta relation avec tes parents ?

- a) Très proche
- b) Assez proche
- c) Pas très proche
- d) Pas proche du tout

23. Durant les dernières semaines, dirais-tu que t'es disputé avec tes parents ?

- a) Plus d'une fois chaque jour
- b) Une fois par jour
- c) Quatre à six fois par semaine
- d) Une à trois fois par semaine
- e) Moins d'une fois par semaine

24. En pensant à l'influence que tu as dans les décisions qui se prennent dans ta famille, dirais-tu que tu as

- a) une grande influence
- b) une influence moyenne
- c) pas vraiment d'influence
- d) pas d'influence du tout

Questions ouvertes :

Qu'est-ce que tu as aimé dans l'intervention ?

Qu'est-ce que tu n'as pas aimé dans l'intervention?

As-tu des améliorations à suggérer ?

L'entrevue est maintenant terminée. Je te remercie beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Je te rappelle que tout ce que tu as dit au cours de l'entrevue restera confidentiel. Est-ce que tu as des questions ou des commentaires à exprimer concernant la rencontre?

Commentaires de l'intervieweur :

Toute l'équipe de recherche te remercie encore une fois pour ta collaboration !

PROJET DE RECHERCHE

**EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS RÉALISÉES EN PROTECTION DE LA
JEUNESSE AUPRÈS DES JEUNES SUIVIS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT
SÉRIEUX**

Questionnaire destiné aux parents

Deuxième temps de collecte (T2)



Date de l'entrevue : ____/____/____

Numéro d'identification : _____

Jour Mois Année

Je tiens d'abord à vous remercier d'avoir accepté de participer à la recherche.

Y a-t-il des questions que vous aimeriez me poser avant de commencer l'entrevue?

Pour chacune des questions, lisez attentivement les énoncés.

Choisissez la réponse qui correspond le mieux à votre situation ou complétez selon ce qui vous est demandé.

Pour la partie A, vérifier s'il y a eu des changements depuis la dernière entrevue et compléter les données.

PARTIE A

1- Indiquer le sexe du (de la) répondant(e).

☐ Masculin

☐ Féminin

2- Quelle est votre date de naissance ?

Jour Mois Année

____/____/____

3 Quel est votre lien avec (NOM DE L'ENFANT) ?

☐ Mère biologique

☐ Père biologique

☐ Mère adoptive

☐ Père adoptif

☐ Belle-mère

☐ Beau-père

☐ Autre : (préciser) _____

4 Vivez-vous actuellement avec un(e) conjoint(e).

☐ Oui (remplir les questions 5, 6 et 7)

☐ Non (remplir la question 8)

5 **SI OUI** : Quel est le lien de ce(cette) conjoint(e) avec (NOM DE L'ENFANT)?

- ☐ Mère biologique
- ☐ Père biologique
- ☐ Mère adoptive
- ☐ Père adoptif
- ☐ Belle-mère
- ☐ Beau-père
- ☐ Autre (préciser) _____

6 Depuis quand vivez-vous avec votre conjoint(e) actuel(le)?

Préciser : _____

7 Ce(cette) conjoint(e) a-t-il(elle) des enfants qui vivent avec vous et dont vous n'êtes pas la(le) mère(père)?

- ☐ Oui Combien? _____
- ☐ Non

8 **SI NON** : Depuis quand vivez-vous sans conjoint(e)?

Préciser : _____

9 Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

<i>Répondant(e) :</i>	<i>Conjoint(e), s'il y a lieu:</i>
☐ Études primaires	☐ Études primaires
☐ Études secondaires partielles	☐ Études secondaires partielles
☐ Diplôme d'études secondaires	☐ Diplôme d'études secondaires
☐ Études collégiales partielles	☐ Études collégiales partielles
☐ Diplôme d'études collégiales	☐ Diplôme d'études collégiales
☐ Études universitaires partielles	☐ Études universitaires partielles
☐ Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle	☐ Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle
☐ Diplôme universitaire 2 ^e -3 ^e cycle	☐ Diplôme universitaire 2 ^e -3 ^e cycle

10- Qu'est-ce qui occupe la majeure partie de votre temps en ce moment?

<i>Répondant(e) :</i>	<i>Conjoint(e), s'il y a lieu:</i>
☐ Travail	☐ Travail
☐ Soins de la famille	☐ Soins de la famille
☐ Études	☐ Études
☐ Recherche d'emploi	☐ Recherche d'emploi
☐ Convalescence ou état d'invalidité	☐ Convalescence ou état d'invalidité
☐ Autre (préciser) _____	☐ Autre (préciser) _____

11- Quelle est la principale source de revenu de votre famille (incluant le revenu du(de la) conjoint(e) s'il y a lieu)?

☐ Travail rémunéré
☐ Assurance emploi
☐ Aide sociale
☐ Allocations familiales
☐ Pension alimentaire
☐ Autre (préciser) : _____

12- Dans laquelle des catégories suivantes se situe le revenu brut de votre famille (avant déductions)?

☐ Moins de 10 000 \$
☐ 10 000 \$ à 19 999 \$
☐ 20 000 \$ à 29 999 \$
☐ 30 000 \$ à 39 999 \$
☐ 40 000 \$ à 49 999 \$
☐ 50 000 \$ à 59 999 \$
☐ 60 000 \$ ou plus

POUR LA QUESTION 13 :

Il s'agit des enfants qui vivent principalement avec le parent répondant ou en garde partagée.

Sont inclus : les enfants du parent répondant et de son(sa) conjoint(e).

Sont exclus : les enfants placés.

Lorsqu'il est question de (NOM DE L'ENFANT), ajouter un astérisque et préciser sa date de naissance.

13- Combien d'enfants vivent avec vous actuellement? _____

De moins de 18 ans :			De 18 ans et plus :		
Sexe		Age	Sexe		Age
☐ G	☐ F	_____	☐ G	☐ F	_____
☐ G	☐ F	_____	☐ G	☐ F	_____
☐ G	☐ F	_____	☐ G	☐ F	_____
☐ G	☐ F	_____	☐ G	☐ F	_____
☐ G	☐ F	_____	☐ G	☐ F	_____

14- À part votre conjoint(e), vos enfants et les enfants de votre conjoint(e) (*si s'applique*), y a-t-il d'autres personnes qui habitent avec vous?

☐ Oui (préciser) _____

☐ Non

LES QUESTIONS 15 À 20 NE DOIVENT ÊTRE POSÉES QUE DANS LES SITUATIONS OÙ L'ENFANT NE VIT PLUS AVEC UN DE SES DEUX PARENTS BIOLOGIQUES (parents séparés seulement).

15- Depuis combien de temps (NOM DE L'ENFANT) ne vit plus avec ses deux parents biologiques?

Préciser : _____

16- Quel est le type de garde pour (NOM DE L'ENFANT)?

☐ Garde principalement à la mère

☐ Garde principalement au père

☐ Garde partagée (passer à la partie B) (préciser les modalités) _____

17- Y a-t-il des restrictions légales quant aux contacts de l'autre parent avec (NOM DE L'ENFANT)?

☐ Oui

☐ Non

18- Est-ce que (NOM DE L'ENFANT) a eu des contacts avec l'autre parent (mère ou père) au cours des six derniers mois?

☐ Oui (remplir Q. 19)

☐ Non (remplir Q. 20)

SI OUI : 19- **Quelle a été la fréquence de ces contacts?**

☐ Une fois par semaine

☐ Une fois aux deux-trois semaines

☐ Une fois par mois

☐ Autre (préciser) _____

SI NON : 20- **Depuis combien de temps n'a-t-il(elle) pas eu de contacts avec l'autre parent?**

☐ Entre six mois et un an

☐ Entre un an et trois ans

☐ Depuis plus de trois ans

PARTIE B

21- Les énoncés qui suivent portent sur la famille et les relations familiales. Veuillez me dire dans quelle mesure chacun des énoncés décrit votre famille en utilisant les réponses suivantes : fortement d'accord, d'accord, en désaccord, fortement en désaccord.

<i>Énoncés</i>	<i>Fortement d'accord</i>	<i>D'accord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Fortement en désaccord</i>
13. Il est difficile de planifier les activités familiales car nous nous comprenons mal les uns les autres.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
14. En temps de crise, nous pouvons compter sur le soutien des uns et des autres.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
15. Nous ne pouvons pas nous parler entre nous de la tristesse que nous ressentons.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
16. Les individus sont acceptés pour ce qu'ils sont.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
17. Nous évitons de parler de nos peurs et de nos inquiétudes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
18. Nous pouvons exprimer nos sentiments les uns envers les autres.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
19. Il y a beaucoup de sentiments négatifs dans la famille.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
20. Nous nous sentons acceptés pour ce que nous sommes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
21. Prendre des décisions est un problème dans notre famille.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
22. Nous sommes capables de prendre des décisions sur la façon de résoudre les problèmes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
23. Nous ne nous entendons pas bien ensemble.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
24. Nous nous confions les uns aux autres.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○

PARTIE C

22- Les énoncés qui suivent concernent votre enfant et vous. En pensant à ce qui s'est passé au cours des deux dernières semaines à la maison, dites-moi dans quelle mesure les énoncés suivants correspondent à votre réalité. Utilisez les réponses suivantes : jamais, rarement, quelquefois, souvent, toujours.

Énoncés	Jamais	Rarement	Quelquefois	Souvent	Toujours
21. Je m'entends bien avec mon enfant.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
22. Mon enfant est ouvert à la critique.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
23. Mon enfant se comporte bien lors des discussions.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
24. Mon enfant aime bien me parler.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
25. Nous semblons être d'accord.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
26. Mon enfant écoute ce que je lui dis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
27. Nous nous fâchons l'un(e) contre l'autre.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
28. Mon enfant affirme que je ne me préoccupe pas de ses sentiments.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
29. Mon enfant et moi en arrivons à des compromis lorsque nous nous disputons.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
30. Il arrive que mon enfant ne fasse pas ce que je lui dis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
31. Les discussions entre nous sont frustrantes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
32. Mon enfant semble fâché(e) contre moi.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
33. Mon enfant se montre impatient(e) lorsque je lui parle.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
34. On ne s'entend pas très bien.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
35. Mon enfant ne comprend pas mon point de vue lorsque nous nous disputons.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
36. Mon enfant et moi avons d'énormes disputes à propos de choses banales.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
37. Mon enfant est sur la défensive lorsque je lui parle.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
38. Mon enfant estime que mon opinion ne compte pas.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
39. Nous nous disputons au sujet des règles.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
40. Mon enfant me dit qu'il(elle) me trouve injuste.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE D

23- Dites-nous combien de jours par semaine vous faites les activités suivantes avec (NOM DE L'ENFANT) ?)

<i>Combien de fois par semaine :</i>	<i>Tous les jours</i>	<i>5-6 jours par semaine</i>	<i>3-4 jours par semaine</i>	<i>1-2 jours par semaine</i>	<i>1-2 fois par mois</i>	<i>Rarement ou jamais</i>
9. Mangez-vous ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
10. Regardez-vous la télévision ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
11. Faites-vous du sport ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
12. Jouez-vous aux cartes ou à d'autres jeux ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
13. Discutez-vous ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
14. Faites-vous des projets ou des tâches en famille ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
15. Faites-vous une sortie ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐
16. Visitez-vous de la famille ensemble ?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐

24- Pour chacune des questions suivantes, indiquez-moi votre niveau de satisfaction en utilisant les réponses suivantes :

- 1 = Extrêmement insatisfait(e)
 2 = Très insatisfait(e)
 3 = Quelque peu insatisfait(e)
 4 = Ni satisfait(e) ni insatisfait(e)
 5 = Quelque peu satisfait(e)
 6 = Très satisfait(e)
 7 = Extrêmement satisfait(e)

4. Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait(e) du comportement de votre enfant?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐	7 ☐
5. Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait(e) de vous-même en tant que parent?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐	7 ☐
6. Jusqu'à quel point êtes-vous satisfait(e) de la relation avec votre enfant?	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐	7 ☐

PARTIE E

25- Les énoncés qui suivent portent sur la communication parent-enfant et sur la supervision parentale. Dites-moi dans quelle mesure chaque énoncé correspond à votre situation, en utilisant une échelle de 1 (jamais) à 5 (toujours).

<i>Énoncés</i>	<i>Jamais</i>				<i>Toujours</i>
7. Je sais où est mon enfant après l'école.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. Je m'attends à ce que mon enfant me téléphone s'il(elle) prévoit arriver en retard à la maison.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
9. Mon enfant me dit avec qui il(elle) prévoit sortir.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
10. Lorsque mon enfant sort le soir, je sais où il(elle) est.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
11. Mon enfant me parle des activités qu'il(elle) planifie avec ses amis.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
12. Lorsque mon enfant sort, je lui demande où il(elle) va.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE F

26- Voici une liste de phrases qui décrivent les jeunes. En pensant à la situation actuelle de votre jeune, répondez à toutes les questions, même si certains énoncés ne semblent pas s'appliquer à votre jeune. Dites si : l'énoncé est faux ou cela ne lui ressemble pas, l'énoncé est plus ou moins vrai ou parfois vrai, l'énoncé est toujours vrai ou souvent vrai.

- 0 = si l'énoncé est FAUX ou que cela ne lui ressemble pas
 1 = si l'énoncé est PLUS ou MOINS VRAI ou PARFOIS VRAI
 2 = si l'énoncé est TOUJOURS VRAI ou SOUVENT VRAI

0 = Faux (à votre connaissance) 1 = Plus ou moins vrai ou parfois vrai 2 = Toujours vrai ou souvent vrai

0	1	2	1.	A un comportement trop jeune pour son âge.	0	1	2	33.	Croit (ou pense) que personne ne l'aime.
0	1	2	2.	Boit de l'alcool sans l'approbation de ses parents (préciser) : _____	0	1	2	34.	Croit (ou pense) que les autres veulent sa peau.
0	1	2	3.	Est souvent en désaccord.	0	1	2	35.	Se sent inférieur(e) ou sans valeur.
0	1	2	4.	Ne réussit pas à terminer les choses qu'il(elle) commence.	0	1	2	36.	Se blesse souvent par accident.
0	1	2	5.	Il y a très peu de choses auxquelles il(elle) prend plaisir.	0	1	2	37.	Se bagarre souvent.
0	1	2	6.	Fait des selles à l'extérieur de la toilette.	0	1	2	38.	Se fait souvent taquiner.
0	1	2	7.	Est vantard(e).	0	1	2	39.	Ses amis ont des problèmes.
0	1	2	8.	A de la difficulté à se concentrer ou à soutenir son attention.	0	1	2	40.	Entend des bruits ou des voix qui n'existent pas (préciser) : _____
0	1	2	9.	Ne peux s'empêcher de penser à certaines choses (préciser) : _____	0	1	2	41.	Agit sans réfléchir ou impulsivement.
0	1	2	10.	A de la difficulté à demeurer tranquillement assis(e) ou souffre d'hyperactivité.	0	1	2	42.	Préfère être seul(e) qu'être avec d'autres personnes.
0	1	2	11.	Dépend trop des adultes.	0	1	2	43.	Ment ou triche.
0	1	2	12.	Se plaint d'être seul(e).	0	1	2	44.	Se ronge les ongles.
0	1	2	13.	Semble perdu(e) ou dans le brouillard.	0	1	2	45.	Est nerveux(se) ou tendu(e).
0	1	2	14.	Pleure beaucoup.	0	1	2	46.	Certaines parties de son corps tremblent ou ont des réactions nerveuses (préciser) : _____
0	1	2	15.	Est cruel(le) envers les animaux.	0	1	2	47.	Fait des cauchemars.
0	1	2	16.	Est cruel(le) ou méchant(e) envers les autres.	0	1	2	48.	Les autres jeunes ne l'aiment pas.
0	1	2	17.	Rêvasse souvent ou tombe dans la lune.	0	1	2	49.	Est constipé(e) ou ne va pas à la selle.
0	1	2	18.	Tente délibérément de se blesser ou de se tuer.	0	1	2	50.	Est trop craintif(ve) ou anxieux(se).
0	1	2	19.	Exige beaucoup d'attention.	0	1	2	51.	A des étourdissements.
0	1	2	20.	Détruit ses propres choses.	0	1	2	52.	Se sent trop coupable.
0	1	2	21.	Détruit les choses des autres.	0	1	2	53.	Mange trop.
0	1	2	22.	Désobéit à ses parents.	0	1	2	54.	Est épuisé(e).
0	1	2	23.	Désobéit aux règlements de l'école.	0	1	2	55.	Est trop lourd(e) (gros-se).
0	1	2	24.	Ne mange pas aussi bien qu'il(elle) le devrait.				56.	A des problèmes physiques sans raison médicale : _____
0	1	2	25.	Ne s'entend pas bien avec les autres jeunes.	0	1	2	a.	Douleurs ou maux (à l'exclusion des maux de tête ou d'estomac).
0	1	2	26.	Ne se sent pas coupable après avoir commis un acte interdit.	0	1	2	b.	Maux de tête.
0	1	2	27.	Devient facilement jaloux(se).	0	1	2	c.	Nausées ou malaises.
0	1	2	28.	Ne respecte pas les règles à la maison, à l'école ou ailleurs (préciser) : _____	0	1	2	d.	Problèmes oculaires qui ne sont pas corrigés par des lunettes (préciser) : _____
0	1	2	29.	A peur de certains animaux, de certaines situations ou de certains endroits autres que l'école (préciser) : _____	0	1	2	e.	Éruptions ou autre problème cutané.
0	1	2	30.	A peur d'aller à l'école.	0	1	2	f.	Maux d'estomac ou crampes.
0	1	2	31.	A peur de penser ou de faire des mauvaises choses.	0	1	2	g.	Vomissements.
0	1	2	32.	Désire être parfait(e).	0	1	2	h.	Autre (préciser) : _____

0 = Faux (à votre connaissance) 1 = Plus ou moins vrai ou parfois vrai 2 = Toujours vrai ou souvent vrai

0	1	2	57.	Attaque physiquement les gens.	0	1	2	84.	A des comportements étranges (préciser) : _____
0	1	2	58.	Se gratte le nez, la peau ou d'autres parties de son corps (préciser) : _____	0	1	2	85.	A des idées étranges (préciser) : _____
0	1	2	59.	Joue avec ses parties génitales en public.	0	1	2	86.	Est têtu(e), maussade ou irritable.
0	1	2	60.	Joue trop avec ses parties génitales.	0	1	2	87.	Change d'humeur soudainement.
0	1	2	61.	Travail scolaire de piètre qualité.	0	1	2	88.	Boude beaucoup.
0	1	2	62.	Mauvaise coordination ou maladresse.	0	1	2	89.	Est méfiant(e).
0	1	2	63.	Préfère être avec des personnes plus âgées.	0	1	2	90.	A un langage grossier.
0	1	2	64.	Préfère être avec des personnes plus jeunes.	0	1	2	91.	Parle de suicide.
0	1	2	65.	Refuse de parler.	0	1	2	92.	Parle pendant qu'il(elle) dort ou somnambulisme (préciser) : _____
0	1	2	66.	Répète certains gestes continuellement (préciser) : _____	0	1	2	93.	Parle trop.
0	1	2	67.	Fugue.	0	1	2	94.	Taquine beaucoup.
0	1	2	68.	Crie beaucoup.	0	1	2	95.	Fait des crises de colère.
0	1	2	69.	Est cachotier(e) ou renfermé(e).	0	1	2	96.	Pense trop au sexe.
0	1	2	70.	Voit des choses que les autres ne voient pas.	0	1	2	97.	Menace les autres.
0	1	2	71.	Est gêné(e) ou facilement embarrassé(e).	0	1	2	98.	Suce son pouce.
0	1	2	72.	Allume des incendies ou fait brûler des objets.	0	1	2	99.	Fume, mâche ou renifle du tabac.
0	1	2	73.	A des problèmes sexuels (préciser) : _____	0	1	2	100.	Fait de l'insomnie (préciser) : _____
0	1	2	74.	Épate les gens ou fait le clown.	0	1	2	101.	Fait l'école buissonnière, manque ses cours.
0	1	2	75.	Est timide.	0	1	2	102.	Est hypoactif(ve) (amorphe), lent(e) ou manque d'énergie.
0	1	2	76.	Dort moins que les autres jeunes.	0	1	2	103.	Est malheureux(se), triste ou déprimé(e).
0	1	2	77.	Dort plus que les autres jeunes pendant la journée ou la nuit (préciser) : _____	0	1	2	104.	Est trop bruyant(e).
0	1	2	78.	Est inattentif(ve) ou facilement distrait(e).	0	1	2	105.	Consomme de la drogue ou des médicaments pour des raisons non médicale (ne pas inclure l'alcool ou le tabac) (préciser) : _____
0	1	2	79.	A des problèmes de parole (préciser) : _____	0	1	2	106.	Fait du vandalisme.
0	1	2	80.	Regarde dans le vide.	0	1	2	107.	Fait de l'incontinence d'urine pendant le jour.
0	1	2	81.	Vole à la maison.	0	1	2	108.	Fait de l'incontinence d'urine au lit.
0	1	2	82.	Vole à d'autres endroits que la maison.	0	1	2	109.	Se plaint.
0	1	2	83.	Accumule des choses dont il(elle) n'a pas besoin (préciser) : _____	0	1	2	110.	Souhaite être du sexe opposé.
					0	1	2	111.	Est replié sur lui(elle)-même, ne joue pas avec les autres
					0	1	2	112.	Est inquiet(e).
					0	1	2	113.	Autres problèmes manifestés par le jeune : _____
					0	1	2		_____
					0	1	2		_____

PARTIE G

27- Voici une série de phrases qui décrivent les comportements de votre jeune.

Au cours des trois derniers mois, à votre connaissance, environ combien de fois votre enfant :	<i>Jamais</i>	<i>1 fois</i>	<i>2 fois</i>	<i>3 fois</i>	<i>4 à 7 fois</i>	<i>8 fois ou plus</i>
1. Est revenu(e) d'une sortie plus tard qu'à l'heure indiquée?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. Est sorti(e) une nuit complète sans permission?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. A été interrogé(e) par la police au sujet de quelque chose qu'elle pensait que votre enfant avait fait?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. A été interrogé(e) par un gardien de sécurité, un professeur ou un directeur d'école au sujet de quelque chose qu'ils pensaient que votre enfant avait fait (vol, vandalisme, autre chose)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. A fait une fugue?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. A volé quelque chose dans une école ou un magasin?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
7. Vous a pris de l'argent sans permission?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. Est entré(e) par effraction ou s'est faufilé(e) dans une maison ou un édifice avec l'intention de voler un objet?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
9. A utilisé, acheté ou essayé de vendre une chose alors qu'il savait qu'elle avait été volée?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
10. A endommagé ou détruit quelque chose qui ne lui appartenait pas (par exemple, une bicyclette, une voiture, du mobilier d'école, brisé une vitre, écrit des graffitis)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
11. S'est battu(e) avec quelqu'un à un tel point que cette personne a dû recevoir des soins médicaux (par exemple, parce qu'il (elle) saignait ou avait une fracture)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
12. S'est battu(e) en frappant quelqu'un autrement qu'à mains nues (par exemple, avec un bâton, une matraque, un couteau, une pierre)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
13. A porté sur lui un couteau comme moyen de défense ou pour l'utiliser pour se battre?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
14. A porté sur lui une arme à feu dans un autre but que pour chasser ou pour tirer sur une cible?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
15. A porté sur lui une autre arme tel un bâton ou une matraque?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

Au cours des trois derniers mois, à votre connaissance, environ combien de fois votre enfant :	<i>Jamais</i>	<i>1 fois</i>	<i>2 fois</i>	<i>3 fois</i>	<i>4 à 7 fois</i>	<i>8 fois ou plus</i>
16. A menacé quelqu'un dans le but de prendre son argent ou autre chose?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
17. A vendu de la drogue?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
18. A acheté ou obtenu de la drogue pour sa consommation personnelle ou pour celle de quelqu'un d'autre?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
19. A essayé de toucher les parties intimes du corps d'une autre personne (tout en sachant qu'elle s'y opposerait probablement)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
20. A essayé de forcer quelqu'un à avoir une relation sexuelle avec lui (elle)?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
21. A pris, sans permission, une voiture, une moto ou un bateau?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
22. A volontairement mis le feu à un édifice, à une voiture ou à autre chose qui ne lui appartenait pas?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
23. A acheté des billets de loterie?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
24. A joué à des jeux de hasard ou de vidéo-poker?	0 ○	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE H

28- Les énoncés qui suivent décrivent comment un parent se sent par rapport à sa situation. Veuillez me dire pour chacun des énoncés si c'est 1= tout à fait faux pour vous, 2= plutôt faux, 3= un peu vrai, 4= plutôt vrai ou 5= tout à fait vrai.

<i>Énoncés</i>	<i>Tout à fait faux</i>	<i>Plutôt faux</i>	<i>Un peu vrai</i>	<i>Plutôt vrai</i>	<i>Tout à fait vrai</i>
1. Lorsque des problèmes surviennent au sujet de mon enfant, je m'en sors assez bien.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
2. J'ai confiance en ma capacité d'aider mon enfant à grandir et à se développer.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
3. Je sais quoi faire quand je rencontre des problèmes avec mon enfant.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
4. J'ai le sentiment d'avoir ma vie familiale bien en main.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
5. Je suis capable d'obtenir l'information qui m'aidera à mieux comprendre mon enfant.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
6. Je crois que je peux résoudre des problèmes avec mon enfant lorsqu'ils surviennent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
7. Lorsque j'ai besoin d'aide à propos de mes problèmes familiaux, je suis en mesure de faire appel aux autres.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
8. Je fais des efforts pour apprendre de nouvelles manières d'aider mon enfant à grandir et à se développer.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
9. Lorsque je suis en interaction avec mon enfant, je porte attention aux bons côtés autant qu'aux problèmes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
10. Lorsque je fais face à un problème concernant mon enfant, je décide ce qu'il faut faire puis je le fais.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
11. Je comprends bien les problèmes de mon enfant.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○
12. Je pense que je suis un bon parent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○	5 ○

PARTIE I

29- Votre point de vue sur l'intervention

Pour chacun des énoncés suivants, indiquez-moi votre degré d'accord ou de désaccord.

<i>Énoncés</i>	<i>Fortement d'accord</i>	<i>D'accord</i>	<i>En désaccord</i>	<i>Fortement en désaccord</i>
1. Suite à l'intervention, je me sens plus confiant en mes habilités à résoudre mes propres problèmes.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
2. La participation à l'intervention m'a aidé(e) à assumer davantage mes responsabilités pour régler mes affaires personnelles.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
3. Participer à cette intervention m'a permis de mieux comprendre le point de vue des autres membres de ma famille.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
4. L'intervention m'a aidé à voir clair dans nos problèmes et notre situation.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
5. L'intervention m'a aidé à mieux comprendre mes propres sentiments et besoins.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
6. L'intervention m'a permis de mieux comprendre les besoins et le développement de mon jeune.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
7. En général, je suis satisfait du résultat de l'intervention.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
8. En général, je suis satisfait du processus de l'intervention.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
9. En général, je crois que les autres personnes présentes lors des interventions sont satisfaites de son résultat.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
10. L'entente à laquelle nous sommes parvenus est équitable (juste).	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
11. Je ne crois pas que la solution à laquelle nous sommes parvenus va être applicable dans notre situation familiale.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
12. L'entente à laquelle nous sommes parvenus va m'aider à être un meilleur parent.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
13. Je crois avoir eu mon mot à dire dans notre entente.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
14. L'intervenant a écouté mon point de vue et mes préoccupations.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
15. L'intervenant a exercé des pressions pour que nous arrivions à une entente.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
16. L'intervenant a bien expliqué le processus d'intervention.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○
17. L'intervenant a bien compris notre situation.	1 ○	2 ○	3 ○	4 ○

30. Croyez-vous que l'intervention a fait une différence sur le plan de la relation que vous avez avec votre jeune. Est-ce que votre relation
- a) s'est améliorée?
 - b) est restée pareille?
 - c) a empiré?
31. Quelle phrase décrit mieux votre relation avec votre jeune durant les dernières semaines ?
- a) Nous coopérons facilement.
 - b) Notre relation est tendue, mais nous sommes capables de coopérer.
 - c) Nous avons trop de problèmes et nous n'arrivons pas à coopérer.
 - d) Nous ne nous sommes pas parlés et nous n'avons pas coopéré depuis plusieurs mois.
32. Durant les dernières semaines, est-ce que c'était facile de parler avec votre jeune ?
- a) Très facile
 - b) Assez facile
 - c) Entre les deux
 - d) Plutôt difficile
 - e) Très difficile
 - f) Impossible
33. Durant les dernières semaines, est-ce que votre jeune a écouté votre point de vue ?
- a) Très bien
 - b) Assez bien
 - c) Entre les deux
 - d) Pas très bien
 - e) Pas du tout bien
34. Durant les dernières semaines, comment décririez-vous votre relation avec votre enfant ?
- a) Très proche
 - b) Assez proche
 - c) Pas très proche
 - d) Pas proche du tout
35. Durant les dernières semaines, diriez-vous que vous vous êtes disputés avec votre enfant ?
- a) Plus d'une fois chaque jour
 - b) Une fois par jour
 - c) Quatre à six fois par semaine
 - d) Une à trois fois par semaine
 - e) Moins d'une fois par semaine
36. En pensant à l'influence que vous avez dans les décisions qui se prennent dans votre famille, diriez-vous que vous avez
- a) une grande influence
 - b) une influence moyenne
 - c) pas vraiment d'influence
 - d. pas d'influence du tout

Nous aimerions maintenant connaître votre opinion sur la qualité des services offerts par votre Centre jeunesse.

Sur une échelle de 0 à 10, 0 signifie « totalement en désaccord » et 10 « totalement d'accord », répondez aux énoncés suivants :

37- Au centre jeunesse, on vous traite avec respect et politesse.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

38- Au centre jeunesse, on prend le temps nécessaire pour s'occuper de vous.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

39- Au centre jeunesse, on s'est préoccupé de connaître votre opinion et vos idées concernant la situation que nous vivez avec votre enfant.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

40- L'intervenant rencontré vous a écouté attentivement.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

41- Vous avez pu établir une relation de confiance avec l'intervenant.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Voici une liste d'énoncés qui décrivent différentes activités que vous pourriez avoir réalisées avec votre intervenant (à l'étape de l'application des mesures). Pour chacune des activités suivantes, dites si l'énoncé est vrai ou s'il est faux :

42- Vous avez participé **au moins une fois** à une rencontre où toutes les personnes concernées par la situation étaient présentes (ex. intervenant, parent et jeune signalé).

- ☐ Vrai
☐ Faux

43- L'intervenant a dressé, au cours de cette ou ces rencontre(s), une liste des besoins exprimés par chacune des personnes concernées par la situation.

- ☐ Vrai
☐ Faux

44- L'intervenant a amené chacune des personnes concernées à trouver des solutions pour répondre aux besoins identifiés par chacun des membres de votre famille.

- ☐ Vrai
☐ Faux

45- L'intervenant a bien fait comprendre à toutes les personnes concernées les choix possibles et leurs conséquences pour la famille.

- ☐ Vrai
☐ Faux

46- L'intervenant a accordé une importance égale aux besoins et aux opinions exprimés par chacune des personnes concernées.

- ☐ Vrai
☐ Faux

47- Vous avez rempli avec l'intervenant un tableau sur lequel étaient mentionnés ces besoins, les solutions possibles et celles retenues pour répondre aux besoins jugés prioritaires.

- ☐ Vrai
☐ Faux

En terminant cette section, sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie « aucunement satisfait » et 10 « entièrement satisfait », dites-nous :

48- En pensant à tous les services que vous avez reçu jusqu'à maintenant, quel est votre degré de satisfaction.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Questions ouvertes :

Selon vous, quels sont les éléments qui facilitent le processus d'intervention ?

Selon vous, quels sont les éléments qui ont nuit au processus d'intervention ?

Avez-vous des améliorations à suggérer ?

L'entrevue est maintenant terminée. Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Je vous rappelle que tout ce que vous avez dit au cours de l'entrevue restera confidentiel. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires à exprimer concernant cette entrevue ?

Commentaires de l'intervieweur :

Toute l'équipe de recherche vous remercie pour votre participation !

1. PRÉSENTATION

Le présent questionnaire vous est acheminé dans le cadre du projet de recherche «PréCrimAdo : prévenir la criminalisation des adolescents à haut risque par l'application de l'approche de médiation en centre jeunesse», un projet sous la responsabilité de Monsieur Gilles Mireault, chercheur au Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. Ce projet est financé conjointement par le Centre national de prévention du crime dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada et par les trois centres jeunesse participants (Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie). Il vous est transmis par la personne responsable du recrutement des participants dans votre centre jeunesse.

Ce projet a pour objectif d'évaluer les effets de l'utilisation de différentes approches auprès de jeunes nouvellement signalés en protection de la jeunesse (et leur famille) qui ont accepté de participer par le biais d'entrevues.

Comme intervenant(e) responsable de l'évaluation de ce signalement, nous vous demandons de répondre « en ligne » à un questionnaire. Nous estimons à 15 minutes, le temps maximum requis pour le remplir. Soyez assuré (e) que tous les renseignements que vous nous transmettez resteront confidentiels. De son côté, le chercheur s'assurera que les informations recueillies seront conservées dans ses locaux et ordinateurs, selon des mesures de protection appropriées (codage des dossiers, accès sécurisé aux banques de données).

Si vous décidez de ne pas participer ou encore si vous éprouvez des difficultés à remplir ce questionnaire, nous vous demandons de communiquer avec la personne responsable du recrutement des participants dans votre centre jeunesse:

Centre jeunesse de Québec-IU: DIANE CHOUINARD, poste 1110
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches: JACQUES OLIVIER, poste 318
Centre jeunesse de la Montérégie: ANDRÉ DOUCET, poste 1212

Si vous désirez déposer une plainte concernant ce projet de recherche, vous pouvez vous adresser à la direction des services professionnels et de la qualité des services de votre établissement.

Nous vous remercions à l'avance pour votre participation.

L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Le projet PréCrimAdo a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire le 15/12/2008 (2008-16).

2. L'APPLICATION DE L'APPROCHE DE MÉDIATION AUPRÈS DE L'USAGER CONCE...

IMPORTANT

Ce questionnaire doit être complété à la fin de l'étape É/O par l'intervenant responsable du dossier du jeune concerné par l'étude.

Dans cette section, nous désirons vous poser quelques questions sur l'application de l'approche de médiation auprès de l'utilisateur dont le numéro apparaît dans le courriel qui vous a été envoyé avec ce questionnaire.

1. Numéro d'utilisateur

2. Dans quel centre jeunesse travaillez-vous?

- ☐ Centre jeunesse de Québec - IU
- ☐ Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
- ☐ Centre jeunesse de la Montérégie

3. Parmi les étapes suivantes de l'approche de médiation, cochez:

- celles qui ont été franchies AU COURS DE L'ÉVALUATION DE CE SIGNALEMENT.

- celles qui ont réuni l'ensemble des acteurs concernés par le signalement (c.-à-d. au moins l'utilisateur, un de ses parents et l'intervenant responsable du dossier).

	Étape franchie	Présence de tous les acteurs
Accueil	☐	☐
Inventaire des besoins	☐	☐
Détermination des besoins prioritaires	☐	☐
Liste des options	☐	☐
Discussion des options	☐	☐
Choix des options	☐	☐
Discussion du projet d'entente (mesures volontaires ou judiciaires)	☐	☐

4. DURANT L'ÉVALUATION DE CE SIGNALEMENT (étape É/O), combien y a-t-il eu de rencontres réunissant EN MÊME TEMPS l'utilisateur, au moins un des parents et l'intervenant responsable du dossier ?

- ☐ Aucune
☐ 1
☐ 2
☐ 3
☐ 4 ou plus

5. Comment évaluez-vous l'implication (participation active) des membres de la famille AU COURS DE L'ÉVALUATION DE CE SIGNALEMENT ?

	Nulle	Faible	Modérée	Élevée	Très élevée	Ne s'applique pas
Enfant	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Père	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Mère	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Commentaires :

6. DURANT LES RENCONTRES D'ÉVALUATION, diriez-vous que TOUTES les personnes concernées par ce signalement ...

	Pas du tout	Un peu	Assez	Beaucoup
... se sont exprimées librement dans un climat de confiance mutuelle	☐	☐	☐	☐
... ont pris en compte les besoins des autres parties	☐	☐	☐	☐
... ont pris conscience de leurs forces, de leurs compétences et de leurs ressources personnelles	☐	☐	☐	☐
... ont pris conscience de leurs besoins individuels ou collectifs	☐	☐	☐	☐
... ont proposé des solutions (options) pour résoudre les difficultés présentées	☐	☐	☐	☐
... ont participé au choix des meilleures solutions (options)	☐	☐	☐	☐
... se sont mobilisées autour d'une solution équitable et satisfaisante pour tous (consensus)	☐	☐	☐	☐

7. L'utilisation de l'approche de médiation a-t-elle, à votre avis, eu des effets positifs sur...

	Pas du tout	Peu	Assez	Beaucoup	NSP
... vos relations avec les personnes concernées par le signalement	☐	☐	☐	☐	☐
... les relations qu'ont entre eux les membres de la famille concernée	☐	☐	☐	☐	☐

8. DURANT L'ÉVALUATION DE CE SIGNALEMENT, y a-t-il eu au moins une rencontre réunissant l'utilisateur, ses parents et un (ou plusieurs) partenaire(s) du centre jeunesse (garderie, école, CLSC, famille d'accueil, organisme communautaire, etc.) ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, précisez quel(s) partenaire(s) ou organisme(s):

9. Parmi les types de soutien professionnel suivants, quels sont ceux auxquels vous avez eu accès et ceux que vous avez utilisés DURANT L'ÉVALUATION DE CE SIGNALEMENT ?

IMPORTANT* Cochez:**

- tous les types de soutien accessibles
- tous les types de soutien utilisés.

	Accessibles	Utilisés
Consultation individuelle avec intervenant-accompagnateur ou conseiller en développement de programmes	☐	☐
Co-intervention avec intervenant-accompagnateur ou conseiller en développement de programmes	☐	☐
Consultation individuelle avec formateur	☐	☐
Co-intervention avec formateur	☐	☐
Consultation avec un collègue ou un chef de service	☐	☐
Co-intervention avec un collègue	☐	☐
Consultation de groupe (supervision, discussion clinique, etc.)	☐	☐

Précisez tout autre type de soutien obtenu:

10. Si vous avez eu recours à un soutien professionnel DURANT L'ÉVALUATION DE CE SIGNALEMENT, dans quelle mesure ce soutien a-t-il facilité la réalisation des tâches suivantes :
(Si vous n'avez pas eu recours à du soutien professionnel, cochez «NSP»)

	Pas du tout	Un peu	Assez	Beaucoup	NSP
Préparation de vos interventions	☐	☐	☐	☐	☐
Réalisation de vos interventions	☐	☐	☐	☐	☐
Rédaction de vos rapports É/O	☐	☐	☐	☐	☐

11. Comment qualifieriez-vous les relations entre ...

	Pas du tout tendues	Peu tendues	Assez tendues	Très tendues	NSP
...vous et le jeune AU DÉBUT DE L'ÉVALUATION ?	☐	☐	☐	☐	☐
...vous et le jeune À LA FIN DE L'ÉVALUATION ?	☐	☐	☐	☐	☐
...vous et les parents AU DÉBUT DE L'ÉVALUATION ?	☐	☐	☐	☐	☐
...vous et les parents À LA FIN DE L'ÉVALUATION ?	☐	☐	☐	☐	☐

12. Comment qualifieriez-vous les relations entre les différents membres de la famille concernée par le signalement...

	Pas du tout tendues	Peu tendues	Assez tendues	Très tendues	NSP
...au début de l'évaluation ?	☐	☐	☐	☐	☐
...à la fin de l'évaluation ?	☐	☐	☐	☐	☐

13. Faites-nous part ici (s'il y a lieu) de renseignements complémentaires sur l'application de l'approche de médiation dans le cas de cet usager et de sa famille.

3. VOTRE FORMATION ET VOTRE NIVEAU D'INTÉGRATION DE L'APPROCHE DE MÉ...

Dans cette section, nous désirons vous poser des questions plus générales sur votre formation, votre niveau d'intégration de l'approche de médiation et les difficultés rencontrées dans son application.

14. Avez-vous reçu la formation PNF de trois jours sur l'approche de médiation?

- ☐ Oui
☐ Non

15. En quelle année avez-vous commencé à appliquer l'approche de médiation dans le traitement de vos dossiers ?

- ☐ Avant 2006
☐ 2006
☐ 2007
☐ 2008
☐ 2009
☐ 2010

16. Combien de dossiers actifs avez-vous présentement ?

17. Dans combien de ces dossiers intervenez-vous selon les paramètres de l'approche de médiation ?

18. Quel est votre niveau d'accord, au regard des énoncés suivants, sur votre appropriation de l'approche de médiation ?

	Pas du tout d'accord	Peu d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
Je connais bien les principes de base de l'approche de médiation.	☐	☐	☐	☐
Je rédige mes rapports d'évaluation/orientation selon les notions de l'approche de médiation.	☐	☐	☐	☐
Je me sens à l'aise d'appliquer l'approche de médiation avec la plupart de mes clients.	☐	☐	☐	☐

19. Quel est votre niveau d'accord, au regard des énoncés suivants, sur les difficultés d'application de l'approche de médiation ?

	Pas du tout d'accord	Peu d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
J'utilise l'approche de médiation malgré la complexité de la situation de certains de mes usagers.	☐	☐	☐	☐
J'utilise l'approche de médiation malgré les difficultés que je rencontre dans l'animation du processus.	☐	☐	☐	☐
J'utilise l'approche de médiation même lorsque je pressens qu'une entente est peu probable.	☐	☐	☐	☐

20. Quel est votre niveau d'accord, au regard des énoncés suivants, sur l'approche de médiation comme nouvelle façon d'intervenir auprès de la clientèle ?

	Pas du tout d'accord	Peu d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
L'application de l'approche de médiation a des effets positifs sur la qualité des rapports que j'entretiens avec les usagers.	☐	☐	☐	☐
L'application de l'approche de médiation modifie considérablement mes pratiques d'intervention.	☐	☐	☐	☐
L'application de l'approche de médiation contribue de façon positive à mon développement professionnel.	☐	☐	☐	☐
L'application de l'approche de médiation devrait être généralisée à l'ensemble des services des CJ.	☐	☐	☐	☐

21. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'application de l'approche de médiation ?

22. Quelles sont les facteurs qui facilitent l'application de l'approche de médiation dans vos dossiers ?

4. RENSEIGNEMENTS SUR VOUS-MÊME

23. Votre sexe:

- ☐ Féminin
☐ Masculin

24. Votre catégorie d'âge:

- ☐ 24 ans et moins
☐ 25 - 34 ans
☐ 35 - 44 ans
☐ 45 - 54 ans
☐ 55 ans et plus

25. Depuis combien d'années travaillez-vous dans un centre jeunesse ?

- ☐ Moins d'un an
☐ Entre 1 et 4 ans
☐ Entre 5 et 10 ans
☐ Plus de 10 ans

26. Quel est votre domaine de formation professionnelle ?

- ☐ Travail social
☐ Psychologie
☐ Psychoéducation
☐ Éducation
☐ Autre, précisez:

27. Quel est votre dernier diplôme obtenu dans votre domaine de formation professionnelle ?

- ☐ DEC professionnel
- ☐ Certificat de 1er cycle
- ☐ Baccalauréat
- ☐ Maîtrise
- ☐ Doctorat
- ☐ Autre, précisez:

28. Quel type d'emploi occupez-vous présentement au centre jeunesse ?

- ☐ ARH
- ☐ Éducateur
- ☐ TAS
- ☐ Autre, précisez:

29. Faites-nous part ici (s'il y a lieu) de commentaires sur la recherche ou de renseignements complémentaires concernant votre pratique en centre jeunesse.

Groupe de discussion

Application et évaluation d'une approche de médiation en contexte de protection de la jeunesse

ENTREVUE DE GROUPE

(Guide d'entrevue et questionnaire sociodémographique)



ENTREVUE DE GROUPE AUPRÈS DES INTERVENANTS DES SERVICES ÉVALUATION/ORIENTATION ET APPLICATION DES MESURES

1. De façon générale, quelle est votre appréciation de l'approche de médiation?
2. Selon vous, qu'est-ce qui serait la marque distinctive de l'approche de médiation par rapport à une approche «plus traditionnelle»?

THÈME 1 : IMPLANTATION DE L'APPROCHE

3. Comment évaluez-vous les stratégies utilisées par le centre jeunesse pour vous aider à vous approprier l'approche de médiation?
4. Quels bénéfices/inconvénients voyez-vous à utiliser l'approche de médiation dans votre pratique?
5. Selon vous, y a-t-il des problématiques ou des clientèles où l'approche de médiation est plus difficilement applicable? Lesquelles?
6. Voyez-vous des situations où il serait contre-indiqué d'appliquer l'approche de médiation?
7. En contexte de protection comme le vôtre, comment voyez-vous votre rôle dans le processus de médiation?
8. Comment voyez-vous la place des enfants et des parents dans le processus?

THÈME 2 : EFFETS OBSERVÉS

9. Avez-vous observé des effets (positifs/négatifs) sur la clientèle que vous pourriez associer à l'utilisation de l'approche de médiation? Si oui, quels sont-ils?
10. Qu'est-ce qui contribue au succès/nuit de l'approche avec les usagers?
11. Avant de terminer, y-a-t-il autre chose relativement à l'approche que nous n'avons pas abordé et dont vous souhaiteriez nous faire part?

Données sociodémographiques

Vous êtes de sexe :

- ☐ Féminin
- ☐ Masculin

Votre catégorie d'âge :

- ☐ 24 ans ou moins
- ☐ 25 – 34 ans
- ☐ 35 – 44 ans
- ☐ 45 – 54 ans
- ☐ 55 ans et plus

Votre domaine de formation professionnelle?

- ☐ Travail social
- ☐ Psychologie
- ☐ Psychoéducation
- ☐ Éducation
- ☐ Autre (spécifiez) : _____

Dernier diplôme obtenu dans votre domaine de formation professionnelle :

- ☐ Maîtrise ou doctorat
- ☐ Baccalauréat
- ☐ Certificat de 1^{er} cycle
- ☐ DEC professionnel
- ☐ Autre (spécifiez) : _____

Depuis combien d'années travaillez-vous dans un centre jeunesse? _____ ans

Quel type d'emploi occupez-vous présentement

- ☐ Temps complet – détenteur de poste
- ☐ Temps partiel – détenteur de poste
- ☐ Sur appel / contractuel – non détenteur de poste
- ☐ Autre (spécifiez) : _____

Toute l'équipe de recherche vous remercie pour votre collaboration !

Annexe IV - Données descriptives des jeunes, des parents et des intervenants

Tableau 39
Caractéristiques des jeunes – articles principal, secondaire et ventilation selon la formation des intervenants
(N = 253)

	MED PUR (n = 70)	MED-HAB (exp → ctl) (n = 61)	HAB-MED (ctl → exp) (n = 37)	HAB PUR (n = 85)	Total (N = 253)	Comparaison (ANOVA ou χ^2)
	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	
Trouble de comportement comme article principal	77,1 (54)	83,6 (51)	73,0 (27)	81,2 (69)	79,5 (201)	9,26, p=,16
Présence d'un article secondaire	55,7 (39)	57,4 (35)	62,2 (23)	52,9 (45)	56,1 (142)	0,94, p=,82
Articles principaux et/ou secondaires*						
38 b – négligence	44,3 (31)	54,1 (33)	48,7 (18)	40,0 (34)	45,9 (116)	3,02, p=,39
38c – mauvais traitements psychologiques	14,3 (10)	13,1 (8)	13,5 (5)	10,6 (9)	12,7 (32)	0,53, p=,91
38e – abus physiques	4,3 (3)	4,9 (3)	5,4 (2)	3,5 (3)	4,4 (11)	0,28, p=,96
38f – troubles de comportement	100,0 (70)	100,0 (61)	100,0 (37)	100,0 (85)	100,0 (253)	pas de test
38.1 a fugue	0,0 (0)	0,0 (0)	0,0 (0)	2,4 (2)	0,8 (2)	pas de test
38 1 b non-fréquentation scolaire**	5,7 (4) a	3,3 (2) a	13,5 (5) b	15,4 (13) b	9,5 (24)	7,94, p=,05
Ventilation des troubles de comportement***						
Violence verbale/physique	61,4 (43)	61,7 (37)	59,5 (22)	67,9 (55)	63,3 (157)	1,15, p=,77
Toxicomanie	50,0 (35)	58,3 (35)	37,8 (14)	42,0 (34)	47,6 (118)	5,37, p=,15
Fréquentations à risque	34,3 (24)	35,0 (21)	32,4 (12)	37,0 (30)	35,1 (87)	0,27, p=,97
Autres comportements inappropriés	17,1 (12)	15,0 (9)	8,1 (3)	9,9 (8)	12,9 (32)	2,77, p=,43
Vol	12,9 (9)	15,0 (9)	8,1 (3)	13,6 (11)	12,9 (32)	1,02, p=,80
Comportement suicidaire	18,6 (13)	13,3 (8)	8,1 (3)	16,1 (13)	14,9 (37)	2,29, p=,52
Fugue	10,0 (7)	24,6 (15)	16,2 (6)	11,8 (10)	15,0 (38)	6,51, p=,09
Commerce de drogue	5,7 (4)	1,7 (1)	2,7 (1)	3,7 (3)	3,6 (9)	1,62, p=,65
Contact en LSJPA						
Antérieur au suivi	7,1 (5)	8,2 (5)	8,1 (3)	11,8 (10)	9,1 (23)	1,16, p=,76
Pendant le suivi	15,7 (11)	11,5 (7)	10,8 (4)	16,5 (14)	14,2 (36)	1,21, p=,75

* Les articles Responsabilités parentales non-assumées (38a, n = 2) et Abus sexuels (38d, n = 1) ne sont pas présentés dans le tableau en raison d'une faible fréquence.

** Aucune situation n'a été répertoriée sous l'article 38 1c.

*** Le total peut être supérieur à 100 % en raison de la possibilité, pour un même usager, de présenter plusieurs troubles de comportement.

Tableau 40
Description des intervenants au secteur E/O
(classification des groupes sur la base de la formation seulement)

		Expérimental (n = 114)	Contrôle (n = 108)	Total (n = 222)	Comparaison (χ^2 ou t)
		% (n)	% (n)	% (n)	
Sexe					0,09, p=,77
	Femme	79,0 (90)	80,6 (87)	79,7 (177)	
	Homme	21,1 (24)	19,4 (21)	20,3 (45)	
Groupe d'âge					26,5, p<,001
	18 à 24 ans	0,0 (0)	15,7 (17)	7,7 (17)	
	25 à 34 ans	47,4 (54)	50,9 (55)	49,1 (109)	
	35 à 44 ans	39,5 (45)	18,5 (20)	29,3 (65)	
	45 à 54 ans	10,5 (12)	12,0 (13)	11,3 (25)	
	55 ans et plus	2,6 (3)	2,8 (3)	2,7 (6)	
Expérience					41,27, p<,001
	Moins de 1 an	0,0 (0)	13,0 (14)	6,3 (14)	
	1 à 4 ans	16,7 (19)	35,2 (38)	25,7 (57)	
	5 à 10 ans	50,9 (58)	16,7 (18)	34,2 (76)	
	Plus de 10 ans	32,5 (37)	35,2 (38)	33,8 (75)	
Formation					20,93, p=,004
	Travail social	73,7 (84)	60,2 (65)	67,1 (149)	
	Criminologie	18,4 (21)	15,7 (17)	17,1 (38)	
	Psychologie	4,4 (5)	4,6 (5)	4,5 (10)	
	Psychoéducation	1,8 (2)	10,2 (11)	5,9 (13)	
	Autre	1,8 (2)	9,3 (10)	5,4 (12)	

Note. Les chiffres sur une même ligne avec des lettres différentes sont statistiquement différents selon un test post-hoc de comparaisons multiples (American Psychological Association, 2009).

Tableau 41
Description des intervenants au secteur AM
(classification des groupes sur la base de la formation seulement)

		Expérimental (n = 77)	Contrôle (n = 106)	Total (n = 183)	Comparaison (χ^2 ou t)
		% (n)	% (n)	% (n)	
Sexe					0,92, p=,34
	Femme	80,5 (62)	85,9 (91)	83,6 (153)	
	Homme	19,5 (15)	14,1 (15)	16,4 (30)	
Groupe d'âge					12,21, p=,02
	18 à 24 ans	1,3 (1)	12,3 (13)	7,7 (14)	
	25 à 34 ans	40,3 (31)	49,1 (52)	45,4 (83)	
	35 à 44 ans	28,6 (22)	20,8 (22)	24,0 (44)	
	45 à 54 ans	23,4 (18)	12,3 (13)	16,9 (31)	
	55 ans et plus	6,5 (5)	5,7 (6)	6,0 (11)	
Expérience					19,95, p<,001
	Moins de 1 an	0,0 (0)	10,4 (11)	6,0 (11)	
	1 à 4 ans	13,0 (10)	28,3 (30)	21,9 (40)	
	5 à 10 ans	29,9 (23)	30,2 (32)	30,1 (55)	
	Plus de 10 ans	57,1 (44)	31,1 (33)	42,1 (77)	
Formation					10,36, p=,11
	Travail social	71,4 (55)	58,5 (62)	63,9 (117)	
	Criminologie	6,5 (5)	12,3 (13)	9,8 (18)	
	Psychologie	9,1 (7)	3,8 (4)	6,0 (11)	
	Psychoéducation	7,8 (6)	17,9 (19)	13,7 (25)	
	Autre	5,2 (4)	7,5 (8)	6,6 (12)	

Note. Les chiffres sur une même ligne avec des lettres différentes sont statistiquement différents selon un test post-hoc de comparaisons multiples (American Psychological Association, 2009).

Annexe V - Tableaux sur les mesures administrées au T2 visant à évaluer les points de vue du parent et du jeune suite à l'intervention

a) *Point de vue des parents suite à l'intervention*

Les analyses ne révèlent aucune différence significative sur les trois dimensions (compréhension/confiance, participation et satisfaction) qui mesurent le point de vue des parents suite à l'intervention reçue (voir Tableau 42).

Tableau 42
Point de vue des parents suite à l'intervention (compréhension/participation/satisfaction)* selon le type de trajectoire

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
<i>Trajectoire selon formation</i>					
	67,0 (62)	68,6 (54)	67,0 (37)	67,0 (72)	0,11, ns
	76,2 (62)	75,2 (54)	73,8 (37)	75,8 (72)	0,13, ns
	76,0 (37)	75,6 (40)	67,9 (18)	75,0 (69)	0,83, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>					
	68,7 (37)	69,0 (40)	62,9 (18)	65,7 (69)	0,72, ns
	76,0 (37)	75,6 (40)	67,9 (18)	75,0 (69)	0,83, ns
	67,9 (37)	66,5 (40)	60,3 (18)	66,7 (69)	0,77, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

b) *Changements perçus dans la relation avec l'enfant*

Ces analyses ne révèlent aucune différence significative sur la mesure des changements perçus sur le plan de la relation du parent avec le jeune entre les groupes (voir Tableau 43).

Tableau 43
Perception du parent au T2 sur les changements perçus dans la relation parent-enfant selon le type de trajectoire

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
<i>Trajectoire selon formation</i>					
	74,7 (62)	72,1 (54)	72,0 (37)	71,9 (72)	0,23, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>					
	74,1 (37)	70,4 (40)	66,5 (18)	71,8 (69)	0,52, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

c) *Changements perçus dans la relation avec le jeune*

Ces analyses ne révèlent aucune différence significative sur l'impact perçu de l'intervention (meilleure influence dans les décisions qui se prennent dans la famille) entre les groupes (voir Tableau 44).

Tableau 44
*Perception du parent au T2 sur l'impact perçu de l'intervention (meilleure influence dans les décisions qui se prennent dans la famille) * selon le type de trajectoire*

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
<i>Trajectoire selon formation</i>	77,5 (62)	80,9 (54)	73,9 (36)	83,7 (71)	1,58, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	74,1 (37)	80,2 (40)	79,9 (17)	84,1 (68)	1,24, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

d) *Point de vue des jeunes suite à l'intervention*

Les tableaux 45 à 48 ne révèlent aucune différence entre les groupes.

Tableau 45
*Point de vue des jeunes suite à l'intervention (compréhension/participation/satisfaction) *selon le type de trajectoire*

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
<i>Trajectoire selon formation</i>	62,8 (64)	61,1 (57)	57,8 (36)	62,1 (72)	0,52, ns
	69,8 (64)	67,7 (57)	65,7 (36)	67,9 (72)	0,40, ns
	61,3 (64)	56,3 (57)	53,4 (36)	59,5 (72)	1,52, ns
<i>Trajectoire selon formation/exposition</i>	63,7 (36)	60,6 (43)	54,5 (18)	61,2 (69)	0,75, ns
	71,0 (36)	65,3 (43)	61,3 (18)	67,8 (69)	1,26, ns
	60,9 (36)	55,6 (43)	47,8 (18)	58,3 (69)	1,80, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

Tableau 46**Perception du jeune au T2 sur les changements perçus dans la relation parent-enfant selon le type de trajectoire**

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	74,1 (64)	73,5 (57)	79,6 (36)	70,9 (72)	1,65, ns
Trajectoire selon formation/exposition	76,3 (36)	72,8 (43)	78,6 (18)	70,0 (69)	1,38, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

Tableau 47**Perception du jeune au T2 sur l'amélioration de la relation jeune-parent *selon le type de trajectoire**

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	89,1 (64)	83,3 (57)	83,3 (36)	83,9 (72)	0,58, ns
Trajectoire selon formation/exposition	89,0 (36)	84,7 (43)	80,4 (18)	83,7 (69)	0,42, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.

Tableau 48**Perception du jeune au T2 sur le niveau de son influence dans les décisions qui se prennent dans la famille * (T2) selon le type de trajectoire**

	Type de trajectoire continue				Comparaison <i>F</i>
	MED_PURE <i>M (n)</i>	MED_HAB <i>M (n)</i>	HAB_MED <i>M (n)</i>	HAB_PURE <i>M (n)</i>	
Trajectoire selon formation	60,6 (64)	54,1 (57)	53,4 (36)	53,7 (72)	0,87, ns
Trajectoire selon formation/exposition	59,5 (36)	50,1 (43)	55,2 (18)	53,0 (69)	0,74, ns

n = nombre de sujets dans la cellule pour le calcul de la statistique.

* moyenne ajustée pour le CJ d'origine, score variant de 0 à 100.